

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1885-1886



ROUEN

IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1887

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS
DE ROUEN
Pendant l'année 1885-1886

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

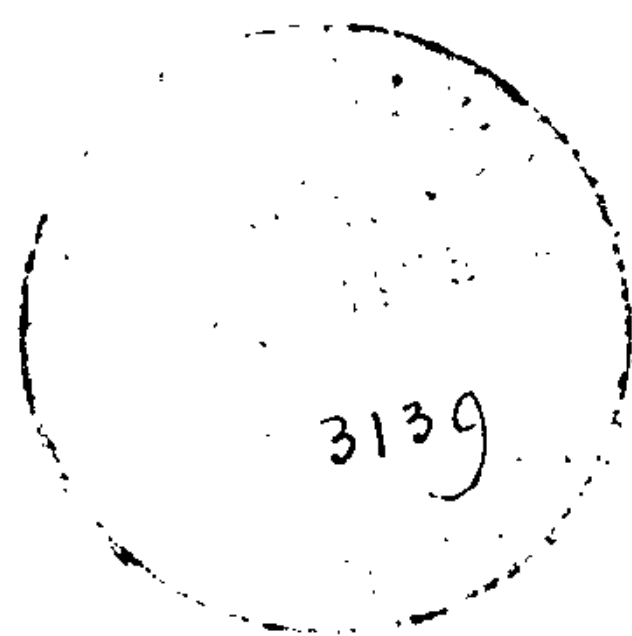
Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1885-1886



ROUEN

IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1887

Handwritten:
V. B. 80
1734

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

Tenue le 25 novembre 1886, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville

Présidence de M. l'abbé Julien LOTH

Une foule considérable assiège de bonne heure les abords de la salle, et c'est à grand'peine que l'Académie et ses invités peuvent parvenir aux places qui leur sont réservées sur l'estrade, envahie elle-même par le public.

Parmi les personnes notables présentes, on remarque M. le général de brigade Béranger, le commissaire de la marine, plusieurs adjoints au maire de Rouen, M. le pasteur Roberty, le rabbin M. Cahen, M. le proviseur du lycée, M. le président honoraire de Tourville, beaucoup de présidents de sociétés et de délégués, de magistrats et de professeurs.

La séance s'ouvre par le discours du récipiendaire, M. l'abbé Bourdon, maître de chapelle de la cathédrale.

Il a, dans une forme littéraire, élégante, tracé à grands traits l'origine et les développements de ce genre majestueux, dramatique, vaste dans ses conceptions et varié dans la forme, l'oratorio. Il s'est surtout attaché à faire ressortir par l'analyse les œuvres de deux hommes qui sont les maîtres du genre, Bach et Hændel.

M. le Président, en répondant au récipiendaire, a fait, en termes éloquents, l'éloge de la musique. Il a fait voir que les effets saisissants de la mélodie, de l'harmonie, dépassent beaucoup ce qu'on peut obtenir par la poésie et l'éloquence. Il a fait voir aussi la musique reflétant dans ses formes diverses le caractère des peuples, les mœurs d'une époque. Il a fini en faisant, à propos d'harmonie, un énergique et patriotique appel à l'accord, à la concorde.

M. S. Frère a lu le rapport sur le prix des Beaux-Arts. Le lauréat choisi par l'Académie est M. Chrétien.

M. de Sapincourt a lu celui sur le prix Lareinty, accordé à la sœur Élisabeth, fondatrice d'un orphelinat pour les jeunes marins.

M. Homais a rendu compte du concours pour le prix Dumanoir. Ce prix a été accordé à la Société l'Émulation chrétienne, que l'on peut considérer comme un modèle de Sociétés analogues de prévoyance et d'épar-

gne, et dont beaucoup de membres se dévouent gratuitement, depuis de longues années, au soulagement et à la visite des malades.

La séance a été terminée par l'audition d'un fragment d'un oratorio, *la Béatitude*, de notre nouveau confrère, M. l'abbé Bourdon. Le savant maître de chapelle de la métropole, qui exposait au début de la séance les règles et les beautés de l'oratorio chez les maîtres, a fait plus, il a joint l'exemple au précepte. S'inspirant des larges horizons de son sujet, il a très heureusement rendu, dans un style magistral, diverses sources de la béatification. Les applaudissements enthousiastes de l'auditoire, qui a fait bisser le morceau, lui ont montré combien il avait su saisir et toucher les esprits. MM^{mes} Cognault et Bignon, dont les voix sont si sympathiques, avaient bien voulu se charger des soli.

La séance a été levée à neuf heures trois quarts.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. L'ABBÉ BOURDON

Maitre de Chapelle de la Métropole de Rouen

Les arts ont toujours été accueillis avec faveur par votre docte compagnie au sein de laquelle l'érudition, la science, le talent se recherchent mutuellement avec l'urbanité la plus exquise pour vivre dans une charmante union. Ceci m'explique comment, à vous présenté sous le gracieux patronage de la musique, mon nom a été honoré de vos sympathiques suffrages.

La musique a eu naguère dans l'Académie des représentants de haute renommée en la personne de M. Amédée Méreaux et de M. Charles Vervoitte. Le maître distingué, auteur, entre autres belles œuvres, de *Vel-léda* et de *Jeanne d'Arc*, lui rend hommage aujourd'hui dans vos rangs par son talent si apprécié.

En vérité, mon nom rapproché de ces noms ne pourra que leur servir d'ombre.

Mais si un dévouement absolu à l'art a pu compenser à vos yeux l'insuffisance du mérite, je me sens moins

confus devant votre bienveillant appel et je vous remercie de tout mon cœur, Messieurs, renvoyant à la musique le surcroît de l'honneur que vous m'avez fait en me donnant une place au milieu de vous. Et puisque c'est à la musique que je dois le redoutable privilège d'avoir à prendre la parole pour la première fois devant vous dans cette solennelle assemblée, elle sera le sujet de mon discours.

Je la considérerai spécialement dans un de ses genres : je veux dire l'*Oratorio* qui n'est pas le moins fécond en chefs-d'œuvre des maîtres.

La part active qu'il m'a été donné de prendre à l'exécution de deux grandes œuvres lyriques, la *Rédemption* de M. Charles Gounod et *Jeanne d'Arc* de M. Charles Lenepveu, me semble imposer aujourd'hui ce sujet particulier à mon choix.

C'est dans la période du x^e au xiv^e siècle que nous trouvons les commencements de l'oratorio. Il n'y paraît pas d'abord avec le nom sous lequel nous le désignons aujourd'hui ; mais il y existe déjà tout entier, avec sa forme et son caractère essentiels, dans le drame liturgique qui eut tant d'éclat au moyen âge.

« Le drame liturgique, dit M. de Coussemaker, était la représentation mimique non seulement des offices des temps et des saints, mais encore de toutes les histoires religieuses figurées sur les vitraux, sur les murs, dans les stalles, dans les niches par la peinture et la sculpture, ce qui lui donnait une grandeur, une pompe, un éclat

qui devaient agir puissamment sur l'imagination des fidèles. »

Dans ces compositions du moyen âge, où souvent la poésie, sous la forme naïve dont elle est revêtue, a un charme exquis, l'histoire une peinture fidèle, le sentiment une grande délicatesse, l'enseignement une grande profondeur, la musique tenait une place indispensable.

Elle n'y était pas seulement un moyen mécanique pour porter la parole jusqu'aux extrémités d'un immense auditoire, elle y soulignait la pensée, elle en fortifiait l'expression et la faisait savourer aux auditeurs en excitant en eux de douces émotions par le charme pénétrant de ses mélodies. Aussi, comme le fait remarquer M. de Coussemaker dans la préface de son ouvrage sur les drames liturgiques au moyen-âge, le rôle du compositeur a déjà dans le drame sacré de cette époque une réelle importance. Les voix y sont employées suivant leur nature et conformément au genre d'expression que demande le sujet ; l'orgue y a son rôle obligé ; l'harmonie y paraît et s'y perfectionne ; peu à peu divers instruments sont appelés à accompagner les voix ; c'est la marche graduée d'un art qui se développe et grandit.

Les drames sacrés du moyen âge se divisaient en deux catégories bien distinctes. Dans la première doivent être rangés les drames liturgiques qui se liant intimement aux cérémonies du culte faisaient, pour ainsi dire, corps avec elles : ils suivent pas à pas le texte sacré auxquels ils ajoutent de temps en temps une légère paraphrase.

La seconde catégorie comprend les drames sacrés, qui,

tout en conservant leur caractère religieux, se lient moins intimement à la liturgie et au culte. Ce furent déjà de véritables créations dramatiques. Ils ont pour sujet le texte sacré ; mais le développement qu'on y donna en fit des compositions spéciales dont l'étendue ne permit plus de conserver leur place dans les offices. On les représenta, tantôt aux processions, tantôt pendant ou après les cérémonies, soit au chœur, soit au jubé (1).

Le drame sacré qui par sa composition et ses développements ne se liait pas intimement à la liturgie et au culte, a formé, selon nous, la première époque de l'oratorio.

C'est dans la seconde moitié du xvr^e siècle qu'apparaît l'oratorio proprement dit, dont l'institution est communément attribuée à saint Philippe-de-Néri, né à Florence en 1515, et qui fonda à Rome en 1540 la congrégation de l'*Oratoire*.

Il est évident qu'en instituant l'oratorio saint Philippe-de-Néri ne l'inventa pas de toutes pièces, mais ne fit que renouer une tradition. Déjà en 1440, un siècle avant la fondation de l'Oratoire, un musicien distingué avait écrit à la demande du cardinal de Riario le drame lyrique de la *Conversion de saint Paul*. Mais il n'en est pas moins vrai que saint Philippe-de-Néri, en redonnant une nouvelle vie à ce genre de composition, a rendu un service éminent à la musique religieuse.

Il avait rencontré à Rome Jean Animuccia son compatriote, son ami, et musicien de grand talent. Il lui fit

(1) De Coussemaker, *Drames liturgiques au moyen âge* (Préface).

composer des « *Laudi spirituali* », sortes de cantates en l'honneur de la sainte Vierge et des Saints. Animuccia et ses amis venaient chanter ces « *Laudi* » aux conférences que Philippe avait établies dans l'oratoire de Saint-Jérôme, élevé par ses soins, et où l'élite de la jeunesse romaine, attirée par la bonté et la charité du saint, avait coutume de se réunir chaque jour. Ce fut l'origine de l'oratorio moderne qui devint bientôt populaire à Rome et dans toute l'Italie, si bien qu'en 1710 Carlo Maria Carlieri, publiant à Florence la troisième édition d'un volumineux recueil de « *Laudi spirituali* » des meilleurs auteurs, s'excuse, dans une curieuse préface, de ne pas dédier son recueil à l'une des nombreuses conférences de cette ville qui en devaient faire usage. « L'estime profonde, dit-il, et le penchant égal que j'éprouve pour toutes ces aimables réunions me font un devoir de ne point témoigner par une dédicace quelque préférence pour l'une plutôt que pour l'autre ; aussi ai-je résolu de les satisfaire également en les mentionnant toutes. » Et il les mentionne toutes, en effet, avec les titres différents qui les recommandent à l'attention du public.

Jean Animuccia, devenu en 1555 maître de la chapelle du Vatican, publia en 1563 le premier livre de ses « *Laudi*. » Il le fit suivre quelques années plus tard d'un second livre plus parfait, où l'harmonie est plus riche et plus variée, et qui parut un an avant sa mort arrivée en 1571. On lui choisit pour successeur Giovanni Pierluigi de Palestrina, surnommé le prince de la musique. Palestrina était alors maître de la chapelle de

Saint-Jean-de-Latran. Ami de saint Philippe-de-Néri, comme Animuccia il s'associa à son œuvre et mit à son service les ressources de son immortel génie.

L'oratorio moderne, qui se rattache au drame sacré du moyen âge par son origine; son caractère grave, la nature ordinairement biblique des sujets qui y sont traités, s'en sépare par certains détails qui le spécifient d'une manière plus tranchée parmi les autres compositions dramatiques qui ont pris naissance et se sont développées après lui.

La mimique, les costumes, les décors qui étaient employés au moyen âge pour rehausser la pompe du drame sacré, pour en accentuer les situations et produire une impression plus saisissante dans l'imagination des auditeurs, n'ont plus leur place aujourd'hui dans l'oratorio proprement dit, d'où toute action scénique a disparu. En revanche, la musique y règne en souveraine et peut y déployer toutes les ressources de ses richesses. Mais, par cette raison même, peut-être est-ce, de toutes les compositions lyriques, celle qui exige chez le musicien le souffle le plus puissant, l'inspiration la plus haute, le génie le plus varié pour se soutenir avec un intérêt égal dans tous les développements du poème qui en fait le fond.

L'absence d'action scénique laisse, il est vrai, au compositeur toute liberté pour suivre son inspiration, que les exigences du théâtre paralysent si souvent; mais, en même temps, elle lui crée l'écueil le plus périlleux s'il ne sait pas tirer de son cœur et de son art la note

juste et vraie des situations et des sentiments que sa musique doit peindre ou exprimer.

Le caractère même de l'oratorio le range parmi les compositions sévères. Cependant tous les genres peuvent y trouver leur place. Le grave choral et la gracieuse ariette, la romance délicate et expressive et les ensembles majestueux, les formes mélodiques les plus agréables et les plus variées, et la symphonie avec toutes ses splendeurs y peuvent être employés tour à tour. Mais il importe que leur enchaînement, dans lequel réside l'intérêt de l'œuvre, soit le fruit d'un goût expérimenté au service d'une inspiration sûre d'elle-même et toujours noble et élevée. Les règles de l'oratorio sont d'ailleurs vivantes dans les exemples qu'en ont laissé les maîtres : son histoire est celle de tous les progrès dont ils ont enrichi l'art musical ; sa gloire est d'avoir inspiré des chefs-d'œuvre aux génies les plus puissants dont la musique s'honore.

Après Animuccia et Palestrina, qui ont commencé sa renommée, l'oratorio a trouvé dans toutes les écoles des maîtres qui se sont laissé séduire par l'infinie variété de ses formes et l'inépuisable richesse de son fonds.

Il ne peut me venir à la pensée de les citer tous : encore moins de dresser une liste de leurs nombreux ouvrages. Permettez-moi, Messieurs, de rappeler seulement les noms de ceux à qui leur génie transcendant a mérité une plus grande célébrité.

Parmi ces maîtres, il en est un qui a droit à une mention spéciale dans cette étude, je ne dirai pas à cause du nombre ou de la valeur de ses œuvres, qu'il est diffi-

cile d'apprécier sur les rares fragments qui nous en restent, mais plutôt pour le parfum de poésie dont son nom est imprégné : c'est le napolitain Alexandre Stradella. Tout le monde connaît son magnifique « air d'église. »

Contemporain de Carissimi et de Scarlatti, deux des principales gloires de l'école italienne, si riche déjà au xvii^e siècle en musiciens de talent, Stradella s'acquit, autant par ses rares qualités de chanteur que par le charme de ses compositions, une grande et rapide renommée.

Ce maître a écrit deux oratorios : celui de « *Suzanne* » dont le Père Martiné a fait entrer un ravissant duo dans son traité de contrepoint, et celui de « *Saint Jean-Baptiste*, » composé pour cinq voix et instruments.

Ce fut probablement l'exécution de cet oratorio dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran à Rome qui donna lieu à l'étonnante aventure dont le célèbre chanteur fut le héros. Deux « bravi » payés pour l'assassiner, par un puissant patricien de Venise, avec lequel le musicien avait eu de fâcheux démêlés, furent si remués et si émerveillés par sa belle voix et par sa musique, qu'ils renoncèrent à attenter à ses jours. Vraie ou supposée, cette histoire que rapporte Bourelot a fait le fond d'une poétique légende qui n'a pas peu contribué à immortaliser le nom de Stradella.

Vers l'époque où le maître napolitain mourait en Italie, l'Allemagne voyait naître deux de ses plus grands musiciens. Le 23 février de l'année 1685, Hændel le

futur Milton de la musique, venait au monde à Halle, en Saxe. Un mois plus tard, le 21 mars de cette même année, Jean-Sébastien Bach que la postérité a surnommé le grand, ouvrait les yeux à la lumière dans la petite ville d'Eisenach. C'étaient deux géants qui apparaissaient ensemble.

Bach et Hændel personnifient, si je puis ainsi dire, l'oratorio.

Vous avez admiré, sans doute, Messieurs, dans la galerie des musiciens célèbres, la belle et sympathique figure d'Hændel. Sereine et calme comme les hautes pensées, elle porte le reflet du génie grandiose du maître saxon.

Toutefois, ces apparences d'une immuable placidité cachaient une nature bouillante, un caractère violent et irascible à l'excès, qu'Hændel ne sut jamais contenir, et dont l'intempérance le jeta dans mille incidents fâcheux. Une fois, entre autres, elle faillit lui coûter la vie. M. Félix Clément raconte ainsi le fait : « C'était le 5 décembre 1704, à Hambourg ; on représentait « *Cléopâtre* », opéra de Mattheson, et celui-ci, qui jouait dans sa pièce le rôle d'Antoine, n'ayant plus à figurer sur la scène dans le dernier acte, voulut reprendre au clavecin la direction de l'orchestre, comme cela se pratique en Italie. Mais Hændel prétendit qu'on lui faisait injure et ne consentit point à s'éloigner du clavier pour céder la place au maestro. Celui-ci, furieux, attendit avec impatience la fin de la représentation et à l'issue du spectacle eut recours au duel pour laver dans le sang l'affront qu'on venait de lui faire. Les deux amis, devenus instan-

tanément adversaires acharnés, mirent flamberge au vent et se battirent comme de vrais soudards au milieu d'un grand concours de spectateurs qui faisaient cercle autour d'eux. Mattheson fondit avec impétuosité sur Hændel, mais la Providence, qui veillait sur les jours du grand compositeur, permit que l'épée de son rival rencontrât un large bouton de métal contre lequel elle se brisa. L'affaire n'eut pas d'autre suite grâce aux soins d'un conseiller de Hambourg, qui interposa ses bons offices pour réconcilier les deux artistes. Le 30 décembre Mattheson reçut à sa table son antagoniste, et aucun nuage n'altéra depuis lors leur amitié réciproque. »

Mais ces petits côtés de l'homme ne trahissaient pas l'inspiration du musicien, toute de noblesse, d'élévation et de grandeur.

Hændel est sans contredit le roi de l'oratorio. Il s'est élevé sur les ailes de l'inspiration biblique à une hauteur incomparable, si bien qu'après avoir considéré la supériorité de ses œuvres dans ce genre, on est tenté de croire à la prédestination de son génie.

Ce maître n'a pas écrit moins de vingt-deux oratorios qui sont tous des chefs-d'œuvre ; et telle fut la facilité de travail dont la nature l'avait doué, que pour écrire son « *Messie* », œuvre magnifique entre toutes ses œuvres, dont la partition est si développée et si parfaite, il n'eut besoin que de vingt-quatre jours.

Le « *Messie* » a été composé sur des textes tirés des prophètes, des psaumes de David, des évangiles et de l'Apocalypse. Il comprend trois parties.

La première partie s'ouvre par un prélude instrumental en *mi* mineur. Les cors et les trombones jettent des notes lugubres pendant que les violons, les violoncelles et les bassons gémissent une mélodie douloureuse et entrecoupée qui rappelle cette lamentation du prophète : « Les voix de Sion pleurent parce qu'il n'est personne qui se souvienne d'elle. » Puis le quatuor des cordes attaque une fugue d'un caractère moins triste qui prépare un premier récitatif de ténor d'une expression touchante sur ces paroles d'Isaïe : « Consolerez-vous, mon peuple ; dites à Jérusalem que voici la fin de ses maux. » Alors une musique pleine d'espérance et d'actions de grâces expose et commente avec un accent pénétrant les textes sacrés qui annoncent le Rédempteur promis, qui racontent les détails attendrissants de sa naissance, qui attestent les bienfaits de sa venue parmi les hommes ainsi que la suavité et l'aisance de son joug.

Avec la seconde partie commence la phase douloureuse de la vie du Sauveur. Un chœur doux et plaintif chante ces paroles de l'évangile de saint Jean : « Voici l'Agneau de Dieu qui porte les péchés du monde. » Puis un contralto rappelle les humiliations, les injures, les coups qui ont servi de prélude au supplice du Calvaire, pendant que l'orchestre souligne sa triste mélopée en plaquant des accords avec un rythme saccadé et persistant. — Mais le Christ est sorti du tombeau vainqueur de la mort : les apôtres sont prêts à faire retentir leurs voix inspirées et bénies jusqu'aux extrémités du monde. Les puissants de la terre se lèvent contre l'œuvre de l'Homme-Dieu et s'opposent à la diffusion de l'Évangile.

Et Celui qui habite dans les cieux se rit de leurs efforts et il les brise comme le potier brise des vaisseaux de rebut. C'est alors qu'éclate le célèbre « *Alleluia* » par lequel Hændel termine si heureusement la seconde partie de son *Messie*.

La troisième partie, moins étendue que les deux autres, résume les miséricordieuses conséquences de la vie, de la mort et de la résurrection du Sauveur. Elle fait savourer les fruits mystérieux et divins de la Rédemption. — « Je sais que mon Rédempteur est vivant et que je le verrai dans ma chair, » — chante une voix de soprano que le maître a choisie ici pour interpréter sa pensée. — « C'est par un homme que la mort est entrée dans le monde, » — répond un grave quatuor; — « C'est par un homme aussi que nous a été méritée la résurrection », réplique un chœur joyeux et rapide : puis les altos de l'orchestre accompagnent avec les accents pressants d'une harmonie en syncopes ce défi à la mort que font entendre le ténor et le contralto : « O mort ! où est ton aiguillon ? O mort, où est ta victoire ? », et ainsi de degré en degré, d'élévation en élévation, Hændel, emporté par un vol sublime, semble vouloir égaler la majesté du texte sacré lui-même, afin de faire à son œuvre un couronnement digne d'elle, et c'est par un chœur d'une grandeur et d'une puissance extraordinaires qu'il commente ce passage de l'Apocalypse par lequel son *Messie* s'achève : « A celui qui est assis sur le trône, et à l'Agneau Bénédiction, Gloire, Honneur et Puissance dans les siècles éternels. Et les quatre animaux mystérieux répondaient *Amen*; et les vingt-

quatre vieillards qui se tenaient devant le trône se prosternèrent et adorèrent Celui qui vit dans tous les siècles. »

Hændel est constamment resté attaché aux formes scolastiques. Néanmoins, il a su mettre dans son style beaucoup d'expression et de chaleur. Lisez le récitatif en *mi* majeur qui commence la première partie du *Messie* : « Peuple, prenez courage » et l'air de ténor qui suit immédiatement, ou bien, dans la troisième partie cet air de soprano « Je sais que mon Rédempteur est vivant », vous y trouverez une mélodie touchante, un accompagnement d'une grande suavité, un ensemble d'une expression charmante.

Rien de plus gracieux ni de plus frais que la romance de Miriam dans *Judas Machabée* : « O rives du Jourdain, ô champs aimés des cieux ! » Je cite ces exemples parmi cent autres, car Hændel a toujours une mélodie originale et variée ; mais il faut quelque habitude de son style et une certaine perspicacité musicale pour la découvrir au milieu des riches ornements dont le maître se plaît à l'entourer.

On'a reproché à Hændel de ne s'être pas assez gardé de la formule. Mais ce fut chez lui plutôt une concession à son auditoire habituel, dont l'éducation musicale était à peine commencée, qu'une défaillance de son originalité et de son génie.

Ses chœurs ont une remarquable puissance : l'effet en est immense et donne l'idée de proportions considérables. Mozart et Beethoven eux-mêmes lui en rendaient hommage. Aussi l'Angleterre est-elle justement fière

d'être devenue la patrie d'adoption de ce musicien d'élite. En le comblant de biens et d'honneurs pendant sa vie et en se montrant après sa mort si jalouse de sa gloire, elle s'est elle-même honorée grandement.

Mozart entrant un jour dans l'église de Saint-Thomas, à Leipzig, au moment où on y exécutait de la musique, s'écria, après avoir écouté quelques instants : « Grâce au ciel, voici que j'entends du nouveau et que j'apprends enfin quelque chose. » Ce nouveau, dont l'oreille merveilleusement délicate de Mozart avait si vite apprécié la valeur, remontait déjà à plus d'un demi-siècle et Jean-Sébastien Bach en était l'auteur.

Bach (Sébastien), qu'on a surnommé le grand pour lui assigner la place qui lui appartient dans cette dynastie de musiciens de talent qu'a composée la séculaire famille des Bach, Sébastien, dis-je, est peut-être le musicien le plus profond qui ait paru. Seul rival d'Hændel comme exécutant sur l'orgue, on peut croire qu'il eût éclipsé la gloire du maître de Halle si comme lui, ardemment désireux de la célébrité, il se fut choisi, pour paraître, un théâtre digne de son mérite.

Mais Bach resta toute sa vie le plus modeste des hommes. Ses œuvres, qui forment un fonds inépuisable de richesses musicales dans lequel bien des maîtres ont été depuis chercher leurs plus belles inspirations, sont le fruit d'un long recueillement, d'un travail assidu et d'un amour grand, délicat, passionné de l'art.

Bach aimait la musique non pour la fortune ni pour la renommée à laquelle elle conduit quelquefois, mais pour les jouissances intellectuelles élevées qu'elle lui

procurait ; il recherchait les artistes et les recevait avec bonheur sous son toit hospitalier, non pour trouver des occasions de paraître et de briller lui-même devant eux, mais pour profiter de leurs lumières et enrichir sa vaste science de quelque secret nouveau.

Nous avons de cet éminent compositeur, qui a élevé l'art de la fugue à sa suprême perfection, un nombre considérable de cantates d'église et plusieurs oratorios. Son chef-d'œuvre en ce genre est sa grande *Passion* selon saint Matthieu, composition colossale qui seule eut suffi à sa gloire et dans laquelle Bach fait chanter douze personnages et mouvoir tour à tour ou simultanément deux grandes masses chorales, deux orchestres et un troisième chœur de soprano ripieno.

Le texte de cette *Passion* n'est pas autre chose que la traduction littérale de l'évangile de saint Matthieu entrecoupée d'intermèdes lyriques dans lesquels un groupe de fidèles exprime les divers sentiments que fait naître en lui le spectacle de la divine tragédie auquel il est censé assister. Le récit de l'Évangéliste, les paroles du Christ, des Apôtres, de Pilate, alternent avec les interpellations des Juifs et les réflexions des assistants qui donnent lieu à des récitatifs, à des airs, à des chœurs ; et dans les moments solennels l'Eglise élève la voix par le grave et religieux choral.

En présence d'un mystère, d'un dessein si vaste, si hardi, si compliqué où l'ode, le drame, l'épopée se donnent la main, le compositeur a senti la nécessité de préparer son auditoire.

Aussi Bach a-t-il placé au seuil de son œuvre une

sorte de prologue instrumental et vocal qui en est comme la synthèse. C'est une marche au Calvaire pendant laquelle le premier chœur représentant l'Eglise interpelle le second chœur qui tient la place des fidèles et l'invite à compatir aux souffrances de l'Agneau divin. Le rythme haletant et les accords heurtés de l'orchestre, les progressions plaintives du premier chœur, les interjections de stupeur et de crainte du second chœur et au-dessus de cet ensemble d'harmonies pleines d'angoisses, le troisième chœur de soprano faisant entendre les phrases entrecoupées du choral : « Auteur de toute grâce, tu meurs dans l'ignominie, » rendent d'une manière saisissante les étonnements attristés de la terre et du ciel devant ce spectacle inouï d'un Dieu qui souffre et qui meurt.

Après cet impressionnant exorde, Bach déroule les divers épisodes de la douloureuse épopée.

Il suit dans sa première partie le récit de saint Matthieu depuis les préliminaires de la dernière cène jusqu'à la fuite des disciples. Lorsque l'Evangéliste raconte, son récit n'est soutenu la plupart du temps que par quelques accords discrètement jetés par l'orgue. Mais l'auditeur n'a pas un instant à redouter une longue et froide narration.

Au moment voulu le maître ajoute son commentaire et il le fait avec une variété de nuances, une science des effets, un art de la gradation vraiment merveilleux. Il ne s'astreint point à conserver à ses deux chœurs ni aux deux orchestres qui les accompagnent la physionomie particulière d'un rôle défini et unique. En dehors des

personnages qui doivent rester les mêmes d'un bout à l'autre de l'œuvre. Bach se sert indifféremment du premier ou du second chœur et prend dans celui-ci ou dans celui-là les voix qui s'élèvent provocantes et injurieuses de la foule des Juifs déicides, ou qui gémissent compatissantes et désolées parmi le groupe des disciples et des fidèles en pleurs. En un mot, il les unit ou les sépare suivant l'effet qu'il veut obtenir et que sa pensée sûre, sa main maîtresse, son âme dans laquelle le sentiment dramatique est extraordinairement développé, lui font toujours trouver avec justesse, grandeur et naturel.

Pendant que le Christ réunissait ses apôtres autour de lui pour la dernière cène les princes des prêtres ont décrété sa mort. Judas a trahi son maître et voici qu'il vient de le livrer par un baiser perfide dans le jardin des Oliviers, où Jésus se relève à peine de l'agonie cruelle dans laquelle il a sué le sang. Un duo de soprano du premier chœur, plusieurs fois entrecoupé par les exclamations du second chœur, explique le premier moment de stupeur des disciples : puis les deux orchestres et les deux masses chorales s'unissent pour maudire le traître ; l'orgue lui-même domine l'ensemble par ses accords menaçants et terribles : on croirait que le ciel ébranlé s'effondre et que la terre va s'entr'ouvrir. Mais tout à coup il se fait un silence profond. Les apôtres ont fui : Jésus est abandonné, et le chant mystique d'un choral ramène la pensée des auditeurs sur eux-mêmes et vient exciter dans leur âme des sentiments de foi et de componction.

Bach a le secret de ces oppositions soudaines. Il est

sans rival dans l'art de faire intervenir le choral pour jeter dans ses œuvres religieuses un puissant intérêt dramatique. C'est par une inspiration semblable que dans son oratorio de la Nativité, au moment où les bergers avertis par les anges viennent adorer le Messie nouveau-né, un choral lugubre fait planer au-dessus de la crèche de Bethléem la sanglante vision du calvaire.

Dans la seconde partie la scène change et devient de plus en plus sombre. Jésus est aux mains de ses bourreaux qui l'outragent et l'accablent de mauvais traitements. L'expression des plaintes compatissantes et douloureuses des fidèles confiée dès lors presque exclusivement à des voix isolées, n'en est que plus pénétrante. Enfin le Christ est crucifié entre les deux voleurs compagnons de son supplice. Alors sur ces paroles « O Golgotha, funeste Golgotha ! c'est sur toi, sol maudit, que meurt le roi de gloire, » s'élève une mélodie toute imprégnée de larmes et accompagnée par des sanglots. Une semblable musique n'a pu sortir que d'une âme délicate, sensible, affectueuse au plus haut degré. C'est d'ailleurs un des caractères de la musique de Bach que cette vérité et cette délicatesse dans l'expression du sentiment. Ses fugues, mal comprises et mal interprétées, ont pu lui faire parmi les musiciens superficiels une réputation de science ardue, sans autre intérêt que les difficultés d'un problème d'harmonie transcendante. Mais pour peu qu'on étudie ses œuvres de plus près, on doit bientôt revenir à un jugement tout opposé qui est le vrai.

Le choral, que le maître ramène pour la sixième fois

dans le courant de sa *Passion*, avant de peindre le trouble et la commotion des éléments qui accompagnèrent la divine catastrophe, est une preuve de plus de cette expression attendrissante qu'il sait donner à sa musique, lorsque la situation le demande.

Un chœur doux et recueilli dans lequel l'accent de la reconnaissance domine le sentiment de la tristesse et de la douleur, achève cette admirable partition.

La *Passion* selon saint Matthieu fut écrite en 1729. On est pris d'étonnement quand on pense qu'une œuvre de cette valeur a sommeillé cent ans dans la bibliothèque de saint Thomas avant d'être exécutée. Ce fut Mendelssohn, l'auteur d'*Elie* et de *Paulus*, qui eut la glorieuse fortune de la produire pour la première fois en public à Berlin où elle fut triomphalement accueillie le vendredi-saint de l'année 1829.

Bach et Hændel ont fondé la gloire de l'école allemande, sur laquelle, après eux, Haydn, Mozart et Beethoven devaient jeter tant d'éclat.

Mozart, que les Italiens appelaient « Il mostro d'ingegno », un prodige de génie, et qui a excellé dans tous les genres, a mis dans son oratorio de *David pénitent* toutes les grâces semillantes de sa muse tendre, ardente, passionnée. Dans l'oratorio du *Christ au mont des Oliviers*, de Beethoven, nous retrouvons le caractère d'austère grandeur, de sublime hardiesse et de mélancolie profonde qui personnifie le génie de ce roi de la symphonie.

Voici les *Sept paroles du Christ* d'Haydn, son oratorio des *Quatre saisons* et celui de la *Création*, son

chef-d'œuvre. Ne cherchez point dans cette musique des accents déchirants ni des larmes. S'il y a des pleurs c'est une joie douce et attendrie qui les y a versés. La note douloureuse et l'accent passionné paraissent avoir manqué au génie d'Haydn. Jamais ce maître n'eût eu l'idée de composer un *Requiem* : sa muse souriante se fût trouvée mal à l'aise au milieu des pensées sombres, funèbres, terribles, qu'amène un semblable sujet ; et lui-même disait avec bonhomie que sa confiance en la miséricorde divine lui eût fait écrire un *Miserere* tout entier « in tempo allegro » s'il avait eu à entreprendre un semblable travail. Mais que sa pensée est limpide ! que son harmonie est claire ! que son style est pur ! Comme le vieux Bach il possède la science de l'effet simple et naturel : avec trois notes il vous enchante, et sa mélodie coquette, vivante, heureusement naïve, se développe originale, variée, pleine de saveur avec une facilité qui ne fatigue jamais.

Mais je me hâte, Messieurs, car je sens que j'abuse de la bienveillante attention de mon indulgent auditoire.

Aussi bien, dans notre école française nous ne rencontrons plus que des noms aimés et des œuvres connues devant lesquelles l'analyse n'a plus d'utilité. C'est Méhul avec son *Joseph*, dont la suave romance de Benjamin est dans toutes les mémoires ; c'est Lesueur avec son oratorio de la *Passion* ; Félicien David, le chantre du *Désert*, avec son *Eden* et son *Moïse au Sinaï* ; Berlioz avec sa ravissante *Enfance du Christ* : tous, hommes d'un talent supérieur, qui ont mérité à l'oratorio une

place glorieuse parmi les meilleures œuvres de notre musique nationale.

Marie-Madeleine, Samson et Dalila, La Rédemption, Mors et vita, Jeanne d'Arc, nous témoignent du haut rang où nos compositeurs les plus distingués le tiennent encore aujourd'hui.

Quand on a assisté à l'audition d'une œuvre de ce genre placée dans son vrai cadre, on comprend mieux comment l'oratorio peut tenter la muse d'un artiste qui se sent des idées, une âme ardente et du souffle.

Ah ! la *Passion* de Bach dans une église, disait Lemmens, je ne connais rien de plus beau à entendre !

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

• de M. l'Abbé BOURDON

Par M. l'abbé Julien Loth, président de l'Académie.

MONSIEUR,

L'Académie en vous ouvrant ses rangs est demeurée fidèle à ses meilleures traditions. Elle a le culte des arts comme celui des sciences et des lettres, et entre tous les arts elle aime avec prédilection le plus immatériel, le plus charmant, le plus divin, la musique. Dans tous les temps elle a fait grand accueil à ceux qui ont parlé le langage supérieur des sons ; elle s'est plu à encourager et à récompenser leurs œuvres. Ne cherchez plus quels sont vos titres à sa bienveillance. Elle sait avec quel zèle et quel talent vous dirigez l'antique et illustre maîtrise de notre Métropole, quelle part de succès vous revient dans les grandes manifestations religieuses et musicales dont notre ville a été favorisée dans ces dernières années ; elle a reconnu dans vos œuvres non seulement la science qu'on acquiert par un travail

persévérant, mais ces dons heureux du goût, de la sensibilité, de l'inspiration, cet élan vers l'idéal, cette passion du beau par où s'affirment les vrais artistes, ceux qui sont nés musiciens comme d'autres sont nés poètes, et elle est allée vous chercher au milieu des enfants que vous formez si bien à votre art, pour vous offrir ici la place laissée vide par les Martin de Villers, les Méreaux, les Vervoitte.

Cette assemblée qui entendra tout à l'heure l'une de vos œuvres nous dira si nous nous sommes trompés; elle a déjà marqué par les applaudissements prodigués à votre discours si docte, si ingénieux, si délicat l'estime où elle vous tient comme écrivain.

Vous venez de nous parler de l'Oratorio, c'est à dire de la forme la plus haute de la composition et de l'inspiration musicales, et vous avez célébré des œuvres que vous et moi pouvons louer sans réserves. Je n'ajouterai à votre étude si complète et si attachante que de brèves remarques écloses, pour ainsi dire, dans ma pensée, en vous entendant.

C'est un fait assurément bien frappant que les maîtres dont l'art s'honore le plus se soient consacrés à ce genre de l'oratorio, alors que leur génie était dans tout son épanouissement, et aient voulu couronner leur carrière par des chants religieux. Quelle en est la raison?

Est-ce parce que leurs œuvres précédentes n'avaient pu satisfaire leur génie?

Je comprendrais ce sentiment qui est commun à toutes les nobles âmes sans cesse tourmentées du désir du mieux, et à qui leurs plus belles créations finissent par

déplaire. Homère ne daigna pas confier à l'écriture ses vers immortels, Virgile voulait livrer aux flammes son *Enéide*, Le Tasse se repentait d'avoir écrit sa *Jérusalem délivrée*, Michel Ange ne pouvait supporter ses plus sublimes statues, Léonard de Vinci laissait dans la Cène, son chef-d'œuvre, la tête du Christ inachevée, Milton priait ses filles de ne plus lui lire son *Paradis perdu*, Bossuet retouchait constamment ses sublimes discours et criblait ses manuscrits de corrections et de ratures, Fénelon recommença dix-huit fois son *Télémaque*, et que d'autres exemples !

Que nos maîtres eux aussi aient éprouvé ces cruels déplaisirs du génie, je le conçois, mais une autre raison, ce me semble, les a conduits vers la musique religieuse.

Fatiguées de célébrer les images décevantes et imparfaites qui s'offraient ici-bas à leurs yeux, lassés de ces pâles reflets du beau entrevus au front des plus fragiles idoles, et de ces péripéties monotones, et tristes au fond, des passions humaines, ils ont voulu de plus dignes objets de leurs chants.

Dans leurs poursuites incessantes de l'idéal, un jour, à travers leurs rêves et leurs méditations, la figure du Christ leur est apparue, et sa divine beauté les a ravis. Tous ils se sont essayés à le chanter : Hændel, dans le *Messie* ; Bach dans la *Passion* ; Pergolèse, ému à l'un des spectacles les plus attendrissants du divin martyr s'immortalise avec son *Stabat*. Haydn monte aussi au Calvaire, en interroge les échos et nous rend la douceur et la majesté des *Sept paroles* du Christ mourant. Mozart, après avoir retrouvé, si l'on peut

dire, la lyre du roi-prophète dans son *David pénitent*, fait retentir, dans son *Requiem*, les trompettes du dernier jugement et implore, devant la fin inévitable de tout être et de toutes choses, la miséricorde de celui qui est la résurrection et la vie. Beethoven, attiré à son tour par la grande figure souffrante du Rédempteur, raconte les angoisses de l'agonie du Christ au jardin des Oliviers, et plus tard, pour accompagner les mystères de l'autel, il composera sa Grande Messe solennelle. Mendelshon, glorifie dans son *Paulus* la doctrine qui a renouvelé le monde ; Lesueur s'essaie après tant d'autres à raconter le drame divin du Golgotha ; Rossini sort de son silence de trente ans pour exhaler dans son *Stabat* et sa Messe solennelle les derniers souffles de son génie ; Berlioz met le sceau à sa gloire en racontant l'enfance du Christ, et notre Gounod monte au sommet de l'art avec ses deux grandes œuvres *Rédemption, Mors et Vita*.

Mais comment nos maîtres ont-ils pu espérer, par la musique, ajouter quelque chose à la grandeur, à l'austère et sublime simplicité des textes sacrés dont la lecture suffit à l'âme, et que trop souvent les commentaires et les amplifications affaiblissent et énervent, bien loin de leur venir en aide. Je l'avoue, l'érudition, le style, les grâces du langage, les efforts mêmes de l'éloquence me paraissent bien pâles et bien faibles en face de l'Évangile. Il n'en est pas de même de la musique ; son pouvoir est partout souverain.

Elle nous transporte d'abord dans une sphère plus belle, plus lumineuse, plus douce que la nôtre, où tous

les sentiments de l'âme acquièrent une intensité extrême, où l'on contemple dans un songe enchanteur, et cependant conscient, les choses et les hommes tels qu'on voudrait qu'ils fussent; où à travers les flots de l'harmonie et le charme pénétrant de la mélodie, on voit surgir tout un monde d'émotions jeunes, fraîches, pures et comme transfigurées. C'est une sorte de paradis qui s'ouvre à l'âme, où la vie est triplée, d'où sont bannis les sentiments inférieurs, où notre cœur débarrassé du poids qui l'opprime s'épanouit un instant dans une fécondité délicieuse et puissante. L'art divin des sons réfléchit toutes les images et les idées de la terre, mais si belles, si transformées, si radieuses qu'on les croirait déjà revêtues des splendeurs du ciel. Supérieur aux autres arts qui ne s'emparent que d'une partie de l'âme pour la diriger vers une idée précise, la musique envahit l'âme tout entière et la plonge dans les grandes ondes de l'infini.

Quelle force, quel relief, quelle intensité elle donne à tous les sentiments et à toutes les situations !

Prenons un exemple facile à saisir par les amis de l'art.

Il y a des heures dans la vie où tout est sombre et douloureux. On pleure ses illusions perdues, ses belles années évanouies, ses affections éteintes ou brisées, son dévouement, son cœur, trahis ou mis en risée. On redit avec Malherbe :

N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde,
Sa lumière est un verre, et sa faveur une onde

Que toujours quelque vent empêche de calmer.
Quittons ces vanités, lassons-nous de les suivre.
C'est Dieu qui nous fait vivre
C'est Dieu qu'il faut aimer.

.Ou avec Bossuet: « C'est bien peu de chose que l'homme, et tout ce qui a fin est bien peu de chose. Je ne suis venu que pour faire nombre, encore n'avait-on que faire de moi; et la comédie ne serait pas moins bien jouée, quand je serais derrière le théâtre. Ma partie est bien petite en ce monde et si peu considérable, que quand je regarde de près, il me semble que c'est un songe de me voir ici, et que tout ce que je vois ne sont que de vains simulacres. *Præterit figura hujus mundi.* »

Ou plus brièvement avec Chimène :

Je cherche le silence et la nuit pour pleurer.

Tous ces accents des orateurs et des poètes, par où ils expriment la profonde mélancolie des choses, sont touchants, mais comme ils pâlisent devant le langage supérieur de la musique ! Ecoutez cette incomparable sonate en *ut dièze mineur* de Beethoven, où il a versé toutes les larmes du cœur humain. Dès les premiers et lugubres accords on est jeté dans le rêve : la mélodie gémissante éveille dans l'âme une émotion qui s'accroît avec le développement de cet andante aux notes déchirantes, aux modulations pathétiques, aux plaintes profondes et vastes comme l'Océan, puis le drame humain va se déroulant grave et inexorable jusqu'à ce que le chant expire dans un sanglot. Non, la poésie ni l'éloquence ne peuvent ici soutenir la comparaison ; la

musique n'est plus une pensée personnelle, c'est la douleur universelle chantant et pleurant dans une langue idéale qui atteint et qui rend toutes les vibrations de l'âme.

Les maîtres ont donc eu raison d'adapter leur art tout puissant au texte sacré de la Bible pour lui faire exprimer tout ce qu'il renferme de sublime et de pénétrant.

Voyez dans le *Messie* d'Haëndel, dont vous avez si bien parlé, le chœur qui célèbre la naissance du Sauveur : *Ah ! parmi nous l'enfant est né !* Est-il possible de rendre avec plus de grâce et de vivacité l'allégresse de la terre à la vue de son Libérateur si longtemps attendu ! et dans le larghetto si suave où il nous peint le bon Pasteur nourrissant son peuple, rassemblant ses enfants, réchauffant sur son cœur la brebis égarée, la mélodie d'une esquisse douceur et d'une onction pénétrante n'ajoute-t-elle pas à l'image biblique un charme indicible ?

De même dans l'œuvre de Gounod, *la Rédemption*, les récitatifs si simples, si tristes, si doux ne décuplent-ils pas la force des paroles ! Et la marche au Calvaire, quel triomphe pour la musique ! Certes les paroles du *Vexilla Regis* sont belles, la mélodie liturgique qui les accompagne est plus belle encore, mais quelle puissance de couleur et d'expression leur a donné le maître dans son oratorio ! L'orchestre commence la marche où retentissent les fanfares des soldats, le mouvement de la foule, les cris joyeux des ennemis du Christ. Alors se produit un contraste saisissant. Pendant que cette marche éclate, vive et brillante, les sopranos entonnent lente-

ment avec leurs douces voix la grave et solennelle mélodie de la liturgie.

L'étendart du Roi des rois,
Au loin flotte et s'avance !

On voit des yeux de l'âme le Christ portant péniblement sur la montagne du Golgotha sa lourde croix. La route est rude, le site âpre et désolé, le ciel sombre : le Christ monte toujours. Les filles de Jérusalem sont là sur son passage qui pleurent en silence. Il les console et poursuit la montée. L'orchestre, lui, donne une nouvelle allure à sa marche, elle devient grandiose, entraînante, triomphale ; elle redit les conquêtes de la croix à travers les siècles et ses victoires bienfaisantes pour l'humanité. Nulle parole d'orateur, nul tableau de peintre n'aurait pu rendre avec ce relief et cette intensité cette double scène toute de contraste et d'une puissance irrésistible.

Qui d'ailleurs a jamais nié la puissance de la musique ?

Les anciens racontaient que Terpandre avait un jour apaisé avec sa flûte une émotion populaire à Lacédémone. Farinelli, rappelant David devant Saül, guérit avec ses chants le roi d'Espagne, Philippe V, atteint d'accès de mélancolie noire qui faisaient craindre pour sa raison. Vous nous avez retracé la touchante légende de Stradella. Je sais un fait plus surprenant encore.

Palma, compositeur napolitain, avait, dit-on, comme beaucoup d'artistes, des créanciers impitoyables. Il leur fermait la porte le plus souvent qu'il pouvait, mais surpris un jour par l'un d'eux au moment où il compo-

sait, il essuie ses reproches et ses menaces avec calme, puis se met à chanter de sa plus belle voix, en s'accompagnant au clavecin, l'air : *Sento che son vicino* de son opéra *la Pietra simpatica*. Le créancier, qui le croirait ? écoute d'abord, puis s'attendrit jusqu'à verser des larmes. Il fait plus, il offre à Palma une nouvelle somme d'argent pour le tirer de la gêne. — C'est grand dommage que l'air *Sento che son vicino* soit perdu. On pourrait peut-être renouveler l'expérience... à Naples, mais non, en Normandie.

Il est une remarque instructive que vous avez dû faire comme moi en étudiant les oratorios célèbres. On trouve, dans ces œuvres si diverses de style, des rapports frappants avec l'esprit du siècle et du pays où elles ont paru. En étendant cette observation à toutes les compositions musicales, on pourrait presque reconstituer l'histoire du passé avec la musique, où l'on trouve, comme dans la poésie, une fidèle image des temps.

Dans les œuvres de nos maîtres, à travers les cordes de leur lyre, les strophes de leurs poèmes, on entend avec les cris de l'humanité, les cris de leur époque ; avec les soupirs de l'âme humaine, les soupirs du peuple, du siècle, de la nation où leur âme a pleuré, souffert et chanté. Prenons les chants du moyen âge dont les mystères, comme vous l'avez rappelé, ont donné naissance à nos oratorios.

Rien n'offre une idée plus parfaite de cette époque si mal jugée, de sa foi, de son génie spéculatif et profond, que les belles mélodies religieuses dont se compose le plaint-chant, non tel sans doute qu'il nous est connu

aujourd'hui, mais tel qu'il était alors. Un tableau dont on a enlevé les couleurs, effacé les lumières et les ombres, pour ne laisser subsister qu'un dessin vague et incomplet est assurément méconnaissable.

Le moyen âge, qui faisait sortir de la terre nos grandes cathédrales, affranchissait les communes, écrivait la *Somme* et les Fabliaux; ce temps si vivant, si croyant, si libre, si hardi à la fois, faisait passer son âme dans les mélodies grandioses du sanctuaire, comme dans les naïves et douces cantilènes de ses mystères et de ses ballades. L'oratorio proprement dit prend naissance au xvi^e siècle, et au centre du monde catholique, à Rome, au moment où tout semblait renaître sous le souffle d'un nouveau printemps. Il fallait la ville éternelle pour cadre au génie de Palestrina. En France nous n'étions pas mûrs pour ce genre de musique. Nos compositeurs Josquin des Prés, Beaujoyeux, Mouton, Jannequin, s'attachaient plutôt à rendre la grâce, l'enjouement, la sérénité de cette époque si glorieuse et si prospère de Louis XII et de François I^{er}.

Temps heureux que celui-là, et dont un chroniqueur a dit : « Il ne courut oncques du règne de nul des autres se bon temps qu'il a fait durant le sien. (1) »

Ne parlez pas encore d'oratorios sous les règnes suivants. Il faut des ballets à Henri III, des fanfares et des chansons à Henri IV, des romances à Louis XIII. Quand Jacques Lefèvre composait ses tendres et mélancoliques mélodies, ne donnait-il pas de son roi Louis XIII la

(1) Saint-Gelais.

même idée que les mémoires du temps ? Il est vrai, au grand siècle, la musique prend chez nous des allures de reine. Quelle noblesse dans les mélodies de Lulli, quelle dignité et quelle grâce dans ses essais lyriques, quelle probité dans son art !

L'église s'ouvre volontiers aux motets de Lalande dont l'austère simplicité rappelle celle de Bourdaloue dans la chaire. Rameau sera méthodique comme Descartes, mais il aura des traits imprévus et charmants à la Sévigné. S'il a trouvé la théorie de la basse fondamentale et écrit des traités d'harmonie, il a composé aussi les jolis menuets si gracieux, si bien cadencés, où l'on croit voir défiler la cour élégante et compassée de Versailles.

C'est dans l'Allemagne où la musique est profonde et mélancolique comme le Rhin coulant à l'ombre de ses sapins, de ses rochers, de ses donjons en ruines, dans l'Allemagne grave et religieuse, que l'oratorio prend son épanouissement, et dans un temps où la foi était vive et universelle. On comprenait Haydn s'écriant les mains levées au ciel le jour où l'on exécuta *la Création*, au milieu de l'enthousiasme populaire : « C'est Dieu qui m'a donné l'inspiration c'est lui qu'il faut remercier. »

Les œuvres religieuses d'Hændel, d'Haydn et de Mozart sont bien de leur temps et caractérisent une époque où si les mœurs n'étaient pas toujours conformes aux croyances, celles-ci n'avaient pas été déflorées par le doute et les négations systématiques du siècle suivant.

Assurément vous ne demanderez pas, en dehors de Rome, à la musique italienne, joyeuse et azurée comme

la Méditerranée à l'ombre des lauriers-roses, vous ne demanderez pas non plus à nos compositeurs français du XVIII^e siècle de telles œuvres.

Philidor, Monsigny, Sedaine, Dalayrac, Grétry ont parlé en musique notre langue vive et franche, ils ont eu de leur siècle et de leur pays l'esprit, la grâce enjouée, la sensibilité, le goût; mais le vent de philosophie et de plaisir qui soufflait alors, aurait suffi pour éteindre toute haute inspiration religieuse.

Je ne puis développer ici ma pensée dans les limites étroites d'un discours. Je me borne à l'indiquer.

Le XIX^e siècle a engendré le doute et ses terribles luttes dans l'âme. La musique portera la marque de l'agitation, des tourments, des incertitudes de l'esprit moderne, et aussi celle de son prodigieux essor. Dans la jeunesse de ce siècle, notre art eut en France une floraison splendide. Quelle verve, quelle grâce printanière, quelle chaleur, quelle vie dans les œuvres de Boïeldieu, d'Auber, d'Hérold, d'Halévy, de Rossini ! Tout le monde s'en allait chantant les mélodies de ces maîtres qui donnaient une voix aux aspirations généreuses et aux jeunes illusions de ce siècle. C'est bien à cette heure qu'on put voir l'accord intime de la musique avec les sentiments de la nation, contente du présent, sûre ou du moins insouciant du lendemain, toute à la joie de vivre et de progresser. Quand notre siècle, en sa maturité, devint plus rêveur et plus agité, et se posa les graves problèmes politiques et sociaux qu'il n'a pu encore résoudre, la musique prit une teinte plus mélancolique avec Chopin, Berlioz, Félicien David, Reber.

D'ailleurs deux écoles, dans cet art divin, comme dans toutes les branches de la science et des lettres, tendent à diviser les esprits : l'école spiritualiste et l'école réaliste. La belle et grande école spiritualiste écrira encore des oratorios ; Gounod l'a prouvé. L'autre école cherche ailleurs des inspirations. Il faut aussi tenir compte d'une sorte de révolution qui s'accomplit dans l'art. L'harmonie tend à prendre la place prépondérante laissée jusque-là à la mélodie ; elle n'est plus seulement une science technique, elle devient un art, une peinture par les sons, une palette aux vives couleurs où l'on cherche le moyen d'exprimer toutes les situations, toutes les passions, toutes les scènes de la vie. Telle est la connexion entre les idées du temps et l'art musical, que le matérialisme moderne s'est glissé dans l'art le plus idéal, au point qu'aujourd'hui les procédés pour agir sur les sens, fortement et parfois brutalement, sont préférés par plusieurs à l'inspiration, souvent absente d'ailleurs. Que nous sommes loin de la simplicité, de la clarté, de la pureté, ces attributs de la vraie beauté ! Tout devient obscur, diffus, pénible dans ces compositions enchevêtrées. Et pourquoi tant d'efforts ?

« Le descriptif des grands écrivains de l'antiquité, a dit Châteaubriand, est sans apprêts et sans longueurs. Une image, une épithète leur suffit et le tableau est complet. » Aujourd'hui il faut trois pages à certains littérateurs pour nous décrire un arbre ; il faut à certains compositeurs des procédés matériels pour traduire leur pensée. On en est venu, dans une symphonie récente, à frapper avec l'archet sur le bois des violons pour simuler

le bruit des ossements qui claquent dans je ne sais quelle danse macabre. Il sera difficile de s'arrêter dans cette voie, car si l'on veut imiter servilement la nature, il sera besoin de munir nos orchestres de tout un arsenal d'engins mécaniques, et il ne faut pas désespérer d'y voir un de ces jours des canons Krupp.

O Haydn ! ô Mozart ! ô Beethoven ! dormez votre grand sommeil et ne vous réveillez pas !

Terminons, Messieurs, sur une idée plus douce. Je vous ai dit qu'on pourrait reconstituer l'histoire avec la musique, j'ai connu dans mon enfance un vieux chanoine belge, maître de chapelle de sa cathédrale, qui, lui, trouvait tout et voyait tout dans la musique. Il y avait même fait son éducation politique. Les théories de cet aimable et indulgent esprit ne sont pas à dédaigner. « Il n'y a pas, disait-il, de modèle plus parfait d'une sage politique qu'un morceau de musique. On y voit d'abord des notes inégales et de valeur bien différente : des rondes, des blanches, des noires, des croches, doubles, triples et quadruples. Ce sont les partis avec leurs nuances qu'on rencontre dans presque tous les pays. Aucune de ces valeurs n'est à rejeter, et de leur bon emploi dépend le rythme et l'expression de la composition. Ecrivez un morceau tout en rondes ou en blanches, ce sera lent et monotone ; en noires, vous arriverez à la sécheresse et à la raideur ; en seules croches, le mouvement sera bien vif ; en triples croches, vous courrez au précipice. Mélangez-les, vous resterez dans la nature et la vérité. De même pour les instruments. Il faut bien observer la nature de leur timbre et la portée de leur

action. Si vous donnez aux contre-basses le chant des violons et aux trombones les parties de flûte, vous faites œuvre d'insensé. Considérez aussi de quelle importance est la mesure et comme elle demande à être observée ! Enfin choisissez bien le chef d'orchestre, qu'il soit ferme et vigilant et surtout respecté et obéi. » Et il concluait par ces mots : en musique comme en politique il faut de l'accord et de l'union, beaucoup d'accord et beaucoup d'union.

N'est-ce pas un peu, Messieurs, le besoin de notre glorieux et bien aimé pays, de cette belle France, la grande ancêtre de l'Europe, la terre des gestes de Dieu, notre patrie et notre mère ? Et puisque je fais ici mon testament comme président de l'Académie, je veux vous exprimer le vœu suprême de mon cœur, qui fut celui du chantre divin de l'Italie, du Dante immortel.

En des temps semblables aux nôtres, après avoir jeté à tous les échos de son pays son grand cri : la Paix ! la Paix ! Dante voulut doter Florence, sa ville natale, d'une cloche qui rappelât par son nom la grande passion de son âme de patriote et de chrétien : il la nomma *Concordia*. Eh bien ! au sommet de la tour de 300 mètres qu'on doit élever à la prochaine Exposition, je voudrais qu'on plaçât une cloche du même nom qui fît entendre à la France et au monde son grand et doux appel à la concorde, à l'union, à l'oubli des fautes et des haines passées, à l'espérance en notre long et glorieux avenir.

RAPPORT SUR LE PRIX BOUCTOT

Par M. SAMUEL FRÈRE.

MESSIEURS,

Pour la sixième fois depuis 1876, l'Académie décerne aujourd'hui le prix Bouctot à un artiste né ou domicilié en Normandie et ayant envoyé une ou plusieurs de ses œuvres à l'Exposition municipale.

Cette année, les peintres, les sculpteurs, les architectes et les graveurs, répondant aux données de notre programme, forment un ensemble de cent cinquante noms parmi lesquels nous avons à distinguer un lauréat. En comparant ce chiffre à celui que donnait le Salon rouennais de 1884, nous constatons l'absence de quarante normands au moins.

Il serait puéril de tirer de ce rapprochement d'autres conséquences que celles dont pourrait s'emparer la statistique. En fait d'art, la quantité est moins que rien, la qualité seule est l'unité qui peut servir de mesure pour apprécier les progrès ou la décadence d'une école.

En somme, la trentième exposition municipale n'est ni meilleure, ni pire que ses sœurs aînées.

Parmi les cent cinquante exposants aptes à mériter notre récompense, l'Académie s'est arrêtée spécialement devant les œuvres de MM. Beaudouin, de Bergevin, Berthelemy, Démarest, Dubourg, Hermann (Léon), Hodeberg, Genty, Laugée, Lefèvre, Lepoitevin, Lizé, Marais, Melotte, Minet, Vallois, M^{me} Mazeline, MM. Bennet, Chrétien, Brunet-Debaines, Manesse, Buhot et Chedanne.

De cette liste, nous eussions voulu prendre chaque individualité pour lui attribuer l'hommage qui lui est dû : à côté d'artistes arrivés en pleine possession du succès, nous y aurions salué des talents à leur aurore : l'architecte Chedanne, par exemple, avec ses piquantes aquarelles et son grand projet d'école de médecine; M. Manesse, un graveur à l'eau-forte, déjà médaillé à Paris, et auquel la ville de Rouen vient de décerner une nouvelle distinction pour son portrait de M^{me} de Beerestyne, d'après Frans Hals ; l'heureux titulaire de notre médaille d'or, M. Lizé, un paysagiste sorti du purgatoire des amateurs, et passé dans le paradis des gens du métier, pinceau large et gras qui sait faire rouler en volutes immenses les longues vagues de la Manche ; M. de Bergevin, auquel la *Société artistique de Normandie* a fait l'honneur de sa médaille d'or en applaudissant le jeune pensionnaire de la ville qui, sans cesser d'être le dessinateur scrupuleux qu'avaient fait connaître ses premières toiles, se révèle aujourd'hui portraitiste avec des qualités de peintre et des agréments de coloriste.

A côté, ou plutôt au-dessus de ces nouveaux représentants des beaux-arts en Normandie, l'Académie est heureuse de rencontrer des personnalités déjà connues, déjà et depuis longtemps justement appréciées.

M. Genty s'est donné l'agréable tâche d'employer les ressources d'une palette lumineuse à reproduire les traits de son fils et ceux d'un magistrat que son exquise bonté, son caractère éminemment élevé, ont placé haut dans l'estime de nos concitoyens.

Un autre portraitiste rouennais, auquel l'Académie tient à adresser l'expression d'une sympathie justifiée, non plus seulement par le présent, mais par un long passé de travail, vous l'avez tous nommé avec moi, c'est M. Melotte, l'honorable professeur de beaucoup d'entre nous, celui sous les ordres duquel nous avons fait nos premières armes, le fusain en main, et qui vient volontairement de se retirer de l'enseignement universitaire après quarante ans de bons et loyaux services.

De M. Baudouin on voudrait *de visu* dire tout le bien possible, car ce bien serait mérité. Malheureusement la nature et les dimensions de ses toiles décoratives l'éloignent un peu de nos salons; deux petites études justes de ton et sobres d'effet suffisent-elles à rappeler à notre souvenir la belle ordonnance et l'exécution maîtresse de ses compositions murales?

Le tableau de M. Minet, intitulé *le Passeur*, est une de ces toiles devant lesquelles tout le monde s'arrête, parce qu'il y vibre l'accent de la vérité, parce qu'il y éclate le respect de la nature. En tête à tête avec cette scène naïve, presque bucolique, prise sur le vif au bon

moment, et dénuée de tout appareil théâtral, que nous sommes loin de ce style pompeux et poncif, prétentieux et phraseur, qui, sous prétexte d'idéal, invente de toutes pièces et remplace le beau par le conventionnel ! En même temps, comme *le Passeur* est exempt de ce réalisme qui, lui aussi, sous prétexte d'exactitude, et à sa manière tout aussi faux que le convenu, confond l'art du peintre avec le métier du photographe et choisit de préférence dans les spectacles qui l'entourent, les modèles et les sujets les plus faits pour rappeler à la galerie qu'il y a de la boue sur les routes de l'humanité et que nous nous traînons dans cette boue depuis le jour où, sur le seuil de l'immortalité, Dieu nous a coupé les ailes.

Ce double sentiment du respect de la nature et de l'élévation des sentiments dans la manière de traiter le sujet après l'avoir choisi entre mille, nous l'éprouvons surtout devant le groupe auquel je veux arriver, d'autant plus vite que le prix Bouctot lui est réservé.

Cette œuvre appartient à la sculpture, et M. Chrétien, son auteur, l'a intitulée le *Bonheur Maternel*.

Assise sur un banc de pierre, une vigoureuse paysanne allaite son petit enfant. Tout à l'heure, elle filait au rouet, car elle est de celles qui travaillent.

Pendant que le mari est parti aux champs, la mère est restée pour garder son dernier né ; mais elle ne saurait demeurer inactive, et elle a pris la quenouille où s'enroule la laine des moutons. Alors, l'enfant s'est réveillé en criant ; elle s'est levée vite, elle a couru au berceau où s'agitait le petit homme déjà vigoureux, elle

l'a enlevé dans ses bras sans prendre le temps de laisser la quenouille, et elle lui a chanté à l'oreille une de ces mélopées divines qu'improvisent les mères, comme les poètes, lorsque l'amour les frappe au cœur.

Mais la chanson n'a pas suffi au poulot : il a faim, il pleure, et, permettez-moi d'employer l'expression consacrée, elle est si douce, si pleine d'harmonie : Bébé demande à tetter.

Elle a ri, dans ses larmes ; elle s'est assise, et passant son bras droit sous la tête de son chéri, elle l'a mis en contact avec la source de toute douceur, la consolation de toutes peines.

A présent le voilà qui, gloutonnement, avale lampées sur lampées, ses petites jambes remuent d'aise ; encore un mot que le dictionnaire ne contient pas, mais que vous me permettrez, il gigotte de joie.

De sa menotte restée libre, il a arraché les derniers voiles qui couvrent la chaste poitrine qui lui donne la vie. Les deux seins de la mère apparaissent, forts, pleins de santé, riches de cette sève qui fait les générations robustes, saines et vertueuses.

Va, tette, cher bambin, tette sans arrière-pensée, brave petit père, tu as bien le temps, plus tard, d'avoir du respect humain. Ne te gênes pas, te dis-je, il n'y a personne et maman n'est pas pressée, vois comme elle te regarde de ses deux grands yeux ; elle a beau habiter une cabane, sais-tu, elle n'en éprouve pas moins, avec toutes les délicatesses de sentiment d'une duchesse, l'intime jouissance de te voir grossir, devenir beau, lui faire honneur. Elle trouve que tu as le front de ton

père, mais pour le reste c'est tout à fait elle, son portrait ! et ne va-t-elle pas interrompre ton repas pour te manger de caresses !

Si j'ai bien compris, messieurs, c'est là ce que le *Bonheur maternel* de M. Chrétien a voulu dire, et comme la première vertu d'une œuvre artistique est *d'exprimer*, il a fallu que je commence par là ; l'Académie, à ce point de vue, n'a que des éloges à adresser au statuaire.

Sous le rapport purement plastique, M. Chrétien n'a pas été moins heureux. Le mouvement du groupe est d'une grande franchise. La jambe droite, repliée sur la jambe gauche, fait équilibre à l'épaule et au bras droit soutenant la tête de l'enfant : le bras gauche se soulève légèrement pour laisser passer les jambes du nouveau-né, et la main tenant la quenouille s'allonge sur le genou par un geste qui n'est pas dénué de noblesse.

La tête est penchée légèrement sur le cou et le regard fixe l'enfant. Sans doute, nous n'avons à exiger ici ni les grâces fines, ni les souplesses délicates que nous aurions le droit d'attendre d'une mère appartenant à un autre milieu social, mais nous nous demandons si, pour caractériser plus nettement son type, M. Chrétien n'a pas forcé quelque peu l'accent de campagnarde simplicité et de brutale franchise qu'indiquent les formes générales et les détails de la face. Sans doute, cela est voulu ; sans doute la préoccupation du sculpteur est honorable en ce qu'elle révèle le désir de ne pas créer une figure banale ; seulement, le but n'aurait-il pas été dépassé à force d'avoir été atteint ?

C'est une question que nous nous sommes posés, Mes-

sieurs, tout en nous retrouvant unis par une appréciation commune, lorsqu'il s'est agi de louer les charmantes proportions de l'enfant, la délicatesse avec laquelle sont traitées les extrémités, la façon large et osée de rendre le nu et le vêtement.

Tout cela formait un ensemble de qualités dont l'influence n'a pas tardé à entraîner la décision de la Commission, et, après elle, celle de l'Académie.

M. Chrétien est connu à Rouen autant au moins qu'à Elbeuf, où il est né (1). Les rapporteurs du prix Bouctot ont déjà parlé de lui en termes flatteurs, mais ce qu'ils n'ont pas encore dit, c'est comment M. Chrétien s'est fait lui-même ce qu'il est.

Son père était entrepreneur de maçonnerie; dès l'âge de onze ans, Ernest Chrétien l'aidait dans ses travaux; en revanche, il apprenait de lui les éléments du dessin et du modelage.

Malheureusement, la mort, vint en 1852, enlever à notre lauréat son unique appui, et, resté seul, sans ressources, il fut obligé de s'engager comme manœuvre chez un maçon pour une année.

Après quoi il commença, comme il dit, son tour de France, et à seize ans nous le voyons à Bordeaux, déjà transformé; il fait de la plâtrerie artistique et du modelage. Le soir, à Marseille, il suit les cours de l'école et même il y remporte des prix: son étoile se lève enfin, la foi lui naît au cœur, la route de Paris s'ouvre devant lui; il part plein d'espoir et de convictions esthétiques.

(1) M. Eugène-Ernest Chrétien est né à Elbeuf, le 24 juin 1840

En six mois, il passe de l'Ecole des Arts décoratifs à l'Ecole des Beaux-Arts, et il entre dans l'atelier de M. Dumont, l'éminent sculpteur.

A partir de cette époque, la vie artistique de M. Chrétien vous est plus connue. Plusieurs fois aux Salons de Paris et de Rouen, Chrétien s'est révélé par des œuvres énergiquement pensées : Son *Maudit*, en 1874, son *Prisonnier de guerre*, en 1876, son *Guerrier reforgeant son épée*, en 1883, attestent un véritable tempérament.

Nous ne sommes pas surpris qu'il ait déjà reçu une médaille à Rouen en 1872, une médaille de 2^{me} classe au Salon de Paris en 1874 avec rappel en 1876, et nous sommes heureux de joindre, cette année, à ces récompenses, le prix de 500 fr. fondé par M. Bouctot.

LISTE DES ŒUVRES DE M. CHRÉTIEN

EXPOSÉES AUX SALONS DE PARIS

1869 *Le Bacchant*, plâtre.

1870 Le même, en bronze, acquis par l'Etat, pour la ville d'Amiens.

1872 Autre *Bacchant*, bronze, exposé à Rouen, acquis par la ville, et placé dans le jardin de Saint-Ouen (prix du département de la Seine-Inférieure).

Id. *Le Maudit*, plâtre.

1873 *Danseuse*, statue, plâtre.

1874 *Le Maudit*, marbre acquis par l'Etat, et placé au Musée de Périgueux (médaille de 2^e classe).

1876 *Le Prisonnier de guerre ou la Force prime le droit*, groupe plâtre, acquis par l'Etat (rappel de médaille de 2^e classe, hors concours).

1878 Le même groupe, en marbre, acquis par l'Etat, pour la ville de Châteaudun, et placé à l'Hôtel-de-Ville.

1879 *Ève*, statue, plâtre.

1880 *Le Printemps*, groupe plâtre, acquis par l'Etat.

1881 *Guerrier reforgeant son épée*, statue plâtre, acquise par la ville de Paris.

1882 *Le Printemps*, groupe marbre, acquis par l'Etat.

Id. *Vigarini*, buste marbre commandé pour l'Opéra.

1883 *Guerrier reforgeant son épée*, statue bronze, érigée place de l'Alma, à Paris.

Id. *Gaulois au siège d'Alesia*, statue plâtre, acquise par l'Etat et placée au Musée de Compiègne.

1884 *Lanon*, buste marbre, commandé par la ville de Louviers.

1885 *Le Bonheur maternel*, groupe plâtre.

1886 *Le Voile*, statue plâtre.

Indépendamment de ces œuvres principales, M. Chrétien est l'auteur d'un grand nombre de bustes, de la statue de la ville de Rouen pour l'Hôtel-de-Ville de Paris, de la statue de l'Industrie forestière pour le Trocadéro, et de deux groupes d'Enfants pour la décoration de la façade du Musée de Rouen.

RAPPORT SUR LE PRIX LA REINTY

Par M. POAN DE SAPINCOURT

MESSIEURS,

M. de Baillardel de la Reinty a, vous le savez, fondé trois prix, en mémoire de son glorieux ancêtre Pierre Baillardel, de ses compagnons, et en l'honneur de notre marine normande.

Celle de ces récompenses que nous avons à décerner cette année ne peut être accordée que si le candidat remplit les conditions suivantes : appartenir au pays de Caux, et, de préférence, aux communes de ce pays où ont résidé les familles Belain, Dyel et Baillardel; s'être fait remarquer par ses vertus ou une action d'éclat ou par des services utiles au pays de Caux, ces services n'eussent-ils aucun caractère maritime.

L'Académie, fidèle aux intentions de l'auteur de cette généreuse fondation, s'est jusqu'ici attachée à accepter les candidatures de personnes appartenant surtout à la

marine, tout en se réservant de profiter de la liberté que le programme lui laisse à cet égard. Elle a, en particulier, eu l'occasion de récompenser des matelots qui s'étaient distingués par des actes de courage et de dévouement. Mais, tout en payant ce tribut de reconnaissance et d'admiration à des actes héroïques, sacrifices aussi sublimes qu'instantanés de natures généreuses s'offrant pour le salut d'un être en péril, d'un navire en détresse ou pour l'honneur de la patrie, n'est-il pas juste de rendre aussi hommage à cette abnégation constante et raisonnée, faite de patience à toute épreuve, de désintéressement inaltérable, d'amour toujours prêt, qui constituent la charité.

On confond trop souvent le beau nom de charité avec celui d'aumône. Ne faut-il pas plutôt y trouver un synonyme à cette noble fraternité qui ne croit pas seulement faire œuvre de compassion, mais bien échanger un service? « Quel plus grand service, en effet, peut-on « rendre à l'homme, que de lui fournir l'occasion d'un « acte de désintéressement ou de liberté vraie, » et quelquefois aussi de réparation?

Cependant, notre temps qui s'applique avec ardeur aux recherches des solutions compensatrices des inégalités sociales et des corrections des chances diverses de la vie, n'apprécie pas toujours à sa valeur le rôle utile, je dirais même pratiquement indispensable, que, dans la société humaine, remplit la charité.

Certes, il faut faire comprendre à l'homme qu'il doit surtout compter sur lui-même, que l'union des individualités est une force et que la mutualité de l'assurance

peut être une garantie de sa dignité ; que vivre sur l'aumône, c'est vivre sur le caprice du hasard et des protections, c'est se vouer à l'humiliation et à l'incertitude : mais qui oserait affirmer qu'il a tout prévu, qu'il est à l'abri de tout événement inattendu ? Quelle association se flatterait d'un règlement parfait où il n'y aurait plus de place pour un cas nouveau, pour un débat d'interprétation, pour une erreur d'application, et surtout pour une de ces injustices involontaires mais fatales qui sont quelquefois les conséquences rigoureuses de toute œuvre de raison, où le chiffre inflexible commande, où la formule décide par catégories et par résultats précis ?

Ainsi, tous les jours et partout, nous rencontrons des victimes de la maladie, de la vieillesse infirme, de l'abandon, de la faim, de la guerre, de la tempête, et alors nous sentons bien que pour combler les lacunes laissées par la raison dans ses œuvres de réparation, il faut encore nous adresser au cœur.

Parmi ces lacunes, il en est une sur laquelle de tout temps nos populations des côtes normandes ont gémì.

La mer, le rendez-vous si charmant de nos villégiatures, le refuge à qui nous allons demander ce repos si calme, cette douce contemplation de l'infini où nous aimons à trouver l'oubli de nos labeurs, de nos soucis et de nos luttes, cet élément si bienfaisant qui donne aux nôtres un frais regain de santé et de bonheur ; la mer, cette attraction si décevante du commerçant qui lui confie sa fortune et ses vaisseaux, cette antique nourrice de l'humanité lève, vous le savez, un terrible tribut sur

les hommes assez audacieux pour affronter ses colères et lui ravir au plus profond de son sein ses inépuisables trésors.

Le pauvre matelot, pâture de ce minotaure toujours inassouvi, sombre dans l'horreur des tempêtes, loin des siens. Dans son angoisse suprême, il comprend, et il comprend sans espoir, que sa mort cruelle apporte une misère certaine à sa femme et à ses enfants. En vain, ils attendront avec son retour la joie de l'humble foyer et le pain quotidien. Ah ! il donnerait deux fois sa vie, s'il le pouvait, pour savoir dans cette minute extrême d'une inéluctable destinée, qu'une main généreuse prendra les pauvres petits et les guidera jusqu'au jour où, devenus grands, ils pourront, à leur tour, demander à un travail honnête et libre la subsistance de la vie.

Que deviendront-ils ? Car il n'a rien laissé en partant ; car...

« Sur lui, le matelot a sa fortune entière.
« Et quand il tombe à l'eau, c'est l'eau son héritière.
.
« Trois fils ! c'est tout cela qu'ils se partageront !
« L'un aura son chapeau, trop large pour son front,
« Ça ne peut plus servir qu'à demander l'aumône ;
« Le plus petit prendra l'étui de cuivre jaune,
« Et l'aîné gardera pour l'heure du repas
« Le couteau qui coupait le pain qu'il n'aura pas.

Eh bien, ce drame désolant que nous peint le poète de « la mer » a trouvé sa consolation et son secours. Dans le pays de Caux, les orphelins de la marine ont maintenant un abri, du pain, un avenir.

Le 3 mai 1873, une femme de bien, au cœur plein de

tendresse et d'énergie, une simple sœur de Saint-Vincent-de-Paul, la sœur Elisabeth, de son initiative privée et de ses propres deniers, ouvrait à Dieppe, sous le nom d'*Orphelinat de Notre-Dame-des-Flots*, un asile pour recueillir les petits garçons des pauvres marins de Dieppe et du littoral décédés en mer. Pour subvenir à leur entretien, elle comptait sur son courage et sur la charité. La charité a noblement répondu à cette espérance et son courage n'a jamais faibli. Il y a treize ans, douze orphelins choisis parmi les plus abandonnés, ont été reçus par l'orphelinat. Aujourd'hui, il n'y a pas moins de soixante-dix-huit enfants de trois à douze ans. Voilà un premier résultat, mais ce n'est pas le seul.

Ces pauvres victimes des fureurs de l'Océan, loin d'être découragés par la terrible expérience de leurs pères, sont stoïquement élevés en vue d'embrasser la même carrière. Toutefois, et la sœur Elisabeth a spécialement insisté près de nous sur ce point, elle ne voudrait s'opposer à aucune vocation ; elle ne cherche à forcer aucune répugnance. Aussitôt que l'enfant peut comprendre la portée de sa résolution, elle le consulte sur ses goûts, ainsi qu'un bon père doit le faire pour son fils. Car, il ne faut pas l'oublier, la sœur Elisabeth est encore moins une institutrice qu'une mère et elle a voulu dans son œuvre apporter non pas seulement un secours, mais aussi d'affectueux conseils et le consolant bienfait d'une caresse à ceux qui n'en pouvaient plus espérer. Mais la tradition et sans doute le sang paternel sollicitent ces jeunes âmes et les poussent irrésistiblement vers l'Océan.

C'est par une instruction primaire spéciale que les enfants sont formés à cette dure mais virile destinée. De fréquentes leçons de gymnastique développent leurs membres et l'exercice quotidien du mât et des cordages les familiarise avec le danger et les rompt aux rudes travaux qui les attendent.

Quand ils ont atteint l'âge de treize ans, l'orphelinat a terminé sa tâche morale et pratique, et si, pour subvenir aux charges, la charité, dans ses plus touchantes manifestations, et sous les auspices mêmes des autorités locales, répond chaque année aux appels pressants de la sœur Elisabeth, l'Etat, de son côté, n'a pas voulu se désintéresser de cette œuvre si utile et si éminemment française. A treize ans, grâce à la bienveillance de M. le Ministre de la Marine, les petits mousses de Notre-Dame-des-Flots sont embarqués sur les navires de l'Etat.

Si les pouvoirs publics ne peuvent accorder d'autres subventions, ils ne pouvaient, à notre sens, en donner une meilleure. Car nous voyons dans cet intérêt du Ministre, une sanction à l'utilité de l'institution. Nous y voyons encore un grand bienfait, puisqu'il arrache les enfants aux risques d'habitudes grossières d'immoralité précoce et de mauvais exemples de toute sorte que ne souffre pas la saine discipline de notre marine de guerre. Il les enlève aussi à la brutalité stupide de patrons avarés qui pourraient abuser de la faiblesse, de l'inexpérience, de l'isolement de petits êtres qui n'ont plus de pères pour les conseiller et les défendre dans ce pénible apprentissage du marin.

Les petits mousses trouvent ainsi le complément de l'éducation morale de l'Orphelinat, où l'on s'efforce de combattre les instincts d'égoïsme par l'esprit de sacrifice indispensable dans les rapports sociaux. Ce sentiment, n'a-t-il pas, en effet, son épanouissement dans les habitudes militaires du service naval où l'enfant apprend bientôt ce que c'est que l'honneur et ce que vaut le drapeau ?

Et puis, quand sonne cette heure de la séparation, la sœur Elisabeth, à celui qui est intelligent, malgré la modeste instruction qu'il a reçue, ne craint pas de dire : « Aie courage, mon cher enfant, et travaille, tu arriveras ; je t'aiderai. » Au moins doué, elle dit encore : « Si tu ne peux être qu'un humble matelot, au moins « sois toujours l'homme du devoir et de la probité. » Mais à tous elle rappelle qu'elle leur a appris à aimer cette patrie qu'ils vont servir, et qu'ils sont de cette grande famille de marins, héros qui dorment à l'entrée de Baseille et dans tant d'autres champs où, quand tout sombrait, grâce à leur indomptable valeur, l'honneur au moins fut sauf.

Tous ceux qui ont vu à Dieppe ces jeunes pupilles ont été touchés de leur bonne tenue, de leur activité, de leur obéissance, et n'ont pas sans émotion admiré dans ce résultat l'initiative personnelle et l'abnégation de la fondatrice de l'Orphelinat, et se rappelant combien est aujourd'hui devenu difficile le recrutement de nos matelots, ont souhaité à tous nos ports une aussi bienfaisante et aussi patriotique institution.

Et maintenant, Messieurs, si vous me demandiez les

raisons d'un succès si étonnant, je vous répondrais que le seul secret de la sœur Elisabeth, c'est son amour maternel. Il faut l'entendre parler de ses chers enfants. pour comprendre toute la puissante volonté que recèle cette affection et pour deviner l'irrésistible tendresse des caresses qu'elle restitue à ces pauvres deshérités ; et comme on sent bien, au contact de cette vocation sublime, que le véritable instinct de la femme est la maternité.

Pour compléter tous ces faits qui justifient entièrement notre choix, permettez-moi encore de rapporter les termes mêmes de la proposition faite par M. le Commissaire général de la marine. C'est en telle circonstance le juge le plus autorisé.

« En fondant l'Orphelinat, dit l'honorable M. Mancel,
« la sœur Elisabeth a rendu un grand service à la ville
« de Dieppe et à la population maritime. La concession
« du prix de la Reinty constituerait pour elle un pré-
« cieux encouragement... Je ne saurais vous recomman-
« der trop chaleureusement cette sainte sœur de charité
« pour le prix que doit décerner l'Académie de Rouen. »

L'Académie, interprète des volontés de M. de la Reinty, est heureuse de se rencontrer ainsi avec l'Etat, les autorités spéciales et locales, et on peut l'affirmer, avec l'opinion reconnaissante de nos populations côtières. Aussi, est-ce avec bonheur qu'elle décerne à la sœur Elisabeth la récompense dont elle dispose.

Mais, en portant ainsi sur son livre d'or, M^{me} Marie-Louise Meurier, que tout Dieppe vénère sous le nom de sœur Elisabeth, l'Académie n'a pas voulu seulement

honorer un grand caractère et une femme de bien, elle a encore un autre désir, celui d'aider son œuvre et d'en propager le but. L'obscurité, en effet, ne convient pas à de tels dévouements, et nous pensons que, malgré la modestie de la fondatrice, il faut qu'on la connaisse ; c'est un sacrifice que nous lui demandons encore ; mais les sacrifices, elle ne les compte plus. Son œuvre est belle ; elle est saine, elle est patriotique. La notoriété lui est due, non pas pour en faire une vaine louange, mais parce qu'elle doit servir d'exemple.

RAPPORT SUR LE PRIX DUMANOIR

Par M. HOMAIS

MESSIEURS,

Vingt-cinq années se sont déjà écoulées depuis que l'Académie de Rouen a reçu l'honorable mission de faire parvenir aux plus dignes les récompenses dues à la générosité de M. Dumanoir. Jusqu'ici des actes de vertu purement individuels ont été l'objet de vos suffrages ; vous avez généralement pénétré dans la vie intime et privée de vos lauréats et vous avez mis en lumière des actes d'héroïsme, de dévouement, d'abnégation, le plus souvent ignorés, grâce à la modestie et à l'obscurité de leurs auteurs.

Aujourd'hui, Messieurs, l'Académie a cru devoir entrer dans une voie nouvelle, élargir le cercle dans lequel son action avait été concentrée et faire participer à ses récompenses une de ces grandes associations dont les services et les bienfaits ont acquis une éclatante notoriété.

C'était une question fort grave que celle qui s'imposait cette année à votre appréciation. Il s'agissait de décider si les termes du testament de M. Dumanoir pouvaient permettre l'attribution de son souvenir d'outre-tombe à une Société, et si l'Académie n'était pas enchaînée par

un obstacle juridique. Les meilleurs esprits pouvaient être divisés sur cette appréciation. L'Académie, après une discussion sérieuse, l'a tranchée dans le sens le plus large et, je crois pouvoir ajouter, le plus libéral.

M. Dumanoir a entendu récompenser *une belle action*. Il n'a imposé à l'Académie aucune catégorie de faits ou de personnes ; il s'en est rapporté à son appréciation éclairée et lui a laissé une liberté illimitée.

Cela bien établi, nous n'avons pas eu à nous préoccuper au point de vue légal de l'incapacité générale d'une Société. Les sociétés, en effet, quand elles sont reconnues d'utilité publique, constituent une personnalité juridique que la science du droit qualifie avec raison d'*être moral*.

Les sociétés qui sont entrées dans nos mœurs, auxquelles l'avenir appartient peut-être sont donc des personnalités qui prospèrent ou qui souffrent, qui sont utiles ou inutiles, qui peuvent faire de bonnes ou de mauvaises actions, suivant la moralité relative de leur but et les impulsions qui leur sont données.

Il n'était pas inutile, pour résoudre la question soumise à l'Académie, de nous reporter aux principes posés par nos devanciers. Nous avons dû nous souvenir que le premier rapport sur le prix Dumanoir avait été présenté à l'Académie par un de nos regrettés confrères dont la compétence en pareille matière était complète. M. Deschamps, dans une étude approfondie des principes qui doivent diriger l'Académie dans la distribution du prix Dumanoir, s'exprimait ainsi :

« Une belle action ! Fallait-il que cette action fût

« unique, ou sous quel rapport devait-elle être belle !
« Était-ce dans le sens d'éclatante et de glorieuse qu'il
« fallait l'entendre ? Ne suffisait-il pas qu'elle fût
« grande, morale ou utile ?

« Telles étaient les questions qui se présentaient à
« résoudre. L'Académie, dans l'interprétation qu'elle
« était appelée à faire, n'a pas hésité à préférer le sens
« large au sens restreint. »

Ce que nous avons donc, Messieurs, à récompenser, ce sont, suivant l'appréciation de M. Deschamps, les actions *grandes, morales ou utiles*.

Or, Messieurs, tout a été dit d'une manière générale sur la grandeur, la moralité et l'utilité du but poursuivi par les Sociétés de secours mutuels. Ces sociétés formées sous l'empire d'une pensée d'assistance réciproque, inspirent à l'ouvrier l'esprit de prévoyance et de prudence ; elles prélèvent par une cotisation modérée les ressources nécessaires pour la vieillesse ou la maladie ; elles sont moralisatrices et, en faisant un appel à l'épargne, elles font indirectement la guerre à l'abus de l'alcool et du tabac. A ce premier point de vue, elles sont dignes des encouragements de tous les hommes de bien et d'intelligence ; elles ont un cachet incontestable de grandeur, de moralité et d'utilité.

Si cependant les sociétés de secours mutuels ne se présentaient à nous que comme des sociétés d'assurances collectives, elles seraient assurément dignes de nos sympathies, mais elles ne présenteraient peut-être pas le caractère indispensable pour constituer l'action méritoire ou héroïque digne de la reconnaissance publique.

Aussi, avons-nous dû, Messieurs, nous attacher parti-

culièrement à faire ressortir le côté humain et philanthropique qui appartient à quelques-unes d'entre elles et notamment à celle qui, dans notre région, a pris le développement le plus complet et a réalisé sur la plus grande échelle le dévouement confraternel. Nous voulons parler, Messieurs, de la Société : l'*Émulation chrétienne*.

Cette Société, fondée en 1849 par sept ouvriers, compte maintenant 2,800 sociétaires, parmi lesquels 2,300 membres participants; elle est parvenue à des résultats matériels considérables; elle a employé depuis sa fondation plus d'un million à secourir les malades et les vieillards, et elle a acquis une réserve de plus de 440,000 francs, qui forme dans ses mains un trésor de prévoyance destiné à combattre la misère par l'épargne, c'est-à-dire par le moyen le plus en harmonie avec la dignité de l'homme et sa légitime fierté!

Elle a reçu déjà les témoignages les plus flatteurs par le concours généreux et empressé d'un grand nombre de membres honoraires, par sa reconnaissance en 1864 comme Société d'utilité publique et par la protection éclairée que l'Etat et les administrations municipale et départementale lui ont toujours donnée sous tous les régimes et qu'elles lui continuent.

En présence de pareils résultats, on peut, certes, rendre hommage à la direction qui lui a été imprimée par les divers présidents qui se sont succédé, mais il faut, Messieurs, attribuer l'honneur du succès à tous ses membres qui ont compris à merveille l'esprit de discipline et de fraternité qui est la base de l'institution. Les

Anglais ont une expression charmante pour désigner les sociétés de secours mutuels ; ils les appellent *friendly societies*, sociétés d'amis ; nous avons fait plus en France, nous pouvons les appeler des sociétés de frères.

Qu'il nous soit en effet permis de vous les montrer à l'œuvre.

Toutes les fonctions de la Société qui organisent les détails multiples de l'administration, sont tout à fait gratuites. Il est, Messieurs, un grand nombre de sociétaires qui trouvent tout simple de remplacer les plaisirs et les distractions du dimanche par un travail fatigant et fastidieux, et qui restent à la disposition de leurs camarades pour le service matériel de l'association.

On pourrait vous citer deux trésoriers, je ne vous dirai pas leurs noms parce que tout ici doit rester anonyme, qui depuis trente-trois ans se sont partagé la lourde mission de régler les recettes et les dépenses de la Société, qui ont vu passer dans leurs mains des sommes minimales en elles-mêmes, mais dont le total s'élève en comptant l'entrée et la sortie à près de trois millions de francs. Tout cela se fait de la manière la plus naturelle, volontairement et gratuitement, sans autre avantage que celui de supporter sur leur bourse les petites erreurs qui peuvent se glisser, car les chiffres sont toujours inflexibles.

Que vous dire, Messieurs, du service de la visite des malades ?

Plus de soixante membres de la Société, sous le titre d'inspecteurs des malades n'hésitent pas à se faire les consolateurs spontanés et quotidiens de la souffrance.

Chaque année, l'hiver apporte ses rigueurs, l'été amène son cortège d'affections contagieuses, quelquefois même épidémiques. Les membres de la Société atteints par la maladie sont visités avec un dévouement sans bornes. Depuis la fondation de l'association en 1849, le choléra a fait son apparition dans certains quartiers de notre ville, la petite vérole et la fièvre typhoïde ont régné avec un caractère contagieux et épidémique ; or, pas un des membres de la Société n'a manqué de secours et de fraternelle assistance.

Un jour, un des visiteurs sortant de l'Hôtel-Dieu où il avait visité un jeune homme atteint de la petite vérole noire, rencontre le Président de la Société : « Ah ! mon
« Président, lui dit-il, il ne faut jurer de rien. J'étais
« fier de n'avoir jamais eu peur, mais je ne puis plus
« le dire. Quand j'ai vu la tête de ce pauvre X..., je me
« suis mis à trembler.

— J'espère bien que vous ne l'avez pas abandonné,
« dit le Président.

— Oh ! non, j'y retournerai demain. »

La guérison du malade interrompit seule ces périlleuses visites.

On nous a signalé en outre des visiteurs se dépouillant de leur propre mobilier pour le transporter chez leurs camarades malades.

Ce sont là des exemples que les renseignements que nous avons obtenus nous permettent de généraliser et qui nous ont paru justifier la récompense que l'Académie est heureuse de décerner à la Société l'*Emulation chrétienne*.

Ce n'est pas d'ailleurs le premier hommage qui soit rendu à cette Société. En 1880, elle a reçu une médaille de vermeil qui lui a été décernée par la Société française de tempérance, et cette distinction a consacré un précédent sur les récompenses collectives, d'autant plus remarquable que la question fut étudiée après l'avis favorable de M. Duverger, jurisconsulte éminent, professeur de droit à la faculté de Paris.

Il ne paraît pas non plus inutile de rappeler qu'à la date du 15 juin 1862, la Société d'Émulation du Commerce et de l'Industrie a décerné à l'un des membres visiteurs des malades de la Société l'*Émulation chrétienne*, une médaille d'argent, et que la même Société, chargée aussi de distribuer les bienfaits de M. Dumanoir, a décerné quatre autres prix à des sociétaires de l'*Émulation chrétienne*.

En accordant aujourd'hui le prix Dumanoir à l'*Émulation chrétienne*, l'Académie est heureuse de témoigner l'intérêt qu'elle porte à une œuvre essentiellement démocratique dans le sens large du mot. Nous vivons, Messieurs, dans un temps où les ardeurs politiques font souvent naître de déplorables malentendus : mais il est un terrain sur lequel tous les esprits vraiment libéraux sont sûrs de se rencontrer, c'est celui des intérêts légitimes de la classe ouvrière au milieu de laquelle nous vivons. Or, quel spectacle plus digne de nos encouragements et de nos sympathies, que celui de ces hommes réunis sous le large drapeau de l'association et donnant l'exemple de la prévoyance, de la tempérance et des soins confraternels pour les éprouvés de la vie !

L'Académie a vu dans l'ensemble des faits que j'ai eu l'honneur de vous signaler, des actions grandes, morales et utiles ; elle a voulu les récompenser, et dans cette manifestation significative, elle se félicite d'être d'accord avec les encouragements que les Administrations supérieure et locale ont souvent adressés aux Sociétés de secours mutuels qui se trouveront toutes honorées par la distinction accordée à la plus nombreuse d'entr'elles.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'insister sur le caractère collectif de la récompense décernée par l'Académie ; aucun nom ne sera ici prononcé, chacun des membres de la Société prendra moralemeat sa part dans le témoignage de haute estime donné à l'*Émulation chrétienne* ; tous ont été à la peine, tous seront à l'honneur ; tous se réjouiront comme le soldat quand on décore le drapeau de son régiment.

CLASSE DES SCIENCES

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1885-86

(CLASSE DES SCIENCES)

Par M. A. MALBRANCHE, Secrétaire.

Parmi les communications scientifiques faites à l'Académie, on peut noter d'abord, comme la plus élevée par son but, celle qui a trait à l'aérostation. Il est évident que, à notre époque, bien des efforts sont tentés pour se diriger dans l'atmosphère. Après cent autres, que de modèles, de procédés variés, on essaie tous les jours. L'homme maître de la terre, maître des eaux, veut aussi l'empire des airs. Tout ce que l'on sait déjà peut bien faire espérer que la génération prochaine verra le problème résolu.

En attendant, on tire parti des appareils que l'on possède et on les perfectionne. Jusqu'alors, les ballons captifs avaient servi seuls aux signaux sémaphoriques pendant la nuit, le poids des appareils et le danger d'incendie s'opposant à ce qu'on les enlève libres. Un câble communiquait avec les appareils restés à terre, et on

L. THOMAS.
Ascension
du
ballon
« la Vénus ».

pouvait faire quelques signaux plus ou moins longs dans le genre de ceux du télégraphe Morse. Mais combien seraient plus utiles les indications fournies par un ballon libre qui traverserait les lignes ennemies, n'importe à quelle heure de la nuit, embrassant toutes leurs positions et pouvant ainsi modifier les plans d'attaque.

Il fallait pour cela réunir deux conditions que M. Lucien Thomas est parvenu à réaliser : 1° des lampes puissantes n'absorbant qu'une quantité relativement faible d'électricité ; 2° une source d'électricité d'un grand débit et d'un faible poids ; le tout sous un volume restreint. Malgré les dangers à redouter avec de tels bagages, MM. L. Thomas et le capitaine Faluba firent une ascension à Paris le 8 octobre, et, après des péripéties très vives, dues à une inflammation imminente du gaz qu'un accident fortuit faillit déterminer, ils descendirent près de Rambouillet.

Pour la deuxième ascension, qui a eu lieu à Rouen, les appareils avaient été modifiés en vue d'une puissance lumineuse supérieure. Malheureusement, la force ascensionnelle du gaz de Rouen étant insuffisante, on dut laisser à terre 50 kilos d'appareils ; il en résulta que les effets lumineux ont été moins resplendissants, mais les appareils ont bien fonctionné. Comme source électrique, les accumulateurs avaient obtenu la préférence ; les intermittences étaient obtenues au moyen d'un commutateur de construction spéciale dont le principal avantage est d'éviter l'étincelle de rupture. En résumé, ces appareils, quoique légers et peu encombrants, peuvent

produire 15 heures d'éclairage, après 2 heures seulement de chargement, et alimenter 12 lampes de 20 bougies.

Désormais, la possibilité de transmettre des signaux par ballons lumineux n'est plus un rêve ; ces très intéressantes expériences peuvent faire espérer beaucoup de l'avenir et conduire à des résultats inattendus.

Partis de l'île Lacroix, avec le ballon *la Vénus*, à dix heures et demie du soir, nos aéronautes traversaient Rouen dans la direction du nord-ouest, emportés vers la mer. La nuit, on ne pouvait songer à traverser la Manche, et une bourrasque assez forte rendait la descente très périlleuse. Les secours sont difficiles à obtenir à cette heure indue, et, sans l'aide d'un voyageur de commerce qui se dévoua courageusement pour arrêter le ballon dans sa course vertigineuse, une catastrophe était inévitable. « Rompus, mais contents, dit notre intrépide navigateur, nous frappons à deux heures du matin à la porte du Casino de Quiberville. »

M. le Président, au nom de l'Académie, a félicité le jeune aéronaute de ses courageuses tentatives et le remercie d'avoir bien voulu donner à l'Académie la primeur du récit de son intéressante ascension.

M. Verrier vous a entretenu des maladies charbonneuses chez les animaux domestiques. D'un rapport de MM. Arloin, Cornevin et Thomas, il résulte que l'inoculation pratiquée sur plus de 500 bêtes a complètement préservé les animaux du *charbon symptomatique*. Cette maladie, distinguée par MM. Davaine et Rayer du *sang de rate* ou *fièvre charbonneuse*, fait chaque

VERRIER
Maladies
charbon-
neuses,
La rage.

année de grands ravages dans nos étables. On ne saurait rien affirmer sur la durée de la préservation, parce que les animaux sont sacrifiés au bout de quelques années pour la boucherie, mais jusqu'ici tous se sont montrés réfractaires au charbon. Les races de moutons algériennes paraissent résister à la contagion.

Une question plus grave encore, et sur laquelle l'attention est vivement éveillée, c'est celle de la rage. Les heureux résultats obtenus par M. Pasteur permettent de concevoir les plus belles espérances. On sait que le virus rabique, en passant plusieurs fois par le lapin ou le singe, non seulement ne détermine plus la rage, mais devient un vaccin préservateur. La moelle rabique conserve dans l'air sec sa virulence pendant quinze jours, en l'atténuant régulièrement de telle façon que le fragment vieux de quinze jours peut jouer le rôle de vaccin vis-à-vis de celui de quatorze, celui de quatorze vis-à-vis de celui de treize, et ainsi de suite. M. Pasteur inocule donc chaque jour à la personne mordue un virus de plus en plus fort qui, à ce point extrême, annule les effets de la morsure. C'est après des expériences heureuses sur cinquante chiens que le célèbre professeur a osé appliquer sa méthode à l'homme. Jusqu'ici, tout paraît favorable à la découverte de M. Pasteur ; si deux ou trois insuccès se sont produits, ils s'expliquent facilement par la multiplicité des morsures ou leur ancienneté. Dans tous les cas, ce peu d'exceptions sur plus de 300 malades ne peut qu'engager à se soumettre au traitement nouveau, alors que la science était jusqu'alors impuissante.

M. E. Niel nous a analysé un ouvrage de M. Locard : *les Mollusques dans l'antiquité*. Dès les premiers âges du monde, l'homme a cherché à utiliser pour sa nourriture les êtres qui l'entouraient et à se rendre compte des merveilles qui s'étalaient devant ses yeux. Il fut naturaliste, inconscient sans doute, mais éclectique, procédant plutôt par expérimentation que par intuition. Il connut certainement le mollusque, le plus ancien témoin de la création, qui dut servir dès l'origine à son alimentation et à sa parure. Les fouilles exécutées sur plusieurs points nous le montrent contemporain des races préhistoriques. On recherchait pour l'ornement les espèces des genres *Cyprea*, *Cerites*, *Buccin*, *Pecten*, *Turritella*, etc. Quelques divinités païennes de l'Inde et de Rome avaient des coquilles pour symbole et étaient représentées portant une conque. Les Egyptiens les avaient, au contraire, en abomination.

E. NIEL
Les
mollusques
dans
l'antiquité,
de
M. Locard.

Aristote, le premier, a décrit un certain nombre de mollusques ; plus tard, Dioscoride et Appien, chez les Grecs, Pline, chez les Latins, ajoutèrent aux connaissances malacologiques. Horace n'en parle qu'au point de vue gastronomique, et vante les huîtres célèbres d'Abydos ou de Lucrin. La Pourpre ou Hyacinthe, qui joua un si grand rôle dans l'antiquité, était obtenue de certains mollusques longtemps inconnus. Grâce aux recherches expérimentales de M. Lacaze-Duthiers, on sait qu'elle est produite par les genres *Purpura* et *Murex*. La matière sécrétée par ces animaux est à peine colorée ; soumise à l'action de la lumière, elle devient

d'abord jaune citron, puis verdâtre, et enfin violette. Elle est donc essentiellement photogénique.

A Athènes, on vendait sur les marchés la sèche, les calmars et les chames; à Rome, on préférait les bivalves; le vulgaire escargot, qu'on faisait venir de fort loin et qu'on élevait dans des parcs, y était un mets de luxe.

Comme figure symbolique, l'auteur cite entr'autres l'escargot, qui traîne sa demeure avec lui, *omnia mecum porto*. Sa marche lente en avait fait un type de paresse et de lenteur; Plaute fait dire à un de ses acteurs : *Podagrosi estis, nec vicistis cochleam tarditudinem*. Son hermaphrodisme connu l'avait fait choisir pour représenter les passions honteuses et vénales. Chez les peuples chrétiens, à cause de son hivernage, retiré dans sa coquille comme dans un tombeau fermé par un opercule qu'il brise lui-même aux premiers beaux jours, on en faisait le symbole de la résurrection.

M. Niel a rendu hommage, en terminant, aux longues et patientes recherches auxquelles a dû se livrer M. Locard:

C'est au même membre, M. Niel, que nous devons la connaissance de quelques lettres de Réaumur publiées par la Société des Sciences naturelles de la Rochelle. Elles sont adressées à M. de Maffei, archéologue italien. Le style nous révèle un écrivain concis, exact et plein d'urbanité; on y voit aussi qu'il abordait avec une égale puissance de conception les questions industrielles, la description des insectes et des oiseaux, ou les questions de physique et de géométrie. Ces lettres, dont quelques-unes remontent à 1740, nous montrent l'application de

certaines procédés très perfectionnés depuis : telles sont l'incubation artificielle pratiquée, au moyen du fumier, et l'emploi de l'électricité comme moyen curatif de maladies. Son antipathie pour Buffon apparaît dans une lettre de 1749, où il parle avec un certain dédain de la publication d'une *Histoire naturelle générale* entreprise par MM. de Buffon et Daubenton. Il ne faudrait pas juger du caractère de Réaumur par cette rivalité chatouilleuse, dont la cause est inconnue ; M. Niel aime mieux l'apprécier par cette pensée, extraite aussi de sa correspondance : « Je sais un bien plus précieux et que je ne cesserai jamais d'ambitionner, c'est d'être aimé et estimé de ceux que j'aime et que j'estime. »

Enfin, notre laborieux collègue nous a entretenus des conditions de la vie dans les grandes profondeurs de la mer. Des sondages faits par la Commission scientifique à bord du *Talisman*, il résulte que ces conditions, dans la région abyssale, où les êtres sont soumis à une pression de 600 atmosphères, sont totalement différentes de celles de la surface. Aucun végétal n'a été ramené des profondeurs de 4 à 5,000 mètres. Aucun mollusque ou poisson n'est arrivé vivant à la surface. MM. Regnard et Certes se sont livrés à des expériences inverses ; ils ont augmenté progressivement la pression pour apprécier la résistance des animaux ; ceux-ci s'engourdissent d'abord, puis meurent à une pression de 300 atmosphères, pour le cyprin doré par exemple. Ils pensent qu'un excès de pression amène une sorte de vie latente résultant probablement de la pénétration d'une certaine quantité d'eau dans les tissus. Les animaux qui vivent

E. NIEL.

La vie au fond
de la mer.

au fond des abîmes n'ont pu y vivre que grâce à une modification des tissus et à une accoutumance lentement acquise.

VACANDARD.
Le squelette
de Menton.

M. l'abbé Vacandard, obligé pour sa santé d'aller passer l'hiver dans le Midi, n'est pas resté pour cela inoccupé ; son activité, qui passe ses forces, ne connaît pas de repos. Il a mis à profit son séjour à Menton pour étudier toutes les circonstances de la découverte d'un squelette dans les grottes de cette localité. Après avoir fait l'historique des explorations qui ont eu lieu depuis 1854 et des contradictions auxquelles a donné lieu la détermination des terrains, notre confrère arrive au fait de 1884, dont il a contrôlé tous les détails. A cette époque, MM. Julien et Bonfils exécutèrent dans la cinquième grotte de nouvelles fouilles, lesquelles, conduites avec méthode, leur permirent d'observer divers foyers allumés par les troglodytes. Ces fouilles amenèrent la découverte d'un squelette que tous les caractères rattachent au type de Cro-Magnon. Il offre un caractère ancestral, le bourrelet des arcades sourcillères, qui appartient à la race de Neanderthal, la plus ancienne d'Europe. Ces indices paléontologiques sont confirmés par la faune et l'industrie, qui placent ce préhistorique dans la période moustérienne et paléolithique.

Mais, d'après les circonstances où il a été rencontré, cet homme a été inhumé ; or, M. de Mortillet dit que l'homme préhistorique n'enterrait pas ses morts. Notre confrère s'inscrit en faux contre cette assertion du savant directeur du Musée de Saint-Germain, et l'homme de Menton ne permet pas de l'accepter.

Interrogé sur l'époque à laquelle on peut faire remonter l'existence de cet homme préhistorique, M. Vacandard répond que les chronomètres dont on se sert pour évaluer les dates géologiques sont trop incertains pour hasarder une opinion. La marche des glaciers, dont on s'est servi pour cette estimation, est très diversement appréciée, et l'âge de ce squelette peut varier de 8 à 50 mille ans.

Dans un pays où la culture du pommier est si répandue, il était intéressant de savoir exactement la composition et les qualités, les usages et la conservation du marc de pommes. Déjà M. Girardin et d'autres auteurs avaient donné sur cette question des indications très utiles ; M. Houzeau a repris de plus près cette étude et fait un travail complet qui lui a valu une des récompenses de la Société nationale d'Agriculture de France. Ayant analysé un certain nombre de marcs de diverses provenances, il a fait voir qu'il faut distinguer les variétés de pommes employées, le marc pur, ou de premier brassage, et le marc épuisé, résultant de rémiages ou de lavages du premier ; enfin, le temps écoulé depuis sa préparation. On doit remarquer que le marc épuisé, comparé au marc pur, contient plus de cellulose, de substances azotées, de matières grasses, et moins de matières sucrées et de matières minérales solubles.

Les usages du marc sont nombreux : on peut distiller le marc pur après six mois de conservation dans des silos, ainsi que l'a recommandé M. Boussingault ; on peut le faire entrer directement dans la ration alimentaire du bétail pour un quart ou un cinquième ; comparé

HOUZEAU.
Marc
de pommes.

avec les pulpes de betteraves et la drèche, il ne leur est pas de beaucoup inférieur. Les reproches qu'on lui a faits de causer l'avortement des vaches ou de donner un mauvais goût au lait ne sont pas encore bien justifiés. Ces accidents peuvent tenir à l'emploi des marcs aigris, altérés pendant leur conservation à l'air.

Comme engrais, son emploi peut donner les meilleurs résultats, soit mélangé au fumier, dont il fixe, par son acidité, les principes volatils, soit en compost mélangé à la chaux ou à la marne, ou à des phosphates fossiles. On rapporte ainsi à la terre une partie des éléments dont elle a été épuisée par la production des fruits : azote, potasse, acide phosphorique, etc.

Enfin, notre confrère termine par quelques conseils sur la conservation du marc par l'ensilage, par la dessiccation ou par la salaison.

Le but de cette communication, dit l'honorable directeur de la station agronomique, est de fournir à l'agriculture de nouveaux éléments de succès par l'utilisation rationnelle d'un résidu dont la production, dans des années de bonne récolte, dépasse en France 100 millions de kilogrammes et représente, seulement pour la potasse, l'acide phosphorique et l'azote qu'il renferme, une valeur de plus de deux millions de francs.

DANZAS.
Le Canada
par M. Sulte

M. Danzas, dans un rapport très étudié, nous a rendu compte d'un ouvrage remarquable de M. Sulte sur les *Origines de la Population canadienne*. S'appuyant sur les documents les plus autorisés, il réfute victorieusement plusieurs opinions erronées accréditées à l'étranger et dans le pays même.

Que, dans la fondation des colonies, il y ait habituellement des mélanges suspects parmi les premiers arrivés, cela est incontestable. M. Sulte nie qu'il en ait été ainsi au Canada. Les familles, envoyées de France étaient choisies au départ; deux comités, l'un en France et l'autre au Canada, présidaient à l'immigration et fonctionnaient inspirés par les sentiments les plus paternels et les plus chrétiens. La guerre de Hollande, en 1672, mit fin à ce mode de faire préconisé par Colbert. De vastes concessions furent érigées en seigneuries. A côté de la compagnie commerciale, des ordres religieux fondaient des écoles, des asiles, et entretenaient dans la société des sentiments de dignité pour soi-même et d'amour pour la patrie. Il en résulta une population vaillante, laborieuse, morale et féconde, qui sut à l'occasion défendre bravement son territoire contre ses rivaux.

Les Canadiens ne sont pas davantage un sang mêlé résultant de l'alliance de familles françaises avec des tribus indiennes. Ce ne fut là qu'une exception. La colonie française est restée autonome, et l'éclat qu'elle a jeté, pendant un siècle, prouverait au besoin la pureté de la race. La Normandie a fourni une bonne part aux premiers contingents envoyés; les relations qui se sont établies depuis quelque temps entre l'Académie et les Sociétés canadiennes montrent l'affection vivace des colons pour la mère-patrie.

La cause que M. Danzas défendait habilement était à moitié gagnée, et l'Académie s'est empressée d'admettre M. Sulte au nombre de ses membres correspondants.

FÉLIX.

Catalogue
des plantes
du jardin
de
l'Académie.

MALBRANCHE.

Notice
sur le jardin.

M. Félix a fait hommage à l'Académie d'un manuscrit de Pinard, *Catalogue des Plantes cultivées au Jardin-des-Plantes de 1766 à 1768*. J'en ai pris occasion pour rappeler les origines de cet établissement, et les agrandissements et perfectionnements dont il a été l'objet jusqu'à nos jours. J'ai exposé brièvement l'enseignement laborieux de Pinard, qui compte parmi les plus distingués des professeurs de l'ancien Jardin. Il avait publié un grand nombre de mémoires sur la botanique, et mourut laissant inédite une *Histoire générale des Plantes* qui n'a jamais vu le jour. M^{me} Pinard, qui était une véritable artiste, douée en même temps de vivacité et d'esprit, consacra à ce long travail les plus belles années de sa vie. L'Académie a bien voulu insérer cette note dans son volume.

DE SAPINCOURT

Le savant
et son œuvre.

L'Académie, pour la classe des sciences, a admis au nombre de ses membres résidents M. de Sapincourt. Le récipiendaire avait pris pour sujet de son discours : *le Savant et son œuvre*. L'impression au *Précis* de ce discours remarquable me dispense d'en faire l'analyse complète ; il me suffira d'en rappeler les lignes principales. Après avoir esquissé en termes humoristiques et spirituels les faux savants, M. de Sapincourt expose les qualités maîtresses qui caractérisent le savant vraiment digne de ce nom : la supériorité de l'intelligence, l'opiniâtreté dans le travail et la plus scrupuleuse loyauté. Il examine le rôle de l'hypothèse dans le concept scientifique et la place légitime qui lui appartient. En présence de la fortune malheureuse de beaucoup de théories, il croit que si la science est une lumière qui dirige,

c'est une clarté toujours fugitive et toujours poursuivie sans pouvoir jamais être atteinte.

M. le président Loth a répondu au récipiendaire. Il constate tout d'abord les succès de M. de Sapincourt dans son enseignement et dans l'organisation de cette grande manifestation du travail, l'Exposition de 1884 ; puis, entrant dans le sujet même du discours, il rend témoignage que la théologie ne se désintéresse pas de la science, mais rend hommage et applaudit à ses progrès. Tous les grands savants ont été de vrais croyants ; on trouve dans leurs écrits l'affirmation de leur foi à un Dieu tout puissant, créateur et providentiel, à une âme immatérielle, libre et immortelle. A l'appui de sa thèse, M. Loth cite quelques passages des œuvres de Kepler, de Cauchy, de Biot, de Faraday, de Claude Bernard, de Pasteur, etc. La science a ses mystères, et nous nous heurtons à beaucoup d'inconnus. « J'ai vu la science dans son ensemble, dit en terminant M. Loth, et elle m'est apparue comme une splendide manifestation de la grandeur et de la bonté de Dieu. J'apprendrai, Monsieur, à votre école, à la connaître de plus près et à l'estimer, s'il se peut, encore davantage. J'ai donc hâte de vous inviter à prendre place dans nos rangs et à nous donner souvent, comme aujourd'hui, l'occasion de vous applaudir et de vous remercier. » Cette éloquente réponse est également au *Précis*.

Dans la classe des sciences, l'Académie a perdu un membre correspondant, M. Lepage, de Gisors. On trouvera plus loin la notice que j'ai consacrée à ce collègue aussi modeste que savant.

LOTH.
Réponse
de
M. le Président

Décès
de M. Lepage,
de Gisors.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Sur H. LEPAGE, de Gisors

Membre correspondant

Par A. MALBRANCHE, Secrétaire.

Lepage (Hippolyte) est né à Saint-Aubin-de-Scellon (Eure), le 5 mai 1814, de parents cultivateurs, auxquels des revers de fortune avaient imposé une certaine gêne, et qui ne purent lui faire donner qu'une instruction très élémentaire. Mais ce point de départ modeste ne fait qu'ajouter aux titres de notre collègue, qui sut trouver dans son désir de s'instruire, dans sa ténacité au travail, des compensations aux ressources littéraires qui manquèrent à ses premières années. Ses parents étaient venus habiter les environs de Rouen. Sur les conseils de M. Lebret, pharmacien de cette ville, qui avait pressenti les aptitudes du jeune homme ils se décidèrent à le placer comme apprenti chez M. Levasseur, pharmacien à Bacqueville. C'était en 1828 ; Lepage avait alors quatorze ans.

L'apprentissage fut rude, pour lui surtout qui était d'une santé délicate ; les élèves faisaient alors tous les travaux d'un homme de peine. En outre du service de

détail, toute la journée il fallait piler, moudre, laver, et, le soir venu, on lui permettait de se reposer une heure avant de se coucher. Un soir d'hiver, exténué de fatigue, il s'endormit si profondément qu'il ne s'aperçut pas qu'il rôtiissait à petit feu. Cruellement brûlé, il garda toute sa vie les traces de cette aventure. Ce fut là, deux ans après son entrée, qu'avec l'aide d'un frère de son patron, il reçut les premières notions de la langue latine.

En 1832, il arrivait à Rouen « avec un bagage scientifique bien léger », c'est lui qui nous le dit dans des notes autobiographiques que sa famille a bien voulu me communiquer. « Mon patron, dit-il, prenait peu de « souci de l'instruction de ses employés... Le brave « homme ne donnait jamais d'explication à ses élèves « et se gardait bien de leur faire la moindre question, « soit de chimie, soit de pharmacie. Je n'ai jamais eu « chez lui à ma disposition que le *Traité de Phar-* « *macie* de Baumé, qu'il suivait pour la plupart de ses « préparations, lesquelles, du reste, étaient peu variées. « Je ne lui connaissais aucun ouvrage de chimie, de « botanique ou d'histoire naturelle. »

M. Lepage entra, à Rouen, chez M. Martin, rue Bouvreuil, qui, appréciant bientôt ses qualités, en fit son premier élève, et, à sa mort, en 1834, Lepage resta gérant de l'officine jusqu'à ce qu'elle pût être vendue, en 1836.

C'est alors qu'il se plaça chez M. Tholomée, rue Beauvoisine, où il devait achever son stage. Ses études de latin, interrompues pendant quelque temps, furent

reprises avec une nouvelle ardeur sous la direction de M. l'abbé Pitres. En entrant chez M. Tholomée, il s'était réservé la facilité d'assister aux cours de M. Girardin et de M. Pouchet ; il sut tirer un grand profit de ces savantes leçons ; mais la chimie avait surtout ses préférences. Les excellents traités de Soubeiran et de Guibourt, qui venaient de paraître, complétaient, après l'enseignement oral donné par les éminents professeurs, les connaissances variées que l'on exige du pharmacien.

Enfin, en 1828, le 3 septembre, âgé seulement de vingt-quatre ans, il se présentait devant le jury médical de la Seine-Inférieure.

Tous les examens sont passés avec la note *très satisfait* et les félicitations des examinateurs. Le même jour, il recevait à l'Hôtel-de-Ville le prix du concours ouvert entre les élèves qui suivaient les leçons de M. Girardin.

On avait cru prudent de faire recommander le candidat par son parent, M. Bôné, procureur du Roi à Neufchâtel, à M. le docteur Leudet, président du jury. La précaution était inutile ; le lendemain des examens, M. Leudet envoyait à M. Bôné le billet suivant :

« Mon cher camarade,

« Je n'ai eu rien à faire en faveur de votre protégé, M. Lepage ; sa dispense a été annoncée par le Ministre. Recevez mes félicitations sur votre jeune parent. C'est un jeune homme d'une grande instruction en pharmacie

et d'une fort bonne tenue dans ses examens. Son avenir doit être honorable.

Agréez, etc.

6 septembre 1838.

D^r LEUDET.

Tels ont été les préludes brillants d'une carrière qui resta toujours honorable et féconde.

En attendant l'occasion d'un établissement convenable, M. Lepage ne pouvait rester inactif ; muni d'une lettre de recommandation, il se rend à Paris et entre dans la fabrique de produits chimiques de Guerin-Vary. Un an après environ, il achetait la pharmacie de Gisors. Comme son diplôme du jury médical ne lui permettait de s'établir que dans la Seine-Inférieure, il résolut de se faire recevoir à l'Ecole supérieure de Paris. Cela ne présentait pour lui aucune difficulté, et, en avril 1843, il revenait à Gisors possesseur d'un diplôme de première classe.

Une fois établi, M. Lepage donna tous ses soins à sa pharmacie dont la clientèle fut doublée en quelques années, mais il ne se désintéressa jamais du mouvement scientifique, et, au contraire, s'y mêla activement. Dans son laboratoire, il étudiait, il élucidait les questions de pharmacologie, de chimie, d'hygiène les plus variées, et nul ne mit plus de prudence, de méthode, de science, de loyauté, dans ses travaux. Ses analyses, ses expertises pourraient servir de modèles et seront toujours consultées avec profit. Formé à l'école de M. Girardin, avec lequel il conserva les relations les plus honorables, il s'inspirait des qualités maîtresses de son

illustre professeur, dont il rappelait beaucoup de traits.

Les travaux de M. Lepage se rapportent surtout à la pharmacie et à l'hygiène, mais aussi à la chimie pure et à des questions agricoles. On en pourrait citer 70 épars dans les journaux et les revues scientifiques ; nous citerons seulement les principaux :

Mémoire sur la formation de l'huile volatile dans les plantes antiscorbutiques.

Histoire chimique et technologique du Marron d'Inde.

Sur l'Opium indigène.

Les Eaux potables et économiques de l'arrondissement des Andelys.

Les Plantes médicinales du département de l'Eure.

Des Propriétés physiques, organoleptiques et chimiques des Sirops médicamenteux.

Essai sur les Caractères chimiques, organoleptiques, etc., des Préparations pharmaceutiques.

Dialyse et Caractères des principaux Extraits pharmaceutiques.

Guide pratique pour l'Essai des médicaments galéniques et chimiques inscrits au Codex. Cet ouvrage, le plus important de beaucoup, et auxquels ses travaux antérieurs l'avaient préparé, fut composé en collaboration avec M. Patrouillard, son gendre et digne successeur. Il fut couronné par l'Institut en 1878, qui lui décerna 500 francs sur le prix Barbier. « Les auteurs, dit le Rapport, ont rendu un véritable service à

la médecine et à la pharmacie en complétant la pharmacopée nationale par la recherche des moyens les plus propres à constater la bonne préparation et la pureté des médicaments. » C'est à cette publication que M. Lepage dut d'être nommé membre correspondant de l'Académie nationale de médecine.

Plusieurs autres travaux de M. Lepage furent récompensés et mirent en évidence sa personnalité. Beaucoup de Sociétés se l'attachèrent par le titre de correspondant. De 1841 à 1850, il fit un cours de physique et de chimie au collège de Gisors, et, plus tard, pendant plusieurs années, un cours de chimie industrielle, destiné surtout aux ouvriers. En 1874, il fondait la Société des Pharmaciens de l'Eure, qu'il maintint, avec le concours de M. Patrouillard, à un rang distingué. Membre du Conseil d'hygiène du département de l'Eure, chargé de l'inspection des pharmacies dans deux arrondissements, délégué cantonal pour l'instruction publique, expert au Tribunal, suppléant de la justice de paix, administrateur de l'Hospice, membre du Conseil municipal pendant vingt-neuf ans, adjoint au maire de 1865 à 1871, M. Lepage épuisa toutes les fonctions qui ne demandent que du dévouement, de la science et du désintéressement. Pendant l'invasion prussienne, il eut le bonheur de sauver la vie à deux innocents, accusés d'avoir voulu empoisonner les soldats en mettant du phosphore dans la charcuterie. En présence des médecins du corps d'armée, il démontra victorieusement, par quelques expériences précises, que les viandes incriminées ne contenaient pas de phosphore.

M. Lepage fut reçu membre de notre Académie en 1847 ; il a écrit pour elle quelques communications. Nous citerons : *l'Histoire chimique et technologique du Marron d'Inde ; Procédé pour la recherche des Arséniates dans les Sels alcalins ; Etude chimique sur les graines du Fusain d'Europe.*

M. Lepage aurait brillé sur un plus grand théâtre ; il préféra rester à Gisors, où l'estime de tous lui était acquise, se contentant de goûter les joies paisibles de la famille entre une épouse dévouée et des enfants chéris. Dans cet intérieur si uni, si aimant, tout semblait concourir au seul bonheur que l'on puisse espérer ici-bas, lorsqu'une épreuve cruelle y mit la désolation. Son fils, dont il se plaisait à perfectionner l'instruction, meurt à vingt-quatre ans, laissant dans la famille un deuil que le temps n'a pu faire oublier. Le ciel lui devait une compensation ; il la trouva dans le gendre si sympathique qui recompléta la famille. Il eut, en effet, cette faveur inappréciable de rencontrer dans M. Patrouillard une parfaite communauté d'opinion pour tout ce qui fait la vie de l'homme : devoirs de famille, obligations professionnelles, connaissances scientifiques. Il aimait à exprimer la vive satisfaction que lui avait causé cette union.

M. Lepage aimait sa profession ; il en avait une haute idée et concevait à un point de vue trop souvent oublié la mission scientifique de pharmacien. C'est surtout dans les petites villes que le concours du pharmacien est réclamé pour la justice, l'hygiène, l'agriculture, l'industrie et les arts. C'est le chimiste éminemment

pratique, facilement abordable, toujours prêt. S'il est instruit et laborieux, que de services ne peut-il pas rendre autour de lui ? Mais avant tout M. Lepage était pharmacien ; c'est avec un soin jaloux qu'il s'occupait de la préparation de ses produits, contrôlant les procédés, en cherchant de meilleurs et voulant assurer aux médicaments toute leur efficacité. Il était bien le collaborateur et l'auxiliaire du médecin, et réalisait dans la pratique ce portrait du pharmacien tracé par le vieux Spielmann :

« Rite formatus pharmacopæus, dignitatem artis suæ tuebitur... ad provehendam medicinam augendamque naturæ cognitionem, scientiæque naturalis ambitum ampliandum haud inanem operam contribuet, una cum medico salutem civium pariter consullet, doctoris medicinæ nequaquam, ut vulgo videtur, famulus sed frater, collega cooperator, amicus ! »

S'il fut un homme de science, notre collègue fut aussi un homme de bien. Profondément croyant, il puisait dans les principes les plus solides l'honnêteté, la loyauté, l'urbanité qui faisaient le charme de ses relations. « Fidèle dans ses amitiés, dit M. L. Passy, très ferme dans ses convictions politiques et religieuses, il se tenait volontiers à l'écart et évita toujours les batailles de paroles, qui aigrissent les situations. » « Sa vie s'écoula, a-t-on dit encore avec vérité sur sa tombe, à l'ombre d'un seul drapeau, celui de l'honnêteté et de la science. »

M. Lepage souffrait depuis quelques années d'une affection de la prostate ; cependant son ardeur pour le

travail ne se ralentissait pas ; dans la maturité du talent, il pouvait rendre encore de grands services à la science : mais, dans les premiers mois de l'année, son état s'aggrava ; les organes essentiels de la vie, le cœur étaient atteints, et, malgré les soins affectueux qui l'entouraient, le 8 mai dernier, il expirait sans agonie. Il mourut comme il avait vécu, animé de grands sentiments de foi et d'espérance chrétienne ; tous pleuraient autour de sa couche, mais lui, calme, résigné, acceptait simplement le douloureux sacrifice.

Ses obsèques ont été dignes ; tout ce que la ville de Gisors compte de notabilités y assistait ; des délégués de Rouen, d'Evreux, de Paris étaient venus s'associer au deuil de la famille et de la pharmacie.

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. POAN DE SAPINCOURT.

MESSIEURS,

Le premier mot que j'aie à prononcer en occupant cette place, est celui de gratitude ; tout m'en fait ici un devoir : vos suffrages si bienveillants, les amitiés à qui je les dois et qui en ont tout le mérite, l'honneur d'appartenir à cette maison, la perspective d'y trouver le commerce indulgent et la confraternité courtoise d'esprits distingués.

Mais tout beau ciel a son nuage ; ainsi tout récipiendaire voit d'abord une sellette en place du fauteuil discret que se promettait le candidat ; il me faut donc à mon tour sacrifier à la coutume qui me presse de prendre la parole, et si j'y éprouve un embarras bien naturel, c'est que je me sens devant un auditoire aussi savant que délicat.

Ce discours d'usage fut sans doute un tribut bien léger pour vous, Messieurs, qui aimez et pratiquez si facilement le tour aimable de l'esprit et le charme du bien dire. Il semble bien lourd à un simple technicien, comme

moi, qui, pris entre l'enseignement aride des mathématiques et les industries mécaniques, se voit ce soir en quelque sorte victime de l'abstraction, du chiffre et du compas. Aussi ne saurais-je vous entretenir que de choses spéciales, mais j'y redoute les périls d'un sujet particulier où j'entrevois deux écueils : les longueurs d'une discussion laborieuse, si je cherche à rester clair ; l'obscurité, si je sacrifie les détails. J'ai préféré m'esquiver dans une banale généralité en essayant de parler *du Savant et de son œuvre*.

Dans la première moitié de ce siècle, la science, vouée à la tradition baconienne, s'est surtout livrée à l'analyse, et n'a pour ainsi dire reconnu d'autres maîtres que l'expérimentation et le calcul ; c'est là qu'elle avait placé son criterium infailible. C'était assurément marcher sur un terrain solide et donner à ses acquisitions ce caractère indiscutable de certitude qu'apportent les lois de faits : l'expérience bien établie, il n'y a plus de place pour le débat, il faut se soumettre. Mais depuis quelques années, on s'est un peu relâché de cette rigueur ; les théories ont peu à peu repris le droit de cité ; l'hypothèse s'est fait une place ; à l'esprit d'analyse s'est ajoutée la passion de la synthèse et tout-à-coup le domaine de la science s'est trouvé indéfiniment agrandi par des conquêtes rapides, brillantes, mais ayant peut-être perdu la marque de légitimité incontestable des premières.

La synthèse est donc un pays bien vaste, mais comme tout pays incomplètement exploré, il est tout rempli de

séductions. Aussi bien des gens veulent le visiter ; mais que d'impressions-diverses !

Les jeunes en rapportent beaucoup d'enthousiasme ; par contre, les vieux routiers auraient pressenti quelques mirages.

Le géomètre y a entendu parler d'un mécanisme universel qui règle tout ; le physicien y a trouvé une cosmogonie ; le physiologiste y a rencontré le mouvement ; le naturaliste une genèse ; le philosophe y a recueilli une collection d'antinomies et le théologien de nouveaux sujets de méditation.

Les uns en font le pays des chimères, les autres celui du pur réalisme ; ceux-ci le disent la région des lumières ; ceux-là celle de l'obscurité.

Une école nous crie : « Tout par la science ! » C'est le seul flambeau qui nous éclaire ! Oui, répond une seconde, c'est une flamme, mais elle brûlera les cerveaux et flétrira les cœurs !

Tout par la science ! Ce mot, on l'entend et on le lit un peu partout aujourd'hui. Philosophes, sociologistes, journalistes, politiciens l'adoptent, et bien des gens, plus ou moins conscients, le répètent après eux.

Car notre grande douleur, c'est l'ignorance, c'est le doute ; notre grand espoir, c'est la vérité, et, pour trouver satisfaction à son tourment de connaître, depuis les espaces célestes jusqu'aux extrêmes profondeurs de la terre, l'homme interroge la matière : depuis les antiques écritures de l'Inde et de l'Egypte, jusqu'aux plus hardies conceptions modernes, il scrute la pensée, cherchant le secret de la nature et l'essence du bonheur.

Tout par la science ! C'est bien dit. Mais alors si la science va gouverner le monde, quel avenir pour le savant ! A lui les richesses, les honneurs, la puissance ; car tout par la science n'aura-t-il pas pour corollaire, tout pour le savant ? C'est une question qu'il peut tout au moins se poser ; c'est, pour me servir de sa langue, une hypothèse, mais, je le regrette pour lui, ce n'est pas une hypothèse près d'être confirmée. Maître François Arago, qu'on discute, croit-il au tout pour le savant ?

Ce nom de savant paraît d'ailleurs aujourd'hui assez généreusement dispensé. Les amis, les disciples volontiers le décernent et la courtoisie en use aisément. Je ne sais plus quel est le Français, né malin, qui a dit qu'on trouvait à chaque instant des planètes, depuis qu'on savait les payer ; il est vrai qu'elles sont de minime importance. Vous pensez sans doute qu'il en est ainsi de certains savants et vous voulez distinguer.

Dans la foule se présente d'abord le spécialiste ; maintenant il est le nombre et cela se comprend ; nous ne sommes plus, en effet, aux temps où une seule intelligence pouvait d'une vue encyclopédique embrasser la science tout entière ; dans cet ensemble où tant de travaux et tant de découvertes ont été accumulées par des générations de savants, chacun peut s'essayer à parcourir une des divisions, mais peu, pour ne pas dire personne, pourraient se flatter de les connaître toutes.

Toutefois, le spécialiste n'est pas à proprement parler le savant. Cet unique point de vue où il se confine constamment pour interroger la nature le rend trop souvent comme inattentif à ses autres confidences. On dirait que,

devant le spectacle de l'univers, il s'assied toujours à la même place, avec les mêmes dispositions ; qu'il recherche les mêmes sensations, sans se préoccuper du voisin, qui, placé sur un autre plan et sous un autre angle, assiste aux mêmes péripéties. Renfermé dans cette contemplation où il aime à s'isoler, il oublie aussi quelquefois qu'il y a une hiérarchie scientifique, je veux parler de cette dépendance logique qui relie les sciences les unes aux autres et qui subordonne en quelque sorte les moins exactes aux plus certaines.

C'est l'origine de bien des contestations, de bien des luttes acharnées où chaque camp se croit professeur exclusif de la vérité, luttes d'ailleurs fécondes, car le désir de vaincre pousse aux plus ingénieuses recherches et conduit aux plus utiles découvertes. L'amour-propre, l'entêtement, la vanité même ont servi cette émulation et ont été souvent productifs ; la déloyauté seule est stérile.

D'autre part, cet accroissement incessant de nos connaissances s'est accompagné d'un vaste système de vulgarisation. En dehors de l'enseignement des écoles, des livres écrits pour ceux qui se livrent aux études sérieuses, des conférences nombreuses, des traités élémentaires, des publications périodiques et aussi des ouvrages dits à l'usage des gens du monde, les mille diffusions de la presse ont fait pénétrer partout les nouvelles vues des savants.

C'est là certainement un immense bienfait ; mais ce n'est pas toujours avec sa rigueur ni surtout avec sa prudence que l'idée du maître arrive à ceux qui la

reçoivent dans cette extrême distribution ; ce n'est pas sans modification non plus ni souvent sans exagération ou sans obscurité. Il est de ces productions hâtives où, faute de temps pour le contrôle, le paradoxe a grande chance d'être accueilli, où toute hypothèse a d'autant plus de faveur qu'elle se prête mieux au langage ordinaire ou à l'admiration. Tout au contraire du spécialiste, on parle alors des questions les moins familières, ou, si la prudence malgré tout s'impose, on évite les explications précises, on reste dans le vague, et l'on profite de ce brouillard que l'on se crée pour s'esquiver habilement.

Là où l'inventeur d'une théorie a émis une timide hypothèse, j'allais dire une simple conjecture, il n'est pas rare de voir un vulgarisateur apporter une affirmation ; et voilà qu'il est certain que la science a transformé le monde matériel, que l'homme à son gré « modifie le sol, corrige les climats, crée des animaux pour son usage » ; c'est le maître du monde, et l'humanité, ce n'est pas douteux, court à grands pas à l'âge d'or ! Aussi il est entendu qu'à l'aide de quelques réactifs, le chimiste, d'arbres vulgaires fait des bois de luxe, quand la fantaisie lui prend ; voilà, j'espère, des gens bien logés. Ils fabriquent le diamant et les pierres précieuses ; c'est encore bien connu : heureuses, trois fois heureuses leurs épouses ! Une terre rapporte dix-sept hectolitres d'orge, si peu ! Avec de l'électricité, on lui en fait produire trente-sept... et c'est ainsi que l'on écrit la science, comme les romanciers racontent l'histoire : on veut enduire de miel la coupe d'amertume ; on veut être

goûté du public, toujours avide du merveilleux ; mais, à force de l'embellir, on fait de la vérité une caricature ; ce n'est plus une traduction, c'est une trahison !

Ces exagérations, heureusement, n'entravent pas le progrès. La science humaine est aujourd'hui assez robuste pour rejeter les erreurs que l'on voit circuler autour d'elle, comme un tempérament sain est réfractaire aux principes morbides qui pullulent autour de lui.

A côté de ces personnes qu'un sentiment si honorable pousse à s'instruire ou à nous instruire des travaux et des découvertes des savants s'en trouvent d'autres d'un caractère tout opposé. Ces gens, fort estimables d'ailleurs, montrent un certain dédain de la théorie et déclarent ne s'en tenir qu'aux faits et aux résultats de la pratique. Ces hommes sont nés pour l'action. Ils ne prennent guère souci de l'infini et de l'inconnu et ne s'attardent pas aux phénomènes de conscience. Ils n'ont pas le temps de songer aux « comment » que se pose la science, ne demandant à cette dernière que les éléments positifs qu'ils peuvent immédiatement appliquer aux affaires. Les théoriciens, croient-ils, sont des rêveurs. Pour eux, ils sont gens pratiques, ne négligeant aucune occasion de le répéter et de s'en faire honneur. Qui voudrait les blâmer ? mais ne voyons-nous pas ces mêmes personnes, nouveaux messieurs Jourdain, donner à ces professions de foi le plus grand démenti, en s'appuyant tous les jours sur leur expérience même, sur leurs observations personnelles, pour induire quelque règle de conduite, quelque doctrine,

quelque système dont ils se font les défenseurs convaincus ? tant est naturel pour l'homme son penchant à la théorie. Que fait, je vous prie, le spéculateur qui engage une affaire, sinon une hypothèse sur des événements encore incertains ? Que font à chaque instant le commerçant, le manufacturier, nos politiciens et nos ministres ? des hypothèses, des théories ! Que fait le jeune homme qui, plein d'espérance, conduit sa fiancée à l'autel ? une charmante hypothèse, le bonheur de deux existences !

Ainsi nous venons de rencontrer l'exagération des uns, l'indifférence, le dédain des autres, faut-il maintenant nous arrêter au mépris ? Parlerons-nous des Brid'oisons, impudents Turcaret, grands calculateurs de roulette, amateurs de toute coulisse, courtiers marrons d'élégance et de civilité, pour qui le savant est un homme inutile et de peu, toujours prêts à lui demander :

« Vous vous croyez considérable,
« Mais dites-moi, tenez-vous table ? »

Puis c'est la sottise..... le Pédant ignare et vantard, Trissotin ou Diafoirus se donnant comme puits de sciences sans qu'il se flatte..... Puits sans fond assurément.

Et voilà la basse Envie, la meute des détracteurs et des jaloux, aboyant au génie, qui, n'étant bons à rien, essayent de mordre de leurs venimeux crochets, cherchant à imprimer leurs outrages sur les plus belles conceptions, mais

« Elles sont pour eux d'airain, d'acier, de diamant. »

Enfin, citerons-nous le Mensonge !..... le falsificateur, chimiste en contrefaçons, empoisonneur de profession, bandit écumant les grands chemins de la science ? Le reste, microbes virulents, ne vaut pas l'honneur d'être nommé, et nous arrivons au vrai savant.

Messieurs, vous le savez, trois qualités maîtresses distinguent le savant : la supériorité de l'intelligence, l'opiniâtreté dans le travail et la plus scrupuleuse loyauté. Toutes trois sont essentielles. L'une venant à manquer, il peut rester sans doute un spécialiste utile, un homme supérieur, ingénieux, fécond en découvertes ou en applications merveilleuses, illustre peut-être ; mais ce n'est plus le savant. Si de ces trois qualités il fallait indiquer cependant celle qui domine, il me semble que la priorité reviendrait à la loyauté. Car cette vertu est à la fois l'enveloppe et le fond de sa nature. Aussi M. Pasteur a-t-il pu dire que « le savant a droit à tous nos respects, même dans ses erreurs. »

Ce respect, n'en donne-t-il pas lui-même l'exemple envers ses prédécesseurs ? Il croit, avec Pascal, que « puisqu'ils ne se sont servi des inventions qui leur avaient été laissées que comme de moyens pour en avoir de nouvelles, et que cette heureuse hardiesse leur a ouvert le chemin, nous devons prendre celles qu'ils nous ont acquises de la même sorte et en faire les moyens et non pas la fin de notre étude et ainsi tâcher de les surpasser en les imitant. »

Le vrai savant est impartial ; car il sait que « l'intolérance est la meilleure situation pour ne rien com-

prendre aux idées d'autrui (1). » Par un acte d'abnégation intellectuelle, d'abstraction de sa personnalité, il sait s'oublier soi-même et s'identifier avec les âmes dont il veut « repenser la pensée. » Il repasse sur leurs traces avec la même ardeur, avec le même plaisir que pour une recherche personnelle ; il se confond avec leurs conceptions et cherche, s'il est possible, à pénétrer plus qu'eux-mêmes dans leurs pensées. Aussi, n'est-il l'ennemi d'aucun système. Hormis l'absurde, il examine tout avec conscience ; il réfléchit sur les choses les plus humbles parce que, selon Platon, elles sont le reflet de l'idéal. Il cherche à discerner chez chacun l'erreur de la vérité. Pour lui les vérités, d'où qu'elles viennent, sont les bien venues ; c'est à leur conciliation qu'il travaille ; « ne faisant la guerre qu'à la guerre, » il s'attache à comprendre, il ne veut qu'apprécier ; n'étant pas envieux, il ne demande que des alliés. Il sait que « dire d'un homme de génie qu'il est essentiellement bon, c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de lui (2). » La science et la bienfaisance, ces deux grandes sources du progrès, règnent sur son intelligence et sur son cœur.

Il sait être prudent, parce qu'il veut être fort ; car tout serviteur ardent qu'il soit de la pensée, il est surtout respectueux ouvrier de la certitude. Avec quelle patience ne poursuit-il pas ses recherches ? avec quel calme n'attend-il pas les solutions de la science, tenant pour certain que « la vérité scientifique sera toujours

(1) Feuillée.

(2) G. Sand.

plus belle que les créations de notre imagination et que les illusions de notre ignorance (1) ».

Et pourtant, lui aussi a ses luttes palpitantes; il les connaît aussi ces heures où l'âme humaine se prend aux rudes aspérités de la réalité, où la raison se heurte aux faits, où la loyauté exige le sacrifice de l'idée. Quand il construit une théorie, il ne la tient que pour une hypothèse, que pour une explication, que pour le lien probable, que le besoin insatiable de remonter vers les causes le pousse à établir des phénomènes constants, et si sa conception vient à rencontrer les brutales vérifications de l'expérience, il s'incline et demande à sa pensée une nouvelle interprétation. La pensée du savant, elle aussi et à sa manière, devient ainsi une action poignante, souvent plus poignante que toutes les luttes d'intérêt et d'ambitions terrestres, quoiqu'elle se passe dans une sphère supérieure.

Et lorsque cet homme sera un génie, lorsque son immense esprit s'étendra sur toute la nature, qu'il embrassera comme d'un seul regard, au-dessus du mérite de ses découvertes particulières se placera le mérite de la conception de l'être entier. Une goutte d'eau, dit Emerson, possède les propriétés de la mer, mais elle ne peut produire une tempête. Telle est la distance qui sépare le génie du simple savant. Dans son âme se livre une lutte suprême contre l'obscurité. Toujours en avant, il monte vers la lumière, clarté toujours fuyante et toujours poursuivie.

(1) Cl. Bernard.

- « Il marche,..... son génie à poursuivre l'oblige.
- « Il marche..... et le terrain commence à surplomber.
- « Enfin..... mais n'est-il pas une heure dans la vie
- « Où le génie humain rencontre la Folie ?
- « Ils luttent corps à corps sur le rocher glissant
- « Tous deux y sont montés, mais un seul redescend.

Folie féconde ! poésie du savant ! ravissement d'un Képler qui écoute dans la nuit l'harmonie des mondes ! chant de victoire d'un Newton qui croit avoir enfin soulevé un coin du voile mystérieux sous lequel la nature cache la vérité !

Mais du rocher sublime, c'est le génie qui redescend.

Messieurs, le peintre, le poète, pour nous charmer, ont souvent étendu le monde sensible, et on les a vus, dans leurs aimables fictions, inventer des êtres fantastiques qui n'ont jamais existé. S'ils se sont passionnés pour les Dragons, les Centaures et les Chimères, s'ils nous ont peint les flots, vomissant dans la tempête des monstres devant lesquels ils reculaient épouvantés, ils pourraient aujourd'hui trouver une justification dans tous ces animaux géologiques restitués par nos savants. Leurs rêves, leurs envolées vers l'infini n'ont-ils pas leurs pendants dans cette immense conception de l'espace où, d'une main certaine, l'homme de science assigne leur place à des astres invisibles ? Et, quand le démon de l'invention le presse, vous le diriez lui aussi pris du vertige sybillin. Tantôt de sa baguette magique, il évoque les générations passées, ressuscitant les êtres

les plus fabuleux, les plus gigantesques, les plus terribles ; tantôt il découvre et prédit dans l'azur du ciel des mondes ignorés ; tantôt il nous dévoile les embrassements et les frémissements des atomes et, dans une poétique extase, il chante l'harmonie de la nature !

Suivez-le sans crainte, car c'est d'une main sûre qu'il sonde les abîmes. Dès qu'il tient le fil conducteur, son énergie redouble ; rien ne peut plus l'arrêter ; comme un plongeur, il se précipite au fond des océans primitifs, peuplés de monstres. Il retrouve toutes ces espèces éteintes, toutes ces races disparues. Il les voit, les palpe, les reconnaît et les ramène à la surface ; puis, démêlant les hypothèses, il écrit l'histoire de tous ces enchantements, et c'est alors que vous reconnaissez que, dans cette lutte livrée à l'inconnu, il n'a rien laissé de sa raison.

Non, il n'a rien laissé de sa raison ? « Il a tout expliqué par un état de choses antérieur à celui que nous connaissons, par des mers qui s'étendent et se retirent, des îles qui s'interposent, des isthmes qui se joignent. » Vingt fois il a repétri le globe dans ses mains comme un sculpteur l'argile. S'est-il trompé ! ce n'est que pour un temps ; son génie n'en est pas entamé, car il sait s'arrêter et se redresser à propos ; il n'est dupe que pour un moment de ses créations antédiluviennes. Il corrige ses mers triasique, liasique et crétacée. Il retouche incessamment les paysages de ses archipels primaires, siluriens. « Il biffe sur sa carte les îles Permienne, il leur trace d'autres contours, et pourquoi ?...., parce qu'un fait nouveau, un coquillage, un crustacé révélé

d'hier vient subitement changer la figure de cet univers perdu et retrouvé (1). »

C'est dans ces magnificences de ses propres créations qu'il trouve sa poésie à lui, et cette poésie en vaut bien une autre. L'artiste, le poète contemplent les merveilles de la nature ; mais ce n'est qu'une contemplation de sa superficie. Tout n'y est pour ainsi dire qu'image et apparence fugitive. Pour lui, pénétrant la matière, il y découvre des trésors inappréciables. Dans la rosée qui tremble au bout du brin d'herbe, il voit tout un monde habité, tout un monde de vies ! Pour le poète, ce n'est qu'un diamant scintillant sur une tige d'émeraude ; pour lui, c'est une sphère où, dans un splendide arc-en-ciel, le soleil analyse ses couleurs, où mille monstres bizarres naissent, s'agitent, se livrent à d'héroïques combats. Leurs races, comme aux temps antiques, se succèdent, se suppriment, se dévorent. Pour lui, c'est la vivante image de ces exubérances de la nature à son enfance, de ces gigantesques Titans qui ont vu l'aurore des époques géologiques et dont les restes monstrueux lui servent à reconstituer un hypothétique passé. Pour lui, cette goutte de rosée, c'est l'origine du beau fleuve, de la mer, du nuage. Que de générations n'a-t-elle pas abreuvées dans le cycle de ses modifications diverses ! Que de moissons n'a-t-elle pas fécondées ! que de distillations n'a-t-elle pas opérées dans l'immense chimie de la nature ! Que de merveilleuses cristallisations n'a-t-elle pas construites ! Que de révolutions n'a-t-elle pas apportées

(1) Edgard Quinet.

dans sa puissante transformation en vapeur ! Que de désastres, de cataclysmes, de gloire et d'épopées !

Cependant aux esprits ardents qui entrent dans la carrière, ces grandes conceptions, ces vues d'ensemble, ces grandioses synthèses sont comme des éblouissements qui les ravissent. Ils en sont venus à oublier le point de départ, et leur imagination avide, comblant les lacunes, s'empresse vers le but qu'ils croient entrevoir, et, dans leur enthousiasme, ils annoncent au monde qu'ils l'ont atteint. Ne les croyons pas. Icares nouveaux, ils ont imprudemment affronté la source de lumière. Les faits ont démasqué leur dangereuse ivresse et ruiné à jamais leurs folles utopies. Ces hommes sont les pires ennemis de la science par l'étrange abus qu'ils font des théories.

Et pourtant la théorie, l'hypothèse, pour l'appeler par son nom, c'est l'âme de la science. Car la science n'est pas un amas confus d'observations et d'expérimentations. A toutes ces constatations éparses, il faut un lien : et, quand on considère la totalité de nos connaissances acquises et qu'on la compare à l'infinité de celles qu'il est nécessaire d'acquérir encore, on est effrayé de ce qu'il faudrait d'efforts et de patience pour combler les lacunes. Alors, comme le géomètre construisant une courbe n'en détermine que quelques points suffisamment rapprochés, puis les joint par un trait continu, ainsi le savant, dans cet infini de faits en recherche le plus grand nombre possible, et, quand ce nombre lui paraît suffisant, il les réunit par une même loi qui, non pas les explique, mais les résume tous. Il sait bien toutefois que, ces lois obtenues, il ne faut pas leur demander plus

qu'elles ne veulent exprimer, et qu'elles ne doivent être regardées que comme des méthodes de recherche, vraies dans les conditions où elles sont nées.

Ce lien nécessaire entre les points épars et discontinus n'est donc pour lui qu'un moyen de grouper les phénomènes en rattachant chacun à un antécédent. Sans doute, il ne lui explique pas l'univers; mais, au lieu de se trouver, comme le vulgaire, vis-à-vis de mille questions en apparence disparates, il ne reste plus qu'en face d'une seule. Ainsi, dans le travail du muscle, comme dans celui d'un organe de machine, dans la sécrétion la plus complexe, comme dans le produit de son laboratoire; dans le soleil, source de toute chaleur, comme dans nos plus humbles combustions, dans l'astre radieux, comme dans nos plus chétives lampes; dans les puissances redoutables de la foudre, comme dans le poisson torpille; dans les grandioses cheminements des planètes, comme dans les plus secrets frissons des atomes, partout il retrouve les mêmes éléments, les mêmes réactions; et, si le vulgaire se perd dans tant de dissemblances apparentes, lui se repose sur une unité à laquelle il a tout réduit, sur une simplicité cachée qu'il a sinon dévoilée, au moins supposée. Cette introduction de l'hypothèse est donc à la fois un moyen puissant et un aveu. Mais l'aveu ne peut en rien jeter du discrédit sur la science. A quoi servirait-il de ne pas oser dire que l'immense édifice de nos conceptions modernes repose encore sur l'hypothèse? Il n'y a là rien d'humiliant pour elle: tout au contraire, puisque c'est cette faculté d'intuition même qui est le propre du génie.

L'on peut donc et l'on doit même avancer que, hormis les lois de faits et celles de nombres, la certitude absolue n'est pas de ce monde; elle n'est que relative et son degré ne peut justement s'apprécier qu'à la concordance du plus grand nombre de faits avec l'hypothèse.

Ainsi se forme la trilogie de la méthode actuelle : observation, conception et vérification. Aussi M. Wurtz a pu dire : L'empirisme a fait son temps, la science ne pourra atteindre son but que par l'expérience guidée par la théorie. L'alliance est donc indispensable et l'hypothèse en est le lien inéluctable.

Telle est la place légitime que l'hypothèse a reprise. En la voyant ainsi réconcilier l'empirisme avec le rationalisme, si longtemps ennemis, certains esprits ont encore conçu l'espérance de la voir rapprocher la science de la philosophie, où elle a de si profondes racines.

Les excès du Cartésianisme, en effet, avaient produit à la fin du siècle dernier une réaction peut-être exagérée contre toute ingérence de la philosophie dans les sciences. Depuis ce temps, la plupart des savants, tout entiers à leurs études, ont conservé ces préventions, et l'on pourrait presque dire qu'être métaphysicien est une mauvaise note pour un homme de science. Toutefois, quelques-uns y apportent un tempérament : à la passion de l'expérience s'est ajoutée pour eux une admiration attentive des beautés de la nature, une curiosité invincible de ses mystérieux secrets qui échappent à cette analyse sévère où l'on s'était bien promis de se tenir confiné. La synthèse, jadis traitée de séduction, apparaît comme un besoin ; on a fouillé avec patience et sans se

rebuter jusqu'aux plus insignifiants phénomènes, noté les plus imperceptibles détails, classé et divisé les faits dans l'ordre le plus rigoureux; ne faut-il pas un peu considérer l'ensemble, et n'est-il plus permis d'interroger sa raison ?

Certainement il est imprudent de quitter la terre ferme des réalités et des lois confirmées; mais c'est un conseil à donner aux jeunes ardeurs qui ne sauraient distinguer là où se terminent le solide continent du certain et où commence le mobile élément de la pensée. Pour sa part, on se sent assez prudent, assez conscient du danger; on ne veut faire d'abord qu'une incursion timide; on désire planer un peu à son tour dans le ciel si séduisant où se joue l'esprit métaphysique. Non, ce ne sera même pas de la métaphysique, ce sera tout simplement la philosophie de la nature.

Evidemment, la philosophie ne paraît avoir aucune prise sur les sciences exactes, telles que les mathématiques. Là, pas d'incertitude, aucun besoin d'interprétation. Quelles que soient les nouvelles acquisitions elles ne peuvent en rien modifier celles qui précèdent. Mais, tout au contraire, chaque découverte dans les sciences de faits y apporte son rayon de jour, et quelquefois cette découverte peut modifier et même renverser toute une théorie.

La physique suppose que la chaleur, le son, la lumière, tout ce qu'elle appelait autrefois un agent ne sont que des modes d'un même mouvement qui nous impressionne suivant des manifestations différentes, suivant le sens qu'il atteint. Mais cette explication hypo-

thétique ne nous apprend rien sur l'éternelle question de l'origine de ce mouvement.

L'astronome qui découvre un astre à d'effrayantes distances, le micrographe qui décèle tout un monde dans une parcelle à peine palpable, sentent leur pensée dépasser ces limites, et, malgré eux, s'élèvent de la vérité particulière que l'observation leur révèle à la conception de la nature entière, à la synthèse, à la genèse, à l'origine des choses et des êtres.

Le chimiste dans une larme ne voit-il qu'une sécrétion et une dissolution saline, pour peu qu'il ait vécu, qu'il ait souffert, qu'il ait aimé ?

Quel donc d'entre les hommes de science, si absorbé qu'il soit par ses recherches, si grand ou si humble que l'aient fait ses connaissances et ses talents, si positif que soit son esprit, ne s'est pas au moins une fois demandé quel est le mystérieux accord de sa pensée et de son corps, n'a interrogé sa raison sur l'énigme de la vie ?

En face de la nature entière, de l'infini des mondes, de notre histoire qu'il va lire jusque dans les entrailles de la terre, de ces incessantes transformations qu'il épie aussi bien dans les espaces planétaires que dans le domaine des infiniment petits, devant toutes ces tribulations des êtres et de la matière, il a pu entrevoir la philosophie ; il a cru comprendre qu'elle aussi, comme la poésie, sont dévorées du même tourment que la science, du besoin insatiable de connaître, d'une avidité de certitude.

Alors, lui qui parlait une toute autre langue, croit voir dans les plaintes harmonieuses du poète et dans les

luttas du philosophe des sœurs de son patient labeur. Il comprend que ces intelligences, comme la sienne, ne veulent pas vivre dans les ténèbres et que, comme la sienne, elles cherchent par d'autres voies la lumière qu'elles aiment sans la connaître entière.

Comme elles, il pressent, sans pouvoir la mesurer, l'harmonie de la nature ; comme elles, il place son idéal dans la connaissance absolue, mais ce n'est qu'un idéal. Devant la réalité des faits, il sent l'obstacle de sa condition humaine ; il sent que le progrès n'est qu'une victoire perpétuelle sur l'ignorance et sur le mal, et que, s'il peut les atténuer, il ne les supprimera jamais. Il entrevoit bien le port, mais il est hors de sa portée ; et à mesure qu'il abat un obstacle, un nouvel obstacle se dresse, et la lutte recommence, lutte qui fait sa grandeur, sa noblesse, sa fécondité, sa force ; lutte qui fait sa gloire, seul bonheur qu'il peut ambitionner, mais aussi seule récompense qui ait du prix, parce qu'elle est méritée.

Si vaste que soit la science humaine, elle n'a donc pas encore exploré les limites du possible ni dans le domaine du réel ni dans le domaine de la pensée. Partout c'est l'hypothèse qui peut seule, sans les satisfaire sans doute, répondre aux ambitieuses questions de nos esprits.

Tel est l'appât que la philosophie tend à la science.

Tout au contraire, certaine école métaphysique ne voit pas sans crainte cette ingérence de l'esprit scientifique hors du domaine exclusif des faits : A son gré, cet esprit transporté dans l'histoire, la conduirait au

fatalisme, pousserait la politique à l'empirisme, noyerait l'économie dans le chiffre et les détails statistiques, ferait sombrer la morale dans un déterminisme dangereux, en ramenant les passions à un simple mécanisme d'où les idées de droit, de devoir et de liberté seraient exclues. De même cet esprit scientifique, introduit dans les arts, y apporterait le plus désolant réalisme, et dans la littérature, la plus écœurante grossièreté.

Certains mêmes vont plus loin et s'interdisent toute analogie. Pour eux, l'instrument de précision, l'élément infaillible de comparaison, le nombre ne pourra jamais figurer dans un phénomène psychologique. Sans doute, la philosophie apporte des preuves, mais ce ne sont jamais des démonstrations, c'est-à-dire jamais de ces forces invincibles qui domptent l'intelligence, soumettent la raison, enchaînent toute liberté de choix et donnent à la vérité mathématique l'immuabilité et l'impersonnalité. Dans une preuve philosophique, plus de cette évidence qui a raison de toute résistance, de toute mauvaise volonté, de tout aveuglement; plus de cette certitude qu'imposent une propriété algébrique, un théorème de géométrie ou de mécanique, plus même de cette vérification sensible, constante, mais plus particulière que présente une expérience de laboratoire toujours renouvelable. Ainsi, de ce côté, on réclame bien pour la philosophie le titre de science, mais on lui refuse pour toujours celui de science positive. La vérité métaphysique est de tout autre ordre que la vérité mathématique. Nous voilà bien loin des premiers qui lui décernent le nom de science des sciences !

Ce refus de toute assimilation, nous le retrouvons non moins énergique dans l'école réaliste, qui repousse tout arrangement qu'elle déclare fatal au progrès et qui ne considère comme science que tout corps de doctrines pouvant acquérir ces deux caractères fondamentaux, la démonstration rigoureuse du raisonnement et la vérification incessante de l'expérience. Pour elle, le reste n'est qu'illusion.

Peut-être quelque génie un jour viendra montrer ce lien qui nous échappe encore. Ça été l'ambition des plus grands esprits ; mais depuis Thalès jusqu'à Kant, tous s'y sont vainement essayés. Cependant, malgré nous cet inconnu nous attire, et, malgré ces illustres revers, nous avons pu voir, de nos jours, des savants et non pas des moins sérieux, s'appliquer à une telle conciliation et chercher à introduire l'élément mathématique lui-même dans ce domaine si variable de la métaphysique, dont soudain quelque découverte éclaire ou obscurcit le mobile horizon.

Quelques-uns, voyant d'un regard clair la véritable place de l'hypothèse, ont, dans leurs écrits, semé comme les éléments d'une philosophie nouvelle. Claude Bernard en est un exemple illustre. Il semblerait que, par une prudence scientifique, ils n'aient pas osé en faire un corps de doctrines et qu'ils en aient à dessin noyé le canevas dans l'ensemble de leurs travaux techniques.

Mais beaucoup d'esprits préfèrent encore suspendre leur jugement ; ils signent une sorte de trêve. Si vous le voulez bien, nous les imiterons ce soir en acceptant

l'armistice et nous le respecterons en ne pénétrant pas davantage dans un pays si contesté.

Messieurs, j'ai indiqué tout à l'heure la place nécessaire de l'hypothèse entre l'observation et la vérification. Quand l'hypothèse est vérifiée, vous le savez, elle prend le nom de loi. Or, depuis l'origine des sciences, on a fait beaucoup d'hypothèses et il reste relativement peu de lois; c'est que, dans le travail scientifique, on fait souvent des hypothèses sans le savoir; on construit un système et on le prend pour l'expression de la réalité.

L'histoire abonde en de tels enseignements et elle montre aussi que chaque époque de l'humanité s'est caractérisée par quelques tendances générales où la totalité des connaissances semblent se résumer. C'est comme une même estampille que chaque science porte; on dirait qu'il y a pour les esprits une mode de penser.

Mais ce sens commun n'est pas toujours le bon sens, témoin le sentiment unanime qui voulait avant Galilée que la terre ne tournât point; témoins le système de Ptolémée et tant d'autres théories universellement adoptées et tout à coup ruinées de fond en comble. Aussi l'admiration pour le progrès scientifique ne doit pas exclure la prudence. C'est cette prudence qu'ont recommandée nos grands savants de France, les Claude Bernard, les Wurtz, les Dumas, les Chevreuil, les Pasteur et tant d'autres dans de lumineux écrits dont cette faible esquisse n'est pas même un pâle reflet.

Et nous, qui voulons être les serviteurs sincères de

l'éternelle vérité, nous suivrons les génies de notre patrie à la poursuite de la science « cette fugitive enchanteresse », qui toujours nous dirige, mais qui toujours, dans notre course sur les rudes pentes du progrès, nous devance, comme un astre dans notre nuit !

Cependant, rappelons-nous qu'elle n'est pas une muse capricieuse et coquette qui, pour se rendre, veut se faire désirer. Vierge pure et sans tache, elle ne se laisse saisir même pas par ses plus pieux et ses plus fidèles admirateurs. Quelquefois, suspendant son vol, elle se tourne vers eux, et écartant légèrement ses voiles, elle leur envoie un sourire encourageant. Pour les plus fervents aussi, elle daigne détacher quelques bijoux de son étincelante parure ; c'est la récompense des patients, des modestes, des courageux, des convaincus. Mais si quelques imprudents, dans leur folie ou dans leur orgueil, osent se vanter de l'avoir atteinte, de ses rayons elle les inonde, elle les aveugle !

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. POAN DE SAPINCOURT

Par M. l'Abbé JULIEN LOTH

Président de l'Académie.

MONSIEUR,

Les hommes de votre caractère et de votre talent ont leur place marquée dans une compagnie qui depuis un siècle et demi s'efforce d'honorer tous les genres de mérite et de les attirer à elle. La science, dans ses multiples et fécondes applications à l'industrie, n'a presque plus de secrets pour vous. Les écrits qu'elle vous a inspirés se recommandent par un profond esprit d'observation, par leur utilité pratique et par ce sentiment généreux de l'amour des hommes qui est à la fois le tourment et le besoin de toutes les nobles âmes.

Votre enseignement à l'Ecole préparatoire, l'une des meilleures institutions de notre ville, dirigée qu'elle est par un homme (1) dont je ne puis parler dans cette enceinte qu'avec respect et affection ; votre enseignement, dis-je, dans la chaire de mathématiques et de

(1) M. Vincent, directeur de l'École.

mécanique, vous a mérité les plus hautes félicitations, l'estime de vos collègues et la gratitude de vos nombreux élèves. Vous avez fait plus. S'il est beau de se livrer dans le secret du laboratoire aux recherches scientifiques, s'il est beau de divulguer, par l'enseignement, le fruit de ses méditations et de ses labeurs, il est plus beau de les faire tourner à l'amélioration des hommes, au soulagement des souffrances sociales et aux progrès du commerce et de l'industrie. C'est le but élevé qui a soutenu vos efforts pendant la période si laborieuse de l'organisation de notre belle Exposition nationale et régionale de 1884. Vous avez été l'âme de cette grande manifestation du travail normand, dont le succès a été si complet, si éclatant, qu'il a dépassé même les espérances les plus hardies. La Commission n'a revendiqué, dans ce succès, qu'une part, celle d'avoir su vous choisir. Elle a dit de vous, par l'organe de son digne rapporteur : « Aidé d'un personnel peu nombreux, mais auquel il avait su faire partager son dévouement et son ardeur pour l'œuvre entreprise, ne marchandant ni son temps, ni sa peine, M. de Sapincourt, depuis le premier jour jusqu'au dernier, s'est donné entièrement et exclusivement à sa tâche ; et la Commission a toujours été heureuse de saisir les occasions qui se présentaient à elle de lui dire combien elle appréciait l'importance et la valeur des services qu'il lui a rendus. »

Quand on a mérité de tels suffrages et accompli une telle œuvre, on a droit à la reconnaissance de ses concitoyens. Il m'est doux, Monsieur, de vous en offrir une fois de plus l'expression et de vous prouver par là que

l'Académie s'intéresse aussi vivement qu'aucune autre Société à toutes les entreprises utiles et honorables pour notre ville.

Plus j'étudie la longue et noble histoire de notre Compagnie, plus j'admire le dévouement au bien public dont ses membres ont fait preuve dans toutes les circonstances, et plus je me sens fier et heureux de lui appartenir. Vous avez raison, Monsieur, de vous féliciter d'y entrer aujourd'hui ; vous avez pu voir déjà par l'attention sympathique prêtée à votre remarquable discours, l'accueil cordial que tous ont voulu vous faire.

Vous nous avez tracé un portrait plein de verve et de charme du vrai savant, de l'homme droit, impartial et bon, qui, ayant trouvé ce qu'il croit être la vérité, le communique généreusement aux autres, surtout quand il peut espérer par là leur être utile.

Permettez-moi de vous dire que je vous ai reconnu sous les traits si aimables que vous avez donnés à votre modèle ; vous avez peint évidemment d'après nature.

Il est un signe du vrai savant que l'on ne saurait trop accentuer : le désintéressement. Dans un temps où la multitude ne connaît guère ici-bas que des affaires et des plaisirs, l'homme de science s'obstine aux labeurs austères et fait un noble pacte avec la pauvreté. « Les lettres mènent à tout, » disait-on un jour devant M. Villemain. « Oui, à condition de les quitter, » répondait-il. On en peut dire autant des sciences. Quand on leur reste fidèle, quand on leur consacre sa vie, on renonce aux honneurs et à la fortune. Ce sacrifice coûte peu aux

hommes d'élite ; il leur suffit, comme aux Apôtres, d'avoir servi fidèlement la vérité.

Vous nous avez parlé aussi de l'œuvre du savant, de la science, en homme qui la connaît, la cultive et la chérit.

Je voudrais pouvoir ajouter à votre langage si élevé et si sympathique, mais je ne suis pas un savant, je ne suis qu'un théologien. La science ne saurait être indifférente à personne, et dans tous les siècles, elle a été l'objet des prédilections des intelligences cultivées. Le moyen-âge lui-même *a eu la passion de la science*, au témoignage d'un homme assurément impartial dans la question, M. Hauréau (1). « Il est telle découverte moderne, a dit de son côté M. Lecoq de la Marche dont vous serez bien surpris de rencontrer l'application ou le germe six cents ans avant le siècle des lumières. Et d'ailleurs, tous nos progrès scientifiques ne découlent-ils point des premiers tâtonnements, des premiers essais tentés alors, et avec quelle ardeur ! par des savants moins heureux que les nôtres, il est vrai, mais infiniment plus avancés (on l'a reconnu déjà) que ceux de l'antiquité. Ceci a produit cela, comme le ruisseau produit la rivière, et comme le fleuve produit l'Océan (2). »

Une voix auguste a résumé dernièrement les hommages que l'Eglise rend à la science en des paroles qui méritent d'être citées partout.

(1) Mémoires sur les récits d'apparitions dans les sermons du moyen-âge, p. 4. (Mémoire de l'Académie des Inscriptions, t. 28, 2^e partie).

(2) La Société au XIII^e siècle, 1880, p. 78.

« Comme tout ce qui est vrai, a dit le pape Léon XIII
« dans son Encyclique *Immortale Dei*, ne peut pro-
« céder que de Dieu, en tout ce que l'esprit humain dé-
« couvre de vérité, l'Eglise reconnaît comme un trait
« de l'intelligence divine ; et comme il n'y a aucune
« vérité naturelle qui infirme la foi aux vérités divi-
« nement révélées, que beaucoup la confirment, et que
« toute découverte de la vérité peut porter à connaître
« et à louer Dieu lui-même, l'Eglise accueillera toujours
« volontiers et avec joie tout ce qui contribuera à élar-
« gir la sphère des sciences, et ainsi qu'elle l'a toujours
« fait pour les autres sciences, elle favorise et encourage
« celles qui ont pour objet l'étude de la nature. En ce
« genre d'études, l'Eglise ne s'oppose à aucune décou-
« verte de l'esprit ; elle voit sans déplaisir tant de re-
« cherches qui ont pour but l'agrément et le bien-être ;
« et même ennemie née de l'inertie et de la paresse, elle
« souhaite grandement que l'exercice et la culture
« fassent porter au génie de l'homme des fruits abon-
« dants. »

Ce témoignage est formel. Mais si nous autres théolo-
giens, nous sommes pleins d'admiration pour la science,
nous croyons pouvoir ajouter qu'elle n'est pas faite
encore.

Les sciences diverses s'organisent lentement, au prix
des plus nobles et des plus généreux efforts ; il faudra
bien des expériences encore et de longues années pour
que les hypothèses ou les théories d'aujourd'hui de-
viennent les vérités de l'avenir. Dans un passage char-
mant de votre discours, vous nous avez montré l'ordi-

naire inclination des hommes à l'hypothèse. Commerçants, industriels, politiques, ministres même se laissent prendre à ce mirage. Il n'est pas, dites-vous, jusqu'au jeune homme conduisant plein d'espérance sa fiancée à l'autel qui ne fasse une ravissante hypothèse, le bonheur de deux existences. Cette hypothèse trouble plus d'une fiancée. J'en sais une qui un jour, dans son émotion, invitée à signer après la cérémonie sur le registre d'usage, trembla en écrivant et fit une grosse tache d'encre : « Madame, lui dit-on, il est bien permis quand on arrive au port, de jeter l'ancre. »

Mais vous, Monsieur, vous savez mieux que personne, par une douce expérience, que cette hypothèse-là se tourne souvent en aimable réalité.

La solution du problème du bonheur dans les diverses conditions de la vie dépend souvent de nous, mais dans les problèmes de la science, cette solution échappe quelquefois aux esprits les plus pénétrants. Pourquoi ? Ah ! c'est qu'en dehors de la science mathématique qui, elle, repose sur l'évidence des choses, les autres sciences ne sont pas encore assises sur le fondement immuable de la certitude. Vous me permettrez d'examiner en passant si vraiment, comme le disent certains savants, la certitude absolue, en dehors des mathématiques, n'est pas de ce monde, et si toute certitude, à l'égard des autres sciences, n'est que relative. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les mathématiciens prétendent qu'il n'y a de certain que leur science, comme des chimistes affirment « qu'il n'y a dans le monde que la matière, et que tout ce qui

échappe à l'analyse chimique n'est rien et doit être compté pour rien. »

Il faut voir leurs dédains à l'endroit des théologiens en particulier. A les en croire, nous serions une espèce particulière de niais ou de rêveurs qui sacrifions notre vie à des chimères et n'avons d'autres preuves de nos croyances que des sentiments sans réalité.

Le plus célèbre géomètre du siècle dernier, Euler, avait déjà répondu à cette prétention de certains savants :

« Toutes les vérités qui sont à la portée de notre connaissance, dit-il, se rapportent à trois classes essentiellement distinguées. La première renferme les vérités des sens ; la seconde les vérités de l'entendement ; la troisième les vérités de la foi. Chacune de ces classes demande des preuves particulières pour les vérités qui y appartiennent ; et c'est de ces trois classes que toutes nos connaissances tirent leur origine.

« Il faut donc, pour les vérités de chacune de ces trois classes, se contenter des preuves qui conviennent à leur nature, et il serait ridicule (c'est Euler qui parle) de vouloir exiger une démonstration géométrique des vérités d'expérience ou d'histoire. C'est ordinairement le défaut des esprits forts et de ceux qui abusent de leur pénétration dans les vérités intellectuelles, de prétendre des démonstrations géométriques pour prouver toutes les vérités de la religion, qui appartiennent en grande partie à la troisième classe (1). »

(1) Lettres à une princesse d'Allemagne.

Et de fait, les dédains les plus transcendants n'empêcheront jamais un homme de bon sens de tenir pour certaines les vérités dont il sera convaincu par cette lumière vive et irrésistible qui produit en lui l'évidence. Il n'y a pas que les mathématiques qui fassent naître l'évidence en notre âme, il y a d'autres ordres de vérités. Ainsi, qu'un fils doive aimer sa mère; qu'il existe en Chine une ville appelée Pékin; que dans le cercle, la circonférence soit le triple du diamètre, ce sont là trois ordres de vérités dont nous sommes absolument convaincus. Mais si la certitude est la même, les moyens de la faire naître dans l'âme sont différents. Je ne prouverai pas le devoir de la piété filiale par le calcul, ni l'existence de la ville de Pékin par la métaphysique, ni les rapports du diamètre à la circonférence par le témoignage humain. Il est manifeste que les vérités géométriques elles-mêmes supposent la certitude de vérités antérieures dont le sentiment est dans tous les esprits, la certitude des premiers principes, les axiomes de la métaphysique.

Les mathématiques ont pour objet d'appliquer certains principes immuables aux mouvements, aux transformations, ou tout au moins aux dimensions de la matière, selon les différentes parties qui les composent (géométrie plane ou de l'espace, trigonométrie, algèbre, mécanique). Or, tous ces principes reposent sur cet autre principe fondamental et plus élevé de la philosophie, à savoir que la raison, et en général toute puissance cognitive (la vue, par exemple), ne peut refuser son assentiment à une vérité évidemment connue.

Vouloir confondre les divers ordres de connaissances, et chercher à établir les unes par les raisons qui ne conviennent qu'aux autres, c'est le moyen de les ébranler toutes.

L'un des plus illustres savants de ce siècle, M. J.-B. Dumas, dont vous avez si bien parlé, donnait à la science le sage avertissement de ne pas entreprendre au-delà de ses forces et de son légitime domaine. « Au-dessus de la sphère des phénomènes que nous étudions, disait-il, et où nous avons tant de découvertes à poursuivre, il y a une sphère supérieure que nos méthodes ne peuvent atteindre. Nous commençons à comprendre la vie du corps..... La vie de l'âme est d'un autre ordre (1). » Il s'exprimait un jour à ce sujet, dans un magnifique langage, à l'Académie française, lors de la réception de M. Taine (2) :

« Nous avons conquis la terre; nous avons mesuré la marche des planètes, soumis la mécanique céleste au calcul, constaté la nature des étoiles, percé la brume des nébuleuses et réglé même les mouvements désordonnés des comètes. Mais par delà les astres dont la lumière emploie des siècles à nous parvenir, il est encore des astres dont les rayons s'éteignent en chemin; et plus loin, toujours plus loin, sans cesse et sans terme, brillent, dans des firmaments que le nôtre ne soupçonne pas, des soleils que ne rencontreront pas nos regards, des mondes innombrables à jamais fermés pour nous.....

(1) Dumas. Paroles citées le 15 avril 1884 sur sa tombe, par M. d'Haussonville.

(2) Discours du 25 janvier 1880.

Aux limites où s'arrêtent les sciences positives, commence le domaine de la métaphysique. Elle reprend aux mains de l'astronome, du physicien et du chimiste, la chaîne suspendue des phénomènes et les rattache aux causes premières. Sur ce plan de la création matérielle que nous pénétrons du regard de la science, la métaphysique superpose un autre plan mille fois plus merveilleux encore, où l'homme grandit, et l'univers avec lui, de toute la hauteur de son origine divine et de ses destinées éternelles. »

Cet ordre supérieur, dont parle J.-B. Dumas, est aussi réel, aussi certain que l'ordre matériel et sensible. Il n'est pas perçu par les yeux du corps, mais par ceux plus pénétrants et plus sûrs de l'âme, et la conviction qu'il détermine, pour n'être pas produite par des formules ou des opérations algébriques, n'en est pas moins absolue. M. Pasteur le reconnaissait lorsqu'il s'écriait à son tour, dans la séance du 27 avril 1882 de l'Académie française : « La notion de l'infini, je la vois partout dans le monde ! Par elle le surnaturel est dans tous les cœurs. La métaphysique ne fait que traduire au dedans de nous la notion dominatrice de l'infini. »

Quand les princes de la science moderne s'expriment ainsi, nous pouvons porter légèrement l'excommunication dont nous frappent les positivistes et avec nous le fondement de toute certitude, la métaphysique. Que de fois n'avons-nous pas entendu retentir à nos oreilles cet arrêt de proscription qui nous mettait au ban des penseurs et des hommes libres : « La science n'a rien à faire avec vous, elle ne vous connaît pas, elle regarde vos

spéculations théologiques comme des rêveries et des paroles vides de sens. » Que d'anathèmes, quel amas de mépris jetés sur nos têtes au nom de la science ! A lire certains livres, si nous ne sommes pas les plus ignorants des hommes, nous en sommes les plus méprisables : des jongleurs et des charlatans dont les tréteaux sont une insulte au siècle des lumières. Aussi d'aucuns rêvent-ils de l'en débarrasser. En parcourant les invectives qui nous arrivent, pour la plupart, des Universités prussiennes et que nos positivistes français ont la bonté de nous traduire dans un langage intelligible, par moments même charmant et raffiné, il m'est arrivé d'avoir le cœur gros de larmes.

Je me suis consolé en pensant à tant de vrais et nobles savants qui ont cru ce que je crois, espéré ce que j'attends, aimé ce que j'aime. Je relisais les écrits immortels où Cauchy, Elie de Beaumont, Thénard, Faraday, Ampère, Récamier, Gratiolet, Biot, Secchi, comme autrefois leurs devanciers Copernick, Galilée, Kepler, Newton, Pascal, Linnée, Euler, ont laissé des témoignages de leur foi profonde et éclairée.

« Cultivez avec ardeur les sciences abstraites et les sciences naturelles, écrivait Cauchy en 1833(1); décomposez la matière ; dévoilez à nos regards surpris les merveilles de la nature ; explorez, s'il se peut, toutes les parties de cet univers ; fouillez ensuite les annales des nations, les histoires des anciens peuples ; consultez sur toute la surface du globe les vieux monuments des

(1) Quelques mots adressés aux hommes de bon sens.

siècles passés, loin d'être alarmé de ces recherches, je les encouragerai de mes efforts et de mes vœux. Je ne craindrai pas que la vérité se trouve en contradiction avec elle-même, ni que les faits, les documents par vous recueillis, puissent jamais n'être pas d'accord avec nos livres sacrés. »

Biot, le premier mathématicien de son temps, pensait comme Cauchy et a écrit de lui : « Qui pourra peindre le vrai chrétien, remplissant avec foi et amour tous les devoirs de loyauté, de probité, de charité affectueuse que la Religion nous prescrit envers nous-mêmes et envers les autres..... Heureux celui en qui Dieu, pour notre exemple, a voulu ainsi mêler les dons du génie et ceux du cœur ! »

Les convictions du physicien Faraday, protestant croyant, ont été résumées par M. Tyndal en ces termes :

« Douter des vérités humaines, c'est ouvrir la porte aux découvertes ; en faire des articles de foi, c'est la fermer. Douter des vérités divines, c'est livrer sa vie au hasard ; y croire, c'est lui donner son lest. » M. Samuel Martin, son biographe, disait : « Sa foi et sa piété portaient la joie dans son âme. Il avait une foi absolue à ce que nous reconnaissons comme l'essence du christianisme. »

On n'a pas oublié la profession de foi faite par le vénérable M. Chevreul, doyen des chimistes du monde (1). Sa conviction de l'existence d'un être divin, créateur d'une double harmonie : l'harmonie qui régit le monde ina-

(1) Cité par M. Moigno, t. IV, p. 172.

nimé et que révèle d'abord la science de la mécanique céleste, puis la science des phénomènes moléculaires, et l'harmonie qui régit le monde organisé vivant. » Claude Bernard n'a pas hésité à affirmer ses doctrines spiritualistes quand il a enseigné « que l'évolution des êtres obéit à une idée, à un plan et à une force directrice qui est antérieure et supérieure aux lois du mouvement, » et quand il a donné de l'existence de l'âme cette preuve aussi nouvelle que concluante : « Le corps humain, dit-il, est un composé de matières qui se renouvellent incessamment. Toutes les parties du corps sont soumises à un perpétuel mouvement de transformation, si bien que, dans un espace de huit années environ, votre chair, vos os, sont remplacés par une nouvelle chair, par de nouveaux os, qui, petit à petit, se sont substitués aux anciens par suite de ces alluvions successives..... Votre boîte crânienne n'est pas occupée par la même matière cérébrale qu'il y a huit ans. Ceci posé, puisque tout change dans votre cerveau en huit années, comment se fait-il que vous vous souveniez parfaitement des choses que vous avez vues, entendues, apprises, il y a plus de huit ans ? Si ces choses se sont, comme le prétendent certains physiologistes, logées, incrustées dans les lobes de votre cerveau, comment se fait-il qu'elles survivent à la disparition absolue de ces lobes ? Ces lobes ne sont pas les mêmes qu'il y a huit ans, et pourtant votre mémoire a gardé intact son dépôt. C'est donc qu'il y a autre chose dans l'homme que la matière, c'est donc qu'il y a quelque chose d'immatériel, de permanent,

« de toujours présent, d'indépendant de la matière ; ce
« quelque chose, c'est l'âme. »

S'il était permis d'apporter ici des souvenirs personnels, j'aimerais à rappeler que j'ai vu, de mes yeux, dans l'église Saint-Sulpice de Paris, l'illustre successeur de Laplace, M. Le Verrier, inclinant sa noble tête devant l'autel et adorant, dans le recueillement d'une profonde méditation, le Dieu qui a tout fait avec nombre, poids et mesure, et qui s'était révélé si souvent à lui dans les splendeurs et les mondes innombrables de son firmament.

Le savant doyen de la section de mécanique à l'Académie des sciences, M. de Saint-Venant, mort le 6 janvier de cette année, était lui aussi un ferme croyant. On lui doit le problème de Saint-Venant, et M. Boussinesq, membre de l'Institut, pouvait dire en rappelant le fait : « Ils sont rares les savants, même de premier ordre, qui ont le bonheur d'associer ainsi leur nom à une vérité fondamentale, destinée à traverser les siècles et à entrer dans le haut enseignement scientifique des générations futures. » Or, comment ce savant comprenait-il sa mission ? Son collègue de l'Institut nous l'apprend. « Pour lui, dit M. Boussinesq, l'étude des lois naturelles était la recherche, par les lumières de la raison, au sein du désordre apparent des choses, d'un ordre profond et simple, image et effet de l'*Intelligence souveraine que sa foi lui faisait adorer et aimer*. Et il jugeait que l'obligation du savant, sa mission ici-bas, est de mettre dans tout leur jour ces belles lois,

pour les faire tout à la fois admirer comme reflet de leur auteur et tourner à l'utilité commune (1). »

Mathématiciens, physiciens, chimistes, astronomes, physiologistes, les savants que je viens de citer s'inclinaient devant Dieu et enseignaient « que la vie ne se commence pas et ne se termine pas sur cette terre (2) » et qu'au-dessus de la matière il y a l'esprit, « un principe immatériel et libre (3) » l'âme immortelle, œuvre de Dieu.

Ainsi, si quelquefois les doctrines de la science moderne nous effrayent, les hommes qui ont le droit de parler en son nom nous rassurent.

Je voudrais seulement que le langage de la science fût plus à la portée de tous. On a inventé des mots si étranges pour exprimer les opinions ou les découvertes nouvelles, qu'on s'évertue à chercher leur signification. Les phrases elles-mêmes de ces livres impénétrables ont un air sybillin. Les savants ne disent plus rien comme tout le monde. Il est vrai que la scolastique avait donné l'exemple avec ses « entités, virtualités, accéités, pétréités, polycarpéités » à quoi l'Allemagne a ajouté l'*objectivité*, la *subjectivité* et quantité de mots absolument incompréhensibles quand on n'en a pas la clé.

Saint François de Sales s'en plaignait avant Molière. Il racontait au bon Camus, évêque de Belley, le trait suivant :

(1) Quelques mots sur la vie et l'œuvre de M. de Saint-Venant, par M. J. Boussinesq, membre de l'Institut, 9 janvier 1886.

(2) Paroles de M. Dumas.

(3) Paroles de M. Trousseau.

« Une bonne religieuse ayant retenu des sermons qu'elle entendait des mots fort savants, aimait à les placer dans la conversation. Elle en avait même fait un cahier, non sans brouiller le sens de quelques mots. Ainsi elle avait confondu sur ce cahier antipéristase (opposition de deux forces) avec philautie (amour de soi).

Un jour, chez la supérieure qui était malade d'une grosse fièvre, le médecin s'étant plaint que la chambre était trop fraîche, et que cela faisait redoubler l'ardeur de la fièvre, à cause de l'antipéristase, la sœur, cherchant dans son cahier et trouvant pour glose (amour-propre), entra en zèle contre le médecin. « Voilà un médecin fort entendu, dit-elle, aux choses spirituelles, qui dit que notre sœur a de l'antipéristase, c'est-à-dire de l'amour-propre, comme si c'était un grand amour-propre de chercher un peu de soulagement à l'ardeur d'une fièvre véhémence ; il ferait mieux de se mêler de son métier. »

Que de confusions de ce genre on pourrait faire dans nos livres scientifiques ! Autrefois on avait la manie de franciser les mots latins. Auguste disait à Cinna :

Mais oses-tu penser que les Serviliens
Les Cosses, les Métels, les Pauls, les Fabiens, etc.

Froissart appelait la comtesse de Salisbury « dame de *Salebrin*. » Aujourd'hui, c'est tout le contraire, on donne aux mots français une forme anglaise, germanique, tudesque et barbaresque. On ne comprend plus rien à certains noms historiques. Hlodwig veut dire Clovis et Brunichilde Brunehaut. Il s'agit de s'entendre. Mais

dans les sciences, c'est bien autre chose. Je pourrais citer des pages entières consacrées à l'exposé de certaines théories allemandes où les mots sont aussi obscurs que les idées, et dont la lecture donne infailliblement la migraine.

Il y a bien un peu de pose en tout ceci. On veut dire du nouveau et le dire avec des airs et des mots inconnus jusque-là qui en imposent au vulgaire. Souvent les mots sont plus effrayants que la chose. Car enfin, qu'a-t-on trouvé de si extraordinaire et de si accablant ?

Je parle ici d'après les maîtres de la théologie. Les doctrines elles-mêmes, les plus hardies, si elles n'aboutissent pas à l'athéisme, si elles reconnaissent l'action souveraine et nécessaire du Créateur, ne gênent en rien la science théologique.

« Il importe peu, en effet, disait dans la chaire de Notre-Dame de Paris, le R. P. Monsabré, à la genèse divine du monde que tous les vivants soient issus de plusieurs germes ou d'un seul germe, puisqu'il faut, dans un cas comme dans l'autre, recourir à l'acte transcendant du Créateur. Imaginez un proto-organisme parfait dans lequel est condensée la vie de toute la nature et dont l'évolution naturelle produit successivement toutes les espèces, c'est Dieu qui le crée. Imaginez, au contraire, une cellule élémentaire qui se perfectionne avec le concours des forces cosmiques, et devient la mère féconde des vivants, c'est Dieu qui l'a faite

cette cellule, et c'est Dieu qui la conduit et la dirige en tous ses progrès (1). »

Le monde est une mécanique admirable dont tous les mouvements sont coordonnés et réguliers, mais qui a mis en branle le premier mouvement de la matière nécessairement inerte ? Il faut en revenir au mot de Voltaire : « Il a bien fallu cependant donner une première chiquenaude. »

Qu'on ne nous objecte pas l'Héxameron biblique, livre inspiré sans doute, mais poème autant qu'histoire, où Moïse a parlé un langage populaire et non un langage scientifique, et où d'ailleurs, l'accord entre les données de la science et le récit sacré est tel, pour les grandes lignes, pour la succession des époques, pour les évolutions progressives de la vie, qu'Ampère a pu dire : ou que Moïse avait dans les sciences une instruction aussi profonde que celle de notre siècle, ou qu'il était divinement inspiré (2).

La Bible n'assigne pas de date formelle à l'apparition de l'homme sur la terre ; elle raconte sa création : les découvertes sûres et contrôlées de la science, je ne parle pas des hypothèses, tendant à démontrer aujourd'hui que l'homme des géologues et l'homme de la Bible sont arrivés le même jour sur la terre.

Retenons un instant ce grand fait. Les sciences contemporaines, en rendant visible à nos yeux le fait même de la création, ont bien mérité de l'esprit humain.

(1) P. Monsabré, 1875.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, juillet 1833, t. III, p. 99.

« Le vieux système panthéiste de la perpétuité et de l'éternité de ce monde est scientifiquement renversé. Il est absolument certain, dit le P. Gratry, visible par les yeux, démontré par la science, non seulement que notre terre a été tout entière sous les eaux, qu'elle a été tout entière dans le feu, mais encore que ce globe et les astres voisins, et le soleil qui nous éclaire ont été un nuage. Un point de ce nuage, après de prodigieuses transformations, de brusques et foudroyantes commotions, est devenu la planète que nous habitons. Il y a eu, visiblement, un temps où notre terre n'était que métal et granit. Il y a eu, visiblement, un autre temps où notre globe, quoique peuplé, ensemençé, était muet et inintelligent ; la parole n'était pas sur la terre, l'homme y manquait. Eh bien ! il y a eu un jour solaire semblable aux autres jours, un jour dont la date est fixée, connue de Dieu, et médiocrement distante de celle du jour présent ; il y a eu une heure, où l'homme qui, l'heure d'avant, n'était pas sur la terre, s'y est trouvé. Qui l'y a mis ? On voit ici manifestement, on voit ici comme de ses yeux, Dieu descendre sur un point du sol, et y créer de rien, d'un mot, et d'une libre impulsion de sa force infinie, un être absolument nouveau, incomparable et sans antécédents ; une nature radicalement autre que ce qui précédait : l'homme libre, intelligent, doué d'amour et de parole, qui se met à ouvrir les yeux, à penser, et à dire à l'invisible : Mon père (1) ! »

Cette rencontre de Dieu et de l'homme a créé l'immor-

(1) P. Gratry. Philosophie du *Credo*, p. 40-41.

telle religion, honneur, espérance, consolation de l'humanité.

Parlez-moi maintenant des merveilles sans nombre répandues par le Créateur dans son œuvre immense ! Dites-moi que huit mille milliards de lieues nous séparent de l'étoile la plus rapprochée de nous ; que par de là les six mille astres distingués par notre œil, des millions de soleils, foyers d'une innombrable armée de planètes et d'astéroïdes s'étagent de monde en monde jusque dans les profondeurs de l'infini : que ces amas stellaires et ces nébuleuses projettent des lumières différentes aussi variées dans leur splendeur que les couleurs de l'arc-en-ciel et aussi harmonieuses dans leurs ondes sonores que les sons d'une harpe gigantesque ; qu'il y a dans les espaces une musique perpétuelle dont les accords grandioses sont un enchantement sans cesse renouvelé ; que ces milliards de mondes sont peuplés par des êtres variés à l'infini ; j'admirerai comme vous et je répéterai avec nos sacrés cantiques : Les cieux racontent la gloire de notre Dieu.

Descendons des mondes lumineux dans les mondes microscopiques. Voici des milliards d'êtres vivants, organisés, entassés dans un atôme de la plus fine poussière : microphytes dont il faut mille millions pour égaler la grosseur d'une goutte d'eau, microzoaires dont un milliard ne pèse pas un gramme. Quelle vie jetée à profusion dans tous les éléments !

« Dans chaque millimètre de l'air que nous respirons, il y a, suivant M. Steney, savant autorisé, un million de milliards de molécules, dont il reste encore un million

de milliards, dans un millimètre cube du vide le plus parfait que nous puissions obtenir avec nos machines pneumatiques perfectionnées (1). » C'est à donner le vertige aux plus hardis calculateurs.

Vous me direz peut-être qu'il faut se méfier du microscope et que les savants ne sont pas d'accord sur ces calculs. A quoi bon ?

Quand on prend du milliard on n'en saurait trop prendre.

Cette multiplication prodigieuse des êtres n'est pas pour nous effrayer, nous qui croyons à la toute puissance du Créateur, car au-dessus de tous ces mondes créés, des infiniment petits et des infiniment grands, la révélation nous découvre toute une série d'êtres, de substances spirituelles qui « l'emportent incomparablement par leur multitude sur les substances matérielles » ; c'est l'armée des esprits célestes, des anges, dont Bossuet a dit, après l'Ecriture, qu'il ne faut pas croire qu'on puisse les compter ; « la prodigieuse multiplication qu'on en fait par les plus grands nombres nous signifie seulement qu'ils sont innombrables et que l'esprit humain se perd dans cette immense multitude. Il ne coûte rien à Dieu de multiplier les choses excellentes ; et ce qu'il y a de plus beau, c'est, pour ainsi dire, ce qu'il prodigue le plus. »

Ainsi la foi est aussi hardie que la science dans la contemplation de l'acte créateur, et tous les détails qui suivront, les observations, les expériences, les découvertes, les applications par où s'étendra le domaine des connais-

(1) Cité par l'abbé Moigno, t, iv, p. 442.

sances humaines, ne seront que le développement de la noble faculté donnée à la créature par le Créateur de la connaître et de l'aimer dans ses œuvres.

L'esprit humain a voulu s'élever plus haut encore et pénétrer les secrets de Dieu. Il a cherché à comprendre les mystères connus seulement de l'Être divin. Là il s'est heurté à l'impossible, à l'inaccessible. Ainsi, pour ne parler que d'une tentative célèbre, Laplace a essayé par sa fameuse équation et sa mécanique générale de tout réduire à sa plus simple expression et d'expliquer scientifiquement l'inexplicable.

Sa théorie du *déterminisme* a exercé et exerce encore une sorte de fascination sur certains esprits.

On a imaginé de nos jours de l'étendre aux êtres intelligents et libres, et de faire rentrer dans les équations différentielles de la dynamique générale les êtres doués de raison ou de libre arbitre. J'ai voulu aller au fond de ce système ; je me suis fait renseigner, et non sans quelque difficulté, je l'avoue, j'ai fini par comprendre. Vous me pardonnerez, Mesdames, les termes techniques que je vais être obligé d'employer. Ne faut-il pas que vous ayez des clartés de tout ? Vous allez voir que cette grande machine de guerre destinée dans la pensée de quelques-uns à battre en brèche le spiritualisme, démontée, examinée pièce à pièce, est au contraire une arme excellente que nous pouvons retourner avec avantage contre nos adversaires.

En effet, et, comme disait Bourdaloue aux femmes intelligentes et distinguées du ^{xvii}^e siècle, veuillez redoubler d'attention ; en effet, s'il est admissible et même

probable que, dans le monde matériel, chaque molécule absolument inerte obéisse aux forces qui la sollicitent, et décrive sous leur influence des courbes déterminées, la mécanique rationnelle nous apprend qu'il n'est pas nécessaire qu'un mobile soit soumis à un très grand nombre de forces pour que la courbe, correspondante à leur action, présente des points singuliers. On sait que le point singulier jouit de la propriété suivante : le mobile qui y parvient sous l'action des forces qui le dominant, n'a pas de raison pour en sortir plutôt à droite qu'à gauche, plutôt en avant qu'en arrière, ou pour y rester indéfiniment. La conséquence nécessaire de ces résultats fournis par l'analyse, c'est qu'il faut que, presque à tout instant, l'action d'êtres immatériels intervienne sur la matière pour déterminer ses modifications multiples.

Cette action, quelle est-elle ? sinon celle des esprits, je veux dire de l'âme des êtres animés, de l'homme et même des bêtes.

On peut bien, sous l'empire de théories préconçues, nier le libre arbitre dans une discussion ou dans des livres, mais je défie à un être raisonnable de se nier à soi-même le libre arbitre dans son for intérieur. Quand je lève la main, je sais que j'ai voulu la lever, et je ne croirai jamais qu'en le faisant, j'ai obéi à la fatalité. Donc mon âme est douée d'une force qui agit sur la matière et dont elle dispose à sa volonté.

Les phénomènes du même ordre qui se reproduisent à l'infini chez tous les êtres vivants nous font comprendre comment leur action volontaire fait disparaître, à tout

moment, les causes d'indétermination dans les mouvements de la matière qui en dépendent, et contribuent par là à l'ordre admirable qui nous frappe de tous côtés dans la nature.

C'est ainsi, par exemple, que les coraux qui du fond des mers surgissent au point de créer des îles de pourpre dans les Océans, sont l'œuvre volontaire des polypes madrépores qui les ont produits ; c'est ainsi que, par un retour bien imprévu des lois de la logique contre les doctrines les plus subversives en apparence de l'ordre révélé, on revient à la vérité triomphante des utopies chez l'homme droit et sincère.

La vérité est qu'il y a dans la science des mystères tout aussi impénétrables que ceux de la foi.

Partout nous nous heurtons à l'inconnu, et nous ignorons l'essence de toutes choses : esprit, matière, éther, espace, temps, attraction, affinité, lumière, chaleur, électricité, magnétisme, atomes, molécules, tout ce qui nous entoure et tout ce qui est en nous. Devant ces mystères de la nature, que la science est forcée d'accepter par milliers, parce que leur existence lui est démontrée, elle s'incline aujourd'hui comme il y a deux mille ans, répétant le mot antique : *Causa latet*.

Cette cause première n'échappe pas à l'homme religieux, car il la trouve en son âme, comme dans le monde extérieur. L'obscurité n'est pas seulement dans les choses, elle est surtout en nous : il suffit d'un point noir dans notre œil pour que la nuit se fasse autour de nous. L'homme savant ou ignorant, s'il a le regard pur et droit, peut lire dans le grand livre de la nature ; il adore

le Dieu tout-puissant qui a laissé l'empreinte de ses perfections infinies sur chacune de ses œuvres.

Oui c'est un Dieu caché que le Dieu qu'il faut croire,
Mais tout caché qu'il est pour révéler sa gloire
Quels témoins éclatants devant moi rassemblés !
Répondez, cieux et mers ; et vous, terre, parlez !

Faire parler la terre, les mondes, les cieux ; les interroger et les scruter pour satisfaire notre soif de connaissances et surtout pour faire tourner nos découvertes et nos expériences à l'amélioration morale et matérielle de l'humanité, telle est la noble mission de la science, celle que vous vous êtes donnée, Monsieur, et que vous avez remplie si dignement jusqu'ici. Vous êtes de ceux qui ont la large compréhension des choses, et vous me pardonnerez d'avoir osé vous suivre sur le terrain de la science. Théologien et littérateur, peut-être, même mon incompétence comme spécialiste était-elle une bonne condition pour aborder les questions générales où je me suis attardé.

N'avez-vous pas fait maintes fois cette observation. Quand on regarde attentivement des objets minuscules, les pupilles des yeux se resserrent et se contractent, les nerfs se tendent et se rappetissent comme pour se mettre au niveau du sujet examiné ; notre être semble n'avoir plus de force ni de clairvoyance que pour le point spécial dont nous nous préoccupons ; mais au contraire, si nous nous trouvons en présence d'un grand spectacle, si de larges horizons s'ouvrent devant nous, nous dilatons notre regard, notre intelligence s'épanouit, nos facultés

s'étendent presque à la mesure de l'immensité ouverte devant nous, nous sentons, nous respirons, nous voyons grand.

Ce sera mon excuse ; ignorant des détails de la science, je l'ai vue dans son ensemble et elle m'est apparue comme une splendide manifestation de la grandeur et de la bonté de Dieu. J'apprendrai à votre école à la connaître de plus près et à l'estimer, s'il se peut, encore davantage. J'ai donc hâte de vous inviter à prendre place dans nos rangs et à nous donner souvent, comme aujourd'hui, l'occasion de vous applaudir et de vous remercier.

UNE CORRESPONDANCE INÉDITE

DE RÉAUMUR

Par M. EUGÈNE. NIEL

Les correspondances particulières des hommes de science et de génie ont toujours eu le don de captiver notre attention et de piquer notre curiosité. N'est-ce pas, vraiment, dans l'intimité que l'homme se fait connaître tel qu'il est. « La vie est dans les lettres, dans les lettres seules, » a dit un écrivain de talent, et il ajoute : « on ne se gêne pas dans une correspondance familière, sur ses amis, sur ses parents, sur soi-même. On dit cent choses qu'à peine pense-t-on et que quelquefois on regretterait, si l'on ne comptait pas sur la discrétion la plus inviolable (1) ».

C'est dans le charme du passé que nos poètes cherchent des inspirations ; nos historiens, de grands caractères ; nos peintres des costumes pittoresques ; nos archéologues, de merveilleuses sculptures. L'historien aussi aimera à feuilleter les correspondances, il y puisera des anecdotes, des faits intéressants qui éclaireront d'un

(1) Silvestre de Sacy. *Lettres de M^{me} de Sévigné*, préface. Paris. Techener, 1861.

jour tout nouveau la vie de l'homme dont il s'occupe de retracer les principaux actes.

La ville de la Rochelle, par un sentiment de respect et de piété filiale qui l'honore, a conçu la projet d'élever une statue à l'un de ses plus illustres enfants, le naturaliste et physicien René-Antoine Ferchault de Réaumur.

Tout en voulant perpétuer dans la mémoire des Rochelais le souvenir de cette grande figure par un monument de marbre et de bronze, l'un de ses concitoyens a pris soin de lui élever un autre monument, littéraire celui-là, en produisant au jour une correspondance intéressante qui fait apprécier le savant et le fait connaître dans son intimité. Il faut savoir gré à la Société des Sciences naturelles de la Rochelle d'avoir pris cette initiative.

Si par ses travaux Réaumur a occupé un rang élevé parmi les savants, sa correspondance le fait connaître en même temps comme un écrivain concis, plein d'urbanité. Tout intéresse dans la vie d'un savant ; on y recherche avec une sorte d'avidité tout ce qui peut jeter quelque lumière sur la marche de ses travaux et la tournure de son esprit.

Je n'entreprendrai pas ici la biographie du savant illustre dont l'existence tout entière fut consacrée à la recherche des problèmes les plus variés. Qu'il s'agisse de la fabrication de l'acier ou de questions industrielles, de l'invention de son célèbre thermomètre ou de géométrie, de l'histoire des oiseaux ou de la description des insectes, son vaste génie embrasse toutes ces questions

avec une égale puissance de conception. Si Réaumur n'a pu parvenir à résoudre tous ces problèmes, il a eu du moins l'honneur et la gloire de faire progresser la science et d'ouvrir des horizons nouveaux à ses nombreux disciples.

La correspondance dont il s'agit provient du fonds de la bibliothèque de la Rochelle et comprend trente-quatre lettres adressées à Jean-François Séguier, antiquaire et naturaliste, né à Nîmes en 1703.

Ce naturaliste, qui avait séjourné plusieurs années en Italie auprès de M. de Maffei (1), aux environs de Vérone, a consacré une grande partie de son temps à l'étude de l'histoire naturelle du Véronnais et en a profité pour communiquer le résultat de ses intéressantes recherches à son illustre compatriote.

Il se détache de cette correspondance que Réaumur était non seulement passionné pour l'histoire naturelle, mais qu'il attachait aussi un grand prix à la prospérité des établissements confiés à ses soins et en particulier au Cabinet du Roi, dont il avait trouvé les incomplètes collections dans le plus déplorable état. Voici le triste tableau qu'il en traçait au mois de novembre 1744.

« Une grande branche d'histoire naturelle manque
« aux cabinets les plus riches ; on n'y trouve pas de
« collections d'oiseaux. On y en voit tout au plus
« quelques-uns des plus rares d'empaillés et qui ne s'y
« soutiennent que jusqu'à ce qu'il ait plu aux mittes,
« aux teignes et à divers autres insectes de les mettre

(1) Scipion, marquis de Maffei, archéologue distingué (1675-1755.)

« en pièces. J'ai pensé avec regret qu'on ne pouvait
« faire de ces collections si nécessaires pour perfection-
« ner l'ornithologie, car la seule un peu considérable qui
« soit venue à ma connaissance est celle de M. Frisch (1),
« à Berlin, à laquelle il avait donné une partie de sa
« vie pour faire ses préparations. On m'a mandé qu'elle
« n'était composée cependant que de 217 oiseaux en
« tout.

« Depuis un an que j'ai commencé à faire usage des
« moyens extrêmement simples que j'ai imaginés, j'en
« ai rassemblé plus de 600; ce ne sont pas 600 indi-
« vidus d'espèces différentes. Je fais en sorte d'avoir
« autant qu'il m'est possible le mâle et la femelle, et
« aussi quelquefois plusieurs de la même espèce. Cela
« forme un spectacle dont il n'y a personne qui ne soit
« frappé. Ils sont tous dans les attitudes qui leur sont
« naturelles; en un mot le premier coup-d'œil les
« fait croire vivants. »

En demandant à son ami de lui procurer une grue, Réaumur le fait avec une petite pointe de plaisanterie qui n'est pas sans art.

« Enfin vous êtes donc parvenu à avoir une grue, et
« même à l'avoir bien conditionnée. Il faudrait qu'elles
« eussent été plus habiles qu'il n'est permis aux grues
« de l'être, pour qu'il n'y en eût pas une qui eût donné
« dans les embuscades que vous leur avez fait tendre. »

Un peu plus loin Réaumur nous fait savoir que le

(1) Jean-Léonard Frisch, naturaliste allemand (1666-1743).

roi pourvoyait avec libéralité aux dépenses nécessitées par les acquisitions destinées au Muséum.

« Je ne dois pas vous laisser ignorer, dit-il, que le roi
« me rembourse les dépenses que je fais pour l'histoire
« naturelle ; ainsi, si vous faisiez la façon de ne pas
« m'envoyer votre note, vous la feriez, cette façon, avec
« le roi de France. Il ne m'est pas aussi facile de
« m'acquitter des peines que je vous donne ; je ne le
« puis que par la reconnaissance. »

Ce savant, dans sa lettre du 27 novembre 1747, n'approuve pas la classification adoptée par Linné pour les oiseaux.

« Je ne suis point content, dit-il, de l'ordre dans le-
« quel Linnæus a mis les oiseaux dans son *Sistema*
« *Naturæ* et dans sa *Fauna Suecica*. »

L'incubation artificielle n'a été mise en pratique que depuis peu de temps. Réaumur s'était beaucoup occupé de cette question ; il s'empresse dans cette même lettre de faire part à son ami de cette intéressante découverte.

« L'ornithologie, ajoute-t-il, n'est pas seulement une
« science extrêmement curieuse ; elle a des côtés très
« utiles par lesquels elle mérite d'être envisagée.

« C'est pour commencer à donner quelques idées des
« utilités qu'on en peut retirer, que je lus, il y a quel-
« ques jours, dans notre assemblée publique, un mé-
« moire sur la manière de faire éclore les poulets et
« les oiseaux de toutes espèces, en telle quantité qu'on
« voudra et en toute saison, par le moyen des couches
« de fumier. Ma basse-cour est peuplée de poulets que
« j'ai fait naître dans ces couches. Les procédés que je

« ne suis parvenu à trouver qu'après des expériences
« infructueuses, suivies pendant une année entière,
« sont pourtant aussi simples qu'on peut le désirer, et
« à la portée de tous les gens de la campagne. »

Toujours relativement à l'incubation artificielle, Réaumur dit, à propos d'un ouvrage qu'il se proposait de faire publier sur sa nouvelle méthode :

« J'ai peine à arrêter ici, et surtout à la Cour,
« l'impatience de ceux qui veulent en faire usage avant
« que d'être assez instruits, et surtout celle de nos
« princes et de nos princesses. Le Curé de Saint-Sulpice
« a déjà un établissement qui réussit bien, à sa communauté de l'Enfant-Jésus. Les personnes qui y président
« sont venues prendre suffisamment de leçons de mon
« jardinier qui est le grand maître de ce nouvel art. »

Réaumur a publié une quantité de mémoires sur l'électricité dans les volumes de l'Académie des Sciences.

Cet homme de génie prévoyait déjà le grand parti que l'on pouvait tirer de cet agent puissant. Il ne parlait, du reste, qu'avec enthousiasme de ces phénomènes merveilleux. On lui doit la première application de l'électricité à la thérapeutique.

« C'est M. l'abbé Nollet (1), dit-il dans une autre
« lettre, comme vous l'avez soupçonné, qui a fait
« paraître, depuis peu, un petit volume dans lequel il
« a mis en ordre les principaux phénomènes de l'élec-

(1) Réaumur avait mis généreusement à la disposition de M. l'abbé Nollet son laboratoire et ses appareils de physique pour l'étude des phénomènes électriques. Le jeune savant remplaça Réaumur comme pensionnaire à l'Académie des Sciences en 1758.

« tricité, et où il tâche de les expliquer. L'ouvrage est
« très bien écrit, et on ne peut exiger d'explications plus
« probables, et qui s'appliquent plus naturellement à
« tant des effets si singuliers que celles qu'il a données.
« L'auteur est un garçon qui a beaucoup de mérite. S'il
« y a dans la physique une matière propre à exciter à
« faire des expériences, c'est sans doute l'électricité. Il
« eût été étonnant que l'Italie eût été la seule partie du
« monde savant où on eût négligé de répéter celles qui
« sont connues, et de leur en ajouter de nouvelles.

« Il me semble que, quelque obscurs qu'en soient
« encore les causes aujourd'hui, qu'elles pourront, par
« la suite, répandre un grand jour sur la physique ;
« elles nous apprennent déjà qu'il y a un agent qui
« jusqu'ici avait échappé à nos sens et qui est capable
« de produire les plus grands effets. »

Quant aux propriétés curatives de l'électricité, Réaumur ajoute :

« L'ouvrage de M. Jalabert ne roule pas précisément
« sur les vertus médicinales de l'électricité ; il ne parle
« que par accident, pour ainsi dire, de ce qu'elle peut
« opérer sur les paralytiques. La guérison de son para-
« lytique de Genève est très authentique, très constatée,
« et ne peut être aucunement révoquée en doute. »

La lettre qui suit n'a d'autre importance que de montrer avec quelle finesse et quel tact Réaumur savait formuler ses demandes et exprimer un désir :

« M^{me} la comtesse de Vertillac est bien fière de
« posséder un poisson pétrifié qu'elle doit à M. le mar-
« quis de Maffei, plus grand, mieux conservé et plus

« parfait en tout qu'aucun de ceux du Cabinet du Jar-
« din du Roi et du mien. Elle s'en vante partout. Ne
« pourriez-vous point rabattre un peu de sa fierté !

« Si le hasard vous en procurait un pareil, ou plus
« beau, je suis persuadé que vous me le sacrifieriez
« volontiers, et quoiqu'elle soit de vos amies comme elle
« est des miennes, que vous ne seriez pas fâché que je
« fusse en état de me venger de ses plaisanteries. »

Il n'est pas possible d'exprimer son sentiment avec plus de sincérité et de distinction. Réaumur craint cependant d'avoir été un peu indiscret ; aussi s'empresse-t-il, dans la correspondance suivante, de s'excuser auprès de son ami de son désir immodéré :

« L'envie que j'ai, monsieur, d'avoir un ichtyolite
« aussi grand, et aussi bien conservé que celui de
« M^{me} de Vertillac, n'est pas assez déraisonnable pour
« me faire souhaiter que vous vous priviez pour moi
« du plus beau de ceux que vous aviez fait dessiner et
« graver, et qui vous est nécessaire pour montrer la
« conformité de la copie avec l'original. Je suis extrê-
« mement flatté de votre disposition à m'obliger ; mais
« permettez-moi de vous dire que vous la portez trop
« loin, et d'en arrêter les effets. Je ne deviendrais pas
« possesseur avec plaisir d'une pièce qu'il convient que
« vous ayez entre les mains. »

Esprit perspicace et pénétrant, Réaumur a été considéré, dans la vie privée, comme un homme d'une charité et d'une bonté exceptionnelles ; sa correspondance le prouve du reste surabondamment ; toutefois,

il était irritable lorsqu'il s'agissait des choses de la science.

Il est un homme, cependant, pour lequel il ne paraît pas avoir usé de cette charmante urbanité dont chacun avait une si large part; c'est l'illustre Buffon. Il a dû, probablement, exister entre ces deux savants quelque dissentiment que ni l'histoire, ni la chronique n'ont révélé. Toujours est-il qu'une vive antipathie séparait ces deux grands génies; la lettre suivante en est malheureusement la preuve évidente :

Paris, 25 may 1749.

« Il est vray, Monsieur, qu'on imprime une descrip-
« tion du Cabinet du Jardin du Roi, et même beaucoup
« plus, car le programme qui a été mis dans les jour-
« naux, et que je ne trouve pas pour vous l'envoyer, en
« annonce une histoire naturelle générale. Je n'ai
« aucune part à cet ouvrage; je ne le connais même
« aucunement, quoique de quinze volumes qu'on pro-
« met, il y en a déjà trois d'imprimés. M. de Buffon,
« intendant du Jardin du Roi et trésorier de l'Acadé-
« mie, et M. Daubenton, garde du cabinet du Roy, se
« sont chargés de cette grande entreprise; je ne sais
« comment ils l'exécuteront, parce que je n'ai rien vu,
« ni de l'un ni de l'autre, dans ce genre. Je sais qu'ils
« ont fait faire beaucoup d'extraits des naturalistes
« et des voyageurs, mais je ne sais pas qu'ils aient
« observé par eux-mêmes. Le Cabinet du Roi n'est
« pas riche en insectes, en mines, en oiseaux : le fond
« par rapport à ceux-ci, consistait en soixante ou

« quatre-vingts qu'ils avaient fait préparer à Stras-
« bourg et qui ont été mangés en grande partie l'année
« dernière, par les vers, parce qu'on n'a pas su les con-
« server. »

Comment expliquer l'antipathie manifestée dans la lettre précédente, lettre empreinte d'une aigreur mal dissimulée ? Buffon avait-il refusé le concours de Réaumur, ou ne l'avait-il pas demandé ? On l'ignore et on l'ignorera probablement toujours.

Pourquoi, lorsque Buffon entreprit son immense Encyclopédie des sciences naturelles, n'a t-il pas recouru aux lumières de Réaumur, lorsqu'il appelait à son aide Daubenton, de Montbeillard, Sonnini et tant d'autres savants ?

A l'époque où Réaumur avait sa place à l'Académie des Sciences, il touchait une pension de 12,000 livres, bénéficiait de la faveur royale et possédait une réputation universelle. Pourquoi cette jalousie à l'égard de Buffon, avec lequel il n'avait rien à partager ni à disputer ?

Il ne faudrait pas, cependant, juger du caractère de Réaumur par les lignes qui précèdent ; l'illustre Rochelais, dont les savants ouvrages sont encore étudiés de nos jours, l'auteur de la première méthode de botanique à laquelle on ait pu donner le nom de *Système*, a pris soin, dans une de ses correspondances, de se peindre lui-même lorsqu'il disait : « Je sais un bien, plus pré-
« cieux, et que je ne cesserai jamais d'ambitionner,
« c'est d'être aimé et estimé de ceux que j'aime et
« j'estime. »

LE JARDIN DES PLANTES

DE ROUEN

A PROFOS D'UN MANUSCRIT DE PINARD, OFFERT PAR M. FÉLIX,

Par M. MALBRANCHE

Vous avez renvoyé à mon examen un Catalogue manuscrit des plantes cultivées au jardin botanique de Rouen au siècle dernier, offert à l'Académie par M. Félix. Cet examen m'a suggéré l'idée de faire une revue rétrospective sur les origines de notre jardin. Je m'y suis décidé surtout parce que je n'ai rien trouvé dans notre Précis sur un sujet qui nous intéresse à plus d'un titre. Le docteur Delabrosse, en 1850, a publié dans les bulletins du Cercle pratique d'Horticulture une notice très explicite sur l'origine et le développement du jardin de Trianon. Notre savant confrère, M. de Beaurepaire, dans son curieux ouvrage sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen, avant 1789, a fait connaître la création du jardin, des cours, et les professeurs y faisant des leçons. Enfin tout récemment une commission de la Société d'Horticulture a constaté l'état de l'établissement actuel et les agrandissements perfectionnés dont il a été l'objet. C'est à l'aide de ces sources que je vais esquisser rapidement l'histoire de notre jardin.

Dans une rue du faubourg Bouvreuil qui porte aujourd'hui le nom de Lepecq-de-la-Clôture, demeurait, en 1736, un chirurgien érudit, Typhaigne de la Roche, qui, à ses heures de loisir, cultivait les sciences avec passion et, en particulier, la botanique. Uni par l'amitié et par des goûts d'étude communs, avec Dufay, Moyencourt, chirurgiens, et avec Berthault chanoine, il leur proposa un terrain spacieux pour y transporter les plantes qu'ils cultivaient dans un petit jardin du faubourg. Cette proposition, acceptée avec joie, permit d'augmenter beaucoup le nombre des plantes, et, trois ans plus tard, on construisait une serre chaude à frais communs.

Telle fut l'origine modeste du jardin que beaucoup de grandes villes nous envient aujourd'hui et que rappelait jusqu'à ces derniers temps la rue dite du Jardin-des-Plantes. Mais, avant de poursuivre, constatons ici un autre fait qui a pour nous un intérêt particulier : Ce jardin fut le berceau de l'Académie.

Dans des causeries scientifiques dont l'objet s'agrandit bientôt, naquit l'idée d'une Société moins exclusive, embrassant les lettres, les sciences et les arts. La botanique y tint longtemps une très grande place, mais les sujets les plus variés y étaient traités. L'abbé Guérin, promoteur de la cathédrale, d'Angerville, plus connu sous le nom de Saint-Sylvestre, le célèbre chirurgien Lecat, pour ne citer que les plus connus, furent des premiers à s'adjoindre à la nouvelle Société. En 1744, les premiers statuts étaient rédigés ; l'Académie était fondée. Que le souvenir de cette origine concilie aux botanistes présents et futurs l'indulgence de l'Académie.

Je ne veux pas refaire ici l'histoire de notre Compagnie, redire l'ardeur et la persévérance de ses fondateurs, les difficultés de toute sorte contre lesquelles il leur fallut lutter à une époque où tout était aux affaires, « dans un pays, dit M. de Beaurepaire, fidèle à la coutume, porté moins que tout autre à la nouveauté, complètement affranchi des engouements de l'enthousiasme et des entraînements de l'imagination. » « On était alors honteux d'être appelé académicien, écrivait Lecat (Lettre à M. Pigou, 1741). Il fallait un certain courage pour courir les risques de la singularité que l'ignorance s'efforçait d'attacher à ce titre. » (LECAT, Introduction à l'*Histoire de l'Académie*). » Il fallut à l'Académie, ajoute notre savant archiviste, pour protéger son berceau des administrateurs éclairés comme le duc de Luxembourg, Camus de Pont-Carré, de la Bourdonnaye, des correspondants comme Lemonnier, Pingré, Cochin, de Brétigny, et des résidents comme Cideville, Lecat, Descamps, Bomis et Pinard. Je reviens à son jardin.

L'éloignement du jardin ralentissait l'ardeur des élèves; il devenait, d'ailleurs, insuffisant par le développement des cultures; il fallut chercher un emplacement plus vaste. On avait songé à Eauplet, au jardin de Saint-Ouen; ces projets ne purent aboutir. La Ville possédait au cours Dauphin un grand terrain qu'on destina d'abord au dépôt des cidres; après bien des démarches la Ville le céda à l'Académie par un traité daté de 1758. Il n'était stipulé d'autre redevance que le don annuel d'un bouquet au Bureau de l'Hôtel-de-Ville.

Ce bouquet consistait presque toujours en une plante d'ananas avec son fruit.

La préparation du terrain exigea beaucoup de frais; on construisit une vaste serre chaude et de chaque côté une orangerie; une sphère armillaire, donnée par M. Lecarpentier, fut placée sur le fronton des serres; un bassin avec jet d'eau au milieu; une belle grille fermait l'entrée sur le port: tel se présentait ce jardin, que beaucoup d'entre nous se rappellent encore et qui occupait l'espace compris entre le Champ-de-Mars, la porte Guillaume-Lion et le clos Saint-Marc.

Lors de sa plantation le jardin du Cours Dauphin contenait environ 1,000 plantes. Ce nombre s'augmenta rapidement; il y en avait 2,000 en 1777, et 3,000 en 1795, au moment où la Révolution enveloppa l'Académie dans la proscription qui supprimait tous les établissements analogues, consacrés à la culture des lettres et des arts. Le terrain fut soumissionné pour être vendu; tout paraissait perdu, lorsque, grâce aux instances et aux démarches de la Société d'Émulation, et aussi au dévouement du conservateur Varin, le jardin botanique de la commune de Rouen fut excepté de l'aliénation des domaines nationaux.

Sauvé de cette épreuve redoutable, le jardin grandit chaque jour. Vers 1804 et 1806, un assez grand nombre de plantes rares y prospéraient admirablement. Citons seulement le *Chrysophyllum Caïnito*, le *Brucea anti dyssenterica*, le *Sabal Adansonii*, qui y murissaient leurs fruits, le *Cactus grandiflorus* qui s'y couvrait de fleurs, le *Rammus Napeca*, dont les Egyptiens se ser-

vaient pour réunir les pierres dans leurs édifices. L'établissement avait de nombreux correspondants. Vers cette même époque, l'impératrice Joséphine fit don au jardin d'un assez grand nombre de végétaux précieux de la Nouvelle-Hollande; *Melaleuca*, *Metrosideros*, *Leptospermum*, dont on peut voir aujourd'hui encore quelques représentants.

Cependant le besoin de bâtir de nouvelles serres, de créer des écoles d'arboriculture, joint au désir de la Ville de construire sur ces terrains, situés à l'entrée de la cité, firent rechercher un nouvel emplacement.

Au commencement du XVIII^e siècle une famille Planterose possédait la propriété de Trianon. En 1717, cette propriété passa entre les mains de Jacques Delessart, ancien négociant; puis, en 1801, elle fut acquise par François Tillard, limonadier près le Théâtre-des-Arts. Celui-ci, pendant plusieurs années, y donna des fêtes splendides; de là le nom de Trianon, dont le jardin fut doté, et qu'il a conservé depuis. En 1811 l'empereur fit acheter cet immeuble et le donna en apanage au général Rampon. A la Restauration, elle devint domaine de l'Etat et la propriété de la chambre des pairs. C'est à cette époque que M. Crau-Calvert, horticulteur anglais distingué, posséda le parc et y fit bâtir plusieurs serres. Enfin, en 1832, la Ville en fit l'acquisition pour y transporter son jardin.

La surface du nouveau terrain était de 45,000 mètres; de nouveaux agrandissements ont permis de conserver une bonne partie comme parc et d'y installer largement des pépinières, la belle École d'arboriculture créée par

M. Alphonse Dubreuil et l'École de botanique organisée par M. Pouchet, d'après le système de Marquis, un peu modifié. En 184..., la replantation du jardin fut entreprise sous la direction de notre confrère M. E. Blanche, d'après la classification de Brongniart. On cultivait alors 6 à 7,000 espèces, et par son importance le jardin se plaçait après celui de Paris.

Les anciennes serres de Calvert menaçaient de tomber en ruine; il fallait aussi des serres spéciales; en 1883, le Conseil municipal décida d'affecter 100,000 francs sur le prix du fermage des eaux à la construction de nouvelles serres dites hollandaises : chacune de 20 mèt. de long avec une élévation variant de 2 mèt. 80 c. à 6 mèt. 10 c. Elles s'ouvrent sur une galerie de 53 mèt. de long, large de 1 mèt. 75 c., et réunissent tous les perfectionnements actuels. Elles ont été construites par M. Bergerot, de Paris, sous l'inspiration de M. Varenne, l'habile directeur des jardins publics de la ville de Rouen.

Je ne veux pas entrer dans le détail du personnel et des travaux; nous trouverions beaucoup de noms appartenant à l'Académie : outre les fondateurs cités, les Intendants Dambourney et Rondeaux de Sitry; les professeurs Pinard, Guersent, Marquis, Pouchet, les Directeurs et Conservateurs Varin, auquel succéda Du Breuil père, qui, pendant près d'un demi-siècle, maintint la prospérité du jardin. Je retiens seulement le nom de Pinard, auquel on doit attribuer le manuscrit qu'a découvert M. Félix.

Pinard fut un des professeurs les plus distingués de

l'école botanique ; laborieux, grave, il composa un grand nombre de mémoires par lesquels il préludait à son *Histoire générale des plantes*, ouvrage qui ne vit pas le jour, et auquel collaborait activement M^{me} Pinard. Cette dame aimable, pleine d'esprit et de vivacité, douée d'un véritable talent, dessina et grava un grand nombre de planches et consacra à ce long travail les plus belles années de sa vie. A l'époque de la Révolution, Pinard ne voulut pas prêter un serment contraire à ses opinions et il prit sa retraite.

Pinard avait été nommé professeur en 1752. Il n'y avait pas alors de traitement attaché à cette fonction, réunie auparavant à celle d'intendant. Le plaisir d'être utile et de parler de choses que l'on aime furent tout le prix de ses *démonstrations*, comme on disait alors. Mais en 1756 le roi accordait au professeur une somme de 1,000 l. et à l'Académie 600 l. à prendre sur les octrois de la ville et sur ceux des marchands, à la condition de différentes charges dont l'une imposait à l'Académie l'emploi de 300 l. de son propre fonds pour l'entretien du jardin.

Le manuscrit que M. Félix a offert à l'Académie est plus ancien de dix ans que l'*Hortus regius Academiæ Rothomagensis* ; sa date est facile à établir ; les noms des plantes sont suivis de colonnes où l'on inscrivait l'année de culture ; c'était comme la feuille de présence des espèces cultivées. Les dates de 1766, 1768 — ces indications paraissent bisannuelles — fixent la date du manuscrit.

Il apparaît de la comparaison des deux travaux que

le jardin fut replanté dans l'intervalle. Le système de Linné qui se propageait beaucoup, devint prépondérant. Les déterminations ambiguës de Tournefort cédèrent la place à la nomenclature binominale de Linné. La classification combinait les deux systèmes. Le Catalogue manuscrit enregistre 2,100 espèces environ et l'*Hortus regius* 2,745 réparties dans 700 genres.

Nous devons remercier M. Félix de nous avoir conservé un manuscrit qui se rattache aux commencements de notre beau jardin et qui est l'œuvre d'un des professeurs les plus anciens et les plus distingués.

CLASSE DES BELLES-LETTRES

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS

POUR L'ANNÉE 1885-1886

Par M. J. FÉLIX, Secrétaire.

Ainsi que les années précédentes, les travaux de la Classe des lettres n'ont subi ni interruption ni décroissance. Si des pertes douloureuses l'ont affligée, comme le témoignent les notices et les discours nécrologiques qu'on lira plus loin, ces vides ont été comblés par de précieuses recrues, et nous nous félicitons d'avoir pu inscrire les noms de MM. Bligny, Christophe Allard, l'abbé Fouard et l'abbé Bourdon au nombre de nos confrères résidants, comme de nous voir attachés en qualité de correspondants MM. Benjamin Sulte et Fréchette, ces frères de la Nouvelle France qui ont conservé l'amour de l'ancienne patrie dont ils manient si bien la langue en prose comme en vers.

Les efforts de nos confrères trouvent d'ailleurs quelquefois une autre récompense et plus brillante que celles

dont leur conscience et notre approbation leur offrent le témoignage, et l'Académie a applaudi à la double justice rendue à M. de Beaurepaire qui recevait presque en même temps les palmes d'officier de l'instruction publique et la croix de Saint-Grégoire-le-Grand, entrant avec M. d'Estaintot dans cet ordre pontifical dont le cordon de commandeur venait consacrer le succès que l'auteur de *Velléda*, M. Ch. Lenepveu, notre correspondant, obtenait naguère avec son oratorio de *Jeanne Darc*. Un autre membre de l'Académie, graveur distingué, voyait à la même époque le talent dont l'Exposition parisienne avait fourni des preuves nouvelles, honoré par l'attribution d'une médaille de première classe, tandis que, pour la seconde fois, l'Institut accordait un de ses prix à M. Paul Allard, dont le premier volume d'une *Histoire des persécutions chrétiennes*, présage un livre qui ne sera pas inférieur à ses études sur l'Esclavage antique, et décernait la même récompense à notre correspondant, M. Ch. Bénard, pour son *Histoire de la philosophie ancienne*.

Les envois faits par nos correspondants ou par les Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec notre Précis, suffisent à remplir nos séances par la lecture des rapports auxquels souvent ils donnent lieu. C'est ainsi que M. Héron a bien voulu analyser pour nous les Mémoires de l'Académie de Besançon, en même temps que M. le comte d'Estaintot nous initiait aux découvertes archéologiques mentionnées dans le Bulletin des travaux historiques et scientifiques, publié par le ministère de l'instruction publique.

Toujours infatigable, M. de Lérue nous a fait connaître les articles insérés au recueil de l'Académie de Nîmes, a parcouru pour nous les pages si remplies de l'Annuaire de l'association normande et a vivement piqué notre attention par les détails qu'il a donnés sur une communication faite par le savant et spirituel abbé Corblet, sur les dictons picards, à la Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise.

Plusieurs ouvrages offerts à la Compagnie ont motivé des rapports non moins intéressants, et l'Académie a gardé le souvenir des considérations dont M. de Lérue a accompagné l'analyse des opuscules économiques adressés par M. Vermont, comme elle l'a suivi avec plaisir dans son examen du volume dans lequel M^{me} Lemaitre a consigné ses impressions intimes, sous le titre de *Gerbe poétique*. De son côté, M. Decorde résumait pour notre instruction l'histoire de la *Chapelle-Bourbon*, écrite par M. Legoux, maire de ce village, qui a ainsi donné un exemple qu'il serait désirable de voir suivre dans toutes les communes.

M. Gravier, intermédiaire zélé de nos rapports avec le Canada, a déposé dans nos archives de nombreux documents sur Riel, mort récemment victime de son amour pour l'indépendance nationale. Nos relations avec cette France d'au-delà des mers se fortifient et, à la suite du compte-rendu, présenté par M. Danzas, des œuvres de M. B. Sulte, littérateur distingué, qui maintient dans ses œuvres la pureté du langage de la patrie européenne d'où sont sortis ses ancêtres, l'Académie a été heureuse d'associer le nom de cet écrivain de mérite

à celui de M. L. Fréchette, dont les poésies, commentées et citées par M. Félix, ont excité les sentiments les plus vifs d'émotion et de sympathie. Ces deux amis des lettres et de notre pays ont été élus membres correspondants de notre Compagnie, et l'un d'eux, M. Fréchette, payait presque aussitôt sa bienvenue, en envoyant au secrétaire une pièce de vers intitulée : *Le Pionnier*, dans laquelle, avec une franchise alerte de forme, et dans un écrit simple, empreint d'une sincérité de ton qui en relève la grandeur, il retrace les épisodes des premiers jours de la colonisation : c'est une lecture qui ne laissera personne indifférent lorsqu'on trouvera cette lamentable scène dans notre volume annuel. L'Académie espère que le lauréat de l'Académie française qui sait donner à ses inspirations poétiques un souffle aussi puissant que gracieux, lui permettra d'apprécier plus d'une fois le charme d'œuvres qui témoignent d'un goût aussi pur et aussi éclairé.

M. Ch. de Beaurepaire, avec sa compétence incontestée, avait exposé les titres qui recommandaient M. Brianchon au choix de l'Académie ; mais l'archéologue instruit et modeste n'était pas plutôt admis au nombre de ses correspondants qu'elle apprenait la mort de ce travailleur patient, dont le caractère aimable et doux provoquait les plus durables amitiés.

Fidèle à une pieuse tradition, l'Académie avait d'ailleurs à sa rentrée fait célébrer le service annuel fondé en mémoire de ses bienfaiteurs et de ses membres décédés.

De pénibles séparations nous imposent le devoir d'y

pourvoir par le recrutement de nouveaux confrères. M. P. Allard a fait connaître les recherches sur l'origine du christianisme, écrites par M. l'abbé Fouard avec une érudition qui ne dédaigne pas la parure d'un style élégant; M. Bligny a rappelé les qualités littéraires qui avaient motivé la nomination de M. Christophe Allard au titre de membre correspondant alors qu'il n'habitait pas Rouen et M. Félix a analysé les œuvres musicales, composées par M. l'abbé Bourdon et le traité de plainchant de l'habile maître de chapelle de la cathédrale. L'Académie s'est félicitée de pouvoir inscrire ces trois noms sur la liste de ses membres résidants.

Dès la reprise de ses séances, elle avait entendu le discours de réception de M. Bligny, plein de recherches curieuses sur l'histoire de l'impôt de la gabelle dans la province de Normandie. L'impression de cette étude et de la réponse du président dans le Précis dispense d'entrer dans de plus amples développements au sujet d'un essai qui fera désirer que dans ce champ toujours fertile de nos anciennes institutions locales, les investigations de notre confrère continuent à s'exercer. La séance publique a permis à M. l'abbé Bourdon de développer à un auditoire d'élite l'histoire de l'oratorio, et nous jugeons inutile de diminuer par une analyse le plaisir qu'on éprouvera en voyant dans ce même recueil ce travail suivi des paroles par lesquelles M. l'abbé Loth a accueilli le récipiendaire qui, joignant la pratique à la théorie, a fait exécuter une composition religieuse d'une inspiration élevée et d'un style harmonieux. Pour M. l'abbé Fouard, il avait détaché de l'œuvre qu'il publie en ce

moment un chapitre consacré à l'éducation de saint Paul, et les détails instructifs autant que pittoresques qu'il a donnés sur sa jeunesse et les lieux où elle s'est formée font regretter, malgré la compensation offerte par l'insertion dans notre bulletin annuel de la dissertation dont le président l'a fait suivre, que cet épisode de la vie du fougueux apôtre ne puisse aussi y figurer. Les usages de l'Académie s'opposent à l'admission dans son Précis d'œuvres qui reçoivent une autre publicité, et c'est encore ce motif qui lui impose la nécessité d'en écarter la correspondance si attachante des peintres Schnetz et Baudry, dont M. G. Le Breton lui a donné communication, les contes si naïfs et si touchants que M. S. Frère a fait lire aux abonnés du *Journal de Rouen* sous le titre de *Mireille* et de *Dom*, ainsi que les réflexions spirituelles sur la Flânerie qu'une page de Toppfer lui a suggérées. Il en est de même pour un chapitre, non moins attrayant quoique plus sérieux, de M. Paul Allard, qui a bien voulu pour notre agrément extraire le récit d'une invasion des barbares au III^e siècle de son livre sur les Persécutions de l'église chrétienne.

Ceux qui aiment l'histoire, les arts et la littérature auront du moins une légitime compensation en parcourant les lignes que M. Levavasseur a consacrées à la vie d'une émigrée, les souvenirs que M. Marais a rapportés d'un voyage à Cauterets, les renseignements recueillis par M. Hédou sur le peintre Saint-Igny, le tableau de la mendicité et du vagabondage au XVIII^e siècle dans la généralité de Rouen, tracé par la main magistrale de

M. Ch. de Beaurepaire, sans omettre la poésie si bien représentée par l'épître de M. de Lérue à une femme de lettres, les deux pièces, pleines de charme et d'élévation que M. Henri Frère a intitulées *la Revanche* et *Retour de bal*, enfin le poème énergique et gracieux de notre correspondant canadien, M. Louis Fréchette.

L'exposé que nous venons de faire ne prouve-t-il pas que la Classe des lettres a réussi cette année encore à maintenir ses travaux au niveau que ses efforts lui avaient antérieurement permis d'atteindre ?

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. ALFRED BLIGNY

MESSIEURS,

Je suis des vôtres et je suis à vous. Permettez-moi de résumer ainsi les sentiments et les résolutions que votre accueil a fait naître dans mon esprit. Ces expressions montrent exactement ce que je vous dois et ce que je vous promets.

Je suis des vôtres, vous l'avez bien voulu dire et j'en suis tout confus, car je mesure la distance qui nous sépare : vous, représentants autorisés des lettres, des sciences et des arts, dans cette cité dont vous êtes l'honneur, et moi, avocat à peine rendu au barreau, magistrat descendu de son siège, après avoir écrit quelques lignes que commandait son état. Si je prends place parmi vous, je ne me fais pas d'illusion, je ne me présente qu'avec les titres qui me sont prêtés par la bienveillance de tous et l'amitié de plusieurs. Je vous

adresse, Messieurs, mes remerciements, et je vous prie de croire que la reconnaissance m'attache à vous.

C'est assez dire que je devrai m'inspirer de vos traditions, chercher mes modèles sur vos sièges, m'associer à votre culte pour les lettres, les sciences, et les arts, et prendre part à vos études. J'y aurai quelque facilité, parce que je trouverai parmi vous l'exemple qui encourage, l'émulation qui porte au travail, jusqu'à cet esprit confraternel et cette agréable intimité, qui rendent plus aimable la recherche du vrai et du bien, et que je rencontrais naguère auprès de collègues regrettés. Je suis à vous, car je compte retrouver dans votre compagnie comme une famille nouvelle qui remplacera celle avec laquelle j'ai dû rompre.

Je vous dois, Messieurs, un premier hommage qui vous révélera mes préférences.

Si la science du droit a ses entraînements, si elle commande au jurisconsulte des recherches constantes qui, seules, lui permettent d'approfondir ses difficultés et de pénétrer ses secrets, elle ne doit pas être exclusive ; elle ne peut éloigner ses adeptes des sciences ou des lettres voisines, philosophie, économie politique, histoire. J'ai donné la préférence à l'histoire, et c'est d'un sujet historique que je viens vous entretenir pour payer l'impôt que vous percevez à votre seuil.

L'impôt ! Le vôtre est légitime, et il n'a jamais fait gémir vos contribuables. S'il est obligatoire, il est volontaire ; ceux qui le paient s'en réjouissent, ils s'en font honneur et ils deviennent plus riches, non pas de

leur œuvre qui, Dieu merci pour moi ! peut être médiocre, mais de votre accueil qui, toujours bienveillant, ouvre les portes de votre Compagnie.

Il serait impossible de retrouver ces caractères dans certain impôt de l'ancien régime et de lui assigner ces résultats. Sa perception a fait verser beaucoup d'encre, beaucoup plus que la rédaction des discours académiques ; elle a fait couler d'autres larmes que celles dues aux récits touchants des mérites et des vertus que les Académies ont couronnés. Je veux parler de l'impôt du sel ; il n'en sera que trop question dans cette étude qui lui est consacrée, mais dont j'ai restreint le sujet en ne m'occupant que du *Sel en Normandie au XVIII^e siècle*.

La France, si on ne la considère qu'au point de vue de l'impôt du sel, comprenait des provinces franches ou rédimées, des pays de Grandes et de Petites Gabelles. La Normandie, pour les trois quarts de sa superficie, était pays de Grandes Gabelles ; elle comptait, comme les autres provinces, des villes ou des personnes en possession du franc-salé ; elle comptait, en plus, des régions de quart-bouillon, dans lesquelles on fabriquait du sel (1).

(1) Sur l'organisation et le fonctionnement de la Gabelle, voir : *Ordonnance de Louis XIV sur le fait des Gabelles, may 1680* ; — *Recueil des Edits, Déclarations et Lettres patentes du Roy et des Arrests et Réglemens tant du Conseil d'Etat de S. M. que de la Cour des Aides de Rouen, donnez en conséquence de l'Ordonnance du mois de may 1680 sur le fait des Gabelles*, Rouen, Besongue, 1723 ; — *Compilation de l'ordonnance de Louis XIV (mai 1680), sur le fait des Gabelles avec les Edits, Déclarations*

Logiquement, je dois vous parler d'abord des lieux de production qui subsistaient au XVIII^e siècle.

On ne faisait plus de sel du côté de Dieppe et du Havre, à Arques, à Bouteilles, où des salines avaient été florissantes, à Montivilliers, dans la plaine de l'Eure, où des communautés s'étaient longtemps approvisionnées. Mais l'on fabriquait encore du sel dans les marais de Saint-Arnoult, à Touques et à Trouville; on en faisait à l'embouchure de la Vire, non loin d'Isigny et de Montmartin, sur la côte septentrionale du Cotentin jusqu'à Quinéville, et, sur la côte opposée, depuis Carteret et Portbail jusqu'auprès de Coutances, à l'embouchure de la Sienne. On récoltait beaucoup plus de sel dans l'élection d'Avranches; il y avait 225 salines à Genets, Vains, Marcey, au Val-Saint-Père, à Huynes, à Céaux et Courtils.

On y voyait, à marée basse, les sauniers « haveler » ou recueillir la portion supérieure des grèves, le « sablon », le placer, dans une « fosse », sur des solives et des planchettes formant châssis, et le couvrir d'eau pour entraîner les parties salines jusque dans un tonneau, où le mélange était éprouvé. Lorsque la « brune » (on désignait ainsi ce mélange) était suffi-

Lettres-patentes, Arrêts et Règlements, tant du Conseil que de la Chambre des Comptes, Aides et Finances de Normandie, rendus depuis l'année 1546 jusqu'à présent. Rouen, Besongue, 1746; — Louandre, *Les anciennes gabelles et l'impôt sur le sel*, Revue des Deux-Mondes, t. CIII, 1873; — Bailly, *Histoire financière de la France*, 2 vol.; — Octave Noël, *Etude historique sur l'organisation financière de la France*, 1 vol.; — Eug. Lefebvre, *Le Sel*; — Aug. Rousset, *Histoire des impôts indirects*.

samment saturée, elle était mise dans « les plombs », sortes de vases où, sur un feu de bois et dans une mauvaise cahutte, elle devait bouillir jusqu'à ce que l'eau fût complètement évaporée. Tandis que le sable était rejeté sur la grève en monticules ou « mondrins », le sel sortait blanc, plus ou moins pur, des préparations qu'il avait subies. Désormais, il devait l'impôt, et, comme celui-ci était du quart de sa valeur, c'était l'impôt du *Quart-Bouillon*.

De là le nom du pays, dans lequel se consommait le sel fabriqué sur ces plages de Basse-Normandie ; j'en détermine immédiatement l'étendue : ce pays de Quart-Bouillon comprenait les élections de Valognes, Carentan, Saint-Lô, Coutances, Avranches, Mortain, Domfront, Vire et 119 paroisses de l'élection de Bayeux, c'est-à-dire tout notre département de la Manche ; dans l'Orne, l'arrondissement de Domfront ; dans le Calvados, l'arrondissement de Vire, et la moitié de l'arrondissement de Bayeux (1).

Les habitants de cette région étaient favorisés. S'ils enviaient les Bretons, qui, affranchis par leur traité de réunion, payaient le sel 2 liards la livre (les Bretons n'avaient à ce prix que du sel gris), ils avaient du sel blanc, il est vrai, mêlé de sable, mais quatre ou cinq fois moins cher que celui du Brouage ou du Croisic, qui était vendu aux autres normands. Au XVIII^e siècle, ils

(1) Voir : *L'Avranchin monumental*, par Ed. Le Héricher, t. I, p. 341 et suiv. ; — *Notice sur les Salines des côtes centrales de la Normandie*, par G. Mancel.

le payèrent en moyenne 13 livres le quintal, ou plus exactement de 2 à 3 sous la livre, ce dernier prix, grâce aux dixièmes et aux sous pour livre qui vinrent plusieurs fois s'ajouter à l'impôt.

Ce n'était pas excessif, mais à quelles inquisitions, à quelles entraves étaient soumis, aussi bien ceux qui consommaient le sel, que ceux qui l'avaient fabriqué !

Les commis du fermier ou traitant, soumissionnaire de l'impôt, ne cessent d'épier les actes et les démarches des sauniers : ceux-ci pourraient dissimuler une partie de la marchandise fabriquée ; ils n'ont même pas le droit de disposer à leur gré du sable des Mondrins, qui renferme sans doute quelque résidu salin. Les agents les suivent dans les magasins où le sel est déposé et enregistré, chez les receveurs où se tient toute une comptabilité pour le paiement de l'impôt, chez eux-mêmes où ils sont soupçonnés d'avoir mis en réserve une partie de la précieuse denrée, destinée à la contrebande. Le tableau serait incomplet, si je n'ajoutais qu'à cette surveillance participent des officiers royaux dont je devrai parler.

Mais la plus rigoureuse contrainte porte sur la fabrication : il ne faut pas qu'il soit fait plus de sel que la région n'en consomme. On a calculé que 25 livres de sel suffisent à chaque habitant, non comptés les enfants au-dessous de huit ans. Avec cette quantité livrée en deux fois dans l'année, le contribuable en aura pour le pot et la salière, pour les menues et les grosses salaisons. S'il en recevait davantage, il serait tenté de l'exporter.

Aussi, a-t-on restreint le travail dans les salines. J'en trouve un exemple dans une Déclaration royale du 24 mai 1768, qui, dans l'Avranchin, n'avait autorisé par semestre que neuf mille jours de travail, soit quarante jours par saline. Il y eut disette, et le Conseil du roi, le 24 novembre 1770, permit à chaque propriétaire de faire encore du sel pendant 10 jours (1). Quel triste sort était celui des sauniers avec les chômages que menageait une pareille réglementation ! Il est facile, en songeant à un temps plus misérable encore, de s'expliquer comment, en 1639, les premiers Nu-pieds avaient été des sauniers des salines d'Avranches.

Quant aux consommateurs, ils n'étaient pas seulement rationnés, ils devaient prendre toute leur part, surtout la solder, s'ils ne voulaient pas être accusés de s'être dérobés aux droits du Roi, en s'approvisionnant de faux-sels, ou de sels de contrebande. Encore, étaient-ils soumis à des modes d'achat et de transport avec états, congés et passavants, qui étaient édictés pour décourager la contrebande, mais qui ne la supprimaient pas et avaient toujours pour effet de soulever les plaintes des contribuables.

Je ne dois pas quitter cette partie de la Normandie, sans vous signaler la situation exceptionnelle de deux de ses villes.

L'ancien régime était un régime de privilèges. Cherbourg avait les siens, évidemment créés pour y

(1) *Arch. du ministère des affaires étrangères*, fonds de France, tome 1664, fol. 34-35.

retenir sa population de bourgeois armés et de pêcheurs : le sel du Croisic avait un pouvoir salin supérieur, c'était le meilleur et le plus blanc ; les habitants de Cherbourg avaient la faveur de s'en approvisionner au prix du marchand, c'est-à-dire sans impôt, d'abord pour leurs menues salaisons, puis (29 mai 1722) pour les salaisons ordinaires et extraordinaires. Je ne vous fatiguerai pas des détails de toute une organisation créée pour obvier aux abus et à la contrebande. Je me borne à remarquer que, là aussi, le sel était mesuré : sept personnes, inscrites au rôle par le maire et les échevins, pouvaient s'entendre pour recevoir tous les six mois un minot et demi ; les saleurs de profession obtenaient au même prix du sel pareil, sauf à l'employer dans des conditions déterminées.

A Granville, les avantages étaient moindres ; il n'en était concédé que pour la grande pêche à Terre-Neuve, et le sel exempt d'impôt n'était distribué qu'au moment du départ des navires.

Un autre pays de Quart-Bouillon était situé à l'embouchure de la Touques. Au XVIII^e siècle, dans les marais de Saint-Arnoult, sur le territoire des paroisses de Touques et de Trouville, il y avait encore 24 salines ; mais c'était trop, et, comme dans le Contentin et l'Avranchin, le travail y était limité : elles ne devaient livrer que 3,481 boisseaux de sel par année, ou chacune 145 boisseaux, à peine de destruction ; et, pour être mieux surveillées, elles n'étaient occupées que huit à la fois, à charge par leurs propriétaires de faire apporter

la récolte de chaque jour dans un magasin commun, la « solle » de Touques.

Ces entraves étaient motivées par le peu d'étendue de la région de consommation. Celle-ci représentait seulement un tiers de l'arrondissement actuel de Pont-l'Évêque, de Blonville et de Saint-Pierre-d'Azif aux portes d'Honfleur, depuis la mer jusqu'auprès de Blangy. Là, groupées autour de Touques et de Pont-l'Évêque, sont 45 paroisses, les unes, Trouville, Touques et Bonneville, ayant le privilège de prendre aux salines pour le pot, la salière, les grosses et menues salaisons, au même prix que dans l'Avranchin, non pas ce qu'elles voudront, mais précisément 1,009 boisseaux de sel blanc, et 42 autres n'ayant pareil privilège que pour le pot, la salière et les menues salaisons et jusqu'à concurrence de 2,283 boisseaux, chacune d'elles étant d'ailleurs taxée, afin que tout l'impôt soit recouvré.

Dans la « solle » de Touques, chaque semaine, les habitants de ces paroisses doivent prendre eux-mêmes ou faire prendre par leurs marguilliers la quantité imposée. Singulier emploi des marguilliers qui, du reste, avaient eu la charge de répartir l'impôt entre chaque contribuable ! Ils étaient à l'honneur, on les mettait à la peine ; mais il n'est pas surprenant que des charges pareilles, parfois plus lourdes, en aient amené à refuser l'honneur, jusqu'à ce que leur modestie fût vaincue par un jugement ou par un arrêt.

Je ne sais si ces marguilliers pouvaient être nobles ; ils se seraient inscrits sur les rôles avec une mention particulière : les gentilshommes de la région et les ecclé-

siastiques prenaient au même prix 153 boisseaux dans la « solle » de Touques, mais après avoir levé pareille quantité de sel gris dans le Grenier à sel d'Honfleur : leur privilège se payait (1).

Ce Grenier d'Honfleur était situé en pays de *Grandes Gabelles*, dans cette partie de la Normandie dont je dois maintenant vous entretenir.

L'adjudicataire des fermes, disait l'ordonnance de mai 1680, le principal monument législatif à consulter en matière de gabelle, aura de grands magasins ou dépôts à l'embouchure des fleuves et rivières. Il en avait à Caen, à Honfleur, au Havre, et, par surcroît, à Rouen, la capitale normande. L'approvisionnement y était considérable : il devait être fait, pour trois années, de sels de Brouage ou des îles adjacentes et du pays Nantais, sans qu'il fût permis de mettre sel sur sel, ou de faire sortir des dépôts une marchandise qui n'y aurait pas séjourné deux ans. Vous aurez une idée exacte de l'importance du transport du sel à Rouen, par cette indication recueillie par un intendant : du 17 octobre 1727 au 28 mai 1729, les porteurs de cette ville avaient « emplacé et relevé le « nombre de 28,398 muids de sel (2) ! »

(1) Un autre privilégié était l'évêque de Lisieux, qui avait droit à 36 boisseaux, « pour luy tenir lieu de dédommagement des rentes » seigneuriales par luy prétendues sur les salines de Touques » (Ord. de mai 1680). Ses prédécesseurs avaient évidemment joui de droits plus étendus, dans le temps où les salines de Bouteilles assuraient de riches produits à l'archevêque de Rouen.

(2) Ouin-Lacroix, *Histoire des anciennes corporations... de la capitale de la Normandie*, p. 362.

Ces grands magasins alimentaient des dépôts moins importants, qui, comme eux, avaient le nom de *Greniers*, et qui étaient répartis sur le territoire des Grandes Gabelles, ayant chacun pour clientèle les villes et les villages renfermés dans des limites déterminées.

Les Greniers normands, placés sous les trois directions de Rouen, Caen et Alençon, étaient de deux espèces, suivant le mode de perception de l'impôt, encore inégal, mais ici très onéreux. Il y avait les *Greniers de vente volontaire* et les *Greniers d'impôt*. Dans les premiers, le sel atteignait jusqu'à 54 et 55 livres le quintal ou 10 sous 1/2 à 11 sous la livre pesant, dans les seconds, jusqu'à 62 livres le quintal ou jusqu'à 12 à 13 sous la livre (1). Pourquoi ces différences ?

Le but poursuivi était toujours d'empêcher la contrebande. Les économistes enseignaient déjà qu'elle était encouragée par ces hauts prix ; mais ils n'inspiraient aucune confiance, au grand détriment sans doute du trésor royal, dans lequel il n'entrait qu'une petite part de l'impôt. On avait recouru à une combinaison plus savante.

Dans ce pays de Grandes Gabelles, les faux-sauniers faisaient passer les sels des pays de Quart-Bouillon, de la Bretagne, encore de quelques paroisses rédîmées au-delà de la Sarthe ; ils les faisaient venir surtout par

(1) Exceptionnellement, dans la Généralité de Rouen, le sel ne se payait que 3 livres 10 sous le quintal (*Précis des institutions politiques et sociales de l'ancienne France*, par A. Gasquet, t. I. p. 348).

mer, des provinces plus éloignées et de l'étranger. On avait cru leur opposer une barrière, en créant le long des côtes et sur les frontières des pays exemptés ou mieux traités, une zone où l'emploi du sel des Greniers serait forcé ; de là l'établissement et le maintien des *Greniers à sel d'impôt*.

Il y en avait à Eu et Tréport, à Dieppe, Saint-Valery, Fécamp, au Havre, à Harfleur, Honfleur, Caen, Bayeux, à Falaise, Carrouges et Alençon. C'étaient les seuls depuis 1668.

Les rigueurs étaient grandes dans les circonscriptions de ces Greniers, plus surveillées, sans cesse parcourues par les commis du fermier, et aussi par les archers ou gardes du sel, agents royaux assermentés, payés sur le produit des gabelles, organisés en brigades sous la direction de capitaines généraux. Nous jugerons mieux des haines qu'ils soulevaient par leur action incessante, leurs poursuites inquiètes de la contrebande ou du faux-saunage, leurs visites domiciliaires pour surprendre toute irrégularité dans la consommation du sel, si nous mesurons les animosités, qu'avant même leur intervention avaient déjà fait naître et l'assiette et la perception de l'impôt. Suivons dans les paroisses les opérations prescrites.

Il y a pénurie dans le trésor royal ; il faut le remplir, et, pour cela, assurer un gros bénéfice au fermier, qui doit solder les commis et les agents, payer aussi nombre de rentes, même les gages des cours souveraines assis sur le produit des gabelles. En vertu d'une commission envoyée au commissaire-départi, la circonscription du

Grenier d'impôt a été taxée, et, dans chaque paroisse, arrive un « mandement », un ordre d'avoir à payer tant pour le sel ; il est adressé aux maires ou échevins dans les villes, aux marguilliers dans les villages. Au préalable, un dimanche, à l'issue de la messe ou des vêpres, les habitants ont nommé de deux à six collecteurs ou asséeurs, pris sur deux listes qui, arrêtées pour cinq ans, comprennent l'une les plus riches taillables, l'autre les « médiocres » ; ces collecteurs ne doivent être ni des regrattiers revendeurs de sel, ni des exempts de l'impôt des gabelles, ni des officiers de justice, des maires, échevins et syndics de paroisses en exercice ou sortant de charge, ni des mineurs ou des septuagénaires, ni, trop court privilège ! de jeunes époux dans la première année de leur mariage. Oh ! ne cherchons pas ici une galanterie du fisc, il n'a pas de tendresses : il ne fallait pas que les collecteurs fussent distraits de leur trop lourde charge.

Trop lourde, en vérité ! Ils feront le rôle des imposés, ils percevront l'impôt, et à cet effet, moyennant une légère rétribution, ils prendront le sel au grenier, ils l'apporteront au village et le distribueront contre espèces, à leurs risques et périls ; car ils le paieront, par corps et biens, si les contribuables ne paient pas, les plus riches de ceux-ci ne devant être tenus solidai-
rement qu'après discussion des collecteurs. Triste souvenir des municipes romains ; triste impôt qui, ne fût-ce qu'à raison des inimitiés qu'il créait, était maudit par les riches et par les pauvres !

Il n'était pas jusqu'aux nobles et aux ecclésiastiques

qui n'en souffrissent ; en effet, ils n'étaient pas exempts des recherches et des visites domiciliaires, et leurs plaintes étaient fréquentes. Ils n'étaient cependant pas obligés de prendre une quantité de sel, variable suivant les besoins royaux, et d'après la taxe imposée à leur paroisse. Ils devaient s'approvisionner directement au Grenier pour leur maison, à la condition d'y prendre du sel pour le pot et la salière sur le pied d'un minot pour quatorze personnes. C'était le régime, auquel tout le monde était astreint dans les circonscriptions des Greniers de vente volontaire.

Mais, avant de dire quelques mots de ces Greniers, je dois une mention à des villes privilégiées.

Bien qu'elles fussent en pays de Greniers à sel d'impôt, il n'avait pas été possible de refuser à Dieppe, au Havre, et dans une certaine mesure à Eu et Tréport, Saint-Valery, Fécamp et Harfleur, les avantages concédés à Cherbourg et Granville. Les bourgeois de ces grandes villes jouissaient du franc-salé, c'est-à-dire du droit de prendre le sel au prix du marchand ; ceux de Dieppe, du Havre, du Tréport, de Saint-Valery avaient même la faculté de s'approvisionner directement à Brouage. Ce n'était pas toutefois sans restrictions ; les bourgeois seuls étaient aussi bien traités et n'était pas bourgeois qui voulait. Au Havre, le nombre des privilégiés était restreint, c'étaient les descendants des premiers habitants. A Dieppe même, où le commerce des salaisons avait encore quelque importance au XVIII^e siècle, les lettres de bourgeoisie ne pouvaient être conférées sans l'intervention du traitant ou de ses

commis. Quant au commerce lui-même, il y était soumis à une réglementation toute favorable au fermier ; le sel ne pouvait être employé que dans des proportions parfois trop restreintes : tant pour un millier de maquereaux, tant pour une tonne de harengs ou une pile de morues, tant pour un cent de beurre ou un cent de lard ; l'excédant était saisi, il y avait contravention, et le sel réputé impur était jeté à la mer (1).

Faudrait-il énumérer ici les personnages et les communautés qui, avec ces villes, jouissaient du privilège du franc-salé ? Ce serait fastidieux et dépasserait d'ailleurs mon savoir. Qu'il me suffise de dire que ce privilège se retrouvait partout, auprès des Greniers de vente volontaire, comme auprès des Greniers à sel d'impôt et dans les pays de Quart-Bouillon ; il était plus ou moins étendu et comprenait tout ou partie du sel nécessaire à la consommation. S'en prévalaient les officiers des Cours de justice et de juridictions inférieures, les trésoriers de France, les chefs des administrations civiles ou militaires, même les capitaines et lieutenants de milices locales, et à côté d'eux, à des degrés différents, des employés du fisc ou des fermes et des communautés religieuses. Assurément, les inégalités ainsi créées n'étaient pas faites pour rendre l'impôt plus supportable.

Enfin, pour ne plus revenir aux privilégiés, je citerai en pays de Greniers à sel volontaire, les habitants de

(1) Les bourgeois d'Honfleur avaient seulement droit au sel par vente volontaire, dans leur grenier à sel d'impôt.

l'heureuse principauté d'Yvetot, qui tenaient de leurs chartes de larges dispenses d'impôts, et prenaient le sel au prix du marchand dans le Grenier de Caudebec (1).

Sur le fonctionnement des *Greniers de vente volontaire*, j'ai peu de choses à ajouter. Au XVIII^e siècle, on en voit citer jusqu'à treize dans la Généralité de Rouen (2), à Neufchâtel, Gisors, Caudebec, Pont-Audemer, au Neubourg, à Rouen (le grenier de cette ville avait des annexes, la Chambre de la Bouille et les caves de Dieppedalle), à Darnétal, Pont-de-l'Arche, Louviers, Evreux, Vernon, Andelys et Gisors, et jusqu'à dix dans la partie normande de la généralité d'Alençon, à Brezolles, Verneuil, Conches, Bernay, Lisieux, Livarot, Gacé, Argentan, Exmes et Sées.

La consommation dans leurs limites était assurée, non par la volonté des acheteurs, comme le ferait croire le titre de ces Greniers, mais par l'Ordonnance qui, j'ai déjà cité ce chiffre, prescrivait pour quatorze personnes l'emploi d'un minot de sel par année.

Quant au contrôle, il n'était possible qu'avec le concours des asséeurs ou collecteurs des tailles, des échevins de villes ou des syndics de paroisses. Sous peine d'amende, ils étaient tenus d'envoyer aux commis des fermes un double rôle des taillables et des exempts,

(1) *Histoire de la Principauté d'Yvetot*, par Beauconsin, t. I, p. 101, 143, 177, 321, 331, 335, 338 et s.

(2) Il n'y en eut pas toujours au Neubourg et à Darnétal; il y en eut vers le milieu du XVIII^e siècle à Aumale et à Gournay. En dehors de la Normandie, la Généralité de Rouen comprenait encore le Grenier de la Roche-Guyon.

comprenant les noms et professions des chefs de famille, le nombre des personnes vivant avec eux, domestiques et enfants au-dessus de huit ans. Les commis y ajoutaient la quantité de sel prise dans l'année, et, si les chefs de maison n'avaient pas levé au Grenier la moitié de leur part tous les six mois, ils étaient poursuivis en restitution des droits de gabelle. Que je n'omette pas d'ajouter que cette part, ce minot pour quatorze personnes était le « sel du devoir », il n'était que pour le pot et la salière. Il y avait des sels différents pour tous les usages, et il était interdit d'employer les uns pour les autres, même de les remplacer par l'eau de la mer. Il fallait acheter ces autres sels dans les Greniers.

Il est cependant un emploi, pour lequel je n'ai pas trouvé de réglementation. Faut-il en conclure que l'on utilisait irrévérencieusement les sels destinés aux conserves ordinaires ? Je vous demande pardon, Messieurs, d'évoquer devant vous une image funèbre ; mais le procédé de saler les morts était peut-être plus répandu qu'on ne pense dans un temps où l'art d'embaumer n'était guère pratiqué.

Si je pouvais franchir les limites de la Normandie, je vous rappellerais à ce sujet la mésaventure de deux compagnies judiciaires aux prises, en octobre 1737, sur le corps d'un prisonnier qui s'était pendu, Louis Martin. Il s'agissait de savoir qui lui ferait son procès, de la Prévôté ou du Bailliage, et la condamnation devait frapper le cadavre. Les officiers de la Maréchaussée, prévoyant le conflit, avaient eu cette excellente pensée de conserver le corps du délit et, pour cela, ils l'avaient

salé ! Ce fut bien pour quelque temps ; mais il fallut porter le conflit devant le Parlement de Paris, et nous savons par les conclusions du procureur général Joly de Fleury, ce qu'il advint de Martin : il avait fini par être encombrant dans la prison, non pas de sa personne, mais par les odeurs qu'il exhalait, et on l'avait exilé, au grand préjudice du voisinage, dans l'une des tours de la ville. Le Parlement décida qu'il serait « enterré en « terre profane jusqu'à ce qu'autrement par la Cour en « ait été ordonné. » Les officiers du Bailliage firent le procès à sa mémoire, et Martin ne fut jamais exhumé.

C'était à Orléans que la Maréchaussée avait employé si judicieusement du sel de Grandes-Gabelles (1).

Revenons en Normandie.

A la veille du XVIII^e siècle, le Parlement de Rouen avait aussi jugé une cause à propos de sel. Un héritier était soupçonné d'avoir indûment conservé son oncle, le curé de Saint-Denis-sur-Sarton : il l'avait salé, disaient les religieux de Saint-Martin-de-Séez, afin d'accaparer les produits d'un bénéfice auquel, aussitôt la mort, ils avaient droit. L'accusation était grave ; aussi, le juge d'Alençon avait-il cru très sage d'ordonner, avant faire droit, l'exhumation du prêtre, ce que le neveu avait trouvé irrévérencieux et le Parlement mal

(1) Albert Touche, *Etude sur la procédure civile*, in-8°, Orléans, 1876. En 1548, à Bordeaux, un lieutenant du Roi en Guyenne, Tristan de Monneins, victime d'une émeute, fut dépecé et salé. (Lefebvre, *Le Sel*, p. 155, et Boscheron des Portes, *Histoire du Parlement de Bordeaux*, t. I, p. 78).

jugé : la Cour avait défendu aux religieux de recourir à un tel mode de preuve (1).

Une anecdote du dernier siècle présente plus d'intérêt. Au Havre, en 1753, on jouait la comédie, et l'un des acteurs s'était fait quelque réputation, quand il alla de vie à trépas ; c'était Arlequin. Du moins, il figure sous ce nom de théâtre, dans le récit d'un normand contemporain, un grave docteur en Sorbonne, Gilles Asselin. Vous connaissez les scrupules du clergé à l'endroit des acteurs : le curé de la ville avait refusé d'inhumer celui-ci en terre sainte, s'il n'en recevait l'ordre du Chancelier. Vous vous imaginez l'embarras des amis et camarades de théâtre. Il fallait garder le défunt jusqu'au retour de l'envoyé qui irait à Paris solliciter la précieuse autorisation, et c'était doubler la dépense, si, pour la conservation du mort, on recourait au sel d'impôt : on fut plus économe et le pauvre acteur fut convenablement accommodé au sel de contrebande. Mauvaise inspiration ! elle eut pour effet d'attirer les agents de la gabelle ; ils verbalisèrent et il y eut des poursuites, si l'on en croit Gilles Asselin, qui trouve cela plaisant : « Cet Arlequin, « écrit-il, avait du talent pour faire rire, puisqu'il fait « encore rire après sa mort. » Le roi, en effet, avait ri au récit de cette histoire (2).

J'y trouve, pour moi, une preuve nouvelle du zèle, de l'ardeur des préposés des fermes : un mort ne les arrêtait

(1) Dominique Le Chevallier, *Recueil d'arrêts rendus au Parlement de Normandie*, bibl. mun. de Rouen, E, 65 ; — et *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, t. III, p. 53.

(2) *Mémoires de l'Académie nationale de Caen*, pour 1883.

pas dans leurs entreprises, non plus que ces deux sœurs qui, demeurant à une lieue d'une ville où le Grenier n'ouvrait que le samedi et manquant de sel, encouraient une grosse amende pour en avoir obtenu quelques onces, en faisant bouillir un reste de saumure (1), ou encore les plaintes de ces gens du peuple, qui, dans leur pauvreté, ne pouvant acheter en une fois, même en se groupant, les quantités qui se livraient aux Greniers, devaient payer par corps et biens, parce qu'ils étaient sur la liste des imposés.

Journellement, en Normandie, on voyait saisir, vendre, exécuter des misérables qui, manquant de pain, n'avaient pas acheté de sel. C'est le Parlement qui le dit, Messieurs, dans les remontrances énergiques qu'il adressait au roi en 1759 (2). Et plus tard, la plaie était la même, si elle ne grandissait (3) !

Qui donc exerçait, au-dessus du fermier et de ses agents, au-dessus des gardes et des commis de gabelle, le pouvoir de faire exécuter une loi si rigoureuse, et de réprimer les écarts que sa sévérité ne suffisait pas à prévenir ? Les receveurs, agents de la ferme générale, avaient bien qualité pour décerner des contraintes, les capitaines et les gardes, parfois, les commis, pour poursuivre les contrevenants de leurs recherches et les

(1) Letrosne, *De l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt*, 1779.

(2) Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. VI, p. 367.

(3) Voir une lettre de l'intendant de Crosne (30 mai 1773), rapportée par M. G. de la Ferrière dans son discours sur ce personnage, 1878, p. 39.

suspects de leurs perquisitions. Mais c'était sous le contrôle de magistrats. Il existait des tribunaux de Gabelles, dont les membres joignaient leur surveillance à celles de tous ces préposés : ils étaient présents, quand les porteurs et les mesureurs en titre d'office, parfois organisés en corporation comme ceux de Rouen et de Caen(1), recevaient, transportaient ou mesuraient et contremesuraient les sels à l'entrée et à la sortie des Greniers ; eux aussi faisaient des visites réglementaires dans les dépôts du fermier et chez les contribuables. Ils déterminaient les responsabilités, autorisaient les contraintes et les saisies. Ils jugeaient et ils condamnaient les particuliers et les agents prévaricateurs au remboursement des droits, à l'amende (2), à l'emprisonnement, aux galères, à mort ; ils exilaient ou faisaient fouetter les femmes ; ils ordonnaient l'incarcération des enfants au-dessus de 14 ans (3) ; en exécution de leurs sentences, les condamnés étaient mis au carcan, flétris ou marqués, leurs biens étaient confisqués.

Ne nous étonnons pas, Messieurs, si au XVIII^e siècle, des magistrats appliquaient ces rigueurs, elles étaient du temps, et, par arrêts, le Conseil du roi cassait les sen-

(1) Ouin-Lacroix, *loc. cit.*, et Vautier, *Histoire de la ville de Caen*.

(2) L'amende était recouvrable par corps ; si elle n'était pas payée dans le mois, le fouet remplaçait deux cents livres d'amende et parfois on y ajoutait la marque (G) ; trois ans de galères pour les hommes et cinq ans de bannissement pour les femmes équivalaient au paiement de trois cents livres.

(3) Au-dessous, les enfants pouvaient être condamnés à une amende qui devait être acquittée par les parents.

tences trop indulgentes. Nous verrons même Louis XV créer une Commission souveraine, parce que les juridictions ordinaires étaient insuffisantes et trop faibles.

Les magistrats du premier degré étaient institués aux chefs-lieux des élections dans les pays de Quart-Bouillon, auprès de chaque Grenier à sel dans le reste de la Normandie. Conseillers du roi au siège du Quart-Bouillon ou du Grenier à sel, car on leur appliquait ces mêmes appellations, ils avaient des titres divers. On comptait dans chaque juridiction un président, un grènetier, un contrôleur, un procureur du roi, un greffier, et, parfois aussi, un grènetier ou un contrôleur ancien triennal, un procureur du roi, ancien, alternatif, et triennal, appellations bizarres qui rappelaient un vice de l'ancien régime : dans ses besoins d'argent, le pouvoir royal avait dédoublé les offices, et, quand chaque corps judiciaire n'avait pas levé les nouveaux titres pour désintéresser le trésor, les magistrats ayant mêmes fonctions alternaient.

A l'inverse, dans certaines résidences, plus particulièrement dans les pays de Quart-Bouillon, partout où les charges étaient moins lucratives, on avait dû réunir les sièges des gabelles à ceux d'autres juridictions, les Traités foraines et les Elections (1).

Les sièges de gabelle étaient donc vénaux et ils

(1) Voir notamment l'Edit du Roi de septembre 1772; déjà au xvii^e siècle de semblables réunions avaient été ordonnées (Edit de janvier 1685), puis annulées (Edits d'octobre 1694). En 1772, des offices créés n'avaient pas été levés aux parties casuelles, ou étaient devenus vacants, sans que personne se fût présenté pour les lever.

donnaient droit à des gages, grossis de quelques épices et surtout de remises en espèces par minot de sel vendu ou distribué. Ils procuraient enfin d'autres avantages : l'Edit d'octobre 1694 dispensait, en effet, les magistrats des Greniers « des tailles, ustensiles, subsistances et « autres impositions mises ou à mettre », les exemptait « du logement des gens de guerre, du guet et garde, « des tutelles et curatelles et autres charges publiques, « même de la nomination des tuteurs et curateurs dans « la province de Normandie ; » il leur conférait un privilège de franc-salé assez étendu et il rappelait que les nobles pouvaient occuper leurs offices sans déroger.

Pour entrer en charge, il fallait avoir vingt-cinq ans ou obtenir des dispenses, appartenir à la religion catholique, être de bonnes vie et mœurs et de capacité suffisante ; on pouvait ne pas être gradué en droit. En réalité, cette magistrature n'était pas assez recherchée pour qu'on exerçât un contrôle sévère sur le personnel. Les officiers étaient reçus aussitôt qu'ils se présentaient. Le candidat venait-il de Paris, de Basse-Normandie ou de provinces éloignées, était-il marchand, procureur ou avocat ? le procès-verbal était toujours le même. En 1768, par exemple, il y a de nombreuses mutations ; comparaissent trois personnes : un procureur, presque toujours Horcholle le père, le curé de Saint-Cande-le-jeune Demiannay, et un certain Broquet, bourgeois de la rue de l'Hôpital ; l'un atteste la capacité, l'autre la religion, le troisième affirme des mœurs irréprochables, et il n'en faut pas davantage pour que le candidat soit admis au serment par la Cour des Aides (1).

(1) *Archives dép. de la Seine-Inf.*, fonds de la Cour des Aides.

Il était, désormais, magistrat et, surtout dans les petites villes, un personnage mesurant son importance à la gravité de ses fonctions et aux privilèges de sa charge. Aussi, comme le magistrat des Cours souveraines, avait-il ses querelles de préséance ; j'en connais un exemple assez plaisant. L'Edit d'octobre 1694 portait que les officiers des Greniers à sel prendraient rang avec ceux des Elections du jour de leur réception ; mais, à Gisors, on s'en tenait à l'usage. Or, en 1683 (1^{er} octobre), le Bailliage avait assigné au Grenier à sel le second rang, et depuis il semble que le Grenier, généralement composé de marchands, s'abstenait de figurer aux cérémonies publiques. Mais, en 1768, il avait à sa tête un sieur Renault, qui avait la conscience des respects dus à son titre de président et des prérogatives de sa compagnie. Le 4 août, le Bailliage et l'Election étaient réunis pour se rendre au service religieux qu'on allait célébrer pour la reine défunte, lorsque l'Election fut mise en émoi par l'arrivée de Renault, suivi de son tribunal : les Elus n'avaient pas leur président à leur tête, Renault émettait la prétention de prendre le pas et il n'était qu'un simple procureur, postulant précisément devant l'Election. Celle-ci ne pouvait souffrir ce qui eût été pour elle un outrage, et elle fut soutenue par les officiers du Bailliage, qui, encore cette fois, lui donnèrent le premier rang. Ce n'était pas le compte de Renault ; il sortait, poussant et pressant les Elus qui réussissaient à garder l'avance, et il gagnait l'église, en prenant avec son huissier la tête du corps municipal. Il avait sa revanche dans le lieu saint : le lieutenant de l'Election

allait à l'offerte après le Bailliage ; Renault s'empresse, passe sous le bras du lieutenant qui tendait son offrande et lui enlève l'honneur de la cérémonie, en baisant la patène avant lui. Je vous laisse à penser le bruit que cela fit à Gisors ; l'affaire fut portée à la Cour des Aides, qui, au provisoire, donna tort au président du Grenier : 9 août 1768 (1).

Il appartenait, en effet, à la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, séant à Rouen, de surveiller les magistrats inférieurs des juridictions des fermes. Elle tranchait leurs différends. De même, devant elle, étaient portés les appels de leurs sentences.

Les officiers des Greniers et de Quart-Bouillon ne statuaient en dernier ressort, que s'agissant d'une amende de dix livres ou de la restitution des droits de gabelle sur un minot de sel. La Cour des Aides était au-delà juridiction souveraine, lorsque le Conseil n'évoquait pas les affaires de sa compétence ou ne cassait pas ses arrêts pour vice de forme ou violation des édits et règlements.

Il lui était réservé, cependant, de voir s'établir en Normandie, et se maintenir dans la seconde partie du XVIII^e siècle, une Commission supérieure, tribunal d'exception, semblable à tant d'autres que l'ancienne monarchie instituait volontiers, quand elle voulait une justice, parfois plus complaisante, toujours plus prompte, plus rigoureuse, dès lors susceptible d'inspirer la crainte

(1) Une copie de l'arrêt m'a été obligeamment communiquée par M. le conseiller Julien Félix.

et même la terreur. La Cour des Aides et les Greniers à sel devaient en être singulièrement amoindris (1).

Déjà, cette Commission avait été créée dans le ressort de la Cour des Aides de Paris ; elle fonctionnait à Reims dès 1765, pour la répression de la contrebande armée qui se faisait aux frontières et dans ces autres pays de Grandes Gabelles que l'on appelait la Champagne, le Soissonnais et la Picardie. La royauté n'hésita pas, en 1766 et 1767, à comprendre dans son ressort toute la Normandie. La contrebande du sel, particulièrement, s'y faisait dans des proportions dangereuses pour la paix publique ; les fraudeurs y soutenaient de véritables batailles contre les agents des fermes. On peut s'en convaincre en parcourant quelques archives de cette Commission : il n'y est question que de rassemblements de gens armés au nombre de 25, 100, 140 ; à dos d'hommes ou de chevaux, ils déchargent des navires de sels, bravant les agents et les commis, leur échappant presque toujours, les tuant quelquefois.

Pour la répression, la justice des Greniers trouvait un obstacle dans le peu d'étendue de leurs circonscriptions, celle de la Cour des Aides était entravée par la lenteur de ses procédures. Sans doute, il eût suffi de quelques réformes ; mais la royauté avait un instrument qui fonctionnait : par son ordre, la Commission de

(1) Sur cette commission, ses pouvoirs et ses actes, voir : *Arch. de la Seine-Inf.*, fonds de la Cour des Aides ; — *Archives du Ministère des affaires étrangères*, fonds de France, tomes 1663 et 1664 ; — *Mémoire pour servir à l'histoire du droit public de la France en matière d'impôts*, 1779.

Reims eut à Caen un délégué, M. de Lévy, l'un des présidents de la Cour des Aides de Paris.

Elle l'eut, au début, par un simple arrêt du Conseil. — Le 10 septembre 1766, à Côme, au lieu dit la Goulette de Varry, un combat avait été soutenu, non sans quelque succès, par une centaine de faux-sauniers, et il semblait qu'il y eût péril pour l'Etat. Dès le 18, le Conseil avait délégué M. de Lévy pour instrumenter, mais ce magistrat s'était trouvé en face des résistances du Parlement. La Chambre des vacations, informée de ses entreprises, avait, le 14 octobre, fait défense au Commissaire de procéder, et, ordonnant aux officiers du Bailliage de Bayeux de continuer les poursuites, elle avait été jusqu'à interdire de ses fonctions le procureur du roi près de cette juridiction, pour s'être montré trop faible devant le délégué du Conseil. Celui-ci avait, alors, cassé l'arrêt du Parlement (23 octobre 1766).

Cette délégation, par le Conseil, avait évidemment un caractère provisoire ; les 30 octobre 1766 et 8 janvier 1767 intervenaient des Lettres patentes, qui maintenaient et déterminaient la compétence de la Commission de Reims, en même temps qu'elles confirmaient la mission de M. de Lévy, auquel était bientôt adjoint un Conseiller des Aides de Normandie, M. de Pommeraye.

Les Commissaires étaient établis juges souverains de premier et dernier ressort « de tous les faits d'introduction de marchandises de contrebande, faux sel, faux tabac, et de tous les attroupemens, violences, rebellions, séditions occasionnées par les dites contrebandes, » et, par ces expressions, les lettres patentes

leur livraient les fraudeurs réunis à trois et au-dessus avec armes, ou à cinq sans armes, ceux qui, même en moindre nombre, attaquaient « les employés, commis et gardes des fermes, » ou les dépôts confiés à ces agents, et à plus forte raison les contrebandiers qui avaient recours à la violence, au meurtre ou aux émotions populaires. Elles leur livraient aussi les employés des fermes et les faux-sauniers en récidive, eussent-ils agi isolément. Elles n'exceptaient que les ecclésiastiques et les gentilshommes, les officiers de l'armée et les membres des juridictions royales, réservés à la justice de la Cour des Aides (1).

Enfin, les Commissaires avaient le droit d'instrumenter et d'instruire par eux-mêmes ou par des délégations données aux magistrats inférieurs ; ils jugeaient assistés de cinq gradués qu'ils choisissaient.

En vain, la Cour des Aides de Normandie s'éleva contre cette ingérance d'une délégation étrangère, qui empiétait aussi gravement sur ses prérogatives et sur les attributions des Greniers, et qui enlevait aux prévenus les plus précieuses garanties, le droit d'appel et l'indépendance de leurs juges ordinaires. Des lettres de jussion l'obligèrent à enregistrer les lettres de 1767 ; son arrêt d'enregistrement contient toutefois des modifications dont quelques-unes sont à retenir : la Cour gardait la plénitude de sa juridiction dans Rouen et ses faubourgs ; elle subordonnait la poursuite des complices

(1) Voir aussi les Lettres patentes d'établissement de la Commission de Reims, 21 novembre 1765.

à une participation directe aux actes de contrebande ou à l'ouverture d'un magasin de marchandises prohibées ; enfin, ceci serait à méditer par nos législateurs, elle établissait en faveur des inculpés innocents la responsabilité, sinon de l'Etat, du moins du fermier de l'impôt, qui, par ses commis ou par lui-même, qu'il fût ou non partie civile, avait déterminé l'action publique (15 janvier 1767). C'était améliorer l'acte du roi.

Désormais, on voit la délégation de Reims agir en toute liberté, poursuivre les fraudeurs en réunion, les condamner aux peines les plus rigoureuses, à mort même, si les coupables sont des chefs de bande ou des employés infidèles.

Et, quand ses pouvoirs sont expirés, la situation n'en est pas modifiée : car, malgré de nouvelles résistances, ils sont transmis à une Commission en titre, qui emprunte ses trois membres à la Cour des Aides de Rouen, et dont le siège est maintenu à Caen (Lettres patentes du 9 octobre 1768).

Il serait intéressant de suivre ce tribunal dans son action (1), mais ce serait trop m'étendre. Qu'il me suffise de constater que cette action fut médiocre dans ses effets, puisque les pouvoirs de la Commission furent encore prorogés jusqu'au 31 décembre 1788 (2).

(1) Les Lettres patentes de 1768 étendaient sa compétence jusqu'à deux lieues en mer sur les navires suspects, portant cinq hommes d'équipage et plus. Elles ne furent enregistrées qu'après une longue résistance de la Cour des Aides, le 15 juin 1769.

(2) La Cour des Aides ayant été momentanément supprimée par le chancelier Maupeou (septemb. 1771 à novemb. 1774), la Commission de Caen reçut une organisation spéciale qui dura jusqu'au 26 dé-

Le temps, alors, était proche où le système d'impôts et l'organisation judiciaire de l'ancien régime allaient disparaître dans la tourmente révolutionnaire.

Le 28 avril 1790, la Cour des Aides de Rouen enregistrait les Lettres patentes, par lesquelles, le 30 mars, le roi avait sanctionné les décrets de l'Assemblée nationale des 14, 15, 18, 20 et 21 du même mois. Ces décrets supprimaient « la gabelle, le quart-bouillon et autres « droits relatifs à la vente des sels à compter du « 1^{er} avril 1790 » ; ils mettaient fin aux procès criminels en cours, et ils remplaçaient l'impôt du sel, dont le produit net était de 60 millions (1), par une surélévation, pour les deux tiers de cette somme, des impositions réelles et personnelles précédemment établies. Les juridictions de gabelle, dès lors, n'avaient plus d'objet, et la

cembre 1775, époque où de nouvelles Lettres patentes la rétablirent sur l'ancien pied. Enfin, le 13 avril 1782, une dernière prorogation intervenait, qui fixait au 31 décembre 1788 l'expiration des pouvoirs de la Commission. On n'a pas la preuve de son existence jusqu'à cette dernière date ; l'édit de mai 1788 n'a-t-il pas eu pour effet de l'abolir, en enlevant aux Greniers à sel la juridiction contentieuse, civile et criminelle, pour l'attribuer aux Présidiaux et Grands bailliages ? Il ne laissait aux Greniers que la partie administrative de leurs charges et le droit de constater les contraventions. On sait du reste combien fut éphémère la durée de cette réforme : la déclaration du 23 septembre 1788 rétablissait l'ancien ordre de choses. (*Arch. de la Seine-Inf.*, fonds de la Cour des Aides).

(1) Dans un mémoire anonyme inédit, qui paraît avoir été écrit au milieu du xviii^e siècle, on lit que les Greniers de la Généralité de Rouen vendaient 791 muids de sel, produisant au Roi 2,088,240 liv. ; le muid de sel valait alors, en moyenne, 2,640 livres (Ms. de la bibliothèque de M. Louis Passy).

Cour des Comptes, Aides et Finances elle-même, enregistré, le 25 septembre, sa propre déchéance.

A ce double résultat, n'ont pu être étrangers les députés normands. Ils devaient renouveler des plaintes maintes fois formulées par les Etats provinciaux, reproduites par le Parlement, même par la Cour des Aides ; ils avaient reçu mission expresse de faire disparaître un impôt de tous temps odieux pour avoir toujours été inégal et sans mesure, de mettre fin aux abus dont la gabelle n'avait pas cessé d'être l'occasion. Ouvrez seulement, Messieurs, les cahiers de 1789 que possèdent les Archives de notre département. A Rouen, dans les faubourgs, au dehors, l'unanimité apparaît. Voici les cahiers préparatoires des paroisses : ils montrent le peuple incapable dans son indigence de payer l'impôt du sel ; ils qualifient la gabelle de source d'injustices et de vexations ; ils montrent les résultats obtenus, le service des galères fait par d'autres que des coupables, les prisons remplies de pères de famille et même d'enfants, le commerce atteint dans sa liberté, l'industrie de la pêche compromise. Voici les cahiers du tiers-état et de la noblesse du Bailliage : les mêmes termes y indiquent les mêmes volontés ; il faut supprimer « la gabelle si « vexatoire et si désastreuse, mais déjà jugée. » Le Clergé ne manque pas de prononcer une pareille condamnation ; il la motive, en signalant au roi « les impôts « onéreux, variés à l'infini, attachés à tous les besoins, « arbitrairement répartis, exigés impérieusement sur « une simple ordonnance ministérielle ou sur le mandat

« d'un simple délégué, qui dévorent toutes les ressources
« de l'agriculture et pèsent cruellement sur cette
« partie indigente de la nation à qui la Providence n'a
« donné que des bras pour subsister. »

Messieurs, ces expressions énergiques ne vous frappent pas pour la première fois ; je les trouve dans une étude dont j'ai le regret de ne pouvoir faire l'éloge, j'ai trop de déférence pour votre Président, mais que vous avez applaudie ici même, parce qu'inspirée par la vérité historique, elle vous montrait l'assemblée du clergé de cette ville, en union avec les membres de la noblesse et du tiers-état, ayant « le profond sentiment de ses devoirs
« envers la patrie », s'abandonnant « au mouvement de
« réformes qui s'était emparé de tous les esprits », et
« lui aussi appelant de tous ses vœux une rénovation
« qui..... fût participer, dans une sage mesure, surtout
« en matière de finances, la nation à son propre gouver-
« nement (1). »

A Rouen, ces sentiments étaient traduits par des actes. A Paris, sans doute, les délégués du clergé normand ne se séparaient pas davantage de leurs collègues de la province, lorsque l'Assemblée nationale votait la suppression de la gabelle.

De celle-ci, en Normandie, après un siècle, il ne restait qu'un souvenir. J'ai eu le tort de le raviver

(1) *L'Assemblée du clergé de Rouen pour les États-Généraux de 1789*, par M. l'abbé Julien Loth, in-8° 1884, p. 16, 33 et 36.

près de vous en un travail trop long, et cependant trop incomplet. Je remarque bien tard que je me suis créé une obligation nouvelle, celle de me faire pardonner d'avoir abusé de votre complaisante attention.

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. A. BLIGNY

Par M. l'Abbé Julien LOTH .

Président de l'Académie.

MONSIEUR,

Il y a dix ans, j'assistais avec mes collègues de la Faculté de théologie à la rentrée solennelle de la Cour. Vous occupiez, en robe rouge, le siège du ministère public, et vous étiez chargé de porter la parole. Votre discours, consacré à Hue de Miroménil, ne fut pas seulement une œuvre grave, élevée, éloquente, comme toutes celles que nous avions accoutumé d'entendre ce jour-là dans la grande salle du Palais, elle révéla en vous un historien. Tout le monde apprécia votre érudition puisée aux sources, mais sobre et contenue, votre sereine impartialité, la largeur et la justesse de vos vues, la grande honnêteté et l'indépendance de vos opinions, la dignité de votre langage.

Vous aviez à parler d'une époque très tourmentée de notre histoire et du rôle qu'y remplirent les Parlements.

Vous n'avez pas hésité à reconnaître, avec les meilleurs esprits, que nos Parlements, en entendant participer, pendant le XVIII^e siècle, au gouvernement même de l'Etat, en s'arrogeant la puissance exécutive, en faisant une opposition systématique aux plus sages projets de réforme, se jetaient dans « une entreprise imprudente qui, après avoir procuré aux grandes Cours de justice une popularité passagère, devait hâter et légitimer leur dissolution. »

Vous affirmiez loyalement et sagement que la magistrature, à raison de son origine et de ses fonctions judiciaires, doit rester étrangère aux choses politiques. Vous félicitez Hue de Miroménil de n'avoir pas été un homme de parti, d'avoir su être modéré, car, disiez-vous, « la modération est toujours à louer », d'avoir été l'ennemi des persécutions, car, « persécuter, c'est faire de mauvaise politique », et vous avez aimé à faire ressortir, dans l'illustre président, la noblesse et l'intégrité du caractère.

Ces qualités, qui vous avaient frappé, inspiraient heureusement votre langage, parce qu'elles vous étaient à vous-même profondément chères, et qu'on parle toujours bien de ce qu'on aime. Il me souvient avec quel accent d'honnête homme et de fier magistrat vous nous lisiez cette lettre de Miroménil :

« Jusques au dernier moment, je ferai mon devoir. Mon parti est pris sur tous les événements, et je tâcherai de me conserver la ressource de n'avoir intérieurement rien à me reprocher... Les places, l'autorité, les avantages qui y sont attachés, ne sont rien en comparaison

d'une vie irréprochable et d'une retraite honorable. »

Ces nobles sentiments, vous ne les avez pas seulement célébrés par votre parole ; le triste retour des choses d'ici-bas vous a permis de les mettre en pratique et de leur donner, par vos actes, une nouvelle et glorieuse consécration.

Permettez-moi de vous le dire, ils vous avaient été inculqués de bonne heure par de dignes parents dont je veux évoquer aujourd'hui le souvenir, parce qu'il n'est pas seulement un trésor de famille, mais qu'il appartient à l'histoire de notre pays.

Qui de nous ne se rappelle le bon et brave colonel Bligny ? J'imagine même que nombre de mes collègues ont été plus ou moins volontairement sous ses ordres. Comme j'ai eu de tout temps un goût très vif pour l'armée, j'ai vu souvent dans ma jeunesse la belle garde nationale de Rouen défiler sous les yeux de son chef, qui portait, avec l'aisance du vieil officier, son brillant uniforme et ses croix si bien méritées. Si je ne me trompe, le colonel votre père était entré à seize ans à Saint-Cyr, en 1812, et dans un temps où les hommes de guerre se formaient sur le champ de bataille, il était sorti à dix-sept ans de l'école, comme sous-lieutenant, pour aller faire la campagne d'Allemagne. Il prit part à la terrible bataille de Leipzig, la bataille de trois jours, et fut blessé à Lutzen. Il réussit, après l'explosion du pont de l'Elster, à échapper à la captivité au péril de sa vie et à rejoindre ses compagnons d'armes. Il resta bloqué à Wesel, et prend bientôt place comme lieutenant dans les rangs des troupes héroïques qui succombèrent

sans se rendre à Waterloo. Une balle anglaise lui traversa l'épaule à l'attaque de la Haie-Sainte ; il sut se soustraire encore à l'ennemi et rentra en France avec les restes mutilés de son régiment.

La Restauration le mit un instant à la demi-solde, puis le rappela à l'activité, en lui laissant attendre dix-neuf ans son grade de capitaine. Il est partout cependant où l'on se bat. Il fait la campagne d'Espagne et y reçoit la croix d'Isabelle-la-Catholique ; il assiste en 1830 à la prise d'Alger. Votre père était, comme le mien aussi, un de ces hommes modestes, fermes dans le devoir, constants dans leur dévouement, qui, mettant l'honneur bien plus haut que les honneurs, consentent à recevoir de la fortune les dédains qu'ils lui donnent. Après tant de campagnes, il n'était que chef de bataillon quand il voulut prendre sa retraite en 1847. Les émeutes d'avril 1848 le trouvèrent debout au milieu des défenseurs de l'ordre et de la liberté, et les suffrages presque unanimes de ses concitoyens le placèrent, le 17 juin suivant, à la tête de la garde nationale de Rouen, où il est resté jusqu'en 1870. Il avait alors cinquante-sept ans de services et soixante-quinze ans d'âge. Je le rencontrai quelquefois pendant l'occupation prussienne ; il avait toujours son allure militaire d'autrefois, mais sa marche plus lente, son dos un peu voûté, ses traits altérés, marquaient une douleur et un abattement profonds. Il souffrait cruellement des maux de la patrie. Comme pour tant d'autres vieux soldats, ils ont hâté sa mort.

Le frère de votre père vous avait donné l'exem-

ple des vertus civiques. Notaire à Rouen de 1824 à 1843, il a occupé l'une des premières places dans l'administration municipale. M. Barbet n'a pas eu d'adjoint plus dévoué. Si oublieux qu'on soit trop souvent des services rendus, il convient d'honorer le nom des hommes de bien qui ont consacré leur temps, leur talent et leur cœur à la prospérité de notre ville, avec un désintéressement égal à leur sollicitude et à leur intelligence du bien public. Je suis heureux de saluer, non loin de moi, à ce bureau, un de ces hommes de bien (1), appelé cette année, pour la troisième fois, à la dignité de bâtonnier, et qui a mérité, comme votre oncle, dans les conseils de la cité et dans l'administration municipale, l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens.

Enfin, comment oublierai-je ici le fils de votre oncle ? Cet aimable et généreux jeune homme, épris du noble amour des grandes causes vaincues, n'avait pas hésité à revêtir l'un des premiers cet uniforme glorieux des zouaves pontificaux qui a forcé l'admiration même des Prussiens. Il est mort à la peine, dans toute la fleur de son sacrifice et le charme de sa jeunesse, montrant une fois de plus que, dans votre famille, le courage est à la hauteur des convictions.

Ai-je besoin vraiment de rappeler ces exemples ? Le vôtre, Monsieur, suffit.

Quand, après vingt-trois ans de dévouement et de mérites, vous êtes descendu de votre siège, dignement et silencieusement, comme nous sommes descendus,

(1) M. Decorde, archiviste de l'Académie.

nous autres professeurs, de la chaire de notre Faculté toujours douce à notre souvenir, ni vous ni nous, je crois, n'avons été diminués dans l'estime et la sympathie des gens de bien.

Mes confrères me pardonneront cette effusion de mon cœur. Dans la république des lettres, nous avons la liberté de nos sentiments, et celle plus précieuse encore à une heure comme celle-ci, de les manifester. L'Académie a ouvert ses rangs à l'érudit, à l'historien, au lettré ; mais comme l'homme ne se divise pas, j'ai cru devoir saluer tout d'abord en vous l'ancien, l'honnête et digne magistrat.

J'en viens au lettré.

Vous avez voulu nous servir, comme présent de bienvenue, un régal non dépourvu de sel.

Aimez-vous la muscade ? On en a mis partout.

Boileau n'eut pas adressé cette critique au sel, toujours à la mode et toujours de saison. On peut l'aimer plus ou moins, on ne saurait s'en passer.

Vous étonnerez-vous qu'homme d'Eglise, je fasse tout d'abord l'éloge du sel. Employé sous l'ancienne loi dans tous les sacrifices et les oblations, loué par l'Evangile, il a tous les honneurs de la littérature sacrée. N'est-il pas recommandé aux hommes apostoliques d'être le sel de la terre et de ne pas laisser affadir par l'ignorance ou de lâches complaisances la vigueur et la saveur de la vérité ? Que de fois, dans nos rites sacrés, nous faisons usage du sel ? Nous le mélangeons avec l'eau pour la rendre sainte ; nous le plaçons au baptême

•

sur les lèvres de l'enfant en lui disant : « Reçois le sel de la sagesse » ; on le donnait aux catéchumènes exclus de la participation aux mystères eucharistiques comme un symbole de la pureté à laquelle ils devaient aspirer.

Les anciens, qui avaient le pressentiment de toutes les grandes vérités, et qui s'essayaient par des figures et des symboles aux réalités de la Loi nouvelle, avaient le sel en vénération.

Homère l'appelait divin, et Plutarque, dans ses *Propos de table* (1), ne tarit pas d'éloges sur ses propriétés.

Il était employé dans les cérémonies sacrées, et répandu sur les victimes, les brasiers et les instruments du sacrifice.

*Jamque dies infanda aderat, mihi sacra parari
Et salsæ fruges* (2).

Aussi Platon le célébrait-il comme très cher aux dieux.

De là vient que la salière n'était pas seulement chez les anciens un ustensile de table, mais une sorte de vase sacré destiné aux hommages à la divinité, dont ils ne devaient en aucun cas se séparer. Fabricius ne permettait à ses généraux que deux meubles en argent, une patère et une salière, et quand, dans les calamités publiques, les Romains étaient invités à verser au trésor leur argenterie, on exceptait toujours la patère et la salière.

(1) Liv. IV.

(2) VIRG., *Enéide*, I.

Le sel, je n'ai pas à vous l'apprendre, était aussi le symbole de l'amitié. C'était un proverbe chez les Grecs qu'il ne fallait violer ni le sel ni la table. Quand deux hommes avaient partagé le sel, ils ne devaient plus avoir de secrets l'un pour l'autre.

Il est vrai qu'un autre proverbe assure que pour bien connaître un homme, il faut avoir mangé un muid de sel avec lui (268 litres selon les mesures de Paris).

On ne dit pas combien il en faudrait consommer pour pouvoir pénétrer la pensée d'une femme.

Enfin, le sel est l'image de cet esprit piquant et délicat qui donne à certaines œuvres littéraires une saveur pénétrante. A ce titre, en parlant de sel devant l'Académie, vous nous avez mis, comme on dit, l'eau à la bouche. Le personnage de la comédie de Molière le réclamait pour son sonnet.

Il est de sel attique assaisonné partout,
Et vous le trouverez, je crois, d'assez bon goût.

Que d'auteurs ont la confiance naïve du poète du sonnet sans la justifier mieux que lui !

Que de gens surtout sont dans le cas d'un M. de Grignan, coadjuteur d'Arles, dont M^{me} de Sévigné parle souvent dans ses lettres ! Ce prélat tout à fait bonhomme aimait à faire des contes où le sel n'abondait pas. Son neveu (le gendre de M^{me} de Sévigné), disait de lui : « M. le Coadjuteur peut débiter ses contes partout où il voudra sans crainte de se faire d'affaires avec la gabelle. »

Mais ce n'est pas à ce point de vue que vous avez

considéré le sel dans votre étude si savante et si nouvelle ; vous nous avez parlé de l'impôt du sel en Normandie au XVIII^e siècle ; vous nous avez fait connaître la constitution, la répartition, les abus de cet impôt, le fonctionnement des greniers à sel et les diverses juridictions instituées pour les affaires relatives au sel. Je crois qu'on ajouterait difficilement à vos recherches et à vos sages réflexions. Je ne le tenterai pas. Je me suis demandé, moi aussi, pourquoi cet impôt du sel était devenu si odieux à la nation.

C'était assurément une étrange idée que d'imposer une chose si excellente et si nécessaire que le sel ; mais n'avons-nous pas vu de nos jours taxer l'air et la lumière qui pénètrent dans nos maisons, par la contribution des portes et fenêtres, et ne payons-nous pas, sous le nom de contributions indirectes, à l'Etat et aux octrois de nos villes, des droits sur presque tous les objets de consommation ?

Les impôts sont une nécessité sociale à laquelle il faut se conformer. « Un Etat, disait Vauban, ne peut se soutenir, si les sujets ne le soutiennent. »

Imagine-t-on quels cris auraient poussés nos bons aïeux du siècle dernier si l'on avait établi alors le terrible mais nécessaire impôt du sang que doivent aujourd'hui tous les Français ? Leurs clameurs s'élevaient alors contre l'impôt du sel, la gabelle, pour l'appeler par son nom.

La gabelle ! Quel sombre souvenir ce seul mot n'éveille-t-il pas tout d'abord ?

On voit d'ici « le pauvre lûcheron tout couvert de

ramée qui met bas son fagot et songe à son malheur » :

« Quel plaisir a-t-il eu depuis qu'il est au monde ?

« En est-il un plus pauvre en la machine ronde ?

« Point de pain quelquefois, et jamais de repos.

Peut-être avait-il aperçu, en revenant du travail, les deux mulets qui cheminaient, l'un d'avoine chargé, l'autre portant l'argent de la gabelle. Ce mulet qui, glorieux d'une charge si belle, marchait d'un pas relevé et faisait sonner sa sonnette... Le bûcheron aura revu dans le sac de l'animal quelques-uns de ses écus, fruits de ses durs labeurs... et songeant tristement :

Sa femme, ses enfants, les soldats, les impôts,
Les créanciers et la corvée...

il était las de la vie si cruelle pour lui.

Que de plaintes, en effet, de tous côtés, d'un bout de la France à l'autre, contre cet impôt ? Sans doute, aucun impôt n'est populaire, mais celui-là était exécré.

Quand on entend Turgot dire au roi : « Un des plus grands biens que Votre Majesté pût faire à ses peuples serait de convertir la gabelle en un autre genre d'imposition moins vexatoire » ; quand le frère du roi, Monsieur, depuis Louis XVIII, qualifiait la gabelle, devant les notables, en 1787, comme un impôt « dont les effets sont si effrayants qu'il n'est pas un bon citoyen qui ne voulût contribuer, fût-ce d'une partie de son sang, à l'abolition d'un pareil régime », il faut que le mal ait été bien réel. D'ailleurs, vous l'avez constaté, Monsieur, tous les Cahiers de 1789 réclamaient unanimement la suppression de cet impôt.

J'ai voulu étudier de près dans notre pays le fonctionnement de la gabelle. J'ai, sous les yeux de notre éminent archiviste, M. de Beaurepaire, dont je ne puis jamais prononcer le nom sans respect, sans admiration, sans reconnaissance, j'ai pris au hasard, dans notre dépôt départemental, le premier rôle venu : celui de la paroisse de Berneval-le-Grand (arrond. de Dieppe) pour l'année 1767. La Normandie était, comme vous l'avez dit, une des douze provinces de grande gabelle, de celles où cet impôt était le plus élevé. On lit en tête du rôle :

« Rolle et assiette du sel de la paroisse de Berneval pour l'année 1767, fait par nous Charles Dupuis, matelot, principal collecteur, Charles Leprêtre et Charles Fouldrin pour consorts, nommé par le général (la communauté) de la dite paroisse pour en faire la dite assiette et collecte montant au nombre de quatre setiers un minot de sel, deux livres un sol six deniers pour minot, pour le droit manuel deux sols pour livres en sus du prix fixé du sel, le tout suivant le mandement à nous envoyé de par le Roy notre sire et de Mgr l'Intendant de la Généralité de Rouen et de Messieurs les présidents du Roy grenetier au grenier et magasin à sel de Dieppe, en datte du 25 novembre dernier, ainsi qu'il suit. » L'état est arrêté le 15 janvier 1767.

On remarquera que l'impôt est assis et perçu par trois habitants nommés par la communauté des habitants, ce qui offrait certaines garanties de justice et d'impartialité.

Il y avait à cette époque, à Berneval, 157 feux et 578 personnes taxées à 544 pots de sel.

17 personnes étaient exemptes : le curé et sa servante, le vicaire et sa sœur, le brigadier des employés et trois employés et leurs femmes. Les pauvres mendiants étaient toujours exemptés de droit.

Le plus imposé est la veuve de Laurent Losmers, qui avait deux enfants, trois domestiques et une servante, et tenait une ferme et des terres de M. le marquis de Seuil au loyer de 1,800 livres (plus de 5,000 fr. aujourd'hui), avec 4 chevaux, charrue, 3 vaches, 150 bêtes à laine, taxée à 42 pots de sel (environ 80 litres aujourd'hui).

Après, nous trouvons Pierre Férée, syndic de la paroisse (le maire), laboureur, sa femme, quatre enfants, deux domestiques, une servante, tenant une ferme et terre de M. de Belmesnil au loyer de 650 livres, a 4 chevaux, charrue, 2 vaches, 30 bêtes à laine, taxé 16 pots (30 litres environ).

Un autre fermier, Nicolas Pollard, et son gendre, G^{me} Croquefel, garde-étalon et laboureur, occupant la grosse dîme de la paroisse de M. le prince de Monaco, est taxé également à 16 pots.

Antoine Bourgeois, occupant une ferme de 600 livres de loyer, est imposé à 15 pots.

On trouve deux fermiers taxés à 10 pots, un à 7, huit à 6. Le reste des habitants, pour la plupart matelots, avec femme et enfants, à 3 ou à 2 pots.

Bref, pour 578 personnes, 544 pots. Le pot de Rouen contenait deux pintes de Paris, et la pinte de Paris équivalait à 93 centilitres, ce qui faisait, d'après nos

mesures actuelles, 1 litre 86 centilitres par habitant à Berneval.

J'ai poursuivi mon examen pour douze autres paroisses adjacentes, d'après les rôles officiels, bien entendu : Auberville-sur-Aulne, Aubermesnil, Auffay, Auppegard, Blancmesnil, Bellengreville, Belmesnil, Bertreville, Belleville-sur-Mer, Belleville-en-Caux, Biville, Bois-Heslin. La moyenne pour ces douze communes est de 2 pots 21/100 de pot par habitant, ou de 4 litres. Un litre de sel marin (le sel employé alors) pèse juste 800 grammes ; c'était donc, par habitant, 3 livres 1/5 de sel, ou 3 fr. 16 sous si la livre de sel coûtait 1 fr. 4 sous, prix maximum, ou 2 fr. 5 sous si elle ne coûtait que 14 sous, prix moyen des pays de grande gabelle.

Convertissons ces prix en prix actuel en multipliant par 2,50, chiffre adopté ; cela fait 9 fr. 50 centimes, chiffre maximum, ou 5 fr. 52 centimes, chiffre moyen.

Ainsi, dans les pays les plus imposés, chaque habitant était taxé en moyenne à une provision légale annuelle de sel pour une somme équivalant aujourd'hui à 9 fr. 50 centimes.

A Auffay, en 1777, pour 178 feux et 457 personnes, 1,376 pots de sel : 4,956 livres, soit 1 fr. 20 la livre (3 pots en moyenne).

A Auppegard, en 1780, pour 158 feux, 500 personnes (21 exempts et 23 mendiants non imposés) 1,180 pots de sel (2 pots 3/10 en moyenne).

A Auberville-sur-Aulne, en 1789, pour 22 feux, 59 personnes, 128 pots de sel (2 pots 18/100).

A Aubermesnil, en 1786, pour 21 feux, 76 personnes, 192 pots (2 pots 52/100).

A Bellengreville, en 1778, pour 26 feux, 71 personnes, 144 pots.

A Belmesnil, en 1775, pour 66 feux, 198 personnes, à 416 pots.

A Bois-Hullin, en 1773, pour 31 feux, 94 personnes, à 256 pots de sel.

A Blancmesnil, en 1785, pour 45 feux, 126 personnes, à 256 pots de sel.

A Biville, en 1766, pour 41 feux, 155 personnes, à 320 pots.

A Bertreville, en 1773, pour 96 feux, 286 personnes, à 544 pots.

A Belleville-sur-Mer, en 1766, pour 60 feux, 167 personnes, à 192 pots.

A Belleville-en-Caux, en 1770, pour 92 feux, 260 personnes, à 576 pots (2 pots 21/100).

J'ai été, je l'avoue, fort étonné de ces chiffres. Nous sommes loin, en effet, des 25 livres de sel jugées indispensables et attribuées à chaque habitant, dont vous parliez dans votre excellent travail. Dans l'*État des Gabelles* publié par Necker, on ne trouve, dans les pays de grande et de petite gabelle, que 12 livres par tête. A ne consulter que les chiffres du rôle de Berneval et ceux des douze communes citées plus haut, il faudrait descendre à 6 livres environ, ce qui n'est pas, à coup sûr, la provision nécessaire. On y suppléait en achetant librement le surplus dans les greniers à sel.

L'Etat, chez nous, dans un pays de grande gabelle, ne

contraignait donc les habitants qu'à une consommation légale de 6 livres, par conséquent à un impôt qui s'élevait au maximum à une somme équivalant à 9 fr. 50 de notre monnaie par tête payante. Ces chiffres sont indiscutables, attendu que l'impôt ne produisait pour toute la France que 60 millions. Souvenons-nous, pour comprendre ce chiffre total, que, sur 26,000,000 d'habitants, 8,000,000 étaient assujettis aux droits de grande gabelle, 4,500,000 jouissaient des avantages de la petite gabelle, 500,000 étaient compris dans les pays de quart-bouillon, 3,000,000 étaient régis par des règlements spéciaux et 4,000,000 profitaient du régime des provinces rédîmées ; le reste était exempt. Dans les pays de grande gabelle, le quintal de sel, c'est-à-dire 100 livres de poids, était payé 62 livres ; dans les pays de petite gabelle, le quintal ne valait que 32 livres ; dans les pays rédîmés, de 6 à 12 livres seulement ; dans les provinces franches, de 40 sous à 9 livres ; dans les pays de quart-bouillon, 16 livres.

Et, chose à noter, par une loi bien connue des économistes, plus le prix du sel était abaissé, plus grande était la consommation.

En somme, l'impôt du sel, le plus lourd et le plus gênant des impôts indirects, n'était pas, à le regarder de près et en lui-même, aussi exorbitant qu'on l'imagine d'ordinaire. Mais voici qui est plus significatif. Un livre, intitulé *les Préjugés*, écrit en plein régime de gabelle, en 1760, par un membre associé de notre Académie, M. Jacquin, et imprimé à Paris, chez Didot l'aîné, nous donne l'opinion des gens graves et bien informés sur cet

impôt. « J'entends dire tous les jours qu'il seroit plus utile à l'Etat de rendre le sel marchand ; que l'impôt qu'on en tire est intolérable et injuste. Quoique je ne sois pas à portée de décider, n'étant point homme d'Etat, ce propos a bien l'air d'un préjugé : 1° La consommation du sel n'est pas, à beaucoup près, aussi considérable qu'on le dit : chaque particulier ne peut consommer chaque jour que pour trois deniers de sel, C'EST PAR AN MOINS DE QUATRE LIVRES DIX SOLS par tête : je suis sûr de ce calcul ; 2° Si le Roi ôtoit cet impôt, ne serait-il pas dans la nécessité de le mettre sur d'autres objets ? Je suis accoutumé à entendre parler de tout par des gens qui ne sont au fait de rien (1). » On conviendra qu'un impôt de *quatre livres dix sols par tête* ne méritait pas en soi les clameurs indignées qu'il a soulevées.

Le Roi ne tirait pas plus de vingt millions de la gabelle en 1711. Le minot (la 48^e partie du muid) coûtait alors 46 livres (2), ce qui donnait pour le muid 2,208 livres. François I^{er}, dans son ordonnance de 1542, avait fixé le prix du muid à 20 livres. On voit par là l'étonnante progression de cet impôt et de la valeur qu'on attribuait au sel.

Nos observations sont confirmées par le passage suivant d'un mémoire inédit du siècle dernier sur la Généralité de Rouen :

« Le minot de sel étant évalué sur le pied de 55 l. t., qui est la taxe d'aujourd'hui, donne pour chaque muid

(1) *Les Préjugés*, Paris, Didot, 1760, p. 217,

(2) *Régie des droits, des aydes, etc.* Rouen, Maury, 1711.

2630 ^{lb}. Ainsi, les 791 muids de sel qui se consomment année commune dans la Généralité de Rouen produisent au Roy 2,088.240 ^{lb}. (1).

Les gabelles rapportaient à l'Etat en 1789 une somme de 60 millions, équivalant à 150 millions actuels. Nous payons aussi cher aujourd'hui l'air et la lumière par l'impôt des portes et fenêtres, inconnu autrefois. Ce qui était odieux dans cette taxe, c'était d'abord l'inégalité de sa répartition, c'était cette division de la France en six régions de gabelles très différentes entre elles, c'étaient les exemptions dont jouissaient les privilégiés.

« Tel Français, dit M. Crétet, orateur du gouvernement pour la loi sur le sel de 1806, payait 14 sous pour une livre de sel, lorsque tel autre ne payait rien ou n'était taxé que de 1 sou à 8. »

Cette inégalité était choquante ; elle tenait sans doute aux différents régimes sous lesquels vivaient nos provinces et au respect exagéré du gouvernement pour les traditions et les coutumes qu'il n'osait abolir ; mais, en France, l'égalité est un besoin universel, le plus vif peut-être, et celui que la Révolution a le mieux satisfait.

L'égalité devant la loi et devant l'impôt est un droit désormais au-dessus de toute atteinte ; l'égalité absolue pour le reste sera toujours une chimère. Cette question, si débattue au XVIII^e siècle, trouva un jour, avec le célèbre littérateur anglais Samuel Johnson, la solution

(1) *Mémoire sur la Généralité de Rouen*. Manuscrit conservé à Londres, Brit. Museum, M. 18039. Postérieur à 1725. Copie de M. Louis Passy.

qu'elle méritait. Il était à table chez M^{me} Macaulay, qui soutenait vivement le droit de tous les hommes à l'égalité absolue. Johnson, voyant ses raisonnements inutiles, quitta sa place et donna ordre à un laquais de l'occuper.

« Que faites-vous, Monsieur ? demanda la maîtresse de la maison. — Madame, je pratique l'égalité que vous prêchez. » La fière Anglaise se leva indignée. « O logique des femmes ! » dit avec calme Johnson.

Les gabelles étaient odieuses par la contrainte imposée aux consommateurs d'acheter des quantités déterminées de sel, sans égard à leurs convenances ou à leurs facultés ; par le mode de perception, les collecteurs étant responsables des taxes non payées ; par l'intervention d'une multitude d'employés, 18,000, dit-on, occupés sans cesse à rechercher les fraudes, qui étaient innombrables ; enfin, par la sévérité parfois cruelle avec laquelle on poursuivait les délinquants. Année commune, il y avait de 3,500 à 4,000 saisies faites dans les habitations, 2,300 arrestations d'hommes, 1,800 de femmes, 6,600 d'enfants, qui fraudaient sur le sel. On relâchait sans doute beaucoup de ces malheureux, mais 15 à 1800 allaient en prison et 300 aux galères.

Il faut dire aussi que les faux-saulniers étaient parfois un danger pour l'ordre public. Réunis en bandes, ils opposaient une résistance armée aux agents du fisc et se livraient dans les campagnes à de véritables actes de brigandage. Ils avaient, au milieu du XVIII^e siècle, à leur tête, le fameux Mandrin, qui prenait le titre de colonel général des faux-saulniers, et ne put être réduit

que par un corps d'armée de 6,000 hommes. Dans toutes les séditions du xvii^e siècle, on trouve parmi les révoltés les faux-saulniers, qui constituaient une catégorie dangereuse et redoutée. Ce sont les répressions exigées par ces mutineries, et où le sang coula plus d'une fois, ce sont toutes les vexations déployées pour empêcher la fraude qui rendirent surtout cet impôt souverainement impopulaire. La forme, là comme en beaucoup de choses ici-bas, emportait le fond.

Nous n'acquittions pas aujourd'hui moins d'impôts qu'au siècle dernier. Les économistes assurent même que le Français est, de tous les habitants de l'Europe, celui qui fournit le plus d'argent à l'Etat. La moyenne, disent-ils, est d'environ 100 francs par personne. Or, comme il s'en faut que le revenu moyen de tous les Français soit de 1,000 francs, ce serait donc plus du dixième du revenu général que percevrait l'impôt. Seulement, aujourd'hui, tout se fait légalement dans l'assiette et la perception de l'impôt. Régulier dans son mécanisme, il a perdu tout caractère de redevance personnelle, puisqu'on le paie non à des fermiers généraux ni à des personnes privilégiées, mais à l'Etat, c'est-à-dire à tout le monde, et qu'on le paie le plus souvent sans s'en apercevoir, comme il arrive pour tous les objets de consommation, où il se confond avec le prix même des denrées.

Après avoir fait la part de la vérité, faisons celle de l'exagération dans les malédictions qui ont accompagné la gabelle et tous les impôts de l'ancien régime.

Il faut se défier un peu des réclamations et des

doléances qu'on trouve dans les Cahiers des Etats à tous les siècles. Chacun, dans ces circonstances solennelles, a fait valoir ses griefs et étalé ses maux avec une complaisance manifestement intéressée.

Autrement, quel cas faudrait-il faire des témoignages et des documents qui abondent sur l'état de prospérité des campagnes, en dehors des années de disette et de guerre ?

« Au siècle dernier, les petites propriétés, dit M. de Lavergne dans son *Economie rurale de la France*, étaient aussi nombreuses que de nos jours. » Le paysan économe, dur pour lui-même, n'étant astreint à aucune dépense de luxe comme le noble, était devenu de journalier laboureur, et de fermier propriétaire ; il en était arrivé à acquérir les terres de la noblesse, et il rivalisait d'aisance avec la bourgeoisie des villes, qui n'avait cessé de croître en fortune, tandis que la noblesse s'appauvrissait de plus en plus.

« Il existe dans ma Généralité, écrit un intendant à Turgot, plusieurs milliers de familles nobles, mais on en trouverait à peine quinze qui possèdent 25,000 francs de rente. »

Et encore c'était la noblesse nouvelle ; l'ancienne, où elle avait disparu, où elle était, sauf les très grandes familles, dans la gêne.

Je sais bien que ce n'est pas là ce qu'on croit et ce qu'on enseigne communément, mais aujourd'hui les érudits qui ont étudié l'histoire dans ses détails et ses documents intimes ont fait justice de bien des exagérations sur les abus de l'ancien régime.

« On ne se plaignait point des impositions excessives, dit Michel de Marolles dans ses *Mémoires*, chacun payait sa taxe avec gaîté. »

Arthur Young, qui visita la France de 1783 à 1788, pour y étudier les conditions de son agriculture, estime que les paysans possédaient alors « la moitié de la terre ».

En 1759, lady Montague écrivait : « Les villages sont peuplés de paysans forts et joufflus, vêtus de bons habits et de linge propre. On ne peut imaginer quel air d'abondance et de contentement est répandu dans tout le royaume. »

Et Horace Walpole dit à son tour, en 1765 : « Je trouve ce pays-ci prodigieusement enrichi depuis vingt-quatre ans que je ne l'avais vu. Les moindres villages ont un air de prospérité. »

On peut lire dans les comptes de l'administration de M. Raymond de Saint-Sauveur cette observation faite en 1781 pour le Languedoc : « Un habitant de la campagne qui n'a que ses journées pour vivre et faire vivre sa famille fait six à sept repas quand il travaille et quatre quand il reste chez lui ; à tous ses repas, de la viande et du vin (1). »

« En vérité, écrivait en 1790 le célèbre Anglais Edmond Burke, quand je considère tout le royaume de France, la multitude et l'opulence de ses villes, la magnificence utile de ses routes spacieuses et de ses ponts ; quand je me rappelle combien est petite l'étendue de ses

(1) P. 46.

terres incultes, et à quel degré de perfection a été portée la culture d'un grand nombre des meilleures productions de la terre ; lorsque je réfléchis sur l'excellence de ses fabriques et de ses manufactures, qui ne le cèdent qu'aux nôtres, et qui même ne leur cèdent pas sur certains articles..., j'éprouve, à l'aspect d'un spectacle si imposant, quelque chose qui interdit à l'esprit une censure trop générale et trop inconsidérée (1). »

Ce sont là des témoignages qui modifient singulièrement le tableau trop sombre que certains écrivains, par esprit de parti, ont fait de la belle France de nos aïeux.

Est-ce à dire que je veuille tenter ici le panégyrique de l'ancien régime ? Non. J'aime mon temps plus que tous les temps, et je mets mon pays incomparablement au-dessus de tous les pays.

Vous m'avez fait, Monsieur, l'honneur de me citer quand j'ai célébré le mouvement généreux qui entraînait le clergé lui-même en 1789 dans la voie des réformes et la répression des abus. L'impôt sur le sel était un de ces abus, condamné et disparu sans retour.

Mais vous ne me désapprouverez pas quand j'ajouterai que, s'il faut être sévère pour les fautes du passé, on doit aussi reconnaître ses grandeurs et ses bienfaits, surtout quand il s'agit de la France, dont l'histoire est la plus belle, la plus glorieuse, la plus féconde qui ait été écrite par le cœur et le génie humains.

Ayons le respect du passé, ne serait-ce que parce

(1) P. 275 et s.

qu'il a été l'école de l'avenir, et souvenons-nous que nos pères ont fait de plus grandes choses que nous : ils nous avaient laissé une France agrandie jusqu'à ses frontières naturelles, admirée de toute l'Europe, ayant dans toutes les sphères, politique, intellectuelle et morale, la primauté et la prépondérance dans le monde. Puisse la postérité n'avoir à nous reprocher aucune des fautes dont nous chargeons trop complaisamment peut-être la mémoire de nos aïeux !

Prenons des siècles écoulés leurs nobles exemples et leurs enseignements utiles. Travaillons dans le présent à rendre à notre patrie sa grandeur et sa prospérité. Donnons des fondements plus solides à l'édifice nouveau qu'on veut élever, et en ne répudiant aucun des progrès utiles et honnêtes de notre siècle, fécondons-les par la foi, la justice et la vraie liberté.

C'est ainsi, Monsieur, que vous avez toujours compris votre mission, lorsque vous avez eu votre part de pouvoir et d'influence dans les conseils de la justice ; vous la continuerez, cette mission, dans notre Compagnie, où l'on peut servir encore la vérité et donner satisfaction aux besoins intellectuels et moraux de la patrie. Prenez donc avec confiance votre place parmi nous ; vous voulez bien appeler l'Académie votre nouvelle famille ; elle mérite assurément de jouir de votre talent, de votre expérience, de votre caractère et de votre cœur.

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. L'ABBÉ FOUARD

Par M. l'Abbé JULIEN LOTH

Président de l'Académie.

MONSIEUR,

Je voudrais laisser cet auditoire sous le charme de votre discours et le rayonnement de ce soleil d'Orient qui resplendit à travers vos paroles si chaudes, si lumineuses, si vivifiantes. J'ai besoin moi-même de me déprendre de l'enchantement de ces grandes scènes, de ces souvenirs, de cette poésie pour remplir en ce moment la mission qui m'incombe. Et cependant jamais ma charge ne m'a paru plus douce. J'éprouve à vous faire les honneurs de l'Académie une joie profonde, une joie du cœur, dont la source est dans mon affection pour vous et aussi dans mon dévouement aux intérêts, au renom de notre Compagnie. Je n'ai pas à rappeler les liens qui nous unissent. Honorés du même sacerdoce nous occupons dans cette faculté de Théologie, frappée dans la plénitude de son activité et de sa vie, et dont je

salue ici avec respect l'éminent et vénérable doyen (1), deux chaires voisines l'une de l'autre. Vous expliquiez avec une science et un succès chaque jour plus marqués les divines Écritures ; j'en ai rappelé pendant dix-sept ans les grands commentateurs, les Pères et les Princes de l'éloquence sacrée. C'est dire combien il m'est agréable de vous retrouver ici. J'ose ajouter que cette solennité n'est pas sans quelque honneur pour notre Compagnie.

Vous en ferez l'expérience et vous en avez une preuve éclatante aujourd'hui : rien n'est plus large, plus généreux, plus dégagé de vains préjugés, que l'esprit de cette Académie ; elle ne demande à ses membres que la sincérité et le dévouement dans le culte des sciences, des lettres et des arts. La place que j'occupe, le choix qui a été fait de vous, dans le temps où nous sommes, prouvent, mieux que toutes les paroles, la fidélité de notre Compagnie à ses traditions. Hommes de toute croyance et de toute opinion, nous nous rencontrons ici sur un terrain commun dans l'union et la paix, sous un ciel sans nuages, épris du même amour des choses de la pensée, et jouissant déjà de cette sérénité dont le poète a justement orné le paradis des sages :

Edita doctrinâ sapientûm templa serenâ.

Laissez-moi vous le dire, Monsieur, devant les fidèles témoins de votre vie. Pour entrer dans cette enceinte, et partout où l'on cultive la science et où l'on recherche

(1) M. l'abbé Delalonde, vicaire-général.

le beau et le vrai, vous n'avez pas besoin de bienveillance : la justice y suffit.

Vos grades universitaires, les succès de votre professorat dans une institution qui a formé des lettrés et des hommes, l'honneur de notre ville et de notre Compagnie même, votre enseignement si brillant et si solide à la Faculté de Théologie, vous avaient déjà conquis les plus précieuses sympathies. Un ouvrage considérable, un de ces livres pleins, médités, mûris, dont les éditions vont en se multipliant, et qui parviennent à la postérité, a porté votre nom au grand public lettré. Honoré d'illustres suffrages, estimé des savants, goûté par les âmes élevées, accueilli avec applaudissements par le monde religieux, ce livre témoigne d'une connaissance approfondie de l'exégèse et des travaux de la critique et de l'érudition contemporaines, en même temps que de la puissance de votre propre pensée et de la sûreté de votre goût. Ceux mêmes qui ne poussent pas jusqu'au fond et s'arrêtent à la surface, se déclarent ravis de sa forme exquise, de ce style élégant dans sa clarté, ferme dans sa grâce, naturel dans sa riche et étincelante parure ; ils louent l'exactitude de votre méthode, la courtoisie de votre langage, le calme bienfaisant qui se dégage de toutes vos pages comme un reflet de la paix divine de l'Évangile. Ils se sentent en présence d'une œuvre forte, d'une œuvre honnête, de cette droiture, de cette honnêteté dont vous avez dit avec raison que sans elle il n'y a ni vertu, ni homme digne de ce nom. Vous n'avez pas reculé, en effet, pour mieux connaître le cadre de votre sujet, et ses moindres contours,

d'affronter un voyage pénible et périlleux. Vous avez suivi pas à pas le Maître divin à travers la Judée, la Samarie et la Galilée; vous vous êtes attardé délicieusement au pied des collines qui ombragent les rives du lac de Genezareth; vous avez gravi les hauteurs solitaires où le regard de Jésus plongeait plus librement dans le sein de son Père, les montagnes d'où il parlait à la foule, le Thabor où s'accomplit la Transfiguration; vous avez parcouru la Décapole et les autres parties de la Pérée; vous avez visité les villes, les bourgades, les vignes et les champs qui gardent encore quelque écho de sa voix. Quand, las de toutes ces courses, vous vous arrêtiez sur le bord des chemins poudreux, brûlé du soleil et baigné de sueur, quand, entendant dans le lointain la cloche de quelque couvent comme un appel aux souvenirs de notre Normandie, vous pensiez à tant de douces choses, laissées peut-être sans retour, vous vous ranimiez par la pensée du devoir et l'espérance de servir un jour la vérité.

Vous avez oublié aujourd'hui les fatigues et les sombres tableaux; il ne vous reste plus dans le souvenir que le beau ciel de l'Orient, son soleil aux couleurs diaprées, ses grands bois entourés d'une ceinture de lauriers roses, les collines descendant doucement pour offrir aux vagues bleues, pleines de murmures harmonieux comme ceux des harpes éoliennes, des massifs de câpriers, de tamaris et de palmiers. Vous ne revoyez guère les sites après et dénudés mais plutôt ces plaines fertiles où croissent à l'envi la vigne, le figuier et l'olivier, les prés émaillés de lys, les pampres ver-

doyants, et les cités aux blanches maisons. Vous pouvez contempler surtout en ce moment cette couronne d'amis fidèles qui se réjouissent de vos succès.

Vous n'êtes pas cependant de ceux qui se reposent, et bien que vous vous soyez dépeint comme travaillant et songeant à l'orientale, je crois que vous ferez plus de livres que les fils du désert ne prononcent de paroles. A peine votre admirable ouvrage sur la vie de N. S. Jésus-Christ était-il terminé, que vous prépariez sur les Apôtres un livre destiné à faire impression dans le monde savant. J'en puis parler, puisque notre Faculté en a eu les prémices et que vous venez vous-même de nous en donner un avant-goût dans ce discours trop tôt fini qu'on regrette comme une belle mélodie évanouie.

Je n'ai pas, Monsieur, la prétention d'ajouter au récit si complet et si fidèle que vous nous avez fait de la jeunesse, de l'éducation, de la conversion de saint Paul, je ne m'essaierai pas à continuer votre œuvre en étudiant la carrière si sainte, si remplie, si prodigieuse de l'apôtre des nations. S'il ne fallait ici qu'une esquisse, elle est faite depuis longtemps et de main de maître.

Notre Bossuet a, pour célébrer saint Paul, son grand Paul, puisé à larges mains dans le trésor de son incomparable éloquence.

En pensant à vous répondre je me suis souvenu d'une parole de saint Augustin qui m'a fourni le sujet cherché. « Il y a trois choses que j'aurais voulu voir, disait l'illustre évêque d'Hippone, Rome dans un jour de triomphe, Cicéron à la tribune aux harangues, et Paul devant l'Aréopage. »

Je me suis arrêté à cette dernière scène, non pour la faire revivre, elle est au-dessus de mes efforts, mais pour la méditer.

Paul était arrivé à la plénitude de l'âge et du génie quand il songea à aller à Athènes. Il y avait près de vingt ans qu'il évangélisait à travers la Syrie, la Palestine, la Phénicie, la Phrygie, la Galatie, l'Asie-Mineure; il venait de quitter Thessalonique, la capitale de la Macédoine, et de commencer à Béré cette mission si consolante et si féconde en conversions, lorsqu'il fut contraint, par l'animosité des Juifs de Thessalonique, d'abandonner son œuvre inachevée. Il la confie aux soins de Silos et de Timothée et fait voile pour la capitale de la Grèce. L'apôtre veut entrer seul dans cette reine du monde civilisé. Le navire qui le portait longe les côtes de la Thessalie, de l'Hellade et de l'Eubée. Paul put apercevoir à droite les hautes cimes de l'Olympe couvertes de peupliers, de platanes et de frênes d'une taille gigantesque, pleines de sources jaillissantes, de bosquets parfumés, de fleurs éternelles; cimes enchantées, si belles, si délicieuses qu'elles passaient pour le séjour des dieux; μέγαν ουρανόν Ουλυμπον; c'est cet olympe païen que Paul médite de dépeupler de ses fausses divinités; c'est le rêve des poètes et des sages auquel il mettra fin; et en contemplant de loin sur son navire cette montagne inaccessible aux mortels, il pouvait dire: « Folles visions des siècles, il est temps que vous vous évanouissiez au soleil de la vérité! » Il contourne l'Eubée, il dépasse le cap de Sunium, le voici qui jette l'ancre dans le Pirée.

Nul ne se doutait en voyant débarquer ce Juif frêle et doux, qu'il était une des grandes forces du monde et l'une des colonnes sur lesquelles allait s'appuyer l'édifice de la civilisation nouvelle.

Athènes ! comment résister à la magie de ce nom ! Joyau de la Grèce, sourire et délices du monde, terre de la beauté, de l'éloquence et de la poésie, foyer de toutes les grâces, de toutes les élégances, de toutes les harmonies ; reine de l'Orient, mère de l'antique civilisation, elle a marché pendant dix siècles à la tête du monde païen avec sa race active, brave, amie de la liberté, propre à tout, aux plus hautes spéculations et aux affaires les plus positives, aux arts et à la philosophie, à la poésie, à la musique, au beau langage et même à la sagesse ; peuple terrible dans la guerre, séduisant dans la paix, toujours en mouvement, toujours en quête de nouveautés, également vif à concevoir et à exécuter, ami des contrastes et des surprises, passant avec la même facilité de la violence à la douceur, de l'héroïsme à la faiblesse, de la sagesse à la folie ; accomplissant de grandes œuvres et les détruisant de ses mains, jamais content des biens présents, parce que leur possession devient uniforme. « Il n'y a pour les Athéniens jour de fête, dit Thucydide, que celui où ils achèvent une œuvre nouvelle, ne regardant pas la tranquillité sans trouble comme un moindre mal que l'agitation sans relâche, de sorte que si quelqu'un disait d'eux qu'ils sont mis au monde pour n'avoir jamais de repos et pour n'en laisser jamais aux autres hommes, il dirait juste. »

Peuple sympathique dont on oublie les fautes et les

revers pour ne se rappeler que ses séductions, peuple que notre jeune imagination a d'ailleurs tellement grandi et embelli dans ses premières envolées vers le beau et l'idéal, qu'il nous en reste jusque dans l'âge mûr un souvenir charmant.

Athènes, nous ne l'avons jamais vue, nous croyons la connaître : le Parthénon, l'Acropole, l'Agora, le Prytanée, l'Aéropage, les temples de Thésée, de la Victoire, le Portique, le Lycée, l'Académie, nous nous les représentons d'ici, nous les faisons peut-être plus grands et plus beaux qu'ils ne sont, bien qu'on ait épuisé pour les célébrer toutes les louanges de l'admiration ; nous les voyons, sous le ciel bleu, dessiner leurs formes pures et graves, blanches comme le marbre pentélique, avec leurs colonnes élégantes, les frises de Phidias, les statues de Praxitèle, et nous les entourons de toutes ces légendes glorieuses et séduisantes qui se confondent avec les rêves de notre printemps.

Paul, lui, vit tout cela en sage, en apôtre, et sous le vêtement brillant des arts découvrit la plaie profonde qu'Athènes portait au cœur. Cette grande cité plongée tout entière dans l'idolâtrie et affolée de plaisirs se hâtait vers la décadence. Un peuple qui n'a plus ni principes, ni croyances, ni idéal, qui, ne connaissant ici-bas que des affaires et des plaisirs, tourne toute son activité à satisfaire ses appétits et sa soif de jouissances, eût-il par derrière lui dix siècles de gloire, est voué fatalement à l'effacement et à la décomposition.

Telle était la Grèce au premier siècle de notre ère. Elle n'avait plus de situation politique, étant devenue,

sous le nom d'Achaïe, une simple province romaine ; plus d'hommes d'État, le flot montant de la démocratie ayant depuis longtemps submergé toutes les supériorités intellectuelles et sociales.

Elle n'avait plus de grands poètes : la tragédie était morte depuis quatre siècles avec Eschyle, Sophocle et Euripide et ne devait plus revivre ; la comédie avait jeté ses derniers éclats de rire avec Ménandre ; elle n'avait plus d'historiens depuis Polybe ; l'éloquence vieille en Grèce comme la Grèce elle-même avait péri avec la liberté. Démosthène et Eschine n'eurent point d'héritiers ; ils avaient été remplacés par les déclamateurs, les sophistes et les délateurs, race d'impuissants et de fanatiques qui s'abattent sur les peuples en décomposition. La philosophie qui a immortalisé la langue et le génie grecs avec Platon et Aristote pourra seule se réclamer bientôt des belles œuvres de Plutarque. On lisait alors les écrits de Denys d'Halicarnasse, de Diodore de Sicile, de Strabon, le meilleur et le plus considérable des auteurs de cette époque, dont la géographie est un monument impérissable d'érudition, de critique et de goût. Josèphe l'historien et Dion Chrysostôme étaient encore dans la fleur de leur jeunesse, et n'avaient pas écrit. Les lettres et la philosophie grecques eurent un renouveau au temps des Antonins avec Epictète, Arrien, Marc-Aurèle, Lucien et plus tard au iv^e siècle avec Libanius, Julien et Proclus, mais au temps où nous nous plaçons, à l'arrivée de saint Paul à Athènes, c'est-à-dire vers l'an 52 de notre ère, il n'y avait aucun homme marquant parmi

les rhéteurs et les sophistes qui se partageaient alors la faveur publique.

Athènes, déchue de sa grandeur et de son indépendance politique, avait assurément conservé dans le monde la royauté du goût. L'épée devenue trop lourde, elle portait le sceptre des arts. On y envoyait les jeunes hommes de l'aristocratie de tous les points de l'empire romain, pour y étudier les sciences, les beaux-arts, les belles manières. Les écoles étaient nombreuses. Elles possédaient, dans les divers genres, des maîtres habiles : philosophes, grammairiens, glossateurs, dissertateurs, rhéteurs, artistes ; mais dans cette élite, nous le répétons, nul homme supérieur, nul front touché de la flamme du génie.

Paul se rendit d'abord chez ses anciens coreligionnaires, les Juifs et les prosélytes, qui possédaient à Athènes une synagogue, et conféra avec eux. Puis il fréquenta la place publique, cette célèbre et vaste Agora où, à l'ombre des platanes et devant les plus magnifiques monuments du monde, la foule élégante et curieuse se donnait chaque jour rendez-vous. Il se mit à prêcher Jésus-Christ, dont ses auditeurs païens ne savaient pas même le nom, sa haute morale, ses dogmes sublimes. Comme il persistait, son auditoire grossissait de jour en jour. Assurément c'était une nouveauté que le langage de l'apôtre, et à ce titre il attirait l'attention. On le jugeait diversement selon la doctrine philosophique dont on faisait profession. Les Platoniciens devaient prêter l'oreille aux lumineuses vérités que Paul leur rappelait, lorsqu'il parlait du Verbe, de ce Logos que Platon

appelait de ses vœux, qu'il déclarait l'auteur de tout ce qui est et de tout ce qui sera, et dont il disait dans son *Timée* : « Au commencement de ce discours invoquons le Dieu sauveur, afin que par un enseignement extraordinaire et merveilleux, il nous sauve en nous instruisant de la doctrine véritable (1) ».

Les Stoïciens ne pouvaient pas être sans quelque admiration pour une religion qui prêchait la perfection même de la vertu ; les disciples d'Epicure devaient le haïr par cette raison même. Mais la masse était trop frivole pour se faire une opinion sur ce discoureur juif, et comme sa langue était barbare et sentait l'étranger, vous jugez si les oreilles athéniennes lui étaient favorables. On leur entendait dire : « Que nous veut ce semeur de paroles ? » Il y en eut qui s'imaginèrent que Jésus et Résurrection étaient un dieu et une déesse en faveur desquels Paul réclamait un nouveau temple. Il faut bien qu'on ait pris ses prédications au sérieux et qu'elles aient produit une certaine impression pour qu'on se décidât à le traduire devant l'Aéropage. N'y avait-il pas d'ailleurs à Athènes un essaim de délateurs qui faisaient métier de semer les soupçons et les méfiances dans la société, espionnant et dénonçant les citoyens qui ne partageaient pas leurs opinions, et vivant de ce honteux trafic. Ils avaient, à la vérité, contre eux, nous disent les écrits du temps, le mépris des gens vertueux, mais ils se couvraient du prétexte du bien public « qu'on

(1) *Tim.*, *oper.* T. IX, p. 341.

a fait si souvent servir à l'ambition et à la haine (1) ». La vérité est que Paul n'alla pas de lui-même à l'Aéropage mais qu'on l'y conduisit. Saint Chrysostôme pense qu'on l'y menait pour le faire condamner et punir, comme on l'avait fait plusieurs fois pour des contempteurs du culte des dieux adorés dans la ville. On connaît ce fait de la vie de Diagoras. Un jour, se trouvant pressé par la faim et n'ayant plus de bois pour allumer le feu de sa cuisine, il y jeta une statue d'Hercule, en s'écriant : « Fais bouillir aujourd'hui la marmite, ce sera le dernier de tes travaux ». Sa tête fut mise à prix pour ce propos, et il fut obligé de s'exiler. Que de faits de ce genre rapportés par les historiens prouvent la sévérité des Athéniens sur ce point ! On punissait de mort, nous dit Platon (2), ceux qui parlaient ou écrivaient contre l'existence des Dieux, ceux qui brisaient avec mépris leurs statues, ceux qui violaient le secret des mystères avoués par le gouvernement (3). Tout citoyen, pour ces sortes de délits, pouvait se porter accusateur et dénoncer le coupable devant le second des archontes, qui introduisait la cause à la cour des Hélistes ou dans l'assemblée du peuple. Pour les mystères de Cérès, l'Aéropage en était saisi de droit, à moins que l'accusé ne se pourvût devant les Eumolpides, attachés de tout temps au temple de cette déesse. L'Aéropage était le sénat d'Athènes, son tribunal suprême, auquel ressortissait tout ce qui con-

(1) *Anacharsis*, t. II, p. 304.

(2) *De leg. lib.*, 10, p. 886.

(3) *Anacharsis*, t. II, p. 361.

cernait les lois, les mœurs, le luxe, l'édilité, les cultes reconnus. Valère-Maxime (1) et Aulu Gelle (2) nous assurent que ceux qui prétendaient enseigner une doctrine nouvelle devaient en solliciter du Sénat l'autorisation.

Cette auguste assemblée jouissait d'une telle autorité dans le monde, que les Romains lui déférèrent plusieurs fois des causes difficiles et que Cicéron disait qu'elle était la providence d'Athènes, comme Dieu est la providence de l'univers (3). Les crimes d'impiété étaient punis avec la dernière rigueur. Eschyle avait failli être lapidé pour avoir révélé, dans une de ses tragédies, la doctrine des mystères; Alcibiade décrété d'infamie et condamné à mort parce que les statues de Mercure avaient été mutilées, croyait-on, par son ordre. Tout le monde sait que l'un des délits reprochés à Socrate, lorsqu'on le condamna à mourir par le poison, était qu'il n'admettait pas les divinités d'Athènes.

Paul les avait attaquées dans ses discours, et on pouvait tout craindre des susceptibilités de l'Aréopage. Ce qui est certain, c'est qu'on voulut tout au moins faire rendre compte à l'apôtre de sa doctrine.

Isocrate (4) faisait de son temps le tableau suivant de cette assemblée : « Nos ancêtres étaient animés d'un zèle si ardent pour la vertu, qu'ils avaient chargé le

(1) II, VI, 3.

(2) XII, 7.

(3) *De nat. Deor.*, LII, n° 40.

(4) Discours aréopagétique 14 et 15, p. 443. Clermont-Tonnerre.
την ἐξ Ἀρείω παγού Βουλὴν.

Sénat de l'Aéropage de veiller sur le maintien des mœurs, et nul ne pouvait être admis à en faire partie sans être d'une naissance illustre et sans avoir déployé, dans tout le cours de sa vie, une grande vertu et une grande sagesse; de sorte qu'il ne faut pas s'étonner si le Sénat de l'Aréopage l'emportait sur tous les conseils de la Grèce. On peut juger par ce qui se passe de nos jours, de ce que devait être alors cette institution; *bien que le choix des membres de l'aréopage ne soiten réalité maintenant l'objet d'aucun soin, d'aucune épreuve*, nous voyons cependant des hommes, dont la conduite était intolérable dans d'autres positions, craindre, lorsqu'ils montent à l'Aréopage, de suivre l'impulsion de leur nature, et se conformer aux règles établies dans cette assemblée plutôt que de persévérer dans leurs écarts, tant est grande la terreur que nos ancêtres ont su imprimer aux méchants, tant est admirable le monument de sagesse et de vertu qu'ils ont laissé dans cette enceinte. »

L'institution avait encore dégénéré depuis le célèbre orateur. On rencontrait dans l'Aréopage quelques hommes vénérables désignés par leurs fonctions antérieures pour la haute assemblée, mais les ambitieux, les sophistes, les hommes de plaisir y dominaient. Ouvert à toutes les classes de citoyens, on y voyait arriver par l'intrigue les plus médiocres personnages, plus préoccupés d'obtenir cet honneur que de le mériter, sceptiques pour la plupart, et tout entiers aux délices de la vie élégante et frivole.

Ce fut avec un étonnement mêlé de dédain que les

membres de l'Aréopage accueillirent, dans la grande salle du Portique royal, le voyageur inconnu, vêtu de pauvres habits, petit de taille et de mine chétive. Le bouillant jeune homme que vous nous avez dépeint, Monsieur, n'était plus. Vingt ans d'apostolat, de souffrances, de mortifications, l'avaient bien changé. Son front était dégarni, les rides y avaient creusé déjà leur triste sillon, la barbe longue et droite commençait à blanchir. Au premier abord l'apôtre n'était pas fait pour plaire, mais à qui le considérait de près il se révélait sous un autre aspect. Il avait, nous dit Nicéphore (1), la peau fine et blanche, les yeux d'une douceur et d'une grâce inexprimables, dans tous les traits et dans son attitude ce quelque chose de délicat et de distingué qui caractérise les natures souffrantes (2), élevées et méditatives.

Paul ne fut pas sans s'apercevoir de l'impression qu'il produisait. Les Athéniens, sceptiques, raffinés, parfumés de la tête aux pieds, insolents dans leur luxe et leurs richesses, beaux parleurs, beaux viveurs, regardèrent donc de très haut cet étranger, ce juif, ce rustre qui parlait malaisément leur langue et qui offensait par sa locution rude leurs oreilles délicates.

Ce poids du dédain est toujours lourd à porter. Paul, depuis qu'il évangélisait, en était comme écrasé. Il nous l'a dit un jour dans sa première épître aux Corinthiens, et les cœurs apostoliques le rediront après lui : « Nous sommes traités comme les derniers des hommes et la

(1) Nicéph. Callist. *Hist. eccl.*, II; 37.

(2) *Presentia corporis infirma.*

risée du monde ; nous passons pour des fous dans notre amour de Jésus-Christ, nous endurons la faim, la soif, la pauvreté, les mauvais traitements ; nous n'avons pas un gîte et nous travaillons à la sueur de nos fronts. Nous bénissons les hommes et ils nous maudissent. A leurs injures nous répondons par nos prières, et malgré tout notre dévouement, on nous regarde comme des balayures dont on voudrait débarrasser le monde. »

Ecoutez Bossuet : « Paul court ainsi par toute la terre, portant partout la croix de Jésus, toujours menacé, toujours poursuivi avec une fureur implacable ; sans repos durant trente années, il passe d'un travail à l'autre et trouve partout de nouveaux périls ; des naufrages dans ses voyages de mer, des embûches dans ceux de terre, de la haine parmi les Gentils, de la rage parmi les Juifs, des calomniateurs dans tous les tribunaux, des supplices dans toutes les villes, dans l'Eglise même et dans sa maison des faux frères qui le trahissent : tantôt lapidé et laissé pour mort, tantôt battu outrageusement et presque déchiré par le peuple ; il meurt tous les jours pour le Fils de Dieu : *Quotidie morior.* »

Peut-être ce jour-là devant l'Aréopage, devant les sourires méprisants de ces superbes et de ces délicats, l'humanité frémit-elle un moment dans son être. Lui aussi, Paul, savait pourtant quelque chose, il avait du talent, du génie ; il eût pu être le premier de sa nation, l'idole du peuple juif ; il fût parvenu tout au moins, sans nul doute, à la richesse, à la considération, aux honneurs ; il eût pu connaître les joies saintes et douces de la famille. Mais non, jamais les sourires d'une épouse, les

caresses d'un petit enfant ne consoleront même un instant ce martyr de la vérité, il est pauvre et fier dans sa pauvreté, il travaille de ses mains pour n'être à charge à personne, il s'obstine à se dévouer pour le salut de ses frères, il a au cœur un grand amour, celui de Jésus et une compassion sans limites pour les maux de l'humanité. Il laisse échapper de ce cœur tout ardent ce cri si connu : « Qui est infirme, sans que je sois infirme avec lui, qui est scandalisé, sans que je sois moi-même brûlé de douleur ? » Ces sentiments ont dû refouler en lui, à Athènes, devant l'Aéropage, toute révolte intérieure. Il acceptera les dédains, il parlera avec calme et douceur, il emploiera même, par exception, les artifices légitimes de l'éloquence pour se rendre ses auditeurs favorables.

L'exorde qu'on lui permet de prononcer est sans doute d'une élévation et d'une majesté suprêmes, mais il est aussi habile, insinuant, d'un tact exquis. Il rendra hommage au zèle des Athéniens pour le culte de la divinité, et il leur rappellera l'inscription fameuse *au Dieu inconnu* qu'il a trouvée en parcourant leur noble cité. Disons-le en passant, l'érudition moderne ne conteste pas et ne peut contester qu'il y ait eu à Athènes une telle inscription. Philostrate, grec et païen du III^e siècle, dans sa *Vie d'Apollonius de Tyane* (1), mentionne *ce Dieu inconnu* des Athéniens par lequel jurait le philosophe Lucien. Tertullien et saint Jérôme y font allusion, et ceux qui ont pénétré très avant dans la

(1) L. VI, ch. VII.

connaissance de l'antiquité, savent que ce Dieu in-nommé, inconnu mais redoutable, inspirait aux païens une crainte superstitieuse. L'apôtre entra donc en matière avec calme et dignité, avec cette honnêteté de conviction qui impose d'abord l'attention à son auditoire hostile. Il était plus pâle sans doute que d'ordinaire ; bientôt sa douce figure souffrante s'illumina, sa voix grave prit des accents majestueux, il était transfiguré par la grandeur de sa mission ; sa taille un peu voûtée se redressa, car pour la première fois il allait parler du Christianisme dans un des plus fameux sanctuaires de l'orthodoxie païenne. L'Aréopage avait sans doute perdu de son prestige, mais il était encore entouré de ce lustre, de cette majesté, de cette autorité que donnent les siècles et les traditions des peuples à leurs antiques institutions. Paul s'exprima donc en ces termes, debout, devant ses juges. « Athéniens, tout ce qui frappe mes regards dans votre cité m'annonce que vous êtes les hommes les plus religieux de la terre ; car en parcourant vos places et vos rues et en voyant les statues de vos dieux, j'ai trouvé même un autel portant cette inscription : Au Dieu inconnu ! Or, ce Dieu que vous adorez sans le connaître, je viens vous l'annoncer. »

Il commence par parler de Dieu, et il élèvera dès les premiers mots son sujet à une telle hauteur qu'il dépassera les cimes de la pensée humaine lorsqu'elle a eu pour interprètes les plus sublimes philosophes. Il prouvera l'existence de Dieu par son idée même, par cette persuasion intime, cette révélation naturelle que tout homme porte en son âme et qui y a été déposée par

le Créateur lui-même comme la marque de son propre ouvrage, il la prouvera par les relations personnelles, par le contact intime que le principe de toute vie a sans cesse avec la créature intelligente, comme feront plus tard avec les développements que trouvera leur génie, saint Augustin, saint Anselme, Fénelon, Bossuet et Leibnitz.

« Le Dieu, dit-il, qui a fait le monde et toutes les choses qu'il renferme, Celui qui est le Seigneur, maître du Ciel et de la Terre, n'habite pas dans les temples bâtis par la main des hommes, et n'est point honoré par des œuvres humaines, comme s'il avait besoin de quelque chose, lui qui donne à tous la vie, l'âme et toutes choses.

« Il a fait d'un seul couple sortir tout le genre humain qui habite sur la face de la terre. Il a fixé aux hommes le temps que doit durer leur vie et marqué les limites de leurs demeures. C'est de Lui que vient cet instinct secret qui Le fait chercher comme à tâtons pour le toucher s'il est possible et le trouver enfin, bien qu'il ne soit pas loin de chacun de nous. »

. Vous remarquerez, Messieurs, cette dernière parole si vraie, si profonde, qui est le dernier mot de toute science, de toute philosophie, de toute théologie, l'universelle aspiration des êtres et le terme de tous leurs efforts. *Quærere Deum, si forte attrectent eum, aut inveniant.*

Se tourner vers Dieu, le chercher des yeux par la contemplation, par la réflexion, par la science, dans les choses visibles, dans ses œuvres, dans ses créatures qui sont comme des sacrements ou des écorces visibles de

l'Être invisible caché sous elles, selon cette belle parole de M. Olier ; le chercher du cœur par le sentiment, par l'amour, par les énergies mystérieuses de l'âme qui s'élance invinciblement vers Lui, le Beau, le Bon, le Vrai immuables et éternels ; de l'âme, qui porte en elle ce souffle, cet instinct, cet esprit qui lui fait crier : « Mon Père ! » selon le mot de saint Paul, n'est-ce pas là le sommet de la philosophie et de la théologie au-delà duquel il n'y a plus que la vision béatifique du Ciel ! Oui, je le crois, si Platon avait entendu Paul à cette heure, en ce lieu, il se fut jeté dans ses bras.

Paul continue l'exposé de la sublime doctrine : « C'est en Dieu, en effet, que nous vivons, que nous nous mouvons et que nous sommes, et comme l'on dit quelques-uns de vos poètes :

Nous sommes de la race de Dieu. »

Ici l'apôtre, dans son désir de plaire à l'Aréopage, sort de sa réserve habituelle vis-à-vis de l'érudition profane ; il montre qu'il connaît les poètes de la Grèce ; il cite Aratus né comme Paul en Cilicie, trois siècles auparavant, l'auteur des *Phénomènes* et *Pronostics* imités en vers latins par Cicéron ; il cite Cléanthe et son hymne admirable à Jupiter chanté sans doute dans les solennités nationales, comme l'hommage du peuple athénien à la divinité, hymne qui comprend ces fortes strophes :

« O le plus glorieux des immortels, nommé de plusieurs noms, tout-puissant toujours, Jupiter, principe de la nature, gouvernant tout avec justice, salut ! car il est

permis à tous les mortels de t'invoquer. *Nous sommes, en effet, une race issue de toi* (c'est la citation de saint Paul), aussi je te célébrerai et je chanterai ta force éternelle.

« Il ne se fait pas sur la terre une œuvre en dehors de toi, ô Dieu ! ni dans le cercle immense de l'éther divin, ni sur la mer, hormis ce que font les méchants dans l'égarement de leurs âmes.

« O dispensateur suprême ! délivre les hommes de leur funeste ignorance, écarte-la de leur âme, ô Père, et donne leur d'atteindre à la pensée sur laquelle tu t'appuies, pour tout régir avec justice... »

Paul invoque donc avec confiance le témoignage des Grecs eux-mêmes et de leurs poètes, et il continue : « Donc, puisque nous sommes de la race de Dieu, nous ne devons pas estimer que la Divinité soit semblable à de l'or, de l'argent ou de la pierre, à des œuvres de sculpture qu'a produites le génie de l'homme. Les temps où l'on a cru ces choses sont des temps d'ignorance que Dieu regarde avec pitié, et maintenant il fait annoncer à tous les hommes, et en tous lieux, qu'ils se repentent et changent de vie et de pensées, car il a fixé un jour dans lequel il jugera l'univers dans sa justice, par Celui qui a reçu mission de juger, comme il en a été donné à tous une preuve certaine en le ressuscitant d'entre les morts. »

Après cet exposé, l'apôtre allait entrer dans le sujet qu'il a si magnifiquement traité dans ses immortelles épîtres, à savoir que la résurrection de Jésus est le principe de la nouvelle vie proposée aux âmes et à l'huma-

nité, mais l'Aréopage ne lui en laissa pas le temps. Les uns, les sceptiques, les frivoles, répondirent à ces graves paroles par des éclats de rire et des moqueries ; les autres, mieux élevés, l'éconduisirent poliment en lui disant : « Nous vous entendrons une autre fois à ce sujet. » Toujours le dédain de la fausse science et de l'incrédulité qui ne veulent pas même être instruites.

Paul souffrit en silence les impertinences des uns et le calme mépris des autres ; il se retira de l'assemblée qui d'ailleurs, par cette fin de non recevoir, le mettait à l'abri de poursuites et de condamnations. Avait-il semé en vain sur cette terre ingrate ? Non, Messieurs, et c'est la noble et consolante histoire de tous les apostolats et celle de l'immortelle vérité. Les hommes graves, les âmes élevées, les cœurs profondément bons recueillirent les paroles de Paul et les méditèrent dans le silence, sous les regards de Dieu. Plusieurs citoyens d'Athènes, disent les Actes, lui donnèrent leur adhésion et embrassèrent la foi, et parmi eux Denys, membre de l'Aréopage, personnage distingué par sa naissance, sa grande situation et les qualités de son esprit (1), selon quelques-uns, président de la haute assemblée, et avec lui une noble femme, Damaris, que saint Chrysostôme croit avoir été la femme de Denys.

Ne vous étonnez pas de cette double conquête. Les femmes, qui ont le sens exquis de tout ce qui est beau et vrai, et dont le cœur profond a répondu dès les premiers jours à l'immense amour du Christ, ont été les plus

(1) Nicéph., *Vita Dyonisii*, l. II.

belles fleurs de la couronne de son apôtre. Lydia, Priscilla, Pheben, Evodia, Syntichen, Thècle, Damaris, Lucina, blanche cohorte de vierges et de martyres, il nous plaît d'illuminer de votre céleste vision l'hommage que nous rendons à votre père dans la foi.

Denys, converti, fut un digne disciple de son maître, comme parle saint Chrysostôme : « Le nourrisson de cet aigle prit vers les choses divines un magnifique essor. » Eusèbe assure qu'il fut le premier évêque d'Athènes. On lui attribue le livre de la *Hiérarchie céleste*, le livre de la *Hiérarchie ecclésiastique*, le livre des *Noms divins*, un *Traité de la Théologie mystique* et un *Recueil de lettres*. Les microloges des Grecs, Siméon Métaphraste, Michel Singel, les historiens Nicéphore, Suidas et Eusèbe de Césarée (1), saint Grégoire de Nazianze (2) enfin, ont témoigné de son zèle et de son savoir. De graves auteurs vont même jusqu'à prétendre qu'il a été le premier évêque de Paris. Dans cette hypothèse qui n'est pas pour nous déplaire, un lien étroit, le lien de la paternité, rattacherait le grand Paul à notre belle et noble France, à cette ville sans égale, Paris, qui aurait reçu d'Athènes, non seulement la passion du beau et le sceptre du goût, mais aussi le bienfait plus précieux de la foi.

Paul pouvait quitter joyeux l'Aréopage d'Athènes, il avait fait la conquête de quelques belles âmes, fidèles comme lui jusqu'à la mort. Il n'en faut pas davantage

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, 23, l. III, c. V.

(2) Cités par M. Darboy, p. VIII. Œuvres de saint Denis l'aréopagite.

pour consoler la vie la plus éprouvée et la remplir, jusqu'à son dernier soir, d'un souvenir délicieux.

C'est vous, Monsieur, qu'il eût fallu entendre raconter l'épisode que je viens de rappeler. Votre science profonde et votre style si parfait lui eussent donné autant de charme que d'autorité. En me prêtant une attention patiente, vous avez déjà fait œuvre d'académicien. L'art d'écouter est un de ceux qu'on apprend — n'est-ce pas, Mesdames? — dans nos sociétés savantes. Pardonnez-moi de bon cœur la leçon un peu longue que vous venez de recevoir à notre école. Cet art, Monsieur, se tournera toujours en plaisir quand vous voudrez bien prendre la parole au milieu de nous et nous initier à vos recherches, à vos travaux et à vos succès.

RECHERCHES

SUR LA

RÉPRESSION DE LA MENDICITÉ DANS L'ANCIENNE
GÉNÉRALITÉ DE ROUEN

Par M. Ch. de BEAUREPAIRE.

Si quelque chose est de nature à modérer les sentiments de fierté que peuvent, très légitimement, exciter dans nos cœurs les progrès de tout genre qui marquent les temps modernes, c'est assurément le paupérisme avec son cortège de misères ; c'est le résultat de tant d'efforts faits depuis trois siècles pour y apporter remède, dans un but d'humanité à l'égard des uns, de sécurité à l'égard des autres. Tour à tour on a vu à l'œuvre les moralistes, les philosophes, les économistes, tous ceux que la supériorité de leur esprit et de leur instruction imposait comme guides à l'opinion publique, et aussi ceux qui disposaient du pouvoir législatif et des finances de l'Etat. C'est un témoignage à leur rendre : ils n'ont point épargné leurs peines ; ils n'ont été avares ni de programmes ni de promesses. Que tout cela ait été en pure perte, il serait trop cruel et, vraisemblablement, injuste de

le supposer; mais, force est bien de le reconnaître, les faits n'ont point répondu aux espérances, et l'on cherche encore une solution qui satisfasse la raison et le cœur. Les sociétés antiques portaient attaché à leurs flancs l'esclavage, dont les cris déchirants couvrent les voix des orateurs et les chants des poètes. Nos sociétés, Dieu merci, ne sont pas troublées par des accents aussi lugubres. Mais les bruits qui se font entendre nous avertissent assez que nous sommes loin de cet idéal de félicité publique que des rêveurs croyaient si aisé d'atteindre. Tenons-le pour certain, à la suite d'une si longue et si douloureuse expérience : après que les législateurs et les politiques auront usé de tous les expédients que la sagesse peut suggérer, il restera encore un champ démesurément vaste aux pieuses inventions de la charité privée, soit pour prévenir les maux que la loi ne sait que punir, soit pour atténuer ce que ses prescriptions ont de trop absolu ou pour adoucir ce que ses châtiments pourraient avoir de désespérant.

J'imagine qu'au ^{xvi}^e siècle, dans l'enivrement de la Renaissance, bien des magistrats lettrés durent éprouver une pénible surprise, lorsqu'au lieu du nouvel âge d'or, dont ils s'apprétaient à saluer le retour, ils virent apparaître la misère, avec des menaces jusqu'alors inconnues.

L'idée vint naturellement d'offrir quelque secours aux valides qui manquaient de pain, par la création d'ateliers publics, et de sévir, en même temps, contre le vagabondage et la fainéantise.

Les secours furent insuffisants. Ni l'Etat ni les villes

n'adoptèrent des plans de quelque importance en fait de travaux, et il faut dire, pour leur justification, que les moyens leur auraient manqué pour en entreprendre. Il en coûtait moins pour sévir : aussi les mesures de répression furent-elles impitoyables.

Écoutons le parlement de Normandie dans l'arrêt qu'il rendit en forme d'ordonnance en 1534, arrêt dont les principales dispositions se retrouvent dans tous les règlements appliqués en France à cette époque.

« Enjoint la Cour à toutes personnes qui peuvent travailler et besongner, tant hommes que femmes, non ayans biens suffisans pour vivre...., qui vivent oisement, sans exercice ou autre vacation, ou mandient et caymandent par la ville de Rouen, et à tous essorillez et bannis de cette ville ou du royaume, qui ne sont rappelez, qu'ils ayent à partir et vuidier hors cette ville, c'est assavoir les lits oisifs, vagabons, maraux valides mendians, dedans 8 jours du cry et publication des présentes, ou qu'ils ayent à trouver maîtres, ou autrement eux faire avouer de gens de bien, sur peine du fouet, ou d'être condamnez, mis et tenus en chaînes, aux œuvres publiques, et lesdits bannis et essorillez, dedans 24 heures...., sur peine de la hart.

« Enjoint au bailly...., icelle huitaine passée, faire prendre..... toutes personnes des qualités susdites, iceux constituer prisonniers, et procéder contr'eux respectivement jusques à sentence diffinitive et de torture...., bailler aux bourgeois conseillers de ladite ville lesdits maraux, oisifs, vagabonds valides mendiant, pour être

enchaînez et enfermez deux à deux pour besongner aux œuvres publiques. »

Au moyen de ces rigueurs, maintes fois renouvelées, pendaison, fouet, travaux forcés dans le genre de ceux des galères, on parvint à purger la ville des mendiants qui l'avaient envahie, avantage très sérieux pour les bourgeois, mais qu'eut à payer la population des campagnes environnantes, où la police ne pouvait être que fort imparfaite, à raison de l'état de la voirie, de l'absence de force armée et de fonds de charité.

Du reste, plus sensibles à la mendicité qu'on a sous les yeux qu'à celle qui s'exerce au loin, et qu'on ne se représente que par l'imagination, les magistrats, dans les diverses juridictions, continuèrent à prononcer comme peine le bannissement : ils délivraient leur résidence d'individus réputés dangereux ; ils en infestaient, sans scrupule de conscience, des villes et des provinces éloignées. Mais ils en recevaient bientôt, en échange, par une juste réciprocité, des individus non moins flétris et d'autant plus à redouter que leurs antécédents étaient inconnus.

Cent ans environ après, on songea à opérer le renfermement général des mendiants. On n'avait jamais douté que cette mesure ne fût infiniment préférable au point de vue de la police générale. Mais jusque-là on n'avait pu essayer de la réaliser.

Le 3 mai 1650, le Parlement de Normandie rendit un arrêt portant que tous les pauvres divaguant par la ville de Rouen seraient renfermés, les hommes et les garçons dans les halles, les femmes et les filles dans la *Tuerie*,

où l'aumône leur serait distribuée pendant quelque temps, et qu'il serait commis deux hommes à chaque porte pour faire la garde et empêcher les pauvres d'entrer. Une partie des indigents devait être internée aux hôpitaux de Saint-Martin-du-Pont et de Saint-Vivien. Pour subvenir à leur nourriture, on eut recours à des cotisations forcées sur les paroisses.

Ce fut le premier essai d'un système qui fut définitivement organisé par l'édit du mois de mai 1681, vérifié en Parlement, les chambres assemblées, le 23 juin de cette même année.

On rappelle dans ce document l'établissement du Bureau des Valides, créé en 1534, les divers arrêts qui, plus tard, avaient autorisé les administrateurs du Bureau à faire enfermer les pauvres dans l'enclos de l'hôpital pour y être élevés dans la piété et y apprendre, par le travail, à gagner leur vie.

On y vise ensuite un arrêt du 7 juin 1679, lequel avait ordonné qu'il fût tenu sans retard, dans la ville de Rouen, une assemblée générale en présence du premier président Pellot, de l'Intendant Le Blanc, à l'effet de rechercher les moyens les plus doux et les plus convenables pour faire subsister l'hôpital en question, y renfermer les pauvres et empêcher entièrement la mendicité.

Ce fut en conséquence des délibérations de cette assemblée que furent adoptées les dispositions suivantes, homologuées par l'Edit de 1681.

« Le renfermement général des pauvres sera incessamment continué.

« Et d'autant que, nonobstant l'établissement de l'Hôpital et au préjudice de divers arrêts...., on voit, dans la ville de Rouen, plusieurs mendiants et vagabonds y affluer de toutes parts, et mendier publiquement, tant pendant le jour que la nuit, dans les églises et par les rues, ce qui cause du désordre dans la ville et empêche qu'on ne fasse des aumônes à l'Hôpital, nous ordonnons que toutes les personnes valides, de l'un et de l'autre sexe, âgées de 16 ans et au dessus, qui auront la force nécessaire pour gagner leur vie, lesquels seront pris mendiant par la ville et faux bourgs, seront renfermés dans les lieux préparés séparément pour les personnes de l'un et de l'autre sexe, pendant 15 jours ou autre temps plus long que les directeurs jugeront à propos, où il leur sera donné uniquement le nécessaire à la vie, et y seront employés aux travaux les plus rudes qu'il sera possible et que leurs forces pourront porter. Ceux qui, après y avoir été renfermés pendant ce temps, seront pris mendiant une seconde fois, seront renfermés pendant 3 mois dans les mêmes lieux. En cas qu'ils soient pris ensuite mendiant une troisième fois, ils y seront renfermés durant un an ; et, s'ils sont pris une quatrième fois, ils y seront renfermés pendant le reste de leur vie, sans qu'ils en puissent sortir pour quelque prétexte que ce puisse être, même en cas de maladie. Ordonnons que les hommes et garçons, de 20 ans et au-dessus, qui en sortiront par quelque voie que ce soit après y avoir été renfermés pour la quatrième fois, et seront pris mendiant, ou qui ne voudroient point travailler aux ouvrages auxquels on les voudroit appliquer, seront conduits au

bailliage pour être condamnés aux galères à perpétuité par les officiers dudit bailliage en dernier ressort..... Et pour les femmes et filles, qui seront prises mendiant une 4^{me} fois, après être échappées desdits lieux, ordonnons qu'elles seront renfermées plus étroitement dans les lieux destinés à cet effet.

« Enjoignons aux bourgeois de Rouen, leurs domestiques et autres, de retenir les pauvres qui iront mendier à leurs portes..... jusqu'à ce qu'ils en aient averti les directeurs..... dudit Hôpital pour les faire arrêter par leurs officiers, aux fins de leur imposer les châtimens ci-dessus, pour l'exécution desquels pourront lesdits Directeurs..... avoir, dans l'enclos dudit Hôpital, poteaux, carcans, prisons et basses fosses, comme ils avisent bon estre, sans que l'appel puisse être reçu des ordonnances qui seront par eux rendues pour le dedans dudit Hôpital. »

On menaçait de fortes amendes ceux qui, par motif de compassion, ou sous prétexte de nécessité pressante, donneraient l'aumône aux mendiants ou leur fourniraient le logis.

Ainsi, d'après ce règlement, l'Hôpital était transformé en prison et pourvu de tout ce qui pouvait inspirer l'effroi ; les directeurs de cet établissement devenaient juges en dernier ressort pour une multitude de délinquants ; la dénonciation était prescrite aux particuliers, en même temps qu'on leur interdisait strictement tous actes de charité autres que ceux qui rentraient dans le programme de la bienfaisance officielle et avaient directement pour objet l'Hôpital général.

Mais, cette fois encore, on s'était mis en campagne sans s'être assuré les ressources indispensables à une œuvre si difficile. Pas de personnel, pas de locaux, et surtout pas d'argent, et il en eût fallu beaucoup pour nourrir une légion de mendiants et pour entreprendre les travaux auxquels il était nécessaire de les employer.

L'entreprise échoua comme il était à prévoir. Repoussés de la ville, les pauvres, suivant leur coutume, reprirent la route de la campagne, et retombèrent à la charge des paysans. On n'avait pas guéri le mal : on n'avait fait que le déplacer.

Quelques années s'étaient à peine écoulées, que, rassurés par l'impuissance de l'administration, les mendiants reparaissaient à Rouen et devenaient un sujet d'inquiétude pour nos échevins.

Le 28 août 1693, l'Hôtel-de-Ville prit une délibération aux termes de laquelle les pauvres de la campagne, trouvés mendiant à Rouen, furent arrêtés et enfermés à l'hôpital Saint-Roch. On se contenta de donner aux hommes une livre de pain à chacun, et aux enfants au-dessous de dix ans, une demi-livre par jour.

Des gardes furent mises aux portes pour empêcher les pauvres d'entrer. Elles ne furent licenciées que le 21 octobre suivant.

Il serait sans intérêt de suivre l'administration dans ses perpétuelles alternatives de répression violente et de singulier relâchement. J'arrive à la Déclaration du 18 juillet 1724, où l'on trouve un aveu formel de l'échec subi par l'Etat dans sa lutte contre la mendicité et l'exposé d'un système, largement et habilement conçu, de

mesures à prendre pour venir à bout du fléau. Je ne puis me dispenser de citer ce que dit le Roi à cette occasion, ou, pour parler plus exactement, ce que son Conseil lui fait dire.

« Nous avons toujours vu avec une peine extrême depuis notre avènement à la Couronne, la grande quantité de mendiants de l'un et de l'autre sexe, qui sont répandus dans Paris et dans les autres villes et lieux de notre royaume, et dont le nombre augmente tous les jours. L'amour que nous avons pour nos peuples nous a fait chercher les expédients les plus convenables pour secourir ceux qui ne sont réduits à la mendicité que parce que leur grand âge ou les infirmités les mettent hors d'état de gagner leur vie ; et notre attention pour l'ordre public et le bien général de notre royaume nous engage à empêcher, par des règlements sévères, que ceux qui sont en état de subsister par leur travail, mendient par pure fainéantise et parce qu'ils trouvent une ressource plus sûre et plus abondante dans les aumônes des personnes charitables que dans ce qu'ils pourroient gagner en travaillant. Ils sont en cela d'autant plus punissables qu'ils volent le pain des vrais pauvres en s'attribuant les charités qui leur seroient destinées ; et l'ordre public en est d'autant plus intéressé que l'oisiveté criminelle dans laquelle ils vivent prive les villes et les campagnes d'une infinité d'ouvriers nécessaires pour la culture des terres et pour les manufactures, et que la dissolution et la débauche, qui sont la suite nécessaire de cette même oisiveté, les porte insensiblement aux plus grands crimes. Pour arrêter les progrès d'un

si grand mal, auquel on a voulu remédier dans tous les temps, mais sans succès jusqu'à présent, nous avons fait examiner en notre Conseil les différents règlements et ceux faits par différents princes et puissances de l'Europe sur une matière qu'on a toujours regardée comme un objet principal dans tous les Etats bien policés, et nous avons reconnu que ce qui avoit pu empêcher le succès d'un grand nombre de règlements ci-devant faits à ce sujet, est que l'exécution n'en avoit pas été générale dans tout le royaume, et que les mendiants, chassés des principales villes, ayant eu la faculté de se retirer ailleurs, ils auroient continué dans le même libertinage, ce qui les auroit mis à portée de revenir bientôt dans les lieux mêmes d'où ils avoient été chassés ; que l'on n'avoit pas pourvu suffisamment à l'entretien des hôpitaux, ce qui avoit obligé, dans différents endroits, les directeurs des hôpitaux à ouvrir les portes à ceux qui y étoient renfermés ; que l'on n'avoit point offert de travail et de retraite aux mendiants valides qui ne pouvoient en trouver, ce qui leur avoit fourni un prétexte de transgresser la loi, par l'impossibilité où ils avoient prétendu être de l'exécuter faute de subsistance, et qu'enfin les peines prononcées n'étant pas sévères, ni aucun ordre établi pour reconnaître ceux qui avoient été arrêtés plusieurs fois et les punir plus sévèrement pour la récidive, la trop grande facilité de se soustraire à la disposition de la loi, et le peu de danger d'être convaincu, à cause de la légèreté de la peine, en auroit fait totalement négliger les dispositions (1) ».

(1) V. Merlin, *Répertoire de jurisprudence*, v^o Mendiant, et

On devine par cet exposé quelle sorte de mesures furent adoptées, disons mieux, proposées; car, à vrai dire, le gouvernement ne dota pas les hôpitaux au point de leur permettre de satisfaire aux prescriptions de la loi; les prisons restèrent ce qu'elles étaient, étroites, malsaines, et en même temps peu sûres, et, à part les routes dont on commençait à s'occuper, il n'y avait guère de travaux publics auxquels on pût employer les indigents.

Les preuves abondent du peu d'effet que produisit dans nos contrées la Déclaration de 1724.

Le curé de Cropus affirme à la Chambre du clergé, en 1728, que la proximité du grand chemin, jointe à la misère continuelle, attire à son presbytère quelquefois jusqu'à 60 pauvres par jour. La même année, le curé de Baromesnil déclare que sa paroisse est traversée par deux grands chemins, l'un de Dieppe à la route de Paris, l'autre du pays de Caux à Neufchâtel et à la Picardie, et que cette circonstance, très défavorable pour lui, vaut à sa cure de 30 à 35 pauvres par jour à assister. Le curé de Theuville-aux-Maillots se lamente sur le nombre des pauvres et des étrangers qui sont journellement à sa porte et qu'il ne lui est pas permis de refuser. Celui d'Ypreville signale, comme une des plus lourdes charges de son bénéfice, les vagabonds auxquels il faut donner, parce que sa paroisse est sur la grande route de Rouen, et qu'il y auroit danger à les rebuter. »

En 1729, plaintes non moins significatives du curé des

Authieux-sur-Buchy : il est contraint de faire l'aumône aux étrangers, qui, sans information, s'imaginent que, dans un presbytère, on a droit d'exiger des secours, faute de quoi jurements, blasphèmes, exécutions et menaces de feu, et pourtant un de ses prédécesseurs dans cette cure était mort de faim ; — du curé de Notre-Dame de Cauville : il trouve bien onéreuse l'obligation où il est de contenter des bandes de mendiants étrangers vagabonds, qui le fatiguent jour et nuit, le menaçant souvent de l'assassiner ou de le brûler vif dans son presbytère ; — du curé d'Ourville : il est littéralement accablé de pauvres dans les temps fâcheux ; — du curé de Pavilly : cette localité est un grand passage, et l'on y voit venir quantité de pauvres tous les jours ; — du curé de Saint-Martin-de-la-Garenne : aux secours qu'exigent de lui les mendiants étrangers, il doit ajouter ceux que la charité lui fait un devoir de procurer à ses ouailles ; sur 700 paroissiens, on n'en compterait pas, d'après son calcul, 50 qui aient du pain à manger (1).

Notons que trois ou quatre années seulement nous séparent de cette Déclaration de 1724 dont on avait attendu de si heureux effets, et que Merlin, dans son Répertoire, reproduit comme un acte d'une grande importance (2). On cessa bientôt de la craindre, quand on eut compris qu'elle était inapplicable, et la mendicité

(1) Arch. de la Seine-Inférieure. F. de la Chambre du Clergé. G. 5554, 5565, 5570, 4374, 5580.

(2) Elle mérite en effet cette appréciation. Ceux qui plus tard se sont occupés du grand problème de la mendicité ont trouvé d'autres formules, mais pas d'autres idées.

qu'on s'était flatté d'empêcher, ne tarda pas à réparaître dans toute son horreur.

En 1741, on en revint aux mesures de rigueur, et l'on compta pour atteindre le but désiré sur l'action combinée des hôpitaux, où l'on renfermerait les mendiants, et des cavaliers de la maréchaussée, dont on prit soin d'exciter le zèle par l'appât des gratifications.

Des instructions, imprimées en forme de placard, furent adressées aux uns et aux autres par M. de la Bourdonnaye, Intendant de la Généralité.

On lisait dans les instructions envoyées aux maisons hospitalières :

« Les circonstances où on se trouve exigeant qu'on renferme dans les hôpitaux une partie des mendiants et gens sans aveu qui inondent les campagnes et les villes et qui ôtent la subsistance aux vrais pauvres, les maréchaussées sont chargées expressément de les arrêter et de les conduire dans les prisons et les hôpitaux les plus prochains. Mais, comme il est à présumer que la certitude d'être nourris dans lesdits hôpitaux et la tranquillité dont ils y jouiront, leur feront plutôt désirer que craindre d'y être renfermés, il seroit nécessaire que les hôpitaux prissent des mesures pour leur rendre ce séjour dur et désagréable, en les nourrissant au pain et à l'eau seulement, et en les tenant aux fers et tellement resserrez qu'ils ne pussent sortir de l'endroit où on les mettra et qu'ils y fussent mal à leur aise.

« Mais comme les hôpitaux, dans un temps comme celui-ci, sont extrêmement chargés et n'ont pas même, pour la plupart, assez de place pour contenir beaucoup

de ces sortes de mendiants, on ne sera tenu de les garder que 15 jours, après lesquels on les laissera sortir pour faire place aux autres..... On exhorte les hôpitaux à faire préparer quelque lieu propre à renfermer ces sortes de gens, hommes et femmes, qu'on ne peut trop recommander de traiter le plus sévèrement qu'on pourra, pour leur ôter l'envie de se laisser reprendre, quand une fois ils en seront sortis ».

En même temps, les brigades de la maréchaussée furent invitées à arrêter, chacune dans son district, les mendiants, vagabonds, gens sans aveu, coureurs de nuit; à les conduire dans les hôpitaux, si c'étaient de simples mendiants et gens sans aveu, qui n'avaient commis aucun désordre ni violence; à les mener à la prison royale la plus prochaine, si on les trouvait avec des armes et demandant l'aumône avec insolence, ou s'ils étaient convaincus ou même soupçonnés d'avoir menacé et fait quelque désordre. S'il paraissait y avoir matière à une instruction criminelle contre quelques individus de cette seconde catégorie, le grand prévôt ou les lieutenants de la maréchaussée étaient invités à ne point perdre de temps pour procéder à des informations régulières et à un jugement prévôtal, s'il y avait lieu ».

Pour les maréchaussées, ces instructions ne furent point lettre morte; et, en peu de temps, les prisons et les hôpitaux furent remplis. Le nombre des mendiants arrêtés dut être effrayant, à en juger par quelques états de quinzaine qui nous ont été conservés pour une seule brigade, celle de Tôtes.

On oubliait que, jusqu'alors, les prisons n'avaient

point été faites pour le châtiment, mais pour la détention des prévenus, en attendant leur jugement, et pour celle des condamnés, en attendant l'exécution de la sentence portée contre eux. Elles ne pouvaient contenir la multitude de prisonniers qu'on y entassait. Quant aux hôpitaux, on prétendait leur imposer une charge écrasante, et on ne leur donnait rien. C'était, en effet, ne rien leur donner, que de leur allouer pour une personne détenue, pendant 15 jours au *minimum*, une indemnité de 5 l. en tout et pour tout, et cependant il n'était pas permis d'ignorer qu'on avait affaire à des établissements fort obérés. Ce qui ajoute à l'étonnement, c'est qu'on entendait même laisser à leur compte les frais de construction et d'aménagement indispensables. Quand on demande l'impossible, ce serait une grande simplicité que d'être surpris de ne point l'obtenir. C'est le reproche qu'on put faire à l'administration. Elle avait réclamé des hôpitaux des sacrifices hors de proportion avec les ressources dont ils disposaient. Dans ces conditions, il était inévitable, ou que les mendiants ne seraient point admis, ou bien qu'ils seraient renvoyés presque aussitôt après leur entrée.

Le vagabondage reprit donc de plus belle, et bientôt il devint une menace sérieuse contre la société. Plus d'une fois, on vit avec effroi qu'il était au pouvoir d'un homme déterminé, comme Cartouche ou Mandrin, d'attrouper des milliers de mendiants, de mettre une province en combustion et tout le royaume en alarmes.

C'est dans ces sanglants exploits, qui contrastent si étrangement avec la civilisation brillante et raffinée du

dernier siècle, qu'il faut, je pense, chercher l'explication de l'importance extrême que l'on attachait, vers ce temps-là, à l'extinction de la mendicité.

En 1764, on résolut enfin d'attaquer le mal dans sa source, en substituant à la peine du bannissement celle des galères à temps pour les valides, et celle du renfermement, pendant le même temps, pour ceux que leur âge, leur sexe ou leurs infirmités ne permettaient pas de condamner aux galères. Ce n'était plus que par la sévérité des peines que l'on espérait retenir ceux qui, par fainéantise, embrassaient « un genre de vie, non moins contraire à la religion et aux bonnes mœurs, qu'au repos et à la tranquillité publique ».

On réputa vagabonds et gens sans aveu ceux qui, depuis six mois révolus, n'auraient exercé ni profession ni métier, et qui, n'ayant aucun état ni aucun bien pour subsister, ne pourraient être avoués ni faire certifier de leurs bonne vie et mœurs par personnes dignes de foi.

Une compétence particulière, en ce qui concernait ces délinquants, était attribuée aux officiers de la maréchaussée.

La pénalité était ainsi réglée : pour les hommes valides de seize ans et au-dessus jusqu'à soixante-dix ans commencés, trois années de galères ; pour ceux de soixante-dix ans et au-dessus, pour les infirmes, les filles ou femmes, renfermement de trois années dans l'hôpital le plus prochain.

Pour la première récidive, détention de neuf ans ; pour la deuxième, détention à perpétuité.

L'application de ce règlement supposait des hôpitaux

où l'on pût recevoir des vagabonds, ou des maisons de force et de correction.

Dans la Généralité de Rouen, la première pensée de l'administration fut de s'adresser encore une fois aux hôpitaux généraux, notamment à celui de Rouen, encore connu sous le nom de Bureau des pauvres valides, marque évidente que sa création était due précisément à l'objet que le gouvernement se proposait.

Consultés par l'Intendant, les administrateurs de cet établissement ne manquèrent pas d'applaudir à la loi que la bonté paternelle du Roi voulait rendre pour délivrer la nation du brigandage des mendiants, loi qui, suivant eux, intéressait trop toutes les parties de l'Etat pour qu'elles ne se prêtassent point à seconder les vues bienfaisantes de S. M. à cet égard. Mais, en même temps, ils faisaient observer que, pour le succès de l'opération, il fallait des bâtiments considérables, qu'ils n'en avaient pas dont ils pussent disposer à cette fin, et que leurs revenus les mettaient hors d'état d'en construire. Bref, il leur paraissait convenable que l'Etat se chargeât seul de la dépense, d'autant mieux qu'il ne tarderait pas à être dédommagé par les avantages qu'il en tirerait. Les mendiants étaient des ennemis dans la société : il en ferait des *citoyens* (1). Ce ne seraient plus des bandits qui, dans une vie errante et vagabonde, feraient l'apprentissage du crime. Ce seraient des hommes qui embrasseraient des professions honnêtes et enrichiraient la Nation du produit de leur travail.

(1) Citoyen et Nation, ces mots étaient dès lors à la mode.

L'Intendant ne fit pas difficulté de reconnaître que ces excuses étaient fondées : il proposa au ministre de faire établir dans la Généralité, aux frais de l'Etat, plusieurs maisons de correction auxquelles on donna le nom de *dépôts de mendicité*.

Il en fut de même dans toutes les Généralités du royaume. Il se fit alors un essai, d'un genre nouveau quant à son application, bien que l'idée n'en fût pas nouvelle. Partout, l'extinction, ou, comme on disait, l'*opération* de la mendicité, fut considérée comme une charge de l'Etat, lequel dut y consacrer des sommes très importantes et construire dans ce but de vastes pénitenciers.

Toutefois on attendit, pour l'expédition des ordres aux maréchaussées, que ces pénitenciers improvisés fussent disposés de manière à répondre, tant bien que mal, à leur destination.

Ce ne fut guère qu'en 1768 que l'on commença, d'une manière sérieuse, dans ce pays, le renfermement des mendiants. C'est ce que je crois devoir conclure d'une lettre du contrôleur général de Laverdy, du 5 avril 1768, où il parle de « l'exécution que l'Intendant va donner ou qu'il a déjà donnée aux différents ordres qui lui ont été adressés pour le renfermement des mendiants et vagabonds dans la Généralité (1). »

Dans son livre « Des causes du bonheur public », ouvrage dédié au Dauphin, l'abbé Gros de Besplas applaudit sans réserve à cette opération : « Nous de-

(1) Archives de la Seine-Inférieure. C. 1018.

vons, dit-il, une vive reconnaissance à notre souverain, qui vient de renouveler des ordonnances sévères contre cette dangereuse classe d'hommes sans aveu. Les maisons publiques qu'on va élever dans les villes pour les assujettir à des travaux seront le plus digne monument de la piété et de la vigilance de notre monarque » (1).

Il y eut, à l'origine, pour la Généralité de Rouen, trois dépôts, un à Caudebec, un autre à Evreux, un troisième à Rouen.

Le dépôt de Caudebec n'était autre chose qu'une maison qui appartenait à l'Hôtel-de-Ville : les échevins consentirent à la louer à l'Intendant moyennant un loyer de 200 l. par an (27 décembre 1765).

A Evreux, on ne trouva, pour le renfermement des mendiants, que la maison d'un boulanger, rue du Moulin-du-Château. On la loua moyennant 290 l. par an (15 octobre 1765) (2).

Ces deux dépôts furent toujours fort mal installés, étroits, malsains, peu sûrs, et on finit par les abandonner.

On fut plus heureux à Rouen. La suppression des Jésuites avait laissé libres les bâtiments du Noviciat, qui parurent très propres à la formation d'une maison de détention. On estima qu'on pourrait y loger plus de 400 mendiants en utilisant l'église, désormais sans emploi, et qu'il serait aisé de transformer en cachots à l'usage des mutins les souterrains qui avaient servi de

(1) Note à la page 577.

(2) Archives de la Seine-Inférieure. C. 1037.

bûchers. La dépense pour travaux d'appropriation n'était évaluée qu'à 20,000 livres.

L'administration du collège, à qui le Noviciat avait été remis dès 1763, entra dans les vues du gouvernement et lui fit l'abandon de cette maison moyennant un loyer annuel de 1,000 l. On avait compté sans les héritiers de la fondatrice, M^{me} d'Aubigny. Se fondant sur les termes du contrat de fondation, ceux-ci revendiquèrent la propriété de l'immeuble enlevé à sa destination primitive et firent reconnaître leur droit par le Parlement.

Cependant, sans attendre le règlement de l'indemnité due aux représentants de M^{me} d'Aubigny, le gouvernement avait pris possession du Noviciat et l'avait fait disposer par M. Dubois, ingénieur de la Généralité. Avec les augmentations qu'il fallut faire, les prévisions se trouvèrent singulièrement dépassées. Sous l'abbé Terray, on approuva des devis qui s'élevaient à 225,562 livres. Il fut convenu que l'Etat paierait en trois annuités les deux tiers de cette dépense, et que l'autre tiers serait imposé sur la province, également en trois annuités (Arrêt du Conseil d'Etat, du 25 avril 1774).

Sous le ministère de Turgot, on eut lieu de croire que ces travaux ne seraient pas exécutés, et même que l'opération de la mendicité serait totalement abandonnée.

Dans l'opinion de cet homme d'Etat, les prisons suffisaient contre les mendiants. Plus célèbre que tout autre pour son amour du bien public, il paraît cependant avoir été plus raide et plus étranger à la sensibilité que la plupart de ses collègues, et l'on comprend que Senac de Meilhan ait dit de lui : « M. Turgot agissoit comme un

chirurgien qui opère sur les cadavres, et ne songeoit pas qu'il opéreroit sur des êtres sensibles (1). » Voici un fait, entre autres, qui permet de juger de son caractère. Sept jeunes gens renfermés au dépôt de Rouen avaient pris des engagements pour le corps des ouvriers provinciaux, et l'Intendant avait proposé de leur accorder un secours de deux sous par lieue pour leur subsistance en route. Cette proposition fut rejetée : « Ces secours ont été, lui écrivit Turgot, fixés à un sou par lieue, et cela me paraît suffisant pour faire vivre cette espèce de gens. Il seroit d'une grande conséquence de l'augmenter (2) ».

Dès le 28 novembre 1714, il avait recommandé à l'Intendant de n'autoriser aucune construction nouvelle au dépôt de mendicité.

Plus tard, il lui écrivait qu'il trouvait bon qu'on destinât les bâtiments à former un corps de caserne et le chargeait d'en ordonner l'évacuation totale le plus tôt possible. Mais, en renonçant au dépôt de mendicité, il voulait garder l'imposition qui avait été ordonnée pour son agrandissement. Il pensait qu'il fallait la laisser subsister pour le temps qui avait été prévu, afin que le Roi ne perdît pas la contribution que devait la province aux dépenses immenses que cet établissement avait occasionnées (Versailles, 23 avril 1776).

Il y eut un changement de ministère, et dès le 28 mai 1776, l'Intendant était informé que l'intention du contrôleur général, M. de Clagny, était de conserver le

(1) *Du gouvernement, des mœurs en France avant la Révolution*, Hambourg, 1795, p. 150.

(2) Archives de la Seine-Inférieure. C. 1018.

dépôt de Rouen, comme indispensable pour la répression de la mendicité.

On reprit alors avec plus de rigueur que jamais l'exécution des mesures prescrites contre les mendiants.

Il est difficile d'admettre que l'humanité n'ait pas été offensée par les procédés qui furent mis en usage à cette occasion.

Bourdier de Beaugard, de l'Académie de Pau, accuse violemment l'administration à cet égard. Il se demande si « les ordonnances rendues contre les mendiants ont été exécutées avec toute la commisération que l'on doit à des hommes malheureux », et il répond : « On les a arrêtés sur les grands chemins, dans les places publiques. D'impitoyables archers les ont entraînés sans miséricorde dans les prisons. Ils ont été entassés les uns sur les autres, confondus sans distinction avec des scélérats, et renfermés dans des forts inaccessibles à la pitié..... Enfin, on les a chassés avec une verge de fer. Semblables à des troupes de bêtes fauves, on les a fait entrer dans des parcs ou dans des repaires infects. J'ai frémi pour l'humanité, en comparant ces repaires aux chenils de nos grands seigneurs. L'homme y étoit bien moins soigné que l'animal qu'on y élève pour le plaisir.

« Souvent la rigueur s'est étendue sur des innocents, sur d'infortunés voyageurs, dont tout le crime étoit de manquer de ressources. Ces malheureux ont été plus d'une fois la proie de ces âmes voraces pour qui ces

indignes captures étaient une source intarissable de gain (1) ».

Il y a sans doute de l'exagération dans ces reproches. L'auteur du mémoire visait à l'effet ; il n'a point trop mesuré la portée de ses paroles ; il s'est laissé entraîner par ce goût de la déclamation qui gâte toute la littérature de cette époque et en rend souvent la lecture à peine supportable.

Voici des témoignages plus sûrs, parce qu'ils émanent de personnes qui étaient en situation d'être bien informées et qui n'écrivaient pas pour le public.

Le subdélégué d'Evreux, M. de Dun d'Ireville, écrivait, le 5 décembre 1777, à M. Le Royer, subdélégué général :

« L'exécution de l'ordonnance contre la mendicité présente une rigueur effrayante. Pour prendre un état, il faut des moyens ou la ressource des travaux publics. Bien des pays ne présentent ni les uns ni les autres. Que deviendront des malheureux épuisés de travail, accablés sous le poids des années, ou élevés dans la fainéantise, et comment les forcer à se renfermer chez eux pour y mourir de faim ! »

Obligé par sa fonction de se conformer aux ordres de l'autorité supérieure, l'Intendant de Rennes ne le faisait pas sans gémir et sans adresser au ministère des plaintes

(1) *Les moyens de détruire la mendicité en France en rendant les mendiants utiles à l'Etat sans les rendre malheureux, tirés des Mémoires qui ont concouru pour le prix accordé en l'année 1777, par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Châlons-sur-Marne, 1780, p. 51.*

touchantes en faveur des indigents que l'on traquait de tous côtés.

« Par l'ordonnance de 1778, écrivait-il, les cavaliers de la maréchaussée doivent arrêter non seulement les mendiants et les vagabonds qu'ils rencontrent, mais encore ceux qu'on leur dénonce comme tels ou comme personnes suspectes. Le citoyen le plus irréprochable dans sa conduite et le moins suspect de vagabondage ne peut donc se promettre de ne pas être enfermé au dépôt, puisque sa liberté est à la merci d'un cavalier de la maréchaussée, constamment susceptible d'être trompé par une fausse dénonciation ou corrompu à prix d'argent. Il arrive presque toujours que les détenus, arrêtés à 25 ou 30 lieues du dépôt, n'y sont enfermés que trois ou quatre mois après leur arrestation et quelquefois plus longtemps. En attendant, ils sont transférés de brigade en brigade dans les prisons qui se trouvent sur la route, où ils séjournent jusqu'à ce qu'il en soit arrivé un assez grand nombre pour former un convoi. Les hommes et les femmes sont renfermés dans la même prison, et il en résulte toujours que celles qui n'étaient pas grosses quand elles ont été arrêtées, le sont quand elles arrivent au dépôt. Les prisons sont ordinairement malsaines ; souvent, la plupart des détenus en sortent malades. »

Ainsi en était-il non seulement dans la Généralité de Rennes, mais dans celle de Rouen.

Partout on faisait la chasse aux mendiants de profession d'abord, et ensuite à ceux qui n'avaient pas de métier ou de profession, c'est-à-dire aux suspects.

Partout les maréchaussées avaient été mises en action,

et leur zèle était stimulé au moyen de la promesse d'une gratification de trois livres par capture pour chaque brigade, à condition toutefois que la personne saisie fût dans le cas d'être envoyée au dépôt (1).

Saisis par les cavaliers, les vagabonds pouvaient être l'objet d'un jugement prévôtal; mais, contre eux, une ordonnance prévôtale suffisait. Il semble même, qu'en certains temps, l'ordonnance ait été préférée comme formalité plus sommaire et qui entraînait moins de frais.

D'Invau s'en explique clairement à l'Intendant dans une lettre au sujet d'un nommé Gorin, auvergnat, qui avait été arrêté par la brigade de Neufchâtel. C'était la seconde fois qu'il était pris, preuve certaine de *vagabonage* (2), d'autant plus qu'il n'avait que vingt-et-un

(1) Etats des gratifications : avril 1786, au lieutenant de Rouen, 13 l. 5 s. ; à celui d'Evreux, 15 l. 10 s. ; Juillet 1786 : au lieutenant de Rouen, 33 l. 15 s. ; à son greffier, 27 l. ; à la brigade de Rouen, 54 l. ; à celle de Gournay, 9 l. ; à celle de Dieppe, 9 l. ; à celle de Tôtes, 9 l. ; Octobre 1786 : au lieutenant de Rouen, 178 l. ; à celui de Caudebec, 21 l. ; Janvier 1787 : au lieutenant de Rouen, 31 l. 5 s. ; à son greffier, 25 l. ; à la brigade de Rouen, 66 l. ; à celle de Neufchâtel, 9 l. ; Avril 1787 : au lieutenant de Rouen, 15 l. ; au greffier, 12 l. ; à la brigade de Rouen, 27 l. ; à celle de Tôtes, 3 l. ; à celle de Neufchâtel, 3 l. ; à celle de Dieppe, 3 l. ; au lieutenant d'Evreux, 34 l. 15 s. ; à son greffier, 27 l. ; à la brigade d'Evreux, 30 l. ; à celle de Vernon, 24 l. ; à celle de Lyons-la-Forêt, 6 l. ; à celle du Vaudreuil, 6 l. ; à celle de Louviers, 3 l. ; à celle de Magny, 6 l. ; à celle de Saint-André, 3 l. ; Octobre 1788 : au lieutenant de Rouen, 178 l. 10 s. ; au lieutenant d'Evreux, 94 l. 10 s. ; Janvier 1789, au lieutenant de Rouen, 178 l. 10 s. ; au lieutenant d'Evreux, 84 l. ; Avril, au lieutenant de Rouen, 162 l. 15 s. ; Juillet, au lieutenant de Rouen, 183 l. 15 s. ; à celui d'Evreux, 73 l. 10 s.

(2) On disait alors, en style administratif, plus souvent *vagabonage* que *vagabondage*.

ans, était valide et par conséquent très en état de travailler. « Les faits vérifiés, écrit le ministre, il conviendrait de prévenir le lieutenant de maréchaussée que cet homme doit être jugé et puni suivant toute la rigueur de la loi et être condamné aux galères, de même que tous ceux qui, étant valides, seront convaincus de récidive après avoir été mis en liberté ou s'être évadés des dépôts. Quant aux invalides, comme la peine des galères ne peut avoir lieu à leur égard, et qu'il n'y a d'autre peine à leur infliger que celle du renfermement, ce qui peut se faire par une ordonnance, de même que par un jugement prévôtal, il convient d'éviter les longueurs et les frais de l'instruction prévôtale, et de s'en tenir à la voie de la simple ordonnance (1) ».

Encore si, dans le trajet, on eût trouvé des prisons spacieuses et aérées ! Mais toutes, sans exception, étaient absolument insuffisantes pour la population qu'elles devaient recevoir.

A Caudebec, en 1770, treize mendiants, détenus dans la prison depuis trois à quatre mois, y périssaient par la puanteur qui y régnait, couchant trois et quatre dans un même cachot, et, pour ainsi dire, les uns sur les autres. Dans ce cachot se trouvait une femme ; elle y était accouchée et avait donné la mort au nouveau-né. La contagion avait gagné l'appartement du geôlier : trois de ses enfants étaient morts du pourpre.

Le 10 juillet 1776, M. Girard, greffier de la maréchaussée à Evreux, écrivait au secrétaire de l'Intendant :

(1) Archives de la Seine-Inférieure. C. 1014.

« Les prisons de notre ville sont pleines de mendiants et vagabonds, et la maladie y est. En voilà quatre à cinq qui viennent de mourir, ce qui donne un peu l'alarme à la ville. » Il ajoutait : « Nous engageons M. l'Intendant à écrire de nouveau à M. le Contrôleur général pour qu'il fasse passer des ordres à l'effet de faire conduire dans des charrettes tous les mendiants et vagabonds qui sont dans le cas d'être enfermés au dépôt général de votre ville et qui ne peuvent y estre transférés à pied. Il est d'autant plus urgent de vider nos prisons qu'il y a bien une trentaine de ces gens-là qui ont esté arrestés par les brigades de cette lieutenance, et que l'on retient, en attendant, dans les prisons de Louviers et de Vernon et autres. D'ailleurs le bruit que l'on fait courir qu'il y a dans nos environs une bande de voleurs et assassins, détermine les brigades et même les gens de la campagne à arrêter tous ceux qui leur paraissent suspects. Cependant, il y a plus de bruit que de mal, et j'ose espérer que le calme et la tranquillité dans les esprits alarmés ne tarderont pas à se rétablir (1) ».

La réponse ne fut pas favorable à la demande. Il n'y avait point de voitures dont on pût disposer. Il fallut envoyer les mendiants à pied, en les faisant escorter de brigade en brigade.

Au commencement, la fourniture des voitures se faisait par corvées. Plus tard, on en chargea l'adjudicataire des convois militaires.

On ne donnait aux mendiants ainsi transférés que la

(1) Archives de la Seine-Inférieure. C. 1037.

paille dans les prisons avec le gîte et le geôlage, et deux livres et demie de pain bis pour leur nourriture (1).

En 1788, on crut pouvoir se dispenser de soumettre à ces translations les mendiants arrêtés pour la première fois. Plusieurs circonstances, l'ignorance même des règlements, pouvaient les excuser. Par une raison contraire, on fut invité à laisser dans les prisons où ils avaient été renfermés, les mendiants et vagabonds d'habitude et récidivistes, pour lesquels il n'y avait aucune chance d'amendement. La translation ne fut recommandée qu'à l'égard de ceux qui avaient été pris pour la deuxième ou la troisième fois, parce que, pour ceux-ci, la détention devait être de six mois, et encore fallait-il faire exception en faveur des femmes et des enfants.

Cette même année, il fut prescrit de ne point laisser à l'avenir séjourner plus de huit jours dans les prisons de leur résidence, les mendiants et vagabonds condamnés par ordonnances ou par jugements prévôtaux à être renfermés au dépôt de Rouen. En conséquence, les officiers de la maréchaussée étaient tenus de faire chaque semaine, aux jours de correspondance de leur district, le transfèrement des mendiants et vagabonds condamnés. Les valides étaient transférés à pied. Pour les autres, la fourniture était ainsi réglée : un cheval pour un seul mendiant ; une voiture à un cheval pour deux ou trois mendiants ; une voiture à deux chevaux pour quatre, cinq et six mendiants ; une voiture à trois chevaux pour un plus grand nombre (2).

(1) Archives de la Seine-Inférieure. C. 1037.

(2) Archives de la Seine-Inférieure, C. 1018.

Le dépôt de mendicité fut et resta soumis à l'autorité de l'Intendant, nonobstant les réclamations de l'autorité judiciaire, notamment du Parlement (1).

Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans une lettre du Contrôleur général au Procureur général :

« Tant que le Roy se chargera de la dépense qu'occasionnera cet établissement, il est impossible que son administration soit confiée à personnes autres que MM. les Intendants.

« En effet, eux seuls ont eu jusqu'à présent l'administration des finances du Roy dans les provinces, et l'intention du Roy ne sera jamais de la confier à d'autres. D'un autre côté, l'objet le plus intéressant que S. M. se propose dans ces établissements est d'y former des genres de travaux pour les renfermés, qui puissent diminuer la dépense de leur nourriture et entretien et détruire en eux l'esprit de paresse et de fainéantise qui les entraîne dans le désordre et l'inutilité.

« MM. du Parlement doivent sentir le danger qu'il y auroit que le Roy ne se déterminât à ouvrir les portes des dépôts et à abandonner, pour la Normandie, une opération que sa seule bonté pour les peuples et l'amour de l'ordre lui avoit inspiré. »

(1) On avait réglé, vers 1788, qu'un individu qui serait envoyé pour la première fois au Bureau y resterait six mois ; que la détention serait de deux ans pour une première récidive ; de trois ans pour une seconde. On mettait pour condition à la libération, que le détenu eût au moins six livres amassées par son travail pour suffire à ses frais de route. Mais souvent on constata que ces six livres étaient dépensées au cabaret le jour même de la sortie. Archives de la Seine-Inférieure, C. 1020.

Et dans une autre lettre :

« C'est à MM. les Intendants que le Roy a confié le soin de toute cette opération. C'est à eux d'y mettre toute la sûreté d'un côté et, de l'autre, l'économie qui dépendra d'eux. Mais l'intention du Roi n'est pas de les arrêter sur aucun des objets qui peuvent tendre à son succès, et l'économie sera toujours subordonnée à la nécessité des précautions convenables que MM. les Intendants auront jugées telles. » 1767 (1).

Ce fut en conséquence de ce principe que le Contrôleur général ne voulut pas admettre que le concierge du dépôt prêtât serment devant l'autorité judiciaire, ainsi que le demandait le Procureur général. Il lui paraissait plus convenable que, nommé par l'Intendant, le concierge prêtât serment ou entre les mains de cet adminis-

(1) L'Intendant se rendait compte des motifs des détentions, de la conduite des détenus, et prononçait leur élargissement, sur le vu de leurs déclarations reçues par son subdélégué, et de leurs soumissions.

Ces deux actes étaient conçus en cette forme :

Déclaration faite le 5 août 1788 par un mendiant se nommant..... détenu en vertu..... dans la maison servant de dépôt. — Signalement. — Le cinq août..... Nous subdélégué de Mgr l'Intendant à la Residence de Rouen, nous étant transporté dans le dépôt pour y faire notre visite ordinaire, avons fait comparaître par devant nous..... auquel nous avons dit qu'il eût à nous déclarer son véritable nom, le lieu de sa naissance et son dernier domicile, quels sont ses parents, depuis quel temps il mendoit, les causes qui l'y ont obligé, la profession antérieure qu'il avoit, celle qu'il pourroit reprendre, les ressources qu'il pourroit se procurer pour subsister, dans quel endroit il comptoit se retirer, les personnes qui pourroient certifier de ses vie et mœurs, répondre de lui et lui fournir l'argent pour s'y rendre, pour, suivant la vérification qui sera faite de ses déclarations, lui être par Mgr l'Intendant accordé sa liberté, s'il y a lieu, ou, au contraire,

trateur ou entre celles de son subdélégué (Lettre de l'Intendant à Miroménil, 29 février 1768.)

Vainement, en 1775, M. de Belbeuf, procureur général au parlement, voulut profiter d'une sédition qu'il attribuait à la conduite du concierge, pour obtenir que le dépôt central rentrât sous l'autorité de la Cour et des Notables de la ville. Jusqu'à la fin, l'Intendant, au point de vue de la direction, demeura le maître du dépôt. Mais ce serait se faire une fausse idée de cette maison de correction, que de supposer qu'elle servît à l'exécution des ordonnances de ce haut magistrat.

Les fonds affectés à l'opération de la mendicité étaient assez considérables. En 1784, ils furent de 1,000 l. pour le mois de mai, 3,000 pour le mois de juin, 4,000 pour le mois de juillet, 5,000 pour le mois d'août, 5,000 pour le mois de septembre.

en cas de fausse déclaration, être procédé contre lui suivant toute la rigueur des Ordonnances. »

Soumission. « Je soussigné..... supplie M. l'Intendant de vouloir bien ordonner que le nommé..... présentement détenu pour être contrevenu aux ordres du Roi qui proscrivent la mendicité, soit mis en liberté, promettant de veiller à ce qu'il ne mendie plus..... qu'il travaille et se conduise en homme de bien et même de lui procurer de l'occupation, s'il n'en peut trouver ailleurs ; me soumettant, en outre, dans le cas où le déclarant seroit retrouvé mendiant de payer la somme de 100 livres au paiement de laquelle je m'oblige par les voies et comme pour les affaires de S. M. ».

Des passeports étaient délivrés par l'Intendant aux mendiants libérés ; leur route y était tracée, le temps de séjour y était fixe, ainsi que celui de l'arrivée à destination. Ces passeports, qui devaient être présentés aux maires, échevins ou syndics des localités, devaient être retournés par leurs soins à l'Intendant. — Archives de la Seine-Inférieure, C. 1013.

Ceux qui étaient affectés aux ateliers de charité, en vue de prévenir la mendicité, étaient plus importants. Ils furent de 77,600 l. en 1787, de 87,000 l. en 1788 et en 1789.

Ils étaient « accrus par les contributions volontaires des propriétaires ou des communautés qui réclamaient des ateliers de charité. La proportion déterminée pour cette contribution était du tiers aux deux tiers. » Ainsi, aux 77,600 l. de 1787, il faut ajouter 29,561 l., formant un total de 107,561 l. sur lequel il n'y avait à prélever que 2,000 l. de gratifications pour les ingénieurs (1).

Il nous reste maintenant à pénétrer dans l'intérieur du dépôt de mendicité et à en étudier le régime.

A s'en rapporter aux plaintes de quelques écrivains, on se ferait la plus triste idée du régime des dépôts de mendicité.

Romans de Coppier, dans un Mémoire publié par extrait en 1780, en trace un tableau des plus lugubres :

« Mon cœur, s'écrie-t-il, s'est attristé de voir la partie économique des mendiants livrée à des traitans, âmes viles et intéressées, vampires que la plus sévère inspection n'empêche pas de se gorger du sang des misérables dont on leur a confié la subsistance. A quoi sert d'avoir aboli la servitude ! Vous la faites regretter à ces infortunés, en les livrant à l'avidité des entrepreneurs.

(1) Rapport des travaux de la Commission intermédiaire de Haute-Normandie, depuis le 20 décembre 1787 jusqu'au 27 juillet 1790, p. 49, 53, 54.

« Les pauvres, entassés dans des endroits trop circonscrits, mal nourris, mal vêtus, sont accablés de travail et de mauvais traitements, quand ils ne fournissent pas leur tâche. Deux ou trois mille malheureux, pressés les uns sur les autres, opprimés de leur misère, de leur haleine mortelle, de la vermine qui les ronge, d'une rage étouffée qui les suffoque, gémissent autant de fois qu'ils respirent. Plusieurs de nos dépôts sont l'image de l'enfer (1) ».

C'est sans doute à Bicêtre que Romans de Coppier faisait allusion. Les deux salles de force affectées aux mendiants dans cette immense prison, sont, en effet, signalées par un auteur dont la sincérité ne saurait être suspecte, comme des lieux d'horreur et de misère, où les prisonniers s'infectaient les uns les autres et semblaient exclus de tous les genres de secours que l'humanité accordait aux criminels (2).

L'analogie de destination fit de très bonne heure donner au dépôt de mendicité de Rouen le nom de Bicêtre ou de Petit-Bicêtre (3); mais, autant qu'il m'a semblé, le Bicêtre de Rouen fut toujours dans de meilleures conditions que celui de Paris.

Assurément, on s'y était pris de manière à ce que les détenus y fussent très malheureux.

(1) *Les moyens de détruire la mendicité en France*, p. 50, 51.

(2) *Tableau de l'humanité et de la bienfaisance, ou Précis historique des charités qui se font dans Paris*, 1769, p. 24, 25.

(3) Ce nom est donc plus ancien que ne l'a pensé M. Vingtrinier (*Essai sur les prisons*). Lettres de parents qui demandent la prolongation et la détention de détenus dans le Petit Bissêtre, 1771-1782. (Archives de la Seine-Inférieure, C. 1015).

« Un dépôt de mendiants est, de sa nature, comme l'écrivait l'Intendant au Procureur général, une maison de correction. C'est une prison où les renfermés subissent la peine de la captivité. L'idée de dépôt répugne à celle de l'hôpital. Ce ne sont pas les pauvres malades que doit renfermer un dépôt, puisque la maladie est une excuse de la mendicité. Ce sont des vagabonds en état de travailler, rebuts de la société, qu'un penchant invincible pour la paresse et la vie errante rend capables de tous les crimes. C'est pour purger le royaume de ces hommes dangereux et en tarir la source en les assujettissant à la captivité et au travail que les dépôts sont institués ».

Mais, prison pour prison, le dépôt de Rouen était préférable aux geôles de cette ville et même à la plupart de celles du royaume dont on peut lire la description dans l'ouvrage émouvant de l'anglais Howard.

Je m'empresse de dire que, ceci même admis, il y a lieu à des critiques très fondées sur la manière dont l'administration de cet établissement fut entendue pendant un certain temps.

Et d'abord, le gouvernement n'affecta que des fonds insuffisants à l'œuvre entreprise, dont les difficultés ne lui avaient certainement pas apparu au début. L'on peut aussi lui faire le reproche d'avoir plus compté sur l'effet produit par le châtiment, que sur la moralisation, à l'aide de l'enseignement religieux et de la pratique du dévouement, bien qu'il y ait un péril social évident à proclamer l'impossibilité de ramener au devoir ceux qui ont pris l'habitude de s'en tenir éloignés.

Ainsi rien ne me paraît moins digne de l'administration d'un grand pays que cette prétention, nettement exprimée par le Contrôleur général de L'Averdy, d'obtenir pour rien ou à peu près les exercices religieux à l'usage des détenus.

« J'ay cru, écrivait-il à l'archevêque, le 29 décembre 1767, que ce seroit diminuer le mérite des ecclésiastiques, que d'y assigner des appointements pour cet objet. D'ailleurs, le Roy ayant à faire des dépenses considérables pour la capture, le logement, la nourriture et l'entretien de ces gens, il ne lui est pas possible d'en faire de nouvelles pour les appointements des aumôniers. Mais j'ay trop d'opinion des ecclésiastiques qui sont sous vos ordres pour ne pas croire que vous n'en trouviez aisément qui se porteront à ces fonctions, par les seuls motifs de piété et de charité ».

Cependant, il avait fini par offrir 200 l. par an pour la célébration des offices les dimanches et fêtes, pour la récitation de la prière matin et soir, et pour des instructions à faire, une fois chaque semaine, au dépôt de Rouen.

Les Capucins refusèrent net de se charger de ce service ; le clergé et la fabrique de Saint-Vivien ne montrèrent pas plus d'empressement à seconder les vues du ministre, malgré les démarches de l'archevêque et de M. Marescot, son vicaire-général. Tout ce que ceux-ci purent obtenir, ce fut que l'on acquitterait dans la chapelle du dépôt une des messes qui avaient été fondées à

Saint-Vivien, et que cette église prêterait quelques ornements pour le service divin (1).

Le dépôt de Caudebec était contigu à la prison royale. Il fut décidé qu'on transférerait dans la chapelle du dépôt la messe qui se disait d'ordinaire à la prison, ainsi qu'une autre qui était célébrée en la chapelle Saint-Crespin, de l'église de Caudebec, conformément à une fondation d'un prêtre de cette ville, Nicolas Le Carpentier, en 1713 (2).

Pour le dépôt d'Evreux, l'évêque, qui dès ce temps-là se plaignait de manquer d'ecclésiastiques, chargea quelques prêtres de bonne volonté d'aller, chacun à leur tour, célébrer la messe dans la maison des détenus les dimanches et fêtes ; il pria en même temps les curés et les vicaires de la ville d'y aller faire des instructions, en s'aidant des séminaristes (3).

Ni l'archevêque de Rouen, ni l'évêque d'Evreux n'avaient dissimulé au Contrôleur général ce qu'il y avait de peu raisonnable dans ses exigences. L'abbé Terrisse exprime nettement son avis à ce sujet dans deux lettres du 22 mai 1768 et du 15 août 1769, dont nous rapporterons quelques lignes : « Je désirerois que M. le Contrôleur général pensât comme moy, qu'on ne fait point le bien sans qu'il en coûte un peu d'argent, et que ce qui se fait gratuitement est ordinairement assez mal exécuté. Ainsi va le monde. » « Le projet du ministre

(1) Archives de la Seine-Inférieure. C. 1037.

(2) *Ibid.* C. 1036.

(3) *Ibid.* C. 1037.

de faire desservir les maisons de dépôts gratuitement ne peut pas avoir d'exécution, parce qu'il est de première nécessité qu'un prêtre ait de quoi vivre. » Partant de ce principe, il sollicitait, comme compensation à un traitement légitimement acquis et que pourtant on refusait, des secours, bien modérés, pour l'aumônier du dépôt de Caudebec, M. Dumouchel, lequel s'était sacrifié au service des détenus et avait contracté dans l'air empesté du dépôt une grave maladie. Il ne cachait pas sa surprise de voir que, tandis qu'on donnait 900 l. à un concierge, des honoraires à un médecin, on refusât tout à un prêtre, en abusant contre ce dernier du prétexte de la charité, que pour soi l'on entendait si mal.

Ce ne fut qu'au bout de plusieurs années d'une expérience malheureuse, que le gouvernement se rendit à l'évidence et comprit la nécessité d'assurer un traitement aux aumôniers des dépôts.

Celui de Rouen, nommé en 1772 par l'Intendant, avait 400 l. par an ; il eut plus tard 600 l.

On croira sans peine que la chapelle fut traitée avec les mêmes égards que l'avait été l'aumônier. Elle fut toujours des plus modestes ; on en jugera par les frais d'appropriation du local, qui furent de 470 l. en 1782 (1).

On avait bien sous la main l'ancienne église du noviciat des Jésuites, que l'on vient de démolir, et dont un dessin de notre confrère M. Adeline conservera du moins le souvenir ; mais on l'avait transformée en lieu de détention.

(1) Archives de la Seine-Inférieure, C. 1046.

Si l'on visait à l'économie pour le culte, on ne se montra guère plus large pour tout le reste.

Les détenus étaient nombreux, et pour les garder, il n'y avait qu'un concierge, ancien soldat, aux gages d'abord de 1,200 l., plus tard de 2,000, avec deux guichetiers et deux chiens (1). Il pouvait, en cas de besoin, avoir recours à la troupe dont les casernes n'étaient pas loin. Dans les derniers temps on adjoignit à l'établissement un corps de garde qui donna lieu à des abus. Il fallait surveiller, en même temps que les détenus, les soldats du poste, qui, trop souvent, ne se faisaient pas faute de procurer de l'eau-de-vie aux prisonniers et d'exciter les femmes à la débauche (2).

Pendant plusieurs années, le dépôt de Rouen fut mis en parti. Un nommé Chevremont avait traité, le 12 mai 1772, de la subsistance et de l'entretien des renfermés,

(1) Le premier concierge fut un nommé Nicolas-César-Alexandre Mondré, cavalier de la maréchaussée, âgé de vingt-sept ans. Il devait tenir deux registres cotés par le subdélégué. Le premier destiné à inscrire en la forme ordinaire les écrous de ceux qui seraient conduits dans le dépôt en vertu de jugements de condamnation avec mention du terme fixé par le jugement; le deuxième, destiné à inscrire les noms de ceux qui avaient été amenés au dépôt par forme de correction. Il avait à sa disposition deux guichetiers aux gages de 300 l. pour eux deux, sans compter 300 l. pour leur nourriture, 400 l. pour bois et chandelle, 150 l. pour la nourriture de deux chiens. Il lui était permis, comme à tous les concierges, de vendre des boissons. Il eut pour successeur Jean Chieusse, ancien sergent au régiment de Champagne.

(2) Autre abus signalé au dépôt de mendicité, les prêts usuraires entre personnes; pour 12 sous, 6 sous d'intérêt par semaine; passion effrénée pour le jeu.

moyennant 7 s. par jour la première année et 6 s. les autres années.

En 1785, on résilia le traité fait avec Jacques-Simon Heutte, et à partir de ce moment, le dépôt fut régi, au compte du Roi, par un directeur, aux gages de 2,000 l. chaque année. On fit choix de M. J.-B. Petitjean, auquel on adjoignit deux inspecteurs pour diriger et surveiller les opérations, l'un et l'autre désignés par l'Intendant : M. Louis Flambart, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de la maréchaussée, et Michel-Nicolas Turgis, assesseur criminel au bailliage de Rouen et subdélégué-adjoint de l'Intendance.

Quelques mois après sa nomination, le 22 octobre 1785, M. Petitjean était nommé par le ministre régisseur du dépôt de Bordeaux, et remplacé à Rouen par M. Marie de Sainte-Colombe, qu'il fallut bientôt révoquer. L'Intendant redemanda alors M. Petitjean. Il ne put l'obtenir ; on lui envoya à sa place M. Rulion, qui passait pour un homme d'un mérite distingué et de la plus parfaite probité (1).

Mois par mois, l'Intendant faisait parvenir au ministre l'état de régie économique du dépôt, ainsi que celui des mendiants détenus, et, c'est justice à rendre au directeur général, il y prêtait la plus grande attention.

Dans une lettre du 8 avril 1789, ce haut fonctionnaire fait observer que plusieurs mendiants étaient détenus au-delà du terme prescrit par le règlement, et la plupart en vertu d'une ordonnance prévotale illimitée, sans que

(1) Il donna sa démission le 10 mai 1792.

la colonne d'observation fit mention des motifs de ces longues détentions.

L'Intendant dut alléguer, pour sa justification, qu'il lui avait paru nécessaire d'être fort réservé sur l'article des libertés pendant la rigueur de la saison et depuis la cherté excessive des grains, à raison de l'interruption des travaux de toute espèce et de la formation d'attroupements redoutables dans le pays de Caux.

Pour donner aux détenus des habitudes de travail, on les employait à une filature qui avait été créée dans le dépôt et qui était en même temps une ressource pour l'administration, ressource toutefois assez peu considérable, parce que cette filature ne fut jamais florissante. On payait, en 1789, 700 l. au commis de la manufacture, 300 l. à l'estimateur, 300 l. au contre-maître.

Même à l'égard des mutins, on avait renoncé aux peines afflictives autrefois en usage, et que bien des Etats d'Europe ont encore conservées. On n'employait contre eux que le régime au pain et à l'eau, le cachot et les fers.

En 1775, on distribuait chaque jour à chaque renfermé une livre et demie de pain de froment, dans lequel entraient un tiers de seigle, et une portion de soupe ou de riz.

En 1789 encore, il n'y avait que les malades qui eussent droit au pain blanc.

Quelques adoucissements pouvaient venir aux détenus par suite d'aumônes des personnes charitables ou d'économies, fruit de leur travail, et dont il leur était tenu un compte exact.

Dans les derniers temps, le prix de la journée de chaque détenu était évalué à 6 sous $\frac{3}{4}$ de deniers.

D'abord et pendant bien des années, il n'y eut qu'un lit pour deux renfermés. Un règlement général, où respire cet esprit d'humanité qui caractérise les dernières années du règne de Louis XVI, imposa l'obligation de fournir une couche à chaque renfermé. Pour se conformer à la volonté du Roi, on dut, au dépôt de Rouen, partager quatre-vingt-six lits en deux couches que séparait une planchette de chêne, encastrée à rainure et clefs dans les deux planches de la tête et des pieds.

Le même règlement se montra plein de sollicitude pour les enfants, qu'on avait jusque-là laissés confondus avec les autres renfermés, ce qui avait donné lieu à de cruelles vexations et à d'abominables abus. A Rouen, on plaça les enfants dans un dortoir de l'infirmerie des hommes, et on les mit sous la direction d'un renfermé d'un caractère doux, capable de leur inspirer des principes d'honnêteté, et auquel, comme récompense, on faisait espérer sa libération prochaine. Dans ce trait, il y a l'indice d'un retour aux sentiments d'humanité, mais, en même temps, celui d'une imperfection très regrettable quant aux moyens de surveillance et de moralisation (1). Le vœu du gouvernement eut été, il est vrai, de mettre en pension les enfants en bas âge : mais les œuvres admirables dont nous jouissons présentement, sans en sentir tout le prix, n'existaient pas, et il était impossible d'obtenir des laboureurs qu'ils se chargeassent d'enfants,

(1) Lettre de Rulion à l'Intendant, du 13 décembre 1788.

dégradés par la mauvaise éducation qu'ils avaient reçue.

Des loges pour les insensés avaient été construites au dépôt de mendicité de Rouen dès 1773, et c'est encore là un objet qui prête à de tristes réflexions.

D'après une lettre de Terray, du 24 novembre de cette année, on y devait recevoir gratuitement les aliénés qui étaient sans ressources personnelles, et l'on pouvait exiger une pension des familles qui étaient en état de la fournir, pour les sujets de cette espèce dont elles sollicitaient la détention.

Il faut croire que ces loges n'étaient pas en nombre suffisant, puisqu'une lettre de l'Intendant à M. Bertier, du 2 août 1776, indique qu'on était obligé de tenir les fous avec les autres renfermés.

Il est certain que, postérieurement, on construisit quelques nouvelles loges, toutes en pierre de taille, et fermées de fortes portes, bien ferrées.

Il faut bien le dire, quoique ce soit un fait lamentable, les mêmes loges servaient aux fous, qui étaient dignes de pitié, et aux coupables qui méritaient de sévères châtiments.

On ne saurait douter qu'elles ne laissassent infiniment à désirer. Dans une lettre d'octobre 1788, l'Intendant avoue que trois prisonniers y étaient morts, ce qu'il explique en disant qu'ils y étaient entrés plus ou moins malades.

Au commencement, les malades du dépôt étaient envoyés à l'Hôtel-Dieu, où on les recevait de mauvaise grâce, et d'où on les laissait volontiers s'évader. Les

six sous par jour que l'administration payait pour un détenu malade n'étaient pas une rétribution assez avantageuse pour qu'on fermât les yeux sur la qualité des sujets envoyés en traitement.

On finit par organiser au dépôt un service médical et des infirmeries, mais cette partie du service, comme toutes les autres, ne s'améliora que lentement.

Il résulte d'un état de 1777 que, sur cinq cent vingt-et-une personnes qui furent renfermées dans le dépôt, cette année-là, il y eut quatre-vingt-six morts, ce qui faisait près d'un sixième. On faisait observer que le très grand nombre des victimes étaient des vieillards envoyés du dépôt de Saint-Denis, et qui étaient arrivés à Rouen au nombre de plus de cent vingt, la plupart exténués par les fatigues de la route. Le changement d'air et de nourriture les avait achevés.

Ce serait pousser bien loin l'indulgence à l'égard de l'administration, que de trouver dans cette explication une justification suffisante. On peut du moins attacher une certaine importance à cette attestation qu'on n'avait reçu au dépôt aucunes femmes enceintes, et qu'on s'engageait, dans le cas où il s'en présenterait, à les envoyer faire leurs couches à l'Hôtel-Dieu et à mettre leurs enfants à l'Hôpital général.

Dans les derniers temps, le service médical du dépôt était confié au meilleur médecin de Rouen, le célèbre Lepecq de la Clôture, et à M. Marc, chirurgien. Rien ne saurait indiquer plus clairement le progrès qui s'était accompli.

Le premier tenait très exactement l'Intendant au cou-

rant de l'état sanitaire du dépôt, et il est à remarquer que, grâce sans doute aux bons soins de l'un comme de l'autre, cet établissement fut moins ravagé par les épidémies que les prisons et les casernes (1).

M. Marc, docteur en médecine, avait été nommé chirurgien du dépôt par l'Intendant, au mois de juin 1783. Sa commission fut renouvelée le 9 novembre 1787 (2).

On aurait peine à croire, si l'on n'en avait la preuve, qu'en 1790, lorsque ce praticien pouvait justifier de sept années d'un exercice irréprochable, le Collège des chirurgiens de Rouen ait eu la prétention de lui faire défense d'exercer la chirurgie, sous prétexte qu'il n'avait pas été admis à la maîtrise. C'est un fait à rapprocher des tracasseries qui furent faites à Lecat, bien que Lecat ait été l'honneur de la chirurgie dans cette ville. Et dire que ces chirurgiens qui invoquaient des privilèges surannés contre un confrère, s'étaient tous ligués, au nom de la liberté, contre les médecins, lesquels, pour eux, étaient les vrais aristocrates !

On payait, en 1789, 400 l. par an au médecin du dépôt, 600 l., plus 96 l. de chauffage au chirurgien. Cette différence de traitement se conçoit par cette considération que le médecin n'était tenu qu'à faire des visites réglées dans le dépôt, tandis que le chirurgien y avait son logement et devait y faire un séjour continu.

Il se produisit plusieurs faits de révolte au dépôt de mendicité.

(1) Lepecq fut destitué le 23 janvier 1793.

(2) Marc fut destitué le 19 janvier 1793.

En 1773, ce fut à l'occasion du travail auquel on voulait assujettir les détenus vis-à-vis du nouvel entrepreneur. Le bénéfice que le concierge tirait du travail fut la cause de la rébellion. Il fut reconnu que ce concierge donnait prise à des soupçons d'avarice et de mauvaise conduite : on le congédia.

Autre révolte en mars 1775 : cette fois on fut obligé d'appeler les grenadiers.

Entourés par les mutins qui, après avoir tout brisé, menaçaient de les assommer, ils tirèrent à balle après avoir tiré à blanc. Deux mendiants tombèrent grièvement blessés : l'un d'eux ne tarda pas à mourir.

Cette affaire donna lieu à un procès contre les révoltés. Un jugement du Bailliage condamna les plus coupables à être renfermés de nouveau dans le dépôt. Autant valait dire qu'on ne changeait rien à leur situation, et cette sentence fut confirmée par un arrêt du Parlement, avec intention évidente de faire pièce à l'Administration. Turgot, irrité de la sentence et de l'arrêt, trouva un moyen simple d'aggraver la peine : il donna ordre de faire transférer, de brigade en brigade, les neuf coupables au dépôt de Saint-Denis.

En 1779 encore, on fut obligé de faire venir un détachement de soldats pour réprimer un mouvement qui commençait à devenir inquiétant.

Le 30 mars 1787, un renfermé, repris de justice, coupable d'avoir donné un coup de couteau, fut condamné par jugement prévôtal et en dernier ressort, aux galères à perpétuité, marqué G. A. L. d'un fer chaud

sur l'épaule gauche dans la cour des renfermés du dépôt.

Ces faits de rébellion se produisirent assez rarement, et il y a lieu de s'étonner de leur rareté aussi bien que de leur peu d'importance, quand on réfléchit à la faible dépense que le gouvernement voulait faire pour la sûreté et pour la police du dépôt.

Le système appliqué contre les mendiants ne laisse pas cependant d'avoir été un fait très considérable dans l'histoire des institutions au dernier siècle.

M. Taine n'a pu se dispenser d'en parler dans le beau livre qu'il a consacré à l'ancien régime, mais il ne me paraît pas l'avoir fait avec la rigueur de méthode, ni avec la précision qui distinguent, en général, tout ce qui sort de la plume de cet habile et savant écrivain.

Je ne saurais être d'accord avec lui, lorsqu'il déclare que, « avec toutes ses rigueurs, la loi sur la mendicité n'atteignit pas son objet. » Il cite, à l'appui de son sentiment, ce passage des remontrances du Parlement de Bretagne, du 4 février 1783 : « Nos villes sont tellement peuplées de mendiants qu'il semble que tous les projets formés pour bannir la mendicité n'ont fait que l'accroître. »

Peut-être ne faut-il pas ajouter une entière confiance à l'assertion de magistrats qui, constamment, virent de mauvais œil l'opération de la mendicité, parce que, soit au point de vue de la répression, soit à celui de la police des dépôts, on l'avait mise en dehors de leurs attributions.

A l'affirmation du Parlement de Bretagne, qui ne vise

du reste, qu'une province, j'opposerai celle du procureur général du Parlement de Normandie, qui demandait que l'on rentrât dans le droit commun, en alléguant des raisons absolument contraires à celles que faisaient valoir les magistrats de Rennes.

« On convient aujourd'hui, écrivait M. de Belbeuf à M. Colombier, inspecteur des maisons de force et des hôpitaux (Paris, 6 novembre 1785), que la Déclaration très hostile faite à la mendicité a détruit l'ancienne race des mendiants de père en fils. On ne voit déjà plus que des vieillards et des infirmes connus dans leurs cantons (1). Ainsy, à peu de frais, on peut pourvoir à la punition du vagabondage et du renfermé, par sentences ou par arrêts rendus en police.

« Il est à désirer que ce dépôt soit rendu si sûr qu'on ne voye pas 18 prisonniers s'en évader en 2 ou 3 fois, comme il est arrivé depuis deux mois (2), dans le nombre desquels quelques-uns eussent été brûlés vifs, si, en matière criminelle, l'arrêt n'eût pas passé à l'avis le plus doux par partage. »

Ce fut précisément à cause de la diminution de plus en plus marquée des mendiants, qu'on fut insensiblement amené à renfermer dans les dépôts, des aliénés

(1) Il y avait eu au commencement de cette année un redoublement de rigueurs contre les mendiants. Lettre de l'Intendant à M. de Villemont, 14 avril 1785 : « M. le Contrôleur général me mande qu'il lui a été adressé des plaintes sur ce qu'on ne tient pas la main, dans la Généralité de Rouen, à l'exécution des ordonnances touchant la mendicité. » Archives de la Seine-Inférieure, C. 1018.

(2) Il est fait aussi allusion à ces évasions multipliées, dans une lettre de Bertier à l'Intendant, du 1^{er} novembre 1785.

pour lesquels il n'y avait point encore d'asiles spéciaux, et de véritables criminels, pour lesquels on n'avait point encore organisé de lieux de détention, la prison étant une peine nouvelle et qui ne faisait que commencer à s'introduire dans la pratique judiciaire.

A première vue, on aurait pu croire que le dépôt de mendicité, étant soumis à l'autorité de l'Intendant, dut servir au renfermement de particuliers condamnés par ce magistrat. Ce serait une erreur. Dès 1775, M. de Crosne affirmait qu'aucun des détenus n'avait été renfermé sans tribunal et sans forme judiciaire, qu'il n'y avait pas un prisonnier à qui le procès n'eût été fait et qui n'eût été l'objet d'une condamnation portée, soit par le Prévôt, soit par le Conseil de guerre. Il déclarait n'y avoir point fait enfermer, de son autorité, une seule personne, et mettait le procureur général au défi d'en citer aucune.

On est très exactement fixé sur la situation de cette maison aux années qui ont précédé la Révolution, par les états de statistique conservés dans les archives de l'Intendance.

En décembre 1772, on y comptait 342 détenus.

Au 1^{er} janvier 1779, le nombre était de 156 hommes et de 147 femmes. Dans le cours de cette année, les entrées furent de 112 pour les hommes, de 79 pour les femmes ; 52 décès ; 5 naissances (C. 1015).

On possède, dressé mois par mois, l'état des prisonniers du dépôt pendant l'année 1789.

En voici le relevé :

1 ^{er} Janvier	236 ; entrées 19 ; sorties 15 dans le courant du mois.
1 ^{er} Février	240 » 43 » 18 morts 5
1 ^{er} Mars	260 » 16 » 19 » 6
1 ^{er} Avril	251 » 22 » 35 » 1
1 ^{er} Mai	237 » 12 » 42 » 1
1 ^{er} Juin	206 » 28 » 21 » 5
1 ^{er} Juillet	208 » 42 » 31 » 3
1 ^{er} Août	216 » 22 » 28 » 3
1 ^{er} Septembre	207 » 12 » 6 » »
1 ^{er} Octobre	213 » 32 » 22 » 5
1 ^{er} Novembre	218 » 16 » 24 » 3
1 ^{er} Décembre	207 » 13 » 11 » 1

Présents au 1^{er} janvier 1790, 208.

Dans le cours de l'année 1789, il y avait eu 277 entrées, 272 sorties, 33 décès.

La plupart des prisonniers étaient détenus depuis quelques mois seulement. Il y en avait 19 dont la détention remontait à 1787. 11 étaient renfermés depuis 1786, 15 depuis 1785, 5 depuis 1784, 8 depuis 1783, 8 depuis 1782, 1 depuis 1781, 1 depuis 1780, 1 depuis 1779, 2 depuis 1778, 1 depuis 1777, 2 depuis 1776, 3 depuis 1769, 1 depuis 1768.

Les longues détentions avaient pour cause ou une condamnation criminelle ou l'aliénation mentale.

Sur le nombre de 236 personnes détenues au 1^{er} janvier 1789, on en comptait 154 condamnées par jugements prévôtaux ou ordonnances prévôtales (1), 37 par ordres

(1) Les nommés Pellegrin et Curotti, religieux impliqués dans une affaire de faux passeports, avaient été condamnés par jugement prévôtal à être enfermés au dépôt des mendiants de Rouen. Ils furent mis en liberté, faute de preuves suffisantes, en 1775. Archives de la Seine-Inférieure, C. 1014.

du Roi (1), 9 par ordonnances militaires (2), 8 par arrêts de Parlement, une seule par ordonnance de l'Intendant.

36 y étaient venus du dépôt de Saint-Denis, et 2 de la prison de Rouen, 4 sont qualifiés détenus volontaires, parce qu'ils étaient reçus sur leur demande, motivée par les infirmités et l'indigence. On signalait, de plus, 2 enfants nés au dépôt (3).

A la fin de décembre de la même année, les états donnent 159 détenus par jugements prévôtaux ou ordonnances prévôtales, 26 par ordres du Roi, 2 par ordonnances militaires, 8 par arrêts du Parlement, 21 qui avaient été transférés du dépôt de Saint-Denis à Rouen, 2 volontaires.

Les jugements prévôtaux, distingués des ordonnances prévôtales, portaient en général condamnation à des

(1) Dans une lettre à l'Intendant de Maussion, de 1788, La Millière remarque qu'on conserve dans le dépôt deux femmes en qualité de volontaires, l'une depuis 1778, l'autre depuis 1785, qui n'étaient ni infirmes ni âgées. Il s'étonne aussi qu'on y conserve plusieurs enfants en bas âge, au lieu de les mettre en pension. Une indigence irrémédiable était le titre des deux femmes en question. Quant aux enfants, on ne pouvait obtenir des laboureurs qu'ils s'en chargeassent. Archives de la Seine-Inférieure, C. 1020.

(2) Un nommé Jones, appartenant à une famille anglaise réfugiée en France, coupable de différents délits, après avoir été mis à Saint-Yon, est envoyé au dépôt de mendicité, en vertu d'un ordre du Roi, par le secours de puissants protecteurs. Sa sœur demande qu'il y soit maintenu « l'honneur étant le seul bien resté à la famille, qui n'aurait pas le moyen de payer sa pension dans une maison de force. » Vers 1774. Archives de la Seine-Inférieure, C. 101.

(3) Ordres du Roi pour faire admettre au dépôt de mendicité des déserteurs, une femme condamnée par arrêt du Parlement à être enfermée à perpétuité, 1786.

peines très longues, comme de neuf ans au moins, et les arrêts du Parlement, condamnation à la détention perpétuelle.

En janvier 1789, on comptait 24 infirmes estropiés, épileptiques et aveugles, 22 fous, 16 imbéciles. Les fous étaient presque toujours enfermés par ordonnances prévôtales illimitées. Il y avait un malheureux qualifié imbécile, dont la détention était motivée par un jugement prévôtal du 3 mai 1788.

Au point de vue de leur emploi dans la maison, on distinguait 117 personnes employées à la filature, 6 employées au cardage, 4 à la couture, 2 à l'infirmierie, 1 tailleur, 1 désinfecteur et 1 maître d'école. Des pensions de 150 livres par an étaient payées par 9 renfermés, fous ou volontaires.

Il y avait dans le nombre, des individus condamnés pour vol, pour maquerellage, 51 récidivistes, 8 individus flétris de justice, marqués de la lettre V, ou des lettres G.-A.-L.

En vertu d'un jugement du Bailliage, rendu au mois d'août 1789, le dépôt reçut pour quelques jours François Bordier, de Paris, comédien, et Thomas-Charles Jourdain, avocat de Lisieux, qui furent condamnés à être pendus pour fait de sédition.

Dans ses *Essais sur l'Administration* publiés en 1789, Necker (1), s'occupa de la mendicité et proposa des mesures pour assurer le soulagement de la mendicité nécessitée par la vieillesse; des estropiés soit de

(1) T. II, 207, 239, 245.

naissance soit par accident ; de la mendicité sous le prétexte, fondé ou non fondé, de manque de travail ; enfin de la mendicité occasionnée par la fainéantise, « le vice de l'humanité le plus à craindre. » Il comptait beaucoup, pour arriver à son désir, « sur l'efficacité de moyens simples qui deviendroient encore plus faciles par les établissements provinciaux qu'il proposait. »

Cette question, d'une importance majeure, fut une de celles qui préoccupèrent le plus les Assemblées provinciales.

Mais quel triste aveu d'impuissance dans le rapport de la Commission intermédiaire de la haute Normandie (2).

« L'Assemblée provinciale avait formé un bureau particulier chargé de proposer les vues qui pourraient conduire à l'anéantissement de ce fléau. Mais en réfléchissant profondément sur ce sujet, le bureau pensa qu'il

(2) Rapport des travaux de la Commission intermédiaire de la Haute-Normandie, depuis le 20 décembre jusqu'au 27 juillet 1790. Rouen, 1790, p. 145. Voir le rapport sur la Mendicité dans le procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale, tenue aux Cordeliers, aux mois de novembre et décembre 1787, p. 288. Ce rapport est signé par le cardinal de la Rochefoucauld. Il y est question d'une caisse des pauvres à fonder, laquelle serait formée par la réunion qui y serait faite de tous les biens et revenus destinés à leur soulagement, tant par les lois publiques de l'Eglise et de l'Etat que par les titres des fondations particulières, par les aumônes volontaires, par le produit de la vente des cimetières supprimés, par la réunion des manses conventuelles des maisons religieuses qui étaient dans le cas de la suppression, aux termes de l'Edit de 1768, par celle des revenus de toutes les confréries, excepté celles de charité établies dans les paroisses. On trouve, au bas de ce rapport, le nom du cardinal de la Rochefoucauld, président de l'Assemblée provinciale.

ne suffisait pas de proscrire la mendicité par des règlements, qu'il fallait en même temps pourvoir à la subsistance des véritables pauvres. L'Assemblée provinciale était loin d'avoir les moyens nécessaires pour y parvenir : ces moyens dépendaient du gouvernement ; elle n'avait qu'un vœu à présenter : elle le fit, et le rapport, inséré dans son procès-verbal, renferme un plan utile et d'une exécution aisée sur lequel elle se promettait de revenir à sa seconde séance. La Commission intermédiaire fut chargée provisoirement de prendre les éclaircissements nécessaires pour y parvenir. Mais de bonnes intentions ne sont pas suffisantes pour faire le bien lorsque toutes les opérations publiques sont reçues avec ce sentiment qui naît d'une longue méfiance. La mendicité subsiste toujours, et nous pouvons même dire avec douleur que, dans ces derniers temps, elle s'est accrue d'une manière effrayante. Puissent nos successeurs, profitant de leurs avantages, l'anéantir à jamais ! Puissent-ils regarder comme une de leurs fonctions les plus importantes le soin de soulager les malheureux ! En même temps qu'ils s'occuperont de remplir ce noble devoir, ils feront rentrer dans ses foyers cette foule vagabonde, effroi des campagnes, et feront prospérer à la fois le règne des lois, du bonheur et de la vertu ! »

Le Directoire du département succéda à la Commission intermédiaire et, dans sa séance du 21 août 1790, se contenta d'apporter de légères modifications au règlement concernant la constitution et le régime du dépôt de mendicité.

L'article 1^{er} est ainsi conçu : « Le dépôt de mendicité

demeurera destiné à recevoir les vagabonds condamnés au renfermement par jugement prévôtal, conformément à la Déclaration de 1762 ; les mendiants qui y seront conduits par ordonnances du Prévôt et du Lieutenant de maréchaussée de l'ancienne Généralité de Rouen, suivant les instructions ; les filles et femmes de mauvaise vie arrêtées à la suite des troupes et condamnées au renfermement par ordonnances militaires ; les particuliers qui y seront envoyés par ordre du Roi pour cause de démence ou d'inconduite, pourvu que ces ordres aient été précédés d'un jugement ».

Le département acceptait sans hésitation l'héritage de l'ancien régime en ce qui concernait le dépôt de mendicité, ce qui prouve, à n'en pas douter, qu'il n'y avait point lieu de confondre ces établissements avec les maisons de force, et que les améliorations, successivement apportées dans leur régime intérieur, leur avait fait perdre cet aspect révoltant des premiers temps de leur institution, que nous avons cru de notre devoir de signaler.

L'assemblée administrative du département, dans ses séances des mois de novembre et de décembre 1790 porta, à son tour, son attention sur cette importante question.

Elle reconnaissait que la mendicité était devenue par le défaut d'emploi de moyens suffisants pour la détruire un fléau pour les villes et pour les campagnes ; qu'elle compromettait la sûreté des grandes routes, qu'elle interceptait les aumônes, que la vie du mendiant-vagabond présentait le tableau hideux de tous les vices, de

tous les crimes. Elle attribuait l'inutilité des mesures prises sous l'ancien régime, à ce que l'on ne s'était pas assuré des moyens de procurer les subsistances des malheureux qui, sans secours, succomberaient sous le poids de l'indigence.

Un projet fut discuté au conseil du département, du 3 décembre au 14 décembre 1791. « Ce projet tendait à faire disparaître cette classe vagabonde, fléau de la société, qui sollicite effrontément des secours pour alimenter sa paresse. Il tendait à soulager cette classe d'infortunés qui, privés de santé, de travail et de fortune, attend le secours que la société doit donner à ceux qui lui sont ou lui ont été utiles. Mais ce plan, si intéressant à concevoir et si satisfaisant à exécuter, avait besoin, pour son complément, de l'autorisation du pouvoir exécutif. Elle fut demandée par le Directoire et lui fut refusée par la raison que, l'Assemblée nationale s'occupant d'un plan général, on ne pouvait pas admettre de mesures partielles. »

En attendant, les ressources diminuèrent considérablement, et partout le mal s'aggrava.

On comptait à cette époque dans la Seine-Inférieure, sur une population de 631,515 habitants, 50,906 individus qui ne payaient aucune taxe, 75,694 individus qui avaient besoin d'assistance, 20,867 mendiants-vagabonds. Les fonds des hôpitaux étaient évalués à 279,593 l.; les fonds de charité, à 25,346 l. (1).

(1) Procès-verbal des séances, p. 331.

(2) Rapport des travaux du département du 15 décembre 1791 jusqu'au renouvellement, en novembre 1792, p. 15.

Le dépôt de mendicité ne fut pas supprimé pendant la période révolutionnaire (1) ; mais en conservant sa primitive destination, il devint maison de détention correctionnelle.

J'aurais essayé d'en poursuivre l'histoire jusqu'à la réorganisation des dépôts de mendicité en 1808, si je n'avais déjà que trop sujet de craindre d'avoir abusé de votre bienveillante attention.

Le dépôt de mendicité, transformé en maison de détention, puis en caserne, a complètement disparu de nos jours. L'on a élevé sur son emplacement des bâtiments spacieux qui feront l'ornement d'un quartier, jusqu'à ce jour trop déshérité. Je n'ai voulu que rappeler les souvenirs intéressants, quoique douloureux, qui se rapportent à cet établissement, sur lequel un membre de notre Académie, M. le docteur Vingtrinier, s'est étendu longuement dans son livre *Des prisons et des prisonniers*.

(1) Lettre du ministre de l'intérieur (28 ventôse an V) aux administrateurs du département, qui proposaient, comme mesure d'économie, la suppression du dépôt, se fondant sur ce que le code des délits et des peines réduisait à trois espèces les prisons de chaque département, et qu'il n'était nullement mention des dépôts de mendicité.

Consulter, sur la question qui fait l'objet de ce mémoire : « Essai sur la mendicité.., dans lequel on expose l'origine, les causes et les excès de la mendicité..... » Amsterdam 1779 (de M. Lambin de Saint-Félix).

JEAN DE SAINT-IGNY

Peintre, sculpteur et graveur rouennais

Par M. J. HÉDOU

MESSIEURS,

En venant aujourd'hui vous entretenir du peintre rouennais, Jean de Saint-Igny, je n'ai point la prétention de refaire une étude que M. le marquis de Chennevières a si bien tracée dans ses *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*. En admettant même que la fantaisie m'en eût pris, il m'aurait certainement fallu m'arrêter dès le début à cause de mon impuissance à caractériser d'une manière aussi fine, aussi spirituelle et aussi juste le talent de notre compatriote. Alors, m'objectera-t-on, à quoi bon recommencer un travail que vous ne pouvez critiquer ? Ma réponse sera bien simple. Je ne veux pas refaire le portrait déjà si ressemblant de l'artiste normand, je veux seulement lui donner quelques années de plus. En 1847, lorsqu'il publiait ses *Recherches sur les artistes provinciaux*, M. de Chennevières faisait

œuvre de pionnier ; il défrichait un terrain que jusque là personne n'avait exploré. Aussi doit-on lui être fort reconnaissant d'avoir tenté l'entreprise, car, en pareille matière, c'est déjà beaucoup que de jeter les premiers jalons. L'œuvre initiale, malgré les investigations considérables qu'elle nécessite, est forcément incomplète, mais ce n'est pas un mince résultat d'avoir presque découvert l'homme et d'avoir attiré l'attention des savants et des curieux sur ce qu'il a produit. C'est pour ainsi dire un canevas sur lequel se détachera plus tard bien nettement et en vives couleurs la physionomie de l'artiste au fur et à mesure que les documents apparaîtront petit à petit, soit à la suite de trouvailles heureuses, soit à la suite de la mise au jour de documents précieux extraits laborieusement de registres ou d'archives qui, jusqu'à ce jour, n'ont point encore révélé leurs secrets. Et justement au cours de ce travail, il me sera donné de vous signaler des découvertes faites et dues à un heureux hasard. M. de Chennevières a donc fait preuve d'une grande sagacité lorsqu'il a étudié, le premier, notre vieille école provinciale de peinture, et c'est grâce à lui que bien des œuvres, intéressantes à plus d'un titre, ont été tirées de l'oubli. Rouen, notamment, doit l'en remercier bien sincèrement, car nos artistes normands tiennent une large place dans son ouvrage. Par son initiative, l'œil de la critique est ouvert sur eux et aucun document les intéressant ne passera inaperçu à l'avenir. Le moindre détail sera retenu et c'est ainsi que l'on arrivera à reconstituer tous les rayons qui formeront plus tard l'aurole de nos vieux

maîtres si curieux à étudier à cause de leur originalité restée intacte par suite de leur isolement au fond de leur province. Aussi, avons-nous cru remplir un devoir en rendant, dès le début de cette étude, un hommage bien mérité à celui qui, par ses travaux consciencieux, a su appeler l'attention des curieux sur nos gloires provinciales jusque-là si incomprises et si négligées. Notre travail ne sera donc que le complément biographique des vingt pages que M. de Chennevières a consacrées à l'étude et à l'analyse du talent de Saint-Igny. N'ayant aucun document exact, ou plutôt, n'ayant que des données vagues sur la vie de l'artiste, son historien avait bien été obligé de changer son bâton d'épaule, et ne pouvant raconter l'existence de son héros, il avait, de main de maître, apprécié et caractérisé son talent. Plus heureux que notre devancier, nous aurons à produire des documents authentiques que vous connaissez déjà, puisqu'ils ont été mis en lumière par deux de nos confrères, les plus savants et les plus aimés, MM. de Beurepaire et J. Félix. A l'ombre des travaux de ces maîtres érudits, nous glisserons quelques observations personnelles qui, bien que d'un intérêt secondaire, seront bien accueillies par vous, puisqu'elles concerneront un de nos compatriotes.

Le premier devoir d'un biographe qui veut raconter la vie d'un homme célèbre, est de donner la date de sa naissance, l'extrait de son acte de baptême ou de son état civil. C'est un programme qu'il est bien facile d'imposer, mais qu'il est bien souvent malaisé de remplir, surtout lorsqu'il faut remonter à trois siècles en arrière.

Adrien Pasquier, l'ouvrier biographe rouennais, se contente, pour notre artiste, d'une indication très brève qu'il puise dans la cosmographie d'Oursel et du sieur Guilbert. Il se borne à indiquer qu'il est né à Rouen dans le seizième siècle. Dès le début de nos recherches sur Saint-Igny, pris d'un beau zèle et ne connaissant pas d'obstacles, nous avons déclaré bien haut que, dussions-nous fouiller les archives des 32 paroisses de Rouen de 1590 à 1600, nous obtiendrions la date certaine qui nous manquait. Cette résolution une fois adoptée, nous partîmes bravement en guerre et nous commençâmes au greffe du Tribunal le dépouillement des registres de baptême de l'église Saint-Maclou. Nous avons cru devoir commencer par cette paroisse, M. Félix ayant signalé un Saint-Igny, menuisier, appartenant à la paroisse Saint-Maclou. Il fallut d'abord reconnaître que les curés ou vicaires de cette époque avaient une bien singulière écriture qui ne résisterait pas toutefois à l'examen d'yeux à peu près bons, regardant au travers d'une loupe tenue par une main patiente. En effet, le dépouillement de quelques années s'opéra tant bien que mal, mais tout à coup une lacune se présenta. Alors il fallut clore la séance et se diriger vers l'Hôtel-de-Ville pour essayer de combler ce vide, en consultant les archives de la Ville. Les registres de la paroisse, pour cette période, étant complets nous permirent de constater que dès le début nous avions fait fausse route. Il nous fallait changer de piste. Ayant lu dans les notes de M. de Beurepaire, qu'une nommée Françoise de Saint-Igny habitait en 1662 sur la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen,

il nous parut probable que cette femme était, sinon la sœur, au moins une parente de notre peintre, et que le berceau de la famille était sur cette dernière paroisse. Cette fois, nous feuilletâmes directement, aux archives de la ville, les carnets de baptême de Sainte-Croix-Saint-Ouen qui n'offrent aucune lacune pendant la période qui pouvait avoir vu naître de Saint-Igny. Dès les premiers feuillets, il fut certain que les prêtres de Sainte-Croix-Saint-Ouen écrivaient bien plus mal que ceux de Saint-Maclou. Il était bien évident que nous avions le même zèle et le même désir de trouver l'acte de baptême si désiré, d'autant plus que le pince-nez qui nous avait si inutilement servi pour Saint-Maclou avait été remplacé par une forte loupe. Mais quoi, cet auxiliaire si puissant pouvait bien considérablement grossir les pattes de mouches des scribes ecclésiastiques, mais il donnait par contre un autre résultat bien incontestable, celui-là, c'était de nous fatiguer tellement la vue, qu'après avoir cherché à déchiffrer cinq ou six années du registre, nous dûmes nous arrêter et reconnaître la justesse du proverbe qui dit qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. Et voilà comment, Messieurs, nous ne pouvons vous donner, ainsi que nous en avons le projet, comme nous en avons presque fait le serment, la date de la naissance de Saint-Igny. Il faut donc nous en passer, mais non pas sans avoir vertement blâmé les écrivains du temps, qui, par leur calligraphie déplorable, ont fait échouer des résolutions aussi énergiquement prises que les nôtres. Toute notre consolation sera de pouvoir dire, d'une façon plus précise que

Pasquier, que la naissance de l'artiste rouennais doit être placée, au plus tôt, dans les dix dernières années du seizième siècle. En effet, il résulte des recherches faites par M. de Beaurepaire dans les Registres de Comptes de la Confrérie de la Résurrection (probablement mieux écrits, certainement mieux lus que les registres d'état-civil), qu'en l'année 1614, Jean de Saint-Igny était apprenti peintre, et qu'en cette qualité il acquittait une redevance de xxx sols. Notre confrère, pour lequel les archives, l'heureux homme ! n'ont point de secrets, ajoute un autre renseignement qui n'est pas sans valeur, à savoir que le jeune apprenti ne devait point être fils de peintre, car alors il n'eut payé que xv sols pour son apprentissage.

Maintenant, quel est le maître peintre rouennais dans l'atelier duquel Jean de Saint-Igny fit ses débuts. Nous l'ignorons absolument, et cependant, ce renseignement ne manquerait pas d'intérêt. Peut-être, plus tard, retrouvera-t-on dans les minutes de quelque notaire le contrat d'apprentissage qui se dressait alors entre le maître et les parents de l'enfant. Nous souhaitons à celui qui découvrira cet acte, s'il existe, d'être plus heureux que l'auteur de ce travail ne le fut près de certain notaire du pays de Caux. Voici l'histoire en quelques lignes, que vous accueillerez volontiers, car il en ressortira la mise en lumière d'un document certain sur un artiste dont justement M. de Chennevières s'est aussi occupé. Nous étions donc pour affaires chez cet officier ministériel, qui, sachant que nous nous occupions beaucoup de la biographie de nos peintres nor-

mands, nous tendit deux feuilles de papier. Nous les primes, et en les parcourant, nous trouvâmes qu'elles contenaient copie : la première, de l'acte de naissance d'Adrien Sacquespée ; la seconde, du contrat d'apprentissage de ce dernier. Il résultait de ces documents, qu'Adrien Sacquespée était le fils d'un chirurgien de Caudebec-en-Caux, et que, vers 1642, son père le mettait en apprentissage chez François Garnier, maître peintre à Paris. Nous demandâmes copie de ces pièces que l'on nous promit ; ne les voyant pas venir, nous dûmes les réclamer, mais on nous demanda alors l'autorisation des héritiers d'Adrien Sacquespée. Sur notre observation, que c'était une mauvaise plaisanterie, mon Cauchois se découvrit et nous répondit nettement qu'il réservait la primeur de cette découverte à quelque publication de son choix. Ces documents ne furent pas, croyons-nous mis au jour, mais nous avons cru devoir en rapporter ici les traces restées dans notre souvenir, pour que ces renseignements ne fussent pas perdus. Il en résulte que, contrairement à l'assertion de M. de Beaurepaire, à qui nous demandons bien pardon de cette rectification (c'est la première, nous pensons qu'il a à accepter), Adrien Sacquespée ne serait pas le fils d'Isaac Sacquespée, peintre de la Confrérie de Saint-Maur, mais bien d'un Sacquespée, chirurgien à Caudebec-en-Caux. Nous n'avons malheureusement retenu que la date de la naissance (17 juillet 1629), mais il nous faut, en revanche, féliciter notre confrère de la perspicacité qu'il a montrée en soutenant, contre l'opinion de M. de Chennevières, qu'Adrien fit son apprentissage, non à Rouen, mais bien

à Paris. Le contrat fait avec François Garnier en est une preuve.

Revenons, si vous le voulez bien, à Jean de Saint-Igny. Son historien pense que ses premières études se firent à Paris, chez Daniel Rabel. Il ne cite aucun document à l'appui, mais il en tire cette conclusion par induction, en comparant la manière de chacun de ces maîtres qui traitèrent les mêmes sujets et s'attachèrent surtout à reproduire les costumes de la société de leur époque. « A la différence près de la mode qui est plus
« ancienne, dit M. de Chennevières, en parlant de
« Daniel Rabel, le trait, les allures, la tournure,
« jusqu'à la raideur dans l'élégance, sont les mêmes
« que dans Saint-Igny ; les fonds sont aussi des pay-
« sages ; sa pointe est bien plus adroite que celle de
« Briot, et les têtes en sont infiniment spirituelles et
« gracieuses. »

Notre compatriote dut travailler consciencieusement et profiter rapidement des leçons de son maître, car bien qu'il faille arriver à l'année 1630 pour trouver de lui une œuvre authentiquement datée, l'auteur des *Recherches sur les peintres provinciaux* affirme qu'il a dû dessiner et faire graver par Briot vers 1625 ou 1626, une suite de costumes sous ce titre : *Éléments de pourtraiture ou la Méthode de représenter et pourtraire toutes les parties du corps humain, par le sieur de Saint-Igny. — Saint-Igny inve. Briot sculp. Dauvel excu. Cum privilegio.* — Il doit s'agir ici du graveur Isaac Briot et non de Nicolas Briot qui publiait en 1606 une suite d'ermites et une autre suite de

femmes ermites. M. de Chennevières dit avoir vu dix pièces de cette suite de Briot, et d'après la description qu'il en donne, les *Éléments de pourtraiture*, parus, suivant lui, vers 1625 ou 1626, n'auraient rien de commun avec les *Éléments de pourtraiture* publiés en 1630 et gravés par le dessinateur lui-même. En effet, bien que le titre soit identique pour les deux publications, les autres énonciations du titre sont différentes. Ainsi, dans le recueil de 1625, Saint-Igny ne se donne que comme le dessinateur et il mentionne, à côté de lui, Briot comme le graveur des planches ; enfin, Dauvel est nommé comme éditeur. Les *Éléments de pourtraiture* parus en 1630, d'après la date que l'on trouve seulement dans le privilège, ne portent que le nom de Saint-Igny. Il faut même ajouter que la première édition ne se vendait que « *Chez l'Auteur demeurant au faux-bour S. Germain, proche la porte de Bussi. au grand Turc.* » Cette mention est précieuse, puisqu'elle nous donne l'adresse du logement que le peintre occupait à Paris. Il n'y a que le second tirage qui porte l'adresse de l'éditeur et qui indique aux amateurs qu'ils peuvent se procurer l'ouvrage « *chez François l'Anglois, dit Chartres / rue S. Jacques, aux colonnes d'Hercule // contre le Lyon d'Argent.* »

Non-seulement les titres diffèrent par les noms des artistes et des éditeurs, mais encore les planches ne sont pas les mêmes. N'ayant pas vu le recueil de 1625 qui est très rare, comme d'ailleurs toutes les pièces composant l'œuvre gravé par ou d'après Saint-Igny, nous ne pouvons en parler que d'après M. de Chennevières qui

décrit ainsi les quelques épreuves qui lui sont passées sous les yeux : « Ce sont des gentilshommes montant ou
« descendant des degrés ; point encore de fonds de pay-
« sages. La tournure des personnages est, comme elle
« le sera toujours, fière et campée hardiment : ils por-
« tent aisément l'élégance de leur habit ; leur épée
« balle, leur manteau est bien relevé sous le bras, ou
« jeté sur l'épaule, au devant du nez ; une longue mèche
« de la chevelure tombe sur les reins ou voltige au vent.
« Les pièces de cette suite de Briot sont numérotées. »
Les *Eléments* de 1630 ne comprendront en fait de costumes que des coiffures, car en dehors des treize premières figures qui représentent géométriquement le corps humain, Saint-Igny n'a gravé que des bustes dans ce recueil qui contient, du reste, d'autres séries de planches non exécutées par notre artiste.

Avant d'arriver à l'année 1630, pendant laquelle furent publiés les *Eléments de pourtraiture* édités par Langlois, nous devons signaler une pièce représentant la Vierge et l'enfant Jésus, décrite par M. G. Duplessis, sous le n° 12 de son Catalogue de l'Œuvre d'Abraham Bosse, avec cette note de Mariette : « Cette
« Vierge, d'après Saint-Igny, est gravée avec assez de
« fermeté, dans la manière des modes d'après le mesme
« de Saint-Igny, c'est-à-dire vers l'an 1629. Il y a au
« bas les armes de Rochechouard. Cette pièce est certai-
« nement gravée au vernis dur, dont Bosse a toujours
« fait usage. » Nous ne voulons retenir de cette indication du célèbre amateur, que cette date qu'il pense pouvoir attribuer à la Vierge gravée par Bosse, ce qui

prouve à l'appui de l'assertion de M. de Chennevières, qu'entre 1625 et 1630, la réputation de notre compatriote était assez bien établie pour que les meilleurs graveurs de l'époque eussent à cœur de reproduire ses compositions.

En 1630 paraissent les *Eléments de pourtraiture* gravés par de Saint-Igny, dont nous avons déjà parlé, et sur lesquels nous ne reviendrons que pour indiquer de combien de pièces se compose le volume. Il comprend quatre suites : la première, de treize pièces, presque toutes intercalées dans le texte ; la deuxième, de six pièces anonymes non chiffrées, dont quatre inscrites dans un ovale et deux cernées dans le bas seulement, par un trait carré ; la troisième, de 25 pièces gravées par de Saint-Igny, représentant des bustes d'hommes et de femmes et décrites comme la première série, par Robert Dumesnil, dans son huitième volume du *Peintre Graveur français* ; la quatrième, de 26 estampes représentant des figures anatomiques, des figures d'enfants et, en outre, une bacchanale d'enfants ajoutée en face du titre. Les épreuves de la troisième série, parues dans la première édition, ne sont pas numérotées ; elles le sont, au contraire, dans l'édition de François Langlois.

Une remarque intéressante, faite par Robert Dumesnil, mérite d'être rapportée. Ce savant iconographe constate que la planche cinq de la quatrième série représente un homme dont la tête, au nez busqué, ornée de longs cheveux, portant la moustache relevée en l'air et la royale, ressemble au Jupiter qui est sur le frontispice de la troisième série. Il y a, en effet, une certaine ana-

logie entre les deux figures et la supposition que l'artiste a reproduit dans ces deux têtes ses propres traits, peut très bien n'avoir rien d'invraisemblable.

Pour être complet, il nous faut ajouter que les *Eléments de pourtraiture* sont dédiés par de Saint-Igny à M^{re} Michel Larcher, chevalier, sieur d'Olisy, etc., conseiller du Roy en ses Conseils, et Président en sa Chambre des Comptes, et que le privilège signé Pizet est daté de Lyon, du dix-huitième jour d'octobre 1630. Quant au frontispice du livre lui-même, M. Thomas Arnouldet, dans un article sur les Estampes satiriques, bouffonnes ou singulières, relatives à l'art et aux artistes français pendant les xvii^e et xviii^e siècle, lui a consacré les lignes suivantes que nous trouvons dans le troisième volume de la première série de la *Gazette des Beaux-Arts* : « 1630. — Le feu de Saint-Igny. Le
« capricieux normand et l'ingénieux dessinateur de costumes et d'éléments de portraiture se permit une plaisanterie qui a déjà été relevée par son biographe, M. de Chennevières. Faisant allusion à son propre nom, il se
« représenta dans un charmant frontispice de ses *Eléments de pourtraiture*, soufflant le feu (*ignis*) qui
« cuit son ragoût, nonchalamment accoudé sur son établi et contemplant le portrait de sa belle, posé sur
« un chevalet au fond de son atelier. » Hâtons-nous de dire que, dans ce frontispice, Saint-Igny n'a pas dû vouloir faire son portrait, car celui qui souffle le feu du réchaud est imberbe et ne porte pas plus de dix-sept à dix-huit ans, et en 1630, le graveur avait dépassé la trentaine. Nous nous rangerions plus volontiers à la

supposition de Robert Dumesnil retrouvant les traits du peintre dans le frontispice de la troisième série des *Eléments*.

Ces deux éditions successives des *Eléments de portraiture* indiquent à suffire que leur auteur jouissait déjà à Paris d'une certaine réputation que lui avait valu surtout un Recueil qu'il avait publié l'année précédente, en 1629 ; nous voulons parler de la suite de dix-huit planches gravées par Ab. Bosse, d'après les dessins de Saint-Igny, sous ce titre : *Le Jardin de la noblesse française / dans lequel ce peut cueillir / leur manière de vettements / A° 1629 avec privilège du Roy. / A PARIS chez Melchior Tauernier, graveur et imprimeur du Roy pour les Tailles douces demeurant en lisle du / Palais sur le Quay qui regarde la Mégisserie à l'Espic d'Or. / A Bosse in. et fecit*. Cette suite, dont chaque pièce mesure H : 0.146 et L : 0.095, représente douze costumes d'hommes et six de femmes. Elle eut assez de succès, pour avoir été peu de temps après sa publication copiée en Allemagne. Nous ne nous étendrons pas sur le *Jardin de la noblesse française*, dont chacun connaît au moins quelques pièces détachées. Nous ne ferions du reste, en décrivant ces estampes, que répéter la désignation qu'en a donnée déjà M. Georges Duplessis, le très aimable et très savant conservateur du Cabinet des Estampes de Paris, dans son Catalogue de l'œuvre d'Abraham Bosse, publié en 1859 dans la *Revue universelle des Arts*, où elles sont classées sous les nos 1301 à 1318.

A cette époque, ces représentations de costumes plai-

saient beaucoup à la Cour et à la Ville, et les peintres et graveurs s'empressèrent de sacrifier au goût du jour. Saint-Igny fit comme les autres et au *Jardin de la noblesse française* succéda bientôt : « *La Noblesse / françoise / à l'Eglise / dédiée / A MESIRE CLAUDE MAVGIS / conseiller et aulmosnier du Roy / et de la Roine mère du Roy / abbé de S. Ambroise / invantée par le sieur de S. IGNY / A PARIS / chez l'auteur demeurant aux faux / bourg S. Germain proche la porte / de Bussi, au Grand Turc / avec Privilège du Roy.* » Classée dans le Catalogue d'A. Bosse sous les n^{os} 1319 à 1331, cette suite comprend treize pièces avec le titre et représente alternativement un costume d'homme et un costume de femme, soit six de chaque sorte, le titre se bornant à reproduire les armoiries du dedicataire et la légende. Les dimensions sont à peu près les mêmes que celles du *Jardin de la noblesse française*, puisqu'elles mesurent H : 0.152 sur L : 0.092. Le cuivre du titre est un peu plus grand : H. 0.153, L. 0.103. Comme sa sœur aînée, *la Noblesse à l'Eglise* eut deux éditions et comme dans les autres ouvrages déjà publiés par notre peintre, le nom et l'adresse du fameux marchand d'estampes de l'époque, François Langlois dit Ciartres, vinrent bientôt sur le titre remplacer ceux de Saint-Igny, qui, ainsi que presque tous ses confrères, vendait lui-même les œuvres tracées par son crayon ou sa pointe.

Satisfait de ces succès répétés, notre compatriote ne dut pas tarder à revenir dans sa ville natale, où nous le trouvons en 1631.

Le 17 septembre de cette même année, les peintres et sculpteur. Imagiers de la ville de Rouen érigèrent une Confrérie sous l'invocation de saint Luc, en l'église paroissiale de Saint-Herbland, et en arrêterent les statuts « sous le bon plaisir et autorité » de François de Harlay, archevêque de Rouen. Parmi les signatures des membres fondateurs, on remarque celles de Noël Jouvenet, de Jean de Saint-Igny et de Pierre Moriot (nous aurons plus tard à parler de ce dernier, à propos du fameux procès de Saint-Godard et de Saint-Patrice).

Sur la liste des maîtres de la Confrérie de Saint-Luc de Rouen, élus le second dimanche de septembre de chaque année, nous voyons qu'en 1635, Jean de Saint-Igny fut élu maître et que Noël Jouvenet, le grand-père de notre Jean Jouvenet, lui succéda en 1636 et fut réélu en 1655. Pierre Moriot n'eut cet honneur qu'en 1666. Jean de Saint-Igny n'y figure qu'une fois et Jean Jouvenet deux fois, en 1651 et en 1700. Voici, du reste, les principaux noms que nous avons relevés sur cette liste des chefs de la Confrérie : Laurent Jouvenet, père de Jean, en 1653, Louis Restout en 1658, Adrien Sacquespée en 1661, Jean Le Prince en 1667, Jean Restout en 1695, et Pierre Sacquespée en 1705.

Ce fut pendant son année de maîtrise que de Saint-Igny peignit ces deux grandes grisailles qui furent pendant longtemps les seuls tableaux authentiques connus de lui et qui eurent des fortunes si diverses. Ces compositions, qui représentent, l'une l'Adoration des Bergers, et l'autre, celle des Mages, sont signées tout au long : *de Saint-Igny in et fec. 1636*. Elles portent, en

outre, chacune un monogramme que nous reproduisons et qui est probablement celui du couvent ou de l'église qui en commanda l'exécution à notre artiste.



Ces deux toiles avaient été prises à la Révolution, à l'église des Cordeliers de Rouen (est-ce le monogramme de cet ordre religieux qu'elles portent?), puis déposées à Saint-Ouen avec toutes celles qui avaient été recueillies à cette époque. Elles portaient les n^{os} 2 et 39 du Catalogue des Tableaux repostés dans cette église le 30 juillet 1792. On les en retira pour en décorer Saint-Godard où Adrien Pasquier les a vues, ce qui ne l'empêche pas de donner 1630 comme date de la mort du peintre, alors qu'il avait la date 1636 sous les yeux ; mais peut-être, sous la crasse des vieux vernis et à la hauteur où les tableaux étaient placés, a-t-il pu prendre

un 6 pour un 0. Bientôt on crut avoir fait beaucoup trop d'honneur à ces adorations, en les donnant à une paroisse de la Ville et on pensa que des grisailles seraient bien assez bonnes pour un asile de folles. On les envoya donc à la Chapelle de Saint-Yon, où elles seraient encore probablement, si cet édifice n'avait été démoli récemment. Alors on consulta le Comité des Beaux-Arts de la Ville, pour savoir si ces toiles méritaient d'être placées au nouveau Musée et valaient la peine d'être restaurées. Comme vous le pensez bien, il y eut unanimité pour l'affirmative, et aujourd'hui ces peintures sont en bon état, grâce au concours de M. Lebel, notre collègue, qui les a restaurées. Au lieu de vous faire une description des deux scènes, je préfère (et vous y gagnerez) vous citer les quelques lignes humoristiques que M. de Chennevières leur a consacrées : « Ces deux grandes
« grisailles sont rehaussées par rares endroits d'une
« touche de couleur pâle. L'ordonnance et le pinceau
« sont larges et habiles, et l'aspect est coloré ; les pos-
« tures sont moins tourmentées, les figures moins ma-
« niérées que dans ses dessins antérieurs. L'école de
« Vouet s'y manifeste ; mais Saint-Igny, quoique bien
« assagi, est encore le plus coquet des élèves de Vouet.
« Ses vierges sont gracieuses, les costumes pleins de
« caprices ; les panaches, les casques en forme de
« salades, dont sont coiffés les gardes qui portent les
« drapeaux derrière les rois, toute cette fantaisie est ra-
« vissante. Mais où se retrouve le mieux l'ancien Saint-
« Igny, c'est dans les délicieux porte-queue, et leurs
« toques à créneaux, et leurs petites perruques et leurs

« minois de 1636. Saint-Igny, quoi qu'il ait voulu faire,
« s'est toujours montré un des plus habiles peintres de
« costumes qui aient vécu ; c'était là son génie. Mêlés
« aux bergers comme aux rois, se voient des moines à
« coule blanche, ceux sans doute pour lesquels Saint-
« Igny avait composé ces deux toiles curieuses. Dites,
« ne vaudrait-il pas mieux considérer à l'aise ces seules
« pièces d'un excellent peintre Rouennais, dans la ga-
« lerie de Saint-Ouen, où les passants pourraient
« apprendre son nom, que les cacher en une chapelle
« ignorée, dont les portes s'ouvrent à regret deux heures
« en la semaine ? Mais au lieu des Letellier, des Sac-
« quespée et des Saint-Igny, cela vous fait plus grand
« honneur, n'est-ce pas, de montrer au voyageur des
« copies avouées de Flandre ou d'Italie. »

M. de Chennevières, à qui satisfaction va être donnée largement, nous permettra bien de protester un peu contre cette dernière phrase et de lui dire que notre Musée contient autre chose que des copies, et que des toiles splendides et incontestables en font une des plus belles collections de la province. J'oserai également diminuer un peu le piédestal qu'il élève à Letellier, à Sacquespée et même à Saint-Igny, dont les productions, très intéressantes pour la ville qui les a vus naître, très curieuses aussi pour l'histoire de la peinture normande, feraient un médiocre effet auprès des œuvres des maîtres de l'art. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à tous les points de vue ces toiles de nos peintres provinciaux sont à conserver : mais sous le rapport de l'esthétique, il ne

faut pas en exagérer l'importance, sous peine de provoquer souvent des réactions toujours mauvaises.

C'est probablement à cette même époque, c'est-à-dire vers 1636, qu'il convient de placer l'exécution d'une petite grisaille de Saint-Igny que nous possédons et dont nous avons fait l'acquisition dans les circonstances suivantes. C'était quelques jours après la réunion dans laquelle le Comité des Beaux-Arts avait été appelé à statuer sur le sort des deux toiles de Saint-Igny que nous avions vues là pour la première fois. Nous flânions le matin dans la cour des commissaires-priseurs, lorsque dans un panier plein de vieille ferraille, nous vîmes un petit panneau tout déjeté, mais dont la peinture était assez bien conservée. Nous le prenons, et quel est notre étonnement de trouver une grisaille du peintre des deux Adorations de Saint-Yon, et notre joie de voir que le panneau représentait justement un costume, c'est-à-dire un sujet dans lequel le peintre excellait. Nous eumes le tableau pour presque rien. Une fois en notre possession, nous le fîmes parqueter, après avoir relevé les indications inscrites en noir au dos du panneau qui étaient celles-ci :

Les Ele
II l'Air.

Nous avons donc la seconde pièce d'une série de quatre éléments. En effet, la composition représente une jeune femme assise, vue jusqu'aux genoux et très coquettement vêtue d'un riche costume Louis XIII. Elle caresse un paon et des colombes, et est entourée de

plusieurs autres oiseaux destinés à caractériser l'élément de *l'Air*. L'exécution de la tête laisse quelque peu à désirer, mais la robe et les ajustements sont largement peints à l'effet et incontestablement traités de main de maître. Nous ne croyons pas que cette série ait jamais été gravée; il est bien à désirer que les trois autres pièces se retrouvent, ce qui est peu probable, car le peintre y a certainement dévoilé des qualités de finesse qu'on ne perçoit pas au même degré dans ses grandes toiles. Par prudence, nous avons aussi fait relever par l'estampage la marque du fabricant du panneau, marque apposée au moyen d'une matrice creuse en métal, laquelle, sous la pression du marteau, laissait sur le bois son empreinte en relief. Elle est peu apparente et figure, croyons-nous, un M et un B entrelacés ainsi :



Après 1636, Saint-Igny resta plusieurs années à Rouen, où sa réputation ne faisait que grandir. En effet, le Chapitre de la Cathédrale le choisit bientôt pour exécuter des peintures destinées à orner la chapelle de la Vierge, déjà si splendidement embellie par les merveilleux tombeaux qui l'avaient rendue déjà célèbre bien avant cette époque. Ces commandes honorables furent exécutées et payées, ainsi qu'il résulte des extraits suivants des Comptes de la fabrique de la Cathédrale, dont

nous devons la communication à l'inépuisable bienveillance de notre cher collègue, M. de Beaurepaire, que nous tenons à remercier de nouveau et bien haut :

A Jean de Saint-Igny, peintre, 100 livres à déduire de son marché.

Au même, 138 livres, pour reste de paiement de l'ouvrage de peinture qu'il a fait à la chapelle de la Vierge.

(1638-1639. Compte de la fabrique de la Cathédrale.)

En quoi consistaient ces travaux ? Que sont-ils devenus ? Nous en avons vainement cherché la trace. Sont-ce les tableaux qui sont en ce moment repostés à Saint-Nicaise et dont nous aurons à parler bientôt ? Cela est possible, peut-être même probable, mais à coup sûr incertain. Ce point douteux serait curieux à éclaircir, mais en l'état nous ne pouvons qu'émettre des suppositions.

A ce point de notre travail et puisque nous en sommes à passer en revue les œuvres peintes de Saint-Igny, il nous faut examiner une question soulevée par M. Robert Dumesnil dans la courte notice biographique qu'il consacre au peintre, en tête du Catalogue de son œuvre gravé (Tome 8 du *Peintre graveur français*).

« Nous n'avons, dit le savant iconographe, aucune
« donnée sur ses ouvrages de sculpture. Comme peintre,
« nous sommes plus heureux. M. de Pointel, dans ses
« *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques*
« *peintres provinciaux de l'ancienne France*, décrit

« avec soin deux de ses tableaux signés et portant la
« date de 1636. D'un autre côté, nous ne croyons pas
« nous tromper en affirmant que Paris possède, au
« Musée des Thermes de l'hôtel de Cluny, sept autres
« de ses tableaux peints à l'huile sur basane dorée et
« travaillée au petit fer, qui proviennent de la déco-
« ration d'une maison de Rouen ; en voici la description
« empruntée au livret de ce musée, qui se tait sur notre
« artiste :

« I. *Rome*, représentée par une figure assise, s'ap-
« puie sur une pique et tient dans sa main la statuette
« de la Victoire. La tête est couverte d'un casque sur-
« monté de panaches. A côté sont les attributs de la
« guerre, et aux pieds de la figure est la louve allaitant
« les jumeaux. L'inscription ROMA se lit dans le fond.

« II. *Scoevola*, couvert d'une cuirasse ornée
« d'écailles, brandit une épée dans sa main droite ;
« ses pieds sont chaussés de cothurnes. Dans le bas du
« tableau, le héros est représenté en camaïeu d'or, le
« poing sur le bûcher.

« III. *Torquatus* tire son épée du fourreau. Sa tête
« est couverte d'un casque au panache flottant. Dans
« le fond, on le voit sur un pont terrassant le Gaulois
« qu'il perce de son épée.

« IV. *Coclès*, s'élance, brandissant un glaive de sa
« main droite et se couvrant de son bouclier. Son
« casque est orné d'une chimère et surmonté d'un
« panache ; il est couvert d'une cuirasse. Dans le fond,
« il est représenté se précipitant en armes dans les eaux
« du Tibre.

« V. *Curtius*, monté sur un cheval fougueux, tient
« en main le bâton de commandement. Le camaïeu
« d'or le représente s'élançant dans le gouffre. On lit
« l'inscription CURCIO.

« VI. *Manlius* à cheval, le glaive en main, le bou-
« clier au bras : il porte un casque richement empana-
« ché. Dans le fond, on le voit perçant de sa lance un
« cavalier renversé.

« VII. *Calpurnius* marche au combat, l'épée à la
« main, le corps couvert de son bouclier ; sa cuirasse
« est unie, ses épaules sont chargées d'un manteau.

Ces panneaux, en cuir peint, proviennent d'un ancien hôtel de Rouen, sis passage d'Etancourt, dont ils ornaient le salon, et portent dans le Catalogue du Musée de Cluny les n^{os} 1776 à 1782. M. Delaquerrière, dans ses *Maisons de Rouen*, affirme que la série de ces cuirs peints était bien plus nombreuse. Elle comprenait probablement dix sujets. Ils sont peints en couleur et il n'y a que les petites scènes du fond qui soient en camaïeu d'or. Comme ces peintures sont exposées au Musée des Thermes, dans des salles basses et mal éclairées, nous n'avons pu voir si les attributions, formulées par Robert Dumesnil, sont exactes, et si ces tableaux sont bien l'œuvre de Saint-Igny, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que notre peintre n'a fait que copier des estampes dessinées et gravées par un hollandais, Henri Goltzius, né à Mulbrecht en 1558 et mort à Harlem en 1617. Ces estampes sont cataloguées dans le troisième volume du *Peintre graveur*, d'Adam Bartsch, et portent dans l'œuvre d'Henri Goltzius les n^{os} 94, 97, 98,

99, 100, 102 et 103. Elles ont été choisies dans une suite de dix estampes, représentant les Romains illustres par leur valeur, suite comprenant les portraits en pied d'Horace, d'Horace Coclès, de Mutius Scévola, de Marc Curtius, de Manlius Torquatus, de Valérius Corvinus, de Titus Manlius et de M. Calpurnius. Cette suite est précédée de deux frontispices : le premier célèbre la gloire de Rome et est reproduit dans un des sept tableaux de Cluny ; le second est allégorique et représente la Renommée planant au-dessus de la Vertu qui, par la lecture de l'histoire, s'excite à produire de nouveaux héros.

De cet examen combiné des sept cuirs du Musée des Thermes et des estampes de Goltzius, il résulte que si les peintures sont bien de notre compatriote, ce qui peut n'avoir rien d'invraisemblable, il est incontestable qu'on ne peut faire bénéficier ce dernier du mérite de la composition. Il n'a été dans l'espèce, il faut le reconnaître, qu'un copiste, séduit peut-être par les allures cavalières et les panaches flottants des héros du graveur hollandais. Ce qui doit le plus nous étonner, c'est que Robert Dumesnil, qui était un iconophile très érudit et qui devait connaître Henri Goltzius sur le bout de son doigt, n'ait pas reconnu ses Romains aux gestes tourmentés, et que son flair si bien exercé n'ait pas éventé leur origine. Il est vrai que la taille bien caractéristique du graveur n'était plus là, mais les types des personnages dessinés par Goltzius et son école ont un cachet tellement individuel et se trahissant par des attitudes indiquées d'une façon si particulière, qu'il est difficile, même à un œil

peu exercé, de s'y tromper. Toujours est-il que, dans cette circonstance, l'auteur du *Peintre graveur français* n'a peut-être découvert que la moitié de la vérité, mais il n'en reste pas moins piquant d'avoir eu l'idée de rapprocher les sept peintures de Cluny, originaires de Rouen, de l'œuvre d'un peintre de cette ville.

M. de Chennevières qui est normand et qui connaît à fond son pays, l'avait parcouru en détail avant d'écrire ses *Recherches sur les peintres provinciaux*, et, en critique consciencieux, il en avait attentivement visité les églises et les musées. C'est ainsi qu'il fut amené à signaler le premier, comme étant l'œuvre de Saint-Igny, un tableau qui était accroché jadis contre les murs de Saint-Nicaise, et qui, maintenant, est à terre, la face tournée contre la muraille, derrière un rempart de chaises accumulées les unes sur les autres. Autrefois, le tableau était hors de vue, à cause de la hauteur où il était placé : aujourd'hui, on ne le voit plus du tout ; je me trompe, on voit une mauvaise Assomption qui est barbouillée derrière. Pourquoi, au lieu de traîner contre les murs, dans une église où il n'y a pas de place pour la recevoir, cette composition n'irait-elle pas rejoindre au nouveau Musée les deux Adorations de 1636 ? La toile, qui est de grande dimension, représente saint Nicaise, premier prélat de l'Eglise de Rouen, qui vient en présence « d'un prince ou seigneur vêtu moitié à « l'antique, moitié à la mode de Louis XIII » de mettre à mort un dragon dont la tête est passée dans l'étole que tient un des compagnons du prélat, Quirin ou Scuvicule. Dans le fond, l'artiste a représenté diverses scènes

de la vie de saint Nicaise et de ses deux diacres. Le tableau qui, au dire de M. de Chennevières, aurait été dans le temps restauré par M. de Boisfremont, est de nouveau en mauvais état, la peinture s'écaille ; un re-toilage et une nouvelle restauration seraient nécessaires. Comme toutes les œuvres de Saint-Igny, ce saint Nicaise présente des duretés et des parties faibles, mais toutes les scènes secondaires des arrière-plans sont traitées avec adresse et facilité. En somme, c'est une toile estimable et bien supérieure à plusieurs tableaux de Letellier qui sont au Musée.

Dans la même église, en entrant, on trouve suspendu dans la première travée à gauche un autre tableau qui pourrait bien aussi être sorti du pinceau de notre artiste. Il représente Jésus présenté par sa mère à des prélats agenouillés. Nous avons pensé à Saint-Igny, en voyant, à droite sur le dernier plan, une jeune femme coiffée de la fameuse toque à plume relevée en l'air qui est comme la signature du peintre. Notre appréciation s'est trouvée encore confirmée par une petite grisaille inscrite dans un panneau d'architecture à gauche, et qui est traitée tout à fait dans le goût de notre compatriote et avec la même sûreté de main que nous avons constatée dans les trois autres camaïeux qui sont du maître, c'est-à-dire ses deux Adorations et le petit panneau de l'Air. Nous signalons cette Présentation au Temple, surtout pour appeler sur elle l'attention d'hommes plus compétents que nous.

Elle est datée de 1640, ce qui viendrait encore à l'appui de notre attribution, et fait pendant à un tableau

signé *F. Baudouin* 1644, représentant *Jésus au milieu des docteurs*. Quel est ce Baudouin, que nous n'avons pas trouvé sur la liste des maîtres de la Confrérie de Saint-Luc ?

Depuis 1631, Jean de Saint-Igny a dû rester dans sa ville natale, où nous l'y suivons presque pas à pas. Cette même année, il concourt à la fondation de la Confrérie de Saint-Luc ; en 1635, il en est proclamé maître, en 1636, il produit ses Adorations ; en 1639, il travaille à la chapelle de la Vierge. Ces travaux et l'honneur de la maîtrise prouvent qu'à Rouen de Saint-Igny devait jouir, comme homme, d'une certaine considération, et comme peintre, d'une réputation méritée.

Cette notoriété incontestable reçut, en 1641, de la justice du Parlement de Rouen une consécration bien inattendue, et qui nous est révélée par un chapitre inédit de Farin, ce pauvre clerc matriculier de Saint-Godard, qui, grâce au soin méticuleux avec lequel il notait chaque jour tout ce qui pouvait se passer d'intéressant à Rouen et classait ses archives, a rendu et rend encore de grands services à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre ville.

Voici, en quelles bizarres circonstances, l'existence de Saint-Igny à Rouen, en 1641, nous est révélée par M. le conseiller Félix, notre confrère qui, avec la sagacité, la conscience et la compétence que tout le monde se plaît à lui reconnaître, a remis brillamment en lumière un mémoire inconnu de Farin, intitulé le *Château fortifié*.

Ce chapitre de Farin n'est autre chose que le récit

pittoresque d'un procès acharné, non moins qu'interminable, que la paroisse de Saint-Godard soutint contre celle de Saint-Patrice, dans les circonstances suivantes, qu'il n'est pas inutile de rappeler succinctement.

Le Vieux-Château de Rouen, construit en 1215 par Philippe-Auguste dans le quartier Bouvreuil, joua un certain rôle pendant la Ligue. Repris en 1590 pour le Roi, il est rendu bientôt aux Ligueurs, qui se mettent en devoir de le démanteler. En 1591, Henri IV assiège Rouen et trouve le château « demantelé et du tout presque ruyné ».

L'emplacement de la forteresse fut d'abord occupé par des Religieux Capucins, puis par les « Harquebusiers » de la Ville qui y faisaient leurs exercices. En 1610, le roi octroya tout le terrain du château au sieur Faucon de Ris, premier Président du Parlement de Normandie, et à Morant, sieur d'Eterville, à la charge d'indemniser les Arquebusiers et d'y faire construire des maisons pour la beauté et la commodité de la ville. Ces donateurs cédèrent, en 1613, une grande partie du terrain à M. de Mathan, Conseiller au Parlement, aux mêmes charges stipulées en la concession.

C'est alors que surgit la question de savoir quelle paroisse desservirait le nouveau quartier, au temporel comme au spirituel.

Un procès éclata entre le curé et les trésoriers de Saint-Godard d'une part, et le curé et les trésoriers de Saint-Patrice d'autre part, pour la possession, en tant que paroisse, des maisons situées en la place de l'ancien château.

Après des escarmouches judiciaires qui ne durèrent pas moins de vingt ans, il intervint, en 1633, une sentence du Bailly qui divisait la place entre les deux paroisses. Appel respectif formé par les deux parties et arrêt du Parlement, ordonnant une accession de lieux. Cette visite devait être faite en présence de M. Richard Du Mouchel, Conseiller au Parlement, par Jacques Gravois, maître-maçon de la ville, et Pierre Moriot peintre, choisis par les parties. Ce Pierre Moriot ne nous est pas inconnu, nous avons déjà eu occasion de citer son nom à côté de celui de Saint-Igny, lorsque nous avons mentionné la fondation de la Confrérie de Saint-Luc à Rouen, à laquelle ils ont concouru tous deux.

Les experts et le magistrat se rendirent sur place le 10 mars 1635 et jours suivants. Le procès-verbal des experts fut signé le 24 avril de la même année et affirmé devant le Conseiller délégué le 21 juin suivant.

Le 29 janvier 1636, nouvel arrêt du Parlement qui, cassant la sentence du Bailly, fait une autre division de l'emplacement du Vieux-Château entre les deux paroisses. Le curé de Saint-Patrice, peu satisfait, se pourvoit en requête civile, et celui de Saint-Godard, ne voulant pas être en reste avec son adversaire, en fait autant.

Sur ces entrefaites, interdiction des membres du Parlement de Rouen qui sont remplacés par des Commissaires envoyés de Paris. Ceux-ci rendent, le 31 janvier 1641, un arrêt qui ordonne « qu'une nouvelle descente serait faite sur les lieux contentieux, par l'un
« de nos amés et féaux conseillers en icelle rapporteur

« en la présence duquel et des dites parties figure serait
« faite de la place du dit château par un peintre dont les
« parties conviendroient et de six anciens qui seraient
« ouïs, etc..»

En exécution de cet arrêt, une première descente eut lieu le 19 février 1641, en présence du conseiller Renault, rapporteur. Le peintre chargé de dresser le plan du Vieux-Château était Jean de Saint-Igny, choisi d'abord par les parties. Au beau milieu de l'opération, un orage éclata et la grêle dispersa les assistants. L'opération, ainsi interrompue, fut reprise, mais cette fois sans accident, le 26 février suivant.

De Saint-Igny dressa la figure du terrain, laquelle fut jointe au rapport, et il semblait qu'il n'y avait plus qu'à revenir devant le Parlement et obtenir un arrêt. C'était beaucoup trop simple et le procès, qui durait depuis vingt-huit ans, ne pouvait recevoir solution aussi rapide. Les Normands y auraient perdu leur réputation.

Aussitôt le plan déposé, le curé de Saint-Godard s'inscrit en faux contre le travail de l'expert, parce que celui-ci avait commis beaucoup de suppositions et d'omissions en la figure. Quoi qu'il en soit, cette inscription de faux fut accueillie par arrêt du Parlement, ce qui encouragea le curé de Saint-Godard à faire appel de son côté et à demander que le Parlement de Rouen rétabli pût seul connaître du procès, mais cette fois il échoua au fond et en la forme. Le Parlement de Paris évoqua l'affaire et le 31 mars 1643 rendit un arrêt donnant gain de cause complet au curé de Saint-Godard. Il est inutile de dépeindre la joie de François Farin ; il est

si heureux que, sans pitié pour son adversaire renversé, il se donne le malin plaisir de joindre au sac du procès, le texte entier « d'une ode assez gentille qui fit rire feu
« M. Renault, quoy qu'il fut d'un naturel assez mélancolique. »

En 1661, le 12 septembre, le curé de Saint-Patrice, « considérant que la plupart des conseillers de la
« Chambre des Vacations étaient ses paroissiens » essaie bien de recommencer la lutte au sujet de la levée du corps du Conseiller Dumesnil Ribout, décédé proche du rempart, mais le curé de Saint-Godard obtint encore en sa faveur un arrêt par provision et son adversaire se le tint définitivement pour bien dit.

Dans sa publication si intéressante et si bien annotée, M. le conseiller Félix dit qu'il a fait le possible pour retrouver le plan dressé par Saint-Igny, mais que les recherches faites à sa prière aux archives du Parlement de Paris sont restées sans résultat. Nous nous joignons bien à lui pour le regretter, surtout au point de vue de la topographie locale, mais il faut bien en prendre son parti et se consoler en pensant que probablement, sous le rapport de l'art, le plan de l'expert de 1641 n'aurait rien ajouté à la réputation du peintre Jean de Saint-Igny.

A partir de ce moment, nous perdons de vue notre compatriote pendant de longues années, et l'expertise du Vieux-Château est la dernière trace que nous trouvons de son séjour à Rouen. S'il continua de résider dans cette ville pendant plusieurs années, ce que nous ignorons, nous pouvons affirmer, qu'au plus tard vers 1649, il dut retourner à Paris. Il existe, en effet, au

Cabinet des Estampes de Paris, dans l'œuvre de Saint-Igny, fort incomplet d'ailleurs, une planche, la plus importante, sinon la meilleure du graveur, qui représente une épisode de la guerre de la Fronde, racontée par M^{me} de Motteville dans ses *Mémoires*, tome II, page 490, épisode dont la date serait le 12 janvier 1649. M. de Chennevières la signale comme se trouvant dans l'œuvre d'Abraham Bosse à la Bibliothèque nationale, et il en donne la description, mais en homme qui ignore le sujet que le graveur a voulu reproduire. Le sens satyrique de la composition n'en est d'ailleurs pas très clair. Robert Dumesnil a été plus heureux en consultant les mémoires de la Fronde, et il décrit ainsi cette pièce très rare.

« Elle représente la vue de l'intérieur d'une des
« salles du Palais de Justice, à Paris, où a lieu une
« Assemblée du Parlement que préside, assise sur le
« trône, Thémis personnifiée par une espèce de donzelle
« qui a eu des imitatrices en chair et en os, et au bon-
« net phrygien dans des jours plus mauvais encore de
« notre histoire. On aperçoit, debout à gauche et bran-
« dissant son épée, le comte de Fiesque, qu'on reconnaît
« à l'écusson bandé d'azur et d'argent, étant à côté
« d'une grande dame prosternée non loin de lui, lequel
« prétend au commandement de l'arsenal qu'obtient un
« conseiller ou le fils d'un conseiller au Parlement,
« M. Payen des Landes ; de là le titre de cette estampe
« CERTENT (pour CEDANT) (1) ARMA TOGÆ, écrit au

(1) Nous croyons que le peintre a bien voulu dire CERTENT et n'a commis aucun *lapsus calami*.

« milieu du bas, au-dessous de deux grandes dames
« venues là pour plaider chacune en faveur de son can-
« didat. On lit au bas à gauche : De Saint-Igny inuen.»
H. 0.538, L. 0.368.

C'est la dernière pièce décrite par l'auteur du *Peintre graveur français*, et elle porte le n° 49 et dernier de l'Œuvre de notre compatriote. Nous avons vu la pièce au Cabinet des Estampes, et nous n'oserions, comme MM. Robert Dumesnil et Duplessis, affirmer qu'elle a été tracée par la pointe même de l'artiste rouennais. Ce qui est incontestable, c'est qu'elle est de sa composition. L'enseignement le plus sûr qu'il y a à tirer de cette estampe satyrique, c'est que Jean de Saint-Igny vivait certainement en 1649 et même peut-être en 1650, car il est peu probable qu'il ait fait son dessin et sa gravure au moment même où le fait reproduit s'est passé. Ainsi donc, l'artiste aurait vécu certainement plus de cinquante années, contrairement aux assertions de tous les savants qui se sont occupés de lui et qui l'ont fait mourir en 1630, en 1640 ou en 1645.

La seule note complémentaire postérieure à cette date nous est fournie par M. de Beaurepaire; elle n'a pas trait directement à l'auteur de *la Noblesse à l'Eglise*, car elle constate seulement qu'en novembre 1662, une nommée *Françoise de Saint-Ingny*, de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, est entrée dans la Confrérie du Rosaire aux Jacobins.

Etait-ce une parente, une sœur du peintre, dont le nom aurait été écrit par erreur Ingny pour Igny, ou bien appartient-elle à une autre famille? La solution de

cette question n'aurait d'ailleurs d'autre intérêt que de faire présumer Jean de Saint-Igny, originaire de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen. Nous avons suivi un instant cette piste pour découvrir l'acte de baptême, mais, comme nous l'avons dit en commençant, nous avons dû renoncer à déchiffrer des registres pour nous illisibles.

Ici s'arrêtent les documents biographiques que nous avons pu recueillir sur le peintre sculpteur rouennais, Jean de Saint-Igny. Nous avons essayé de donner ainsi un corps à celui qui jusqu'ici n'avait eu qu'une réputation restreinte encore dans le petit cercle des iconophiles et des curieux de l'histoire intellectuelle des provinces anciennes de la France. Mais que de lacunes il reste encore à combler. Espérons que la lumière se fera peu à peu et que des recherches entreprises chaque jour par des savants, plus perspicaces et plus instruits que nous, auront pour résultat de ne laisser aucun point obscur dans l'histoire de la vie de nos ancêtres. Nous le souhaitons de grand cœur.

Ce qui est complet et très complet dans les pages consacrées à Jean de Saint-Igny par M. de Chennevières, c'est l'appréciation très fine, très délicate et très personnelle du talent du peintre et du dessinateur qui a passé sa vie à reproduire la société de son temps, les allures qu'elle avait et les costumes qu'elle portait. Nous n'en dirons donc rien et renverrons le lecteur au premier volume des *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*. Nous avons analysé les tableaux au fur et à

mesure que leur date ou l'époque présumée de leur exécution les faisait apparaître dans l'histoire de la vie de leur auteur. C'est tout ce qu'il nous restait à faire.

Nous n'avons rien à dire du sculpteur, car personne n'a vu de ses œuvres. Il est probable qu'il n'a jamais manié le ciseau, le maillet et l'ébauchoir, et que la qualité de sculpteur qui lui est quelquefois donnée à la suite du titre de peintre, doit plutôt s'entendre dans le sens de graveur, ce qui, en ce cas, irait de soi, puisque de Saint-Igny a manié la pointe et le burin comme le pinceau.

Toutefois, nous devons ajouter que notre confrère, M. Gaston Lé Breton, ne serait pas éloigné de croire que les statues qui ornent encore la maison du passage d'Etancourt seraient dues au ciseau de Saint-Igny, *sculpteur*. Il ne faudrait pas nous faire grande violence pour nous rallier à cette opinion. Il y a, dans tous les cas, un rapprochement piquant à faire entre cette attribution des sculptures et celle des cuirs peints de Cluny, au même artiste, qui aurait ainsi seul décoré l'Hôtel d'Etancourt par sa brosse et son ciseau. — Dans le *Bulletin de la Revue de l'Histoire de l'art français* (sept. 1886), nous trouvons un article de M. de Chennevières sur les artistes Normands, faisant mention d'une œuvre sculptée par Saint-Igny : « L'abbé de Choisy, dit-il, possédait en 1680 un buste de l'abbé de Saint-Martin, taillé par Jean de Saint-Igny. » Cet abbé de Saint-Martin était un original qui, né à Saint-Lô le 1^{er} mars 1614, vécut à Caen où il mourut le 14 novembre 1687.

Quelques mots maintenant sur l'œuvre gravé, soit par lui, soit d'après lui. Robert Dumesnil, dans son catalogue, en décrit quarante-neuf, dont trente-huit se rapportent aux *Eléments de pourtraiture*. M. G. Duplessis, dans le supplément du *Peintre graveur*, en ajoute trois à ce dernier recueil, ce qui donne un total définitif de cinquante-deux pièces originales, gravées par de Saint-Igny lui-même, y compris une suite de six concerts grotesques avec légendes en patois espagnol ou italien, mélangé de français. Dans le catalogue de l'œuvre d'Abraham Bosse, rédigé par ce même M. G. Duplessis, aujourd'hui conservateur de notre si précieux Cabinet des Estampes de Paris, nous ne trouvons que quelques planches en dehors des deux très belles suites du *Jardin de la noblesse française* et de *la Noblesse française à l'Eglise*, dont nous nous sommes déjà occupé. La première figure sous le n° 12 et représente la Vierge et l'enfant Jésus, pièce que nous avons signalée au cours de cette étude. La deuxième et la troisième, représentant chacune un cavalier dirigé à droite ou à gauche, l'épée à la main, y portent les nos 1369 et 1370. La dernière enfin, n° 1401, est ce que l'on appelait à cette époque un cabaret. Deux hommes assis devant une planche posée sur un tonneau boivent et fument. Les quatre vers traditionnels figurent au bas de l'estampe.

M. de Chennevières signale deux compositions du même genre gravées, l'une par Briot et l'autre par Michel Lasne, toujours avec le quatrain au bas.

Isaac Briot a beaucoup travaillé d'après Saint-Igny,

et nous trouvons dans le dixième volume du *Peintre graveur français*, qui contient le catalogue de cet artiste, la liste complète des ouvrages qu'il a gravés d'après les dessins de notre compatriote.

Il cite d'abord (n^{os} 54 à 63) les premiers éléments de pourtraiture signalés par Mariette, puis (n^{os} 129 à 150) une suite de vingt-deux pièces, intitulée : « LE THÉÂTRE
« DE FRANCE contenant la diversité des habits, selon
« les qualités et conditions des personnes Dédié à
« MESSIRE CHARLES PERROCHEL, Seigneur de Grand-
« Champ, con^{er} du Roy en ses conseils GRAND AU-
« DIENCIER DE FRANCE. A PARIS, chez Estienne danvel,
« dans la chapelle St-Michel, au palais, 1629. De St-
« Igny inventor. Briot scul. / Cum privilegio Regis. »
C'est pour ainsi dire un journal de modes des plus instructifs, car il existe au bas de chaque costume une légende qui indique dans quelles circonstances et par quelles personnes l'habit, faisant l'objet de la gravure, peut être porté. Ainsi, le recueil présente un gentilhomme et une damoiselle se mariant à l'église, un courtisan se rendant près du roi, un autre allant en visite, puis d'autres personnages en costume de deuil ou de chasse. Les filles d'honneur de la reine et les pages n'y sont point oubliés, non plus que les bourgeoises en habit de ville, d'intérieur ou de deuil.

Ce *Théâtre de France* précède, dans le catalogue de Robert Dumesnil, une autre série (n^{os} 151 à 159), de neuf costumes gravés par I. Briot, d'après Saint-Igny, représentant ou un gentilhomme ou un paysan ou une femme, avec six vers au bas de chaque planche.

Enfin, le *Peintre graveur français* cite un cabaret, puis un homme courtisant une femme assise à la fontaine, et enfin, le Matois et la Tripière, cette dernière pièce très gauloise par la légende.

Dans les catalogues de livres d'estampes, dressés par M. de Marolles, on trouve signalées des pièces disparues ou mal indiquées ; ainsi, une série de 15 pièces intitulée : *Diversités d'habillements à la mode*, gravée par Briot, et d'autres livres de portraiture de Saint-Igny. Le même auteur signale Edme Moreau de Reims comme ayant gravé d'après notre artiste. M. de Chennevières cite ces mentions, en déclarant n'avoir jamais vu les pièces ainsi rappelées en bloc.

Cet abbé de Villeloin qui se plaignait de voir ses amis se fâcher avec lui dès qu'il leur offrait les livres qu'il publiait, cite deux fois Saint-Igny dans son *Livre des peintres et graveurs* : la première, parmi les peintres et graveurs de figures (53^e quatrain), et la seconde, parmi les maîtres qui ont fait des crayons et des dessins à la main (11^e quatrain). Je crois inutile de citer les affreux vers de cet abbé, dont la poésie faisait si bien et avec juste raison le vide autour de lui. Du reste, il se borne chaque fois à citer le nom de notre artiste.

En somme, Jean de Saint-Igny, s'il n'est pas un artiste de premier ordre, est à coup sûr une figure curieuse qui mérite que l'on s'occupe d'elle, même en dehors de sa ville natale. C'était bien, ainsi que Bosse et quelques autres, le peintre ou plutôt le dessinateur qu'il fallait pour représenter tout ce monde de cape et d'épée, vivant dans la première moitié du xvii^e siècle.

Nobles et soudards sont bien sortis de son crayon avec leurs qualités et leurs défauts, avec leurs costumes pimpants ou fanés, avec leur piété ou leur gauloiserie. Ses estampes nous donnent une idée bien exacte de la vie de ce temps troublé, et ce n'est pas sans raison qu'on a appelé cet enfant de Rouen le Gavarni des Raffinés de Louis XIII.

SOUVENIR DE CAUTERETS

(1877)

Par M. O. MARAIS.

§ I

TARRIEU, LE TAMBOUR DE VILLE.

Tarrieu, le tambour de ville, méprise les carrefours populaires ; il préfère les grandes places dans lesquelles se promènent les belles baigneuses qui ont quitté Paris ou Madrid pour ce joli coin des Pyrénées. C'est là que Tarrieu se révèle tout entier et qu'il offre gratis à ses contemporains le spectacle d'une originalité native. Tarrieu est un type. Il apporte dans l'exercice de son utile fonction une gravité tempérée de scepticisme. Hélas ! dans ce siècle d'électricité, de vapeur et de progrès, les tambours de ville eux-mêmes n'ont pas échappé à l'horrible contagion, et Tarrieu, cela est visible, a conscience de l'imperfection du mode de publicité dont il est l'instrument. Aussi, que de précautions et que de soins ! Il scande avec lenteur l'appel des réservistes ; il module

gracieusement le programme du spectacle du Casino ; il déclame « le dernier acte de *Faust* », et gasconne d'un air tout à fait engageant « La fille de Madame Angot ».

Mais Tarrieu a le respect profond de l'autorité. De son accent le plus noble, de sa voix la plus sévère il rappelle à ses concitoyens que par arrêté de « Monsieur le Maire » chacun doit balayer le devant de sa porte « avant *neuffe* heures du matin. » Malheureusement, entraîné par son tempérament dans une allure trop rapide, la parole de l'orateur ne peut suivre sa pensée ; on n'est pas parfait ! et Tarrieu s'arrête tout à coup ; mais le tambour de ville a horreur du vide ; plutôt que de rester court il mélange sans sourciller les chiens errants et les bracelets perdus. Il ordonne de rapporter les uns et de museler les autres, « il y aura récompense ». C'est égal ; on l'a compris, Tarrieu le devine, et son large sourire s'épanouit sous son bonnet béarnais.

Rien ne le trouble. A l'hôtel de France, en pleine table d'hôte, il annonce de sa voix la plus vibrante : « Deux jeunes gens veulent faire l'excursion de Gavarnie avec..... ici, silence, Tarrieu a perdu le fil de son discours. — Avec deux jeunes filles, s'écrie un loustic. — Hilarité générale. — Eh non ! dit Tarrieu imperturbable, *Capé de Dious*, avec deux autres jeunes gens... pour partager les frais. » Et le tambour de ville s'incline avec la satisfaction d'un fonctionnaire qui a rempli son devoir et vengé la morale outragée.

Et puis, écoutez donc son inimitable « Qu'on se le dise. » C'est la fin de toutes ses annonces. Quel accent et quel geste ! De la main droite (celle qui tient les

baguettes) il jette sa phrase dans l'espace, et reprend ensuite sa marche, d'un pas assuré, à la recherche d'autres auditeurs.

Tarrieu a-t-il des opinions politiques? Je n'en suis pas absolument certain. Songez-y donc, quelle foi serait assez robuste pour résister à de telles épreuves! Dans les dix dernières années, que de transformations! D'une voix également retentissante, il a acclamé le plébiscite; au Quatre-Septembre il a renversé pour jamais la dynastie des Napoléon; avec Monsieur Thiers, il a libéré le territoire, et tout récemment encore, il vient de sauver la société avec le Maréchal. Cependant, quand il passe en offrant les journaux, je remarque qu'il lance d'un air tout particulièrement insinuant « *le Petit Caporal.* » Je soupçonne Tarrieu d'être resté bonapartiste; Mais ce n'est qu'un soupçon — et si l'impartiale histoire s'occupe un jour de lui, elle dira, j'en suis certain, qu'il a tambouriné pour tout le monde avec un zèle égal et une conviction qui ne s'est jamais démentie.

Tel est Tarrieu. Au demeurant le meilleur fils du monde.

« Et bien entendu, qu'on se le dise ! »

§ II

LES PETITS MÉTIERS DE L'ESPLANADE.

Qui veut des sucres d'orge
Pour s'adoucir la gorge
Au caramel, au citron
Cinq centimes le bâton !

C'est ainsi que Baptiste offre sa marchandise ;
 Baptiste, né farceur, en compère avisé
 Mêlé agréablement devant la foule assise
 Le citron aux lazzis et l'orge à la gaité !

« A l'ananas

Pour les avocats

A la vanille

Pour les belles filles » (1)

J'en passe et des meilleurs ;

Franc du collier d'ailleurs

Béret bleu sur l'oreille

Audace sans pareille,

Main leste, l'œil mutin.

Et pour tout dire enfin,

Un Béarnais malin.

Un impresario de crasseuse apparence
 A dressé sa machine. « Honorable assistance,
 Dit-il, accourez tous sur ces tréteaux étroits
 Du grand Polichinelle admirer les exploits. »
 Deux lampions fumeux illuminent la scène ;
 D'une voix de rogôme un pître sans haleine,
 Une pratique aux dents,
 Pousse des cris stridents.

De l'heureux imposteur c'est l'éternelle histoire.
 Par cent tours de coquin, il se couvre de gloire.
 De la foule il obtient les encouragements,
 Nargue les créanciers et rosse la police.
 Et chacun d'éclater en applaudissements !
 O peuple souverain, j'admire ta malice ;
 Tu daubes la vertu, le vice est triomphant :
 Morbleu ! le bel exemple qu'offre le sacripant !

Et cependant, Baptiste : « des ordinaires
 Pour Messieurs les Notaires,
 Au baume de chiendent
 Pour les belles mamans. »

(1) Les prétendus vers prêtés à Baptiste par l'auteur sont textuels.

Plus loin, quelques accords... Une harpe boiteuse
Jette au vent qui l'emporte une note amoureuse.
Ce sont deux jeunes filles, deux enfants, hélas,
Qui portent en ce lieu leurs chansons et leurs pas.
La misère à leur front imprime sa tristesse;
Et le dénûment sombre a flétri leur jeunesse.
Une robe en haillons drape leur nudité.

Leur pays et leur nom ? Qu'importe ? ô pauvreté !
Un nom, tu n'en as plus, tu n'as pas de patrie.
Qui cherche à te connaître, à pénétrer ta vie ?
Elles chantent pourtant le bonheur et l'amour.
Leurs *la-i-tou* bruyants résonnent tour à tour ;
Mais malgré les éclats d'une factice ivresse
Leur chanson tristement se traîne avec mollesse...

Et Baptiste de crier « à la crème de riz
Pour les demoiselles de Paris
Mesdames, des petits, des longs
Faites vos provisions. »

§ III

LE LÉZARD GRIS. — CONTE A MES ENFANTS.

Le Monné est la plus haute des montagnes qui dominent Cauterets. C'est le but obligé d'une excursion pour un touriste qui se respecte. L'ascension est facile. A 150 mètres du sommet on descend de cheval et on s'engage dans un sentier tracé pour les piétons. La pente n'a rien d'excessif, et quant à la partie rocheuse que dans les Alpes on appelle *cheminée*, et qui précède toujours le sommet des montagnes, elle ne compte que quelques pas. Une heure d'efforts modérés conduit ainsi au terme de l'excursion.

L'homme qui n'a jamais fait l'ascension d'une montagne doit se faire une idée très imparfaite des charmes d'une escalade de ce genre. Le plaisir est réel, pourtant. Les fatigues salutaires de la marche, la difficulté vaincue, tels sont les premiers et les moindres attraits de ces expéditions. A mesure qu'on s'élève, loin des hommes et du bruit, un sentiment particulier s'empare insensiblement de l'âme. Il semble qu'on laisse derrière soi les petites misères et les tristes réalités dont la vie est faite. Et les choses d'en bas, vues de si haut, paraissent si misérables, si médiocres. Quoi, ces champs, ces forêts, semblables aux cases d'un damier microscopique, ce sont là les misérables objets des convoitises et des cupidités humaines ! Et c'est pour se faire une place plus large sur cette étroite fourmilière que l'homme s'agite avec tant d'âpreté ! Haut les cœurs ! Montez avec nous, l'horizon s'élargit. Montez plus haut encore, il s'élargira toujours. Un air plus vif fouette le visage ; l'âme se sent en quelque sorte plus libre ; il semble qu'elle s'approche davantage de Dieu.

Du sommet du Monné, la vue est immense. D'un côté, Tarbes, et plus loin Pau, laissant apercevoir leurs toits gris, rassemblés dans un étroit espace. Autour et au-delà, les longues plaines qui vont se fondre dans les vapeurs bleuâtres d'un horizon lointain... De l'autre côté, vers l'Espagne, on contemple le vaste cirque des Pyrénées occidentales depuis le Pic du Midi d'Ossun jusqu'au Mont-Aigu. Dans ce demi-cercle se dressent cent pointes aux formes étranges et hardies. Les unes arrondies en forme de cône, les autres (c'est le plus grand

nombre) dessinant sur le fond bleu du ciel leurs arêtes vives et leurs cimes élancées. Quelques pics gris, nus et rocaillieux ; d'autres recélant dans leurs replis immenses des glaciers d'une étendue variable. De toutes parts, c'est un amas gigantesque de rochers qui se mêlent, se croisent, se confondent et semblent monter à l'escalade du ciel. Les bruits de la terre n'arrivent plus jusqu'à ces hauteurs. Le silence est immense, solennel. Rien ne rappelle la vie, qui semble avoir disparu ; seuls quelques rares oiseaux de proie franchissent les abîmes d'un pic à l'autre, ou bien apparaissent au loin, immobiles dans leur vol et guettant une proie invisible. Et maintenant, regardez au-dessous. Tout en bas, Cauterets, simple amas de quelques maisons pressées ; les vallées du Lys et de Cambasque avec leurs prés verts et leurs huttes de pâtres, puis le riant val d'Azun parsemé de villages, portant ainsi la trace vivante du travail de l'homme, et formant un heureux contraste avec les effrayantes solitudes d'en haut.

Un jour du mois d'août (je venais de faire pour la cinquième fois peut-être cette intéressante ascension) je restai quelques minutes sur l'étroit espace qui forme le point culminant de la montagne, puis je redescendis jusqu'à l'endroit où j'avais laissé mon cheval et mon guide. Je les renvoyai tous deux vers Cauterets, et je résolus d'opérer ma descente par des sentiers de chèvre que je n'avais pas encore parcourus et qui contournent hardiment la chaîne. Muni de ma gourde et de mon bâton ferré je partis. Je marchai pendant trois bonnes heures sans m'arrêter : la lassitude commençait à s'emparer de

moi, car pendant ce temps le soleil était parvenu au plus haut point de sa course, et l'atmosphère était lourde. Je me décidai à prendre quelque repos.

J'avisai deux énormes pierres qui, détachées du sommet de la chaîne lors de quelque avalanche, avaient roulé jusque-là, et imitant les chèvres, qui savent trouver à leur abri l'ombre et la fraîcheur que refusent ces montagnes sans forêts, je m'étendis près d'elles et m'endormis.

Combien de temps restai-je ainsi ? je ne sais. Soudain, il me sembla que je venais de me réveiller ; sans me lever, je regardai autour de moi et j'aperçus sur le rocher le plus voisin de ma tête deux yeux tout noirs qui me contemplaient fixement. Je ne tardai pas à m'assurer que ces yeux étaient ceux d'un petit lézard gris si commun dans ces contrées.

J'ai toujours éprouvé de la sympathie pour ces animaux, que la foule calomnie. En vérité, est-il une créature plus mignonne, plus gracieuse, plus propre ? N'est-elle pas élégante dans ses formes et toute vive dans ses mouvements ? Le lézard qui me considérait ainsi comprit sans doute qu'il n'avait rien à craindre de moi ; je le vis avancer peu à peu sa tête fine et intelligente, la reculer soudain, l'avancer encore, faire un petit bond en s'approchant, s'arrêter subitement et sortir enfin de l'abri dans lequel il s'était sans doute réfugié à mon arrivée. Il vint se placer près de mon visage, si près que je pouvais l'examiner tout à mon aise ; j'aurais compté les moindres replis de son petit corps. Mon compagnon était vraiment joli avec sa peau luisante aux

reflets azurés et changeants. Tout à coup, ô prodige ! il me sembla qu'une voix douce et légère sortait de sa bouche ; c'était comme un souffle, mais si distinct pourtant que je compris qu'il voulait me parler. — Qui donc es-tu, lui dis-je, beau petit lézard, et que me veux-tu ? — Celui-ci fixant toujours ses yeux ardents sur les miens s'approcha plus près encore et me dit : Je veux m'entretenir avec toi. Je veux te raconter ce que nulle autre oreille humaine n'entendra jamais ; je veux confier à ton cœur le chagrin qui m'accable. — Quoi, dis-je en souriant, les chagrins d'un lézard ! Je suis vraiment curieux d'en entendre le récit. Mais dis-moi d'abord, je te prie, ce qui me vaut l'honneur de tes confidences. — Je ne suis qu'un petit lézard, me répondit mon étrange interlocuteur, mais j'ai appris à connaître les hommes. A la douceur du regard que tu as fixé sur moi, j'ai compris que tu étais un ami de ma race. C'est pour cela que je suis venu vers toi, et maintenant écoute ma triste histoire.

Je suis né loin de ces hauteurs. Par une belle matinée de printemps je m'éveillai sous la fraîche caresse du soleil levant. J'étais étendu sur une des larges pierres du torrent qui coule au pied de cette montagne et dont nous entendons d'ici les mugissements lointains et adoucis. Comment y étais-je venu ou quelle créature m'y avait apporté ? Je ne l'ai jamais su. Bientôt, guidé par un instinct secret, je quittai la pierre où je reposais et je pris connaissance de mon séjour. Je fus saisi d'admiration ; je vis des pierres plus éclatantes encore que celles où j'étais né ; j'aperçus des herbes verdoyantes où bril-

lait encore une gouttelette de rosée ; je contemplai les fleurs aux vives couleurs semées le long du torrent. — En même temps j'entendais le frémissement du vent dans le feuillage d'alentour et le grondement des eaux qui descendent avec fracas les pentes inégales du Gave. Au loin, sur la montagne, résonnaient les clochettes des troupeaux et les chants de leurs pâtres. Dans ce premier moment, ai-je besoin de te le dire, je n'eus qu'une notion très confuse de toutes les choses qui frappaient mon oreille ou mes yeux ; l'expérience m'a appris depuis à les discerner et à leur donner un nom. Tout ce que je savais alors, c'est que j'étais prodigieusement heureux de vivre. Soudain, un homme passa. Je ne sais quel pressentiment secret m'avertit de fuir ses regards, et je me sauvai.

A partir de ce jour, je vécus comme vivent mes semblables. Chez nous, la paix règne toujours. Que nous faut-il ? Un insecte, un rayon de soleil, et la nature nous donne ces biens avec largesse. N'ayant pas de besoins, nous n'avons pas de maître et chacun de nous est indépendant et libre. Je croissais à vue d'œil, et bientôt je devins tel que tu me vois.

A cet endroit de son récit, mon ami s'interrompit. Sans doute il recueillait ses pensées ; il arrivait à l'histoire de ces chagrins dont il m'avait parlé et il semblait hésiter à rouvrir cette plaie mal fermée.

Je crus devoir lui venir en aide : « Mais pourquoi, lui dis-je, as-tu quitté les bords charmants du torrent pour venir te réfugier si haut sur ces sommets arides ? — Tu vas le savoir, reprit-il avec quelque effort :

« Le soleil s'était couché bien souvent à l'horizon depuis que je l'avais aperçu pour la première fois, lorsque je sentis naître en moi une tristesse inaccoutumée. Tantôt je passais de longues heures sans quitter la pierre qui me servait d'abri, tantôt je descendais tout au bord du torrent, et là je demeurais immobile contemplant, sans y trouver le plaisir d'autrefois, le scintillement de la lumière qui se joue dans les mille gouttelettes des cascades. Et pourtant, rien n'avait changé que moi-même autour de moi. La prairie conservait sa verdure et ses fleurs, et la nature tout entière ne cessait pas de faire entendre ses harmonies. J'ignorais le mal dont je souffrais.

Un vieux lézard me dit un jour : La solitude seule cause ton chagrin ; va, choisis-toi un compagnon. Je suivis son conseil. A partir de ce moment le bonheur reprit possession de ma vie. O nos courses folles, le matin, sur les pierres du torrent ! O nos douces causeries auprès du chemin, sous les chauds rayons du soleil. qu'êtes-vous devenues, et qu'il m'est cruel de m'en ressouvenir encore ?

Un enfant passa un jour près de nous et il mit méchamment le pied sur mon ami endormi. Je m'enfuis. Je quittai alors pour toujours ces lieux où je ne pouvais plus être heureux et je vins dans ces hauteurs à peu près inaccessibles. J'attends la mort. Dans peu de temps la neige aura couvert la terre, son voile blanc sera mon linceul. Enfant cruel, que t'avais-je donc fait ? . . .

En parlant ainsi, la voix de mon interlocuteur s'éteignit et pour un moment ses yeux de jaspé me parurent

moins brillants. « Cher petit être, m'écria-je avec chaleur, tu n'as pas confié tes chagrins à un indifférent. Je veux être ton ami, viens avec moi, nous. . . . »

A ce moment un violent coup de tonnerre éclata au-dessus de ma tête. Subitement, je me trouvai sur mon séant ; mais je cherchai en vain le petit lézard gris ; il avait disparu. Il me sembla alors que je venais de m'éveiller d'un long rêve et je me hâtai de regagner la vallée.

Enfants aimés pour lesquels j'écris ces lignes, retenez bien le songe que je viens de vous raconter ; ne faites pas de mal inutile à la créature de Dieu jetée sur votre chemin. Qui sait si elle n'a pas, comme vous, des sentiments, des amours et des joies ?

§ IV

LA XI^e SONATE.

I

La chaleur de la journée avait été accablante. De gros nuages blancs venus du sud pénétraient dans la vallée. Ils s'arrêtaient un instant comme accrochés aux replis de la montagne, puis ils reprenaient lourdement leur course vers les plaines de France. On aurait cru l'orage tout prochain. Cependant, vers le soir, le ciel s'éclaircit tout à coup, et la lune, presque dans son plein, apparut derrière les hauts sommets qui ferment du côté de l'Espagne la vallée de Lutour. En même temps la brise s'éleva, chaude encore mais toute caressante et

un peu rafraîchie par l'air vif des régions élevées qu'elle venait de traverser.

Nous sortîmes, le vieux Docteur et moi. Mon compagnon était une célébrité médicale ; il est mort il y a quelques années chargé d'ans et d'honneurs. Le hasard nous avait rapprochés à table d'hôte. J'ai dû à cette bonne chance de longues causeries pleines, pour moi, d'un intérêt puissant. Le docteur B. . . . n'était pas seulement un médecin illustre, dans l'Europe entière, par sa connaissance approfondie des maladies du cœur, il aimait aussi les lettres et la philosophie ; il occupait les loisirs de sa laborieuse et verte vieillesse à mettre en ordre les notes qu'il avait recueillies sur un système ingénieux par lequel écartant la vieille définition de l'homme : une intelligence servie par des organes, il ajoutait à cette dualité un troisième élément qu'il appelait la personnalité humaine, et auquel il attribuait la propriété de survivre aux deux autres. Le docteur prétendait concilier ainsi les dogmes religieux pour lesquels il professait une foi sincère, avec les progrès que la science a réalisés, dans l'ordre des faits physiologiques.

La promenade que je fis ce soir-là comptera certainement parmi les meilleures de ma vie. Nous gravissions lentement le grand chemin qui conduit à la Raillière et que sillonne en tous sens la multitude des voitures, des cavaliers et des piétons. Par hasard, nous étions seuls sur la route, et, du reste, nous n'échangions que de rares paroles. Était-ce la fatigue de la journée qui pesait encore sur nous ? Obéissions-nous, au contraire, au sentiment que faisait naître en nous le caractère

imposant du spectacle que nous avions sous les yeux ? Je ne saurais le dire.

Le paysage que nous traversions était, en effet, d'une beauté merveilleuse. A gauche, la masse sombre et mouvementée du Liar ; à droite, à cinquante mètres plus bas que le chemin, le gave de Cauterets roulant ses eaux avec fracas. Au-delà les pics de Pégùère et du Monné détachaient nettement leurs arêtes dentelées sur les clartés qui survivent longtemps dans les hauteurs du ciel au coucher du soleil. Au loin, vers l'Espagne, le décor était féerique, tandis qu'auprès de nous tout était déjà sombre. L'horizon resplendissait encore de lumière. La lune à peine levée frappait de ses rayons obliques les cîmes du Vignemale et du Mont d'Aspé ; leurs rares et étroits glaciers étincelaient au loin.

Peu à peu, la lune s'éleva davantage dans le ciel, éclairant toutes choses autour de nous. Nous eûmes alors le spectacle de ces grandes oppositions de lumière et d'ombre que les montagnes offrent par les soirs sereins avec une intensité sans pareille. Le vieux gave fut lui-même tout inondé d'éclat dans son lit profond ; son écume parut plus blanche, et depuis le pied de la montagne jusqu'à nous il nous offrit la vue de ses mille cascades. Nous franchîmes alors le torrent par un pont moderne et nous redescendîmes vers Cauterets en suivant le sentier tracé dans le flanc du Pégùère.

Bientôt, assis sur l'un des bancs de bois disposés pour la commodité des promeneurs dans le parc qui domine le nouveau boulevard nous entendions monter vers nous les bruits confus de la petite ville qui allait s'endor-

mir. De quoi parlâmes-nous alors ? Est-il difficile de le deviner ? Les grands spectacles de la nature dirigent insensiblement la pensée vers des choses tristes ou sévères. Notre entretien eut pour objet la destinée de l'homme, ses joies fugitives, ses douleurs toujours renouvelées, ses luttes incessantes. Et pourtant nous nous étonnions de leur insignifiance en face des grandeurs de la nature. Pourquoi donc, disions-nous, l'homme a-t-il la prétention de jouer dans ce vaste et merveilleux ensemble un rôle plus important que la fleur qu'il foule à ses pieds ou que l'oiseau qui traverse l'espace en jetant sa note à la terre ? Et cependant, nous le sentions bien, la créature humaine est soulevée dans les profondeurs de son être par un souffle puissant qui l'emporte, malgré tout, bien plus haut que ces choses inanimées ou inconscientes. C'est qu'elle possède la plus grande des facultés : la pensée, et le plus noble des attributs, la liberté ! La pensée, la liberté ! C'est par elles que l'homme s'élève au-dessus de ce monde grossier qu'il comprend, mais dont il n'est pas compris. Pendant que nous conversions ainsi, le docteur et moi, le silence de la nuit était devenu solennel. On n'entendait plus que la grande voix du torrent qui grondait toujours, et nous nous disposions à partir lorsque la fenêtre d'une maison située au-dessous de nous s'ouvrit tout à coup. Une forme blanche se pencha sur le balcon, resta quelques instants en contemplation devant le ciel tout constellé, puis rentra . . .

La fenêtre était restée toute grande ouverte. Presqu'aussitôt nous entendîmes les accords d'un piano. Le

son de l'instrument montait vers nous clair et sonore au milieu de la tranquillité universelle. Nous nous assîmes de nouveau et nous écoutâmes.

II

La musique est assurément le plus populaire de tous les arts. Par quel prodige étonnant cette succession de sons vifs ou lents qui frappent notre oreille parvient-elle à éveiller en nous des sensations durables ? C'est que l'homme donne à l'harmonie qu'il entend une signification tout arbitraire sans doute, mais en rapport intime avec ses propres pensées. La musique se fait tour à tour, modeste et joyeuse pour les humbles, magnifique pour les esprits cultivés. Elle s'associe ainsi aux mouvements que chacun ressent en soi, et, chose assurément merveilleuse, la même harmonie produit chez chaque auditeur des effets différents mais également agréables. Il n'y a qu'une manière de comprendre et d'admirer les chefs-d'œuvre de la sculpture et de la peinture ; la poésie ne parle guère qu'aux intelligences d'élite ; la musique, au contraire, est l'art par excellence, puisque chacun de nous, savant ou inculte, le trouve en harmonie avec la disposition actuelle de son esprit. On ne s'étonnera donc pas du sentiment profond qui devait nous envahir pour quelques instants. Tout nous y disposait : la magnificence du spectacle que la nature venait de nous offrir et le tour à la fois triste et grave qu'avait pris une conversation dans laquelle nous avions effleuré le redoutable problème de la destinée humaine.

D'ailleurs, le musicien qui se faisait entendre était incontestablement un grand artiste. Il préluda peu de temps et bientôt nous reconnûmes les premières mesures de la XXI^e sonate de Beethoven. Le puissant compositeur a laissé l'ineffaçable trace de son génie dans toute cette composition. Or, voici ce que nous crûmes entendre distinctement ce soir-là.

L'introduction se compose de quelques mesures seulement. L'allegro éclate tout à coup en quelques notes brillantes, puis il retombe insensiblement dans les sourds et tristes accords du commencement. Il semble qu'on assiste à l'agitation d'une âme inquiète et troublée par un désir inassouvi ; elle voudrait s'élever plus haut, vers des régions meilleures ; mais la destinée, enchaînant ses ailes, la ramène vers la réalité. Soudain, elle se révolte ; elle a brisé ses fers, et le musicien fait entendre comme un cri de victoire... Est-ce bien une victoire ?..

Non ; les tristes accords se font entendre de nouveau. Pauvre âme humaine, tu as entrevu l'infini, comme en un rêve ; la réalité t'a ressaisie, poignante, fatale, inflexible.

Mais quelle est cette voix ? D'où viennent ces notes qui s'élèvent douces et calmes au-dessus du désespoir du vaincu ? Le destin n'est donc pas le seul maître du monde... Et cependant la lutte recommence plus acharnée que jamais ; l'homme semble succomber enfin comme épuisé par un suprême effort.

L'allegro était terminé. Le piano se tut. Tout ce monde de pensées que l'œuvre de Beethoven avait évoquées en nous s'était aussi, sans doute, emparé de

l'artiste inconnu. Son jeu magnifique, la puissante expression de ses harmonies, tout indiquait que s'il comprenait autrement que nous l'admirable musique qu'il interprétait ainsi, il en ressentait aussi vivement la merveilleuse impression. Allait-il faire entendre le reste de la sonate ?

Notre incertitude ne fut pas de longue durée. Bientôt résonnèrent les premiers accords de l'étonnante introduction placée au milieu de l'œuvre. Nous n'avions qu'à reprendre le cours de nos rêveries un instant interrompues.

L'homme a succombé ; mais l'honneur du vaincu est d'avoir lutté jusqu'à la fin, et des voix lointaines paraissent entonner un hymne de confiance et d'espérance.

Alors le rondo s'échappe en un chant de joie. L'âme humaine, délivrée de ses angoisses, repose en paix dans l'infini et elle élève vers Dieu le plus doux des chants d'amour et de reconnaissance.

La fenêtre se ferma. Nous rentrâmes sous l'empire d'une véritable émotion.

Peu de jours après, quelqu'un vint chercher en toute hâte le docteur B. Une jeune femme se mourait dans un des riches chalets voisins du parc. Le docteur s'y rendit en toute hâte, mais il était trop tard. C'était notre inconnue. Arrivée bien malade à Cauterets, elle avait paru y retrouver un semblant de santé ; d'ailleurs elle ne s'était jamais illusionnée sur la gravité de son état. Alors, je m'imaginai que la jeune artiste avait choisi, le soir où nous l'entendîmes, dans l'œuvre de

l'incomparable musicien, ce qui se rapportait le mieux à sa situation, et qu'elle avait raconté à la nuit, pour la dernière fois peut-être, ses douleurs et ses espérances.

PETITE HISTOIRE D'UNE GRANDE DAME

PENDANT ET APRÈS L'ÉMIGRATION

Par M. CHARLES LEVAVASSEUR

Châteaubriand nous apprend dans une de ses œuvres, qu'à Londres, pendant les tristes jours de l'émigration, il aimait pour se distraire de ses peines, à fréquenter le salon de M^{me} Du Cluzel, qui était jeune, gracieuse, et avait une agréable conversation ; dans ce salon, il rencontrait surtout des gentilshommes normands qui semblaient heureux de se retrouver chez une compatriote.

A quelle famille appartenait cette dame qui, malgré ses revers, gardait intact le goût du monde et des aimables réceptions ? A la famille de Mathan, que l'on peut compter parmi les plus anciennes de la Normandie, car sa noblesse remonte au-delà de 1096.

Dès cette époque, Jean de Mathan accompagnait à Jérusalem, Robert, duc de Normandie, en qualité de chevalier banneret.

Anne-Louise de Mathan, que nous aimons à nous rappeler, avait épousé le baron Du Cluzel.

Louis de Mathan, père de M^{me} Du Cluzel était décédé en 1789, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur du château de Caen, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Pendant de longues années, la famille de Mathan avait occupé à Rouen un hôtel important, dont parle dans une de ses intéressantes notices notre regretté confrère M. Levailant de Duranville. L'on peut donc considérer M^{me} Du Cluzel, à raison de son origine et des domaines de sa famille, comme l'une de nos compatriotes.

C'est à ce titre qu'on nous pardonnera de dire quelques mots d'une femme qui aima le monde pendant l'émigration, l'aima encore plus à son retour et fit les honneurs de son salon et de sa fortune avec une bonne grâce et un désintéressement d'autant plus digne de remarque, que, pendant et peu après la Révolution, la gêne était générale et le luxe presque oublié.

Des écrivains célèbres, des philosophes sérieux, se sont plu à écrire l'histoire non pas seulement des femmes connues par leurs écrits ou leurs aventures, mais de celles qui, à Paris, n'ont eu que le mérite d'ouvrir leurs salons à la bonne compagnie de leur temps.

Pourquoi donc laisser dans l'oubli certaines dames des villes de province ou des châteaux qui, sans avoir le goût exclusif des lettres, ont eu celui d'un monde aimable et d'une généreuse hospitalité. Leur physionomie, leur caractère, le temps où elles ont vécu, les lieux qu'elles ont habité, offrent parfois un intérêt local.

Le père de M^{me} Du Cluzel, le marquis de Mathan,

dont nous avons rappelé l'antique noblesse, possédait, outre des domaines considérables en Basse-Normandie, la demi-baronnie d'Auffay dans le pays de Caux. Là, il comptait de nombreux moulins sur la rivière de Scie, et non loin d'Auffay la terre et le château de Beaunay, autour duquel venaient se grouper des bois et de grandes et belles fermes ; sa prédilection était pour cette résidence seigneuriale où il était aimé, et se plaisait, croyant être sûr de l'avenir, à bâtir, à planter surtout, à laisser croître des hautes futaies, asile plus aimé des corneilles que de ceux qui les ont pour voisines.

Tout au contraire, le marquis les aimait et disait avec une sorte d'orgueil en contemplant au pied du petit vallon où était assis le château, les arbres majestueux qui le couronnaient : « *N'a pas de corneilles qui veut.* »

M. de Mathan, après avoir rempli ses devoirs militaires, vivait patriarcalement sur ses terres, plein de sollicitude pour son entourage.

Tout en appréciant les agréments de la chasse, cause de tant de plaintes contre ceux qui en avaient le privilège, il ne voulait ni en abuser personnellement, ni permettre à ceux qui relevaient de lui de porter dommage à ses fermiers ou à ses voisins.

Un gentilhomme des environs, grand amateur de chasse, quoiqu'avec peu de terres, qu'il ne tenait d'ailleurs qu'à titre de fief de la maison de Mathan, essaya un jour de piquer l'amour-propre de son seigneur en lui faisant remarquer le peu d'importance de sa meute, quand il avait le droit de chasser partout et devrait avoir le plus bel équipage de la contrée.

« Revenez dans trois jours, à midi, lui répond le marquis, nous pourrons comparer nos meutes, et vous jugerez quelle est la meilleure ; je m'en rapporterai à vous, mon cher voisin, qui êtes passé maître en fait de vénerie. »

A midi précis apparaît notre gentilhomme orné de son cor de chasse, suivi d'un piqueux assez tristement vêtu et d'un certain nombre de chiens qui, malgré le soin qu'en prenaient le maître et le valet, paraissaient fort désireux d'une curée qu'ils ne goûtaient que bien rarement.

Plein de lui-même il vient, malgré sa maigre monture, se placer à l'entrée du château se croyant sûr de la victoire. Il essaie de sonner une fanfare, mais à peine en a-t-il fait entendre les premières notes, que le bruit d'une cloche retentissante parti des vastes communs du château, en fait sortir une nuée d'hommes, de femmes et d'enfants qui, deux pains sous le bras, une pièce d'argent dans la main, remplit vite la cour d'honneur : « *Voilà ma meute*, dit le marquis, *voyons la vôtre.* »

Le gentilhomme battit en retraite, assez penaud, au milieu d'une foule qui, à cette époque, avait encore les habitudes du respect.

C'est avec ce sentiment qu'après la Révolution, fut accueillie la fille de M. de Mathan, M^{me} Du Cluzel, lorsqu'elle rentra dans Beaunay au grand contentement de ceux qui se rappelaient la bonté de son père.

Elle adorait autant le monde et les salons que son père avait aimé le calme et la retraite.

Heureuse de suivre la mode en toutes choses, elle

avait de bonne heure pris la route de l'émigration avec une jeune et brillante société.

L'idée de soutenir les droits de la royauté avait d'ailleurs quelque chose de chevaleresque qui devait s'emparer d'une tête jeune et ardente.

La gestion de la terre de Beaunay, après le décès du marquis de Mathan, avait été confiée aux mains d'un fidèle et intelligent serviteur, le sieur Lorcher, qui, élevé sous les yeux du marquis de Mathan, était profondément attaché à sa famille comme l'avait été son père, et portait autant d'intérêt à la propriété de ses maîtres que si elle avait été la sienne propre. Il fit donc passer en Angleterre, avant qu'une loi eût frappé les émigrés, les revenus qu'il touchait.

M^{me} Du Cluzel, peu après son arrivée à Londres, ne manqua pas d'y ouvrir un salon et d'y recevoir de nombreux amis. C'est dans ce salon où régnait une femme jeune et à la mode, que M. de Châteaubriand se rendit pendant les ennuis de l'exil, trouvant là peut-être plus de distraction qu'il n'en rencontra plus tard à l'Abbaye-aux-Bois, près de M^{me} Récamier, toujours séduisante par les charmes de l'esprit, pleine d'attentions délicates pour le grand écrivain, mais portant hélas ! quoiqu'avec un art infini, le poids des années.

Les émigrés n'avaient cru qu'à une partie de plaisir ; tout au contraire survinrent la guerre avec l'Angleterre et la loi qui frappait leurs personnes et leurs biens.

Heureusement Beaunay n'était pas loin de Dieppe, et le fidèle Lorcher trouva le moyen, grâce à quelques sacrifices, de s'aboucher avec le maître d'un petit bateau

qui, sous le prétexte de la pêche, faisait un peu de fraude et touchait les côtes d'Angleterre.

La bonne volonté de certains fermiers, le dévouement et l'intelligence de Lorcher permirent à M^{me} Du Cluzel de vivre dans une assez grande aisance et même d'être généreuse envers certains émigrés moins heureux qu'elle.

Cependant la loi contre les émigrés était promulguée, le séquestre mis sur leurs revenus ; des commissaires étaient nommés pour faire l'estimation des biens et procéder à leur vente.

Ces commissaires arrivent à Beaunay ; Lorcher les accueille avec la plus grande courtoisie, presque avec humilité, simule le patriote, met largement à contribution la cave et les ressources du château, s'y prend si bien que les commissaires sont peu tentés de faire vite leur besogne. Les plus mauvais jours de la tempête révolutionnaire se passent et la propriété n'est pas mise en vente.

Quelle bonne fortune pour M^{me} Du Cluzel, en revenant de l'émigration, quand tout aurait pu être perdu, de retrouver intacte sa propriété, une population heureuse de la revoir, un homme digne de toute sa confiance, et d'autant plus précieux que les lois de la Révolution qui semblaient vouloir la ménager en toutes choses, lui avaient permis le divorce.

Quelle était la cause du divorce ? Nous l'ignorons absolument, mais nous sommes portés à croire que, selon l'habitude et l'opinion des dames, toujours bons juges en pareille matière, les torts étaient tout entiers du côté du mari.

Quoi qu'il en soit, voilà M^{me} Du Cluzel en possession de ses terres et de sa liberté, chose non moins agréable pour elle; mais ce n'est pas tout : le fidèle Lorcher lui apprend, en rendant ses comptes, que dame République qui avait mis le séquestre sur ses biens n'a pas touché un centime des revenus de sa terre, qu'il lui en a fait passer une partie seulement en Angleterre, et que, par l'effet même du séquestre qu'il avait si longtemps redouté et maudit, d'assez gros arrérages sont dus par les fermiers qui devront s'acquitter, non pas en assignats, mais en bon et bel argent.

Une pièce d'argent à cette époque, c'est-à-dire après la chute des assignats, valait une pièce d'or.

Le plus honnête homme pouvait être usurier et rendre de grand services à un emprunteur, car, à la suite des désastres causés par la Révolution, tout manquait, et l'industrie, le commerce, rassurés par un pouvoir protecteur, avaient pris un tel essor, qu'il suffisait d'avoir une profession, un peu d'intelligence et un petit capital pour faire une fortune.

Comment employer son argent dans le présent et de beaux revenus dans l'avenir? Cela ne préoccupe pas longtemps M^{me} Du Cluzel. Elle ne restera pas isolée dans l'antique et sombre château de Beaunay entouré de toutes parts d'arbres séculaires, de solides et solennelles constructions qui les uns portent l'empreinte du règne de Louis XIV, les autres du règne précédent. Ce serait la captivité, la désolation. Y amener le monde qu'elle avait connu à Londres, ce fut chez elle une sorte d'inspiration. Son idée fut plus originale que celle de

M^{me} de Staël, dans sa passion pour le séjour de la capitale. « J'aime mieux, disait l'auteur de *Corinne*, voir couler le ruisseau de la rue du Bac, après un orage, que de contempler le beau et grand lac de Genève, si je dois l'admirer toute seule. »

M^{me} Du Cluzel avait près d'elle un lac plus beau, plus grand que celui de Genève ; elle avait la mer qui, chaque semaine, ramenait à Dieppe de nombreux émigrés, mais qui ne savaient, une fois arrivés sur la terre natale, s'ils y trouveraient, à défaut de leurs domaines, une maison amie, un gîte provisoire.

La châtelaine de Beaunay fait donc sortir de ses remises le vieux carrosse de son père ; on y attèle les chevaux de l'un de ses fermiers, car en ce temps les équipages étaient aussi rares qu'ils sont nombreux aujourd'hui, puis elle se met en route pour Dieppe. Là elle trouve quelques émigrés qu'elle avait connus à Londres, tout fraîchement débarqués, gens de bonne compagnie qui ne demandaient pas mieux, après un long exil, un jeûne trop prolongé, que de se réconforter. Elle les informe qu'eux et leurs amis seront les bienvenus s'ils veulent se rendre près d'elle.

L'accès en sera peut-être difficile, mais alors il en était de même pour toutes les résidences de campagne. Son invitation est accueillie avec reconnaissance, et bientôt le solitaire Beaunay reçoit une colonie de gentilshommes de distinction remerciant le ciel de leur avoir envoyé une aimable femme qui, pour eux, était une vraie providence.

Trente chambres de maîtres que pouvaient offrir le

château, un nombre à peu près égal dans les communs destinés jadis aux serviteurs sont bientôt remplies. Salle à manger, salon, billard, devenaient trop étroits ; mais comme dit le proverbe : *Plus on est de fous, plus on rit.*

Si tout le monde riait au château, le village était aussi dans le ravissement. Hommes et femmes ne suffisaient pas pour le besoin de la table et des chambres ; l'immense cheminée de la cuisine voyait rôtir du matin au soir toutes les redevances arriérées ; plusieurs bûcherons étaient employés chaque jour à abattre de vieux arbres qu'on avait à peine le temps d'apporter à l'énorme foyer de la cuisine.

De longs et larges fourneaux au-dessus desquels s'élevaient à une assez grande hauteur de belles voûtes d'arête lançaient de toutes parts leurs feux.

L'abondance et la joie régnaient au village comme au château, car au village, l'envie, cette plaie des temps modernes, était encore ignorée, et l'on se plaisait à ne parler que de la bonté et de la grâce de la jeune châtelaine.

Dès l'aube l'on voyait sortir du château d'aimables gentilshommes qui, fatigués de l'exil, de la vie brumeuse de Londres, s'épanouissaient en revoyant le soleil de la patrie.

Cependant, les loisirs, qui fatiguent l'homme plus vite encore que les rudes travaux, ne tardèrent pas à peser sur les invités.

Après avoir épuisé les distractions des jeux de cartes, de billard, de trictrac, ce jeu qu'on a oublié, mais qui

reviendra à la mode, on trouva que la vie était si régulière qu'elle devenait monotone. Il fut donc décidé, sur l'avis des plus jeunes et le consentement empressé de la maîtresse de la maison, qu'un artiste de Paris serait mandé, et qu'avant ou après la danse, qui trop longuement avait fait défaut, on ferait de la musique.

L'artiste arriva, et si l'on continua de se promener un peu pendant le jour, d'aller parfois aux châteaux voisins, l'on se mit à danser et à faire de la musique, fort avant dans la nuit.

L'habitude est une seconde nature ; quand on a passé sa première jeunesse dans le monde et le plaisir, comment se remettre plus tard à l'étude, à un travail sérieux ?

Les invités au château formaient, en se succédant, une chaîne non interrompue de gens de bonne humeur et de bel appétit.

Chose rare ici-bas, tout le monde était ou paraissait content, et c'était à qui comblerait d'éloges et de remerciements la généreuse châtelaine. Un seul homme était de mauvaise humeur et ne cachait pas son mécontentement : c'était le fidèle Lorcher, qui faisait, mais en vain, de vives remontrances à M^{me} Du Cluzel, lui disant qu'elle marchait à la ruine et que, fût-elle cent fois plus riche, elle ne résisterait pas longtemps aux dépenses de sa maison au train dont elles allaient.

La vue de l'artiste chèrement payé qui jouait du violon ou chantait une partie du jour, et le soir descendait au salon en culotte courte, bas de soie blancs, coiffure et toilette à la mode, lui causait de vraies convulsions. « Quoi ! disait-il, nous avons ici un bon ménétrier

qui jadis, aux jours de fête de la paroisse, faisait danser le marquis et sa fille, et pour tout salaire se contentait d'un petit écu. Va-t-il falloir que ce brave homme vende dans ses vieux jours son pauvre violon, quand il me faut couvrir d'argent ce maudit violoniste qui m'arrache les oreilles pendant le jour et m'empêche de dormir la nuit. Il ruinera la maison de Madame et ma santé. »

Poussé à bout, hors de lui-même, Lorcher va frapper un beau matin à la porte de M^{me} Du Cluzel, lui demande audience, et sans préambule, lui dit : « Je viens, Madame, vous rendre mes comptes ; mon devoir était de vous dire tous les jours que la caisse se vidait ; elle est vide et je me retire. »

« Ne vous fâchez pas, mon bon Lorcher, répond M^{me} Du Cluzel. Je connais votre dévouement : empruntez, si vous n'avez plus d'argent. »

« Moi, emprunter, Madame, emprunter sur les biens de Monsieur votre père, biens que j'ai eu tant de peine à conserver ; ce serait manquer à sa mémoire, à vous-même, Madame, car votre ruine serait alors certaine ; je me retire avec un profond chagrin, mais je ne puis être complice des malheurs que je prévois. »

Les instances de M^{me} Du Cluzel furent vaines auprès de Lorcher. Elle alla jusqu'à lui promettre une bonne pension s'il voulait rester, mais ses instances furent inutiles. Lorcher déposa donc ses registres et dit en se retirant : « Permettez-moi de vous faire observer, Madame, qu'on peut aimer les violons, mais qu'il faut les payer. Ce maudit violoniste vous causera encore plus de peine qu'à moi, qui en ai tant à quitter votre service. »

M^{me} Du Cluzel, qui avait bon cœur et se déchargeait sur Lorcher du soin de toutes ses affaires, vit avec grande peine la retraite d'un aussi bon serviteur.

Elle en fut même consternée pendant quelques jours, mais certains hôtes n'eurent pas les mêmes regrets. Lorcher, suivant eux, était un homme peu aimable, surtout trop économe ; il était toujours de mauvaise humeur quand tout le monde s'amusait. Il part, tant pis pour lui, disaient les uns ; tant mieux, pensaient ceux qui trouvaient que l'hospitalité qu'ils recevaient était la plus agréable des conditions.

Les créanciers, jusqu'alors pleins de confiance dans l'exactitude de Lorcher, commençaient à trouver que l'heure des règlements se faisait attendre.

Leur présence devenait importune.

Des amis empressés conseillèrent donc à M^{me} Du Cluzel de s'adresser à un homme d'affaires qui eût déjà un renom et put inspirer confiance aux prêteurs, car l'emprunt était inévitable. L'homme d'affaires est mandé au château et accueilli avec tous les égards dus à un personnage qui va faire couler les sources du Pactole un instant taries. Cet homme, assez bien de sa personne, avait les meilleures manières. Porteur d'un nom très roturier, il y avait ajouté celui du pays où il était né, avec une particule nobiliaire et se disait avocat consultant ou même jurisconsulte ; ce titre, inscrit sur sa porte et son portefeuille, en faisait aux yeux du public un demi-magistrat. Aussitôt après son arrivée au château, l'espoir et la joie renaissent dans les cœurs. Notre personnage admis auprès de M^{me} Du Cluzel déclare grave-

ment qu'il ne comprend pas la retraite de Lorcher. Rien de plus facile que de trouver de l'argent. Une seule signature suffira pour qu'il s'offre de lui-même.

L'argent ne se fit pas attendre quoiqu'il fut encore rare et cher. Les soirées redeviennent plus aimables que jamais, et l'artiste, qui ne manque ni d'esprit, ni de talent, continue de faire les délices du salon.

Les meilleures choses n'ont qu'un temps assez court, surtout quand on emprunte, car les prêteurs, gens de mauvais goût et de leur nature impatients, ont encore plus de hâte pour demander leur remboursement, que les amateurs de danse ou de musique n'en ont pour jouir de ce qu'ils aiment.

Il fallut bientôt, pour imposer un nouveau silence à ces créanciers impatients, une nouvelle signature autorisant la vente de la ferme la plus éloignée. Ce ne sera pas un sacrifice, disaient les habitués de la maison ; on ne va jamais à cette ferme, elle est trop éloignée.

Peu à peu l'on se rapprocha du château et les fermes s'en allèrent une à une. Pour me servir d'une locution usitée à la campagne, la terre s'arrondissait.

Cependant les émigrés n'arrivaient plus en foule. Les uns, après avoir joui d'une gracieuse hospitalité, éprouvaient le besoin de rejoindre leur famille ; les autres sentaient que le meilleur temps était passé et que les créanciers devenaient d'assidus visiteurs ; les promenades, la danse, les jeux, les excursions à Dieppe, n'avaient plus le même charme qu'autrefois. La conversation elle-même, jadis si animée, d'autant plus intéressante que chacun aimait à conter ses peines, ses plaisirs,

ses aventures pendant les mauvais jours ; la conversation, cette grande ressource des gens de loisir, devenait froide, embarrassée, aussi vide que la caisse. Le jurisconsulte se faisait rare lui-même et déclarait que l'argent l'était encore davantage.

M^{me} Du Cluzel qui ne pouvait souffrir l'ennui, et n'avait trouvé la campagne agréable qu'avec une société encore plus nombreuse et plus rapprochée qu'à la ville, prit un nouveau parti avec la facilité qui était dans son caractère.

On ne s'amuse plus à Beaunay, se dit-elle, vendons le château, les bois et ce qui peut rester de terres ; j'irai à Paris où m'attendent des amis ; mes deux filles qui sont au couvent seront bientôt à marier, et en ouvrant mon salon à la bonne compagnie, je les marierai selon mes goûts au lieu de les condamner ici à la solitude.

Le frère de M^{me} Du Cluzel, qui avait eu en partage les propriétés de Basse-Normandie, vint voir sa sœur ; mis au courant des méfaits du jurisconsulte, il lui fit rendre gorge pour une partie de ce qu'il avait pris indûment, l'obligea même à reconnaître par écrit qu'il avait commis des faux, mais des poursuites de la justice, il voulut bien lui faire grâce.

Ce qui reste de la terre est mis en vente.

Un acquéreur se présente et l'achète. Quand tout est convenu, M^{me} Du Cluzel paraît désolée. « J'ai oublié, dit-elle, de réserver une pension à l'artiste qui a causé tant de plaisir à moi et à mes amis. Je devrais, en conscience, lui laisser un aimable souvenir. » Une pension

fut consentie par l'acquéreur, mais en diminution du prix d'achat.

Ainsi se réalisa la prédiction du fidèle Lorcher : *On peut aimer les violons, mais il faut les payer.*

Qu'était devenu Lorcher après son départ ? Nous l'ignorons, mais on prétend qu'il avait quitté la Normandie pour n'être pas témoin des désastres de la maison qu'il avait servie avec tant de dévouement.

De pareils hommes sont bien rares dans tous les temps et plus rares aujourd'hui que jamais.

Honneur à ces loyaux serviteurs dont l'intérêt n'était pas l'unique mobile, et qu'un dévouement sincère et durable attachait aux familles qu'il servaient !

Les vieillards peuvent se rappeler que, dans la plupart des anciennes familles, on appelait *Saint-Pierre*, *Saint-Jacques* et surtout *Saint-Louis* les vieux serviteurs de la maison.

Par ces délicates appellations, les maîtres relevaient noblement la situation de ceux qui les servaient, et cependant restaient plus maîtres que les patrons d'aujourd'hui, qui ne patronnent personne.

M^{me} Du Cluzel se retira à Paris, et, fidèle à ses goûts pour le monde, y ouvrit un tout petit salon à une époque où Paris n'était pas une ville cosmopolite, où chaque quartier avait sa société, celle où l'on se connaît, l'on s'estime, où même l'on peut s'aimer un peu.

En ce temps-là, pas de journaux à la mode, pas d'aimables reporters pour célébrer les riches toilettes, le grand luxe, la beauté, les grâces et surtout l'esprit de certaines dames auxquelles ces reporters, qui n'en

manquent pas, savent en prêter à tant la ligne, et ne sont point avarés de leur plume.

En ce temps bien arriéré, les grandes couturières et surtout les grands couturiers n'étaient pas l'objet d'un culte pour le grand monde parisien, et ne tenaient pas la première place dans la conversation.

Au bruit que font aujourd'hui certains journaux pour recommander des salons qui datent de la veille, chacun accourt, n'y trouve personne de sa connaissance et s'en va, après avoir vu des figures et entendu des langages qui appartiennent aux cinq parties du monde.

M^{me} Du Cluzel ne goûta pas, dans son petit salon, ces plaisirs d'un nouveau genre : mais si elle avait été prodigue et aimable pendant l'émigration et après son retour, elle avait toujours eu bon cœur pour ses compagnons d'exil, pour le monde qu'elle avait préféré et aimé.

Des ingrats avaient pu l'oublier, mais d'autres ne cessèrent d'être reconnaissants, empressés pour elle.

Ils s'acquittèrent par une fidèle assiduité de la dette qu'ils avaient contractée quand elle était jeune et généreuse.

L'hospitalité, quand elle est aimable et pratiquée de bon cœur durant les jours de prospérité, peut, comme un bienfait, trouver sa récompense quand viennent l'âge et les jours moins heureux.

Cependant toute médaille a un revers. Aimer le monde, avoir bon cœur, pratiquer une aimable et généreuse hospitalité, c'est à merveille, mais se laisser aller au divorce, vendre d'un cœur léger le bien de ses pères,

c'est autre chose ; qu'en penseront les mères de famille qui aiment leurs maris, le foyer de leurs pères, et songent à l'avenir de leurs enfants ?

ÉPITRE A UNE FEMME DE LETTRES

SUR LES CONDITIONS ACTUELLES DE LA POÉSIE

Par M. J.-A. DE LÉRUE

Par la fable païenne autrefois abusé
Le goût charmant des vers, dites-vous, s'est usé.
Peut-être il sortira de sa longue mollesse
Si quelque novateur l'instruit et le redresse,
Et si, dans les hasards de sa fécondité,
Il suit avec respect l'ordre et la vérité.
Mais ce n'est pas à moi, qui vieillis sans relâche,
Qu'il convient d'imposer une si grande tâche.
Vous insistez : je veux vous complaire un moment
Et sur cet avenir risquer mon sentiment.

Toujours la poésie, ou profonde ou légère,
Put remonter à Dieu par l'homme et la matière,
Et c'est même à ce prix que les antiquités,
Symbolisant dans l'art d'étranges déités,
Ont propagé l'éclat de cieux imaginaires
Et fait si grands jadis quelques noms littéraires.

Pour eux, en vers brillants, le *principe divin*
D'un durable triomphe a tracé le chemin ;
Et c'est ce grand aspect qui marque encor la place
D'Homère et de Lucain, de Virgile et du Tasse.
La chaleur et le goût, unis dans leurs tableaux,
Ont sur un fond d'erreur peint les tons les plus beaux,
Et la postérité, par leurs doux chants ravie,
De cet art suranné goûte encor l'harmonie.

De ces mythes lointains nous sommes revenus,
Et, justement honteux de leurs dieux parvenus (1),
Le monde a bien assez qu'on l'aide, en conscience,
A connaître, en l'aimant, l'unique Providence.
Là, pour la poésie est, de nos jours troublés,
La source des progrès que l'erreur a voilés.
Dès qu'apparut le Christ, la forme antique est morte ;
Son ridicule enfer a refermé sa porte
Où ne veilla jamais l'archange exécuter
D'un Dieu dont la justice égale la grandeur.

Le mystère insondable est un champ sans rivages
Où l'âme est conviée, à travers mille orages,
A saisir, à chanter mélodieusement
L'admirable tableau du monde en mouvement.
Il offre à notre essor la plus large envergure.
Décrivons ses beautés. Que toute image pure
S'éclaire à nos regards et se fixe en nos cœurs
Où le bien et le vrai sont aisément vainqueurs.
Quand nous savons penser, répandons avec charmes
Dans la fraternité l'allégresse ou les larmes.
Au service du mal ne mettons point notre art :
Dans la main du méchant la plume est un poignard

(1) On suppose que l'antiquité a donné à ses dieux et demi-dieux les noms des premiers colonisateurs et législateurs des peuples barbares, divinisés par la tradition.

Qui toujours se retourne et blesse qui l'emploie.
Si des justes combats le drapeau se déploie
Soyons de ceux qui vont, en vigoureux efforts,
De nos champs paternels affranchir les abords ;
Chantons la liberté, le foyer, la patrie ;
A leurs droits, sans faiblesse, ajustons notre vie ;
Et que surtout nos arts, dans leur variété,
Ne s'écartent jamais de la sincérité ;
Qui transgresse ses lois n'a pas droit à la gloire
Et c'est se suicider que mentir à l'histoire.

Cela dit et le but de l'art étant fixé,
Sachons la part qu'y prend le mode cadencé ;
Non pas que j'aïlle ici par des tons héroïques
Célébrer d'un rimeur les travaux pacifiques :
Il suffira qu'après ce solennel début
Par des traits moins ornés on atteigne le but.

En y mettant beaucoup de temps, de patience,
Un lecteur peu lettré peut tenter la science ;
Mais que de gens adroits, que l'on juge érudits,
Qui, mis au pied du mur seraient bientôt dédits,
Et dont à certaine heure où fléchit la mémoire
Le talent emprunté voit s'effeuiller sa gloire !

Plus heureux sera-t-il le poète inspiré
Qui perçoit sans effort le bien, le beau, le vrai,
Et trouve en ce savoir et l'ordre et l'harmonie,
Fruits délicats et purs d'un naturel génie.

De son œuvre pourtant, s'il la conçoit en vers,
La forme qu'il cisèle est sujette aux revers :

Il lui faut enchaîner, coudre et polir sans cesse
L'expression qui veut ou l'éclat ou l'adresse ;
A de justes niveaux soumettant ses écarts,
Se défier toujours des plus brillants hasards ;
Et cependant frapper l'attention banale
Au point qu'elle applaudisse à la chute finale.
Hélas ! ce n'est pas tout : L'harmonieux accord
Est tenu de porter son plus savant effort
Sur ces rimes, ces tours, ces procédés vulgaires
Dont l'exact Despréaux traça les lois austères.
Il faut rimer, dut-on, pour payer le tribut,
Briser en les forçant les cordes de son luth ;
Dut-on pour la césure, au pénible esclavage,
Abandonner l'attrait de quelque rare image,
Et d'un demi-succès se contenter encor !
D'un filon aperçu veut-on extraire l'or ?
Il faut trouver le joint qui permet qu'on arrache
Du lourd alexandrin le diamant sans tache ;
Des nuances, qui sont dans la prose un attrait,
Refuser le secours ou modérer le trait.
La raison est sévère : il faut la rendre gaie,
Adoucir sa leçon pour l'enfant qui bégaye ;
Et, sans cesse empêché par la convention,
Torturer la pensée en sa libre action.

Il en est qui, parfois, d'une aile vigoureuse,
Atteignent aisément la sphère radieuse
Où, d'un labeur pénible heureux triomphateurs,
Leur exemple stimule et soutient nos auteurs.
Mais on les compte ceux qui surmontent la foule,
Et qui d'un fier génie imposeront le moule
Aux milliers de rimeurs toujours persécutés
Par l'espoir de lauriers rarement mérités.

N'importe ; il faut louer ceux qui, d'un beau courage,
Affrontant les écueils d'un probable naufrage,
Persistent malgré tout à braver ces dangers
Et d'un art sans rival se font les pionniers.
Tous les oiseaux de l'air n'ont pas la voix brillante :
L'une est douce et voilée et cette autre éclatante ;
Mais leur ensemble arrive à former un concert
Où tous les chants sont purs, où nul son ne se perd.
C'est l'hymne universel qui rattache à la terre
Du verbe inspirateur le consolant mystère,
Et dont les longs échos, également pieux,
Venus du ciel à nous retournent vers les cieux.

ENVOI

Avec le souvenir des chants de la jeunesse
Pardonnez à ceux-ci, Madame, leur faiblesse.
Jugez-les par reflet. Surtout n'oubliez point
Que c'est beaucoup pour qui, sauf un léger appoint,
Prend au soleil d'hiver bientôt ses quinze lustres,
De rappeler la muse et de rêver d'illustres.
Mais vous l'avez voulu, j'ai dû vous obéir,
Et, dans l'art qui vous plaît, tenter de rajeunir.
D'ailleurs les grands projets vont à toutes les tailles,
Et le moindre soldat peut narrer des batailles.

LA REVANCHE

S'il n'eût fait que mourir, on se fût résigné,
Et les cœurs, pleins de lui, n'eussent pas tant saigné.
En ces jours de bataille, on savait qu'à la France
L'offrande de sa vie appartenait d'avance,
Et qu'il aurait béni le coup qui l'eût frappé,
Si la Victoire, encor, ne l'avait pas trompé.
De combats en combats, de défaite en défaite,
Reculer longuement devant cette conquête
Qui, sur le sol natal sacré par les héros,
Répandait sans pitié la tourbe de ses flots...
C'était, pour les vivants, un plus cruel martyre
Que ne l'est, pour les morts, la nuit du sombre empire !
Mieux eût valu cent fois leur éternel sommeil
Que ces hontes sans fin, sous le riant soleil,
Et surtout que le mal, implacable et farouche,
Qui du brave en révolte allait fermer la bouche.

Le colonel avait, des plaines de Sedan
Jusqu'en Prusse, captif, conduit son régiment ;
Et, sans vouloir trahir la parole donnée,
Attendait dans le deuil que la paix fût signée.
Le fort qu'il habitait, aux portes de Berlin,
A l'heureuse nouvelle, un jour, s'ouvrit enfin.

C'était la liberté ! peut-être la vengeance !
Et sans rien demander, sinon cette espérance,
Pour les routes de France il quitta sa prison . . .
— On le fit arrêter pour haute trahison. —
La nouvelle était fausse, et le maître barbare
L'avait fait inventer, comme un supplice rare !

Au grand jour, avinés et la crosse en avant,
Les sbires, égarés sur le chemin du camp,
Le poussant devant eux sur la place publique,
L'offrirent en spectacle à la foule impudique.
« Mort au traître, au parjure ! » hurlaient toutes les voix.
« Tu disais : « A Berlin ! » Meurs-y donc, cette fois ! »
Lui, le cœur désolé, mais le regard tranquille,
Cherchait dans le lointain les portes de la ville,
Et son grave sourire, à ses lèvres fixé,
Saluait en soldat le trépas annoncé.
Tout à coup, jusqu'à lui se frayant un passage,
Un gamin s'avança, lui crachant au visage ;
De sa tunique usée, il arracha la croix,
Et dans un ruisseau, plein des ordures du mois,
La jeta . . . Tournoyant à travers la poussière,
L'émail s'illumina dans la chaude lumière,
Comme un dernier rayon sous les yeux du soldat.
Mais sa raison fléchit devant cet attentat.
Sur le guerrier tombé, la Folie aux longs voiles
Eteignit dans la nuit les dernières étoiles,
Et dans ses plis flottants le vint ensevelir,
Sans que sur ce calvaire il put au moins mourir.

Un temps meilleur rendit l'armée à la patrie,
Qui lui tendait de loin sa mamelle meurtrie.
De l'hospice de fous, où le vieux colonel

Passait les derniers mois de ce terme éternel,
On peut dans sa maison, un jour, le reconduire,
Sans que de son esprit le voile se déchire.
Il ne voit pas aux murs les tentures de deuil,
Ni ses fils fusillés tous les deux sur le seuil.
L'unique survivant de ce toit solitaire,
Un enfant de huit ans, vivait avec grand-père.

Lui, non moins innocent et doux, le vieux soldat
Contemplait le petit qui cherchait son papa ;
Et l'orphelin errait dans cette immense peine
Comme un oiseau fouillant la ramure d'un chêne.
Tous deux se rapprochaient, l'enfant et le vieillard,
Par l'éclair indécis de leur commun regard.
Dans les champs, à travers les moissons renaissantes,
L'un et l'autre rêvant de choses différentes,
Ensemble promenaient leurs soucis confondus,
Sans que l'on sût des deux qui l'on plaignait le plus.
Mais la nature en fleurs, notre immortelle amie,
Préparait le réveil de leur âme endormie.
Lentement, à sa coupe, où boit le genre humain,
Leurs lèvres savouraient le breuvage divin.
Elle chantait sur eux les magiques paroles
Où passe ta vertu, — mère, qui nous consoles ! —
Et dont les doux secrets et les riches essors
Reverdissent les champs et raniment les morts.

Le soir, lorsqu'ils rentraient de leurs courses sereines,
Le vieillard murmurait des histoires lointaines.
Mais l'enfant, fils des preux, ne jouait qu'au soldat.
Nul autre mieux que lui jamais ne commanda
Les cavaliers de plomb dans leurs charges hardies
Et les petits chasseurs aux jambes dégourdies.

A leur tête, souvent, avec quinze troupiers,
Il défit, sans canons, des bataillons entiers ;
Et quand l'armée avait conquis la citadelle,
La passant en revue, il la trouvait plus belle !
Au spectacle évoqué son esprit s'exaltait,
Comme si des combats la fanfare éclatait.
Le sang de ses aïeux s'allumait dans ses veines,
Et dans ses blonds cheveux flottant en boucles pleines
Le vent de la bataille en rafales soufflait.
Ses yeux bleus s'éclairaient d'un étrange reflet.
France ! n'était-ce pas quelque jeune génie
Venu, le glaive en main, pour ta cause bénie ?

Un soir, l'âme livrée à cette vision,
L'enfant lut un discours à ses soldats de plomb.
La main sur son aïeul l'écoutant en silence,
Il les fit gravement ranger en sa présence :
« — Soldats ! s'écria-t-il, voici le général,
« Le vrai ! Saluez-le. Celui-là, c'est l'égal
« Du plus brave de vous. Ecoute bien, grand-père,
« C'est à toi que l'on fait le salut militaire.
« Veux-tu prêter ta croix pour la mettre au drapeau ?
« La croix du général, comme ce sera beau !
« Il est temps ! nous partons tantôt pour la revanche ! »

A ces mots, le vieillard sur l'orateur se penche,
Saisit sa tête blonde et la serre sur lui.
Une aurore nouvelle avait chassé la nuit.
A l'appel du clairon qui sonne la bataille,
Le vieux brave, soudain, dresse sa haute taille.
Dans la douce clarté de son premier réveil,
Il voit son régiment défilér au soleil,

Galope, l'épée haute, à sa place encor vide,
Et reprend sa raison dans ce rêve rapide.

Ainsi de son beau front l'ombre redescendit,
Et ce qu'avait pris Dieu, l'enfant le lui rendit.

Henri FRÈRE.

RETOUR DE BAL

Mademoiselle est revenue
Un peu lasse chez ses parents ;
Elle arrive d'un bal d'enfants,
Où l'étiquette est inconnue.
Personne ne s'est ménagé ;
Les rires couvraient la musique ;
On n'a pas parlé politique...
On a peut-être trop mangé.

Mademoiselle est un peu fière ;
Elle demanderait son lit,
Si, d'un jour aussi bien rempli,
Ce n'était une fin vulgaire.
Mademoiselle a les yeux lourds...
Le vent a battu la pervenche,
Et sa tête parfois se penche
Sur son corsage de velours.

Plus d'une demande indiscrete,
Autour d'elle ose se presser :
Maman voudrait la délayer ;
Papa lui parle de la fête,
Comptant gravement ses succès.
Combien a-t-on dansé de rondes,
Entre les brunes et les blondes,
Aux yeux de saphir ou de jais !

Avez-vous eu, chère mignonne,
De beaux danseurs, dignes de vous ?
Sont-ils tombés à vos genoux,
Dans quelque chute qui résonne ?
Avez-vous chanté vos chansons,
Récité des contes de fées,
Où les ogresses décoiffées
Dévorent les petits garçons ?

Devant la lanterne magique,
Un artiste a-t-il marié
Un soleil très contrarié
A quelque lune hyperbolique ?
Ou, sans quitter le firmament,
A-t-il promené sur la toile
Le pâle reflet de l'étoile
A qui l'amour dit son tourment ?

Sans doute, aussi, Polichinelle
Aura voulu prendre vos cœurs ?
Il sait comment les oiseleurs
Entrent dans les nids d'hirondelle.
Mais, si drôle que soit sa cour,
Depuis qu'il a battu sa femme,
On est moins sensible à sa flamme :
Charmant bossu, quel méchant tour !

Polichinelle est bien tranquille
Depuis qu'il s'entend condamner,
Pour s'entendre après pardonner.
D'autres qu'une petite fille

Désarment devant ce vilain !
Depuis le valet jusques au maître,
En croyez-vous beaucoup connaître
Qui ne lui tendent pas la main ?

L'enfant ferme sa lèvre rose
Pendant ce muet entretien ;
Elle rêve et ne répond rien.
Puis, c'est fini ; la porte est close,
Même avant l'heure des adieux.
Pour un monde enchanté partie,
La danseuse s'est endormie
Entre les bras du curieux !

Henri FRÈRE.

LE PIONNIER

J'ai bien connu jadis le vieux Baptiste Auclair.
C'était un grand vieillard jovial, ayant l'air
Déluré d'un ancien capitaine en retraite.
Autrefois au Nord-Ouest il avait fait la traite,
Et sa fortune aussi, disait-on dans le temps ;
Mais on n'en était pas bien sûr, car à trente ans
Il était revenu, sans le moindre étalage,
Reprendre la charrue et sa place au village,
Héritier de la terre et du toit paternels.
C'est là que je l'ai vu, dans les jours solennels,
Rieur, et se faisant craqueter les jointures,
Nous raconter ce qu'il nommait ses aventures.

Il avait élevé seize enfants : huit garçons
— Là-dessus je ne sais plus combien de bessons —
Et huit filles, tous seize installés en ménage.
Il n'en portait pas moins gaillardement son âge.

— J'ai, disait-il, bon pied, bon œil, et sapristi !
Sans me vanter, jamais je ne me suis senti
Si jeune et si dispos que lorsque la cohorte
De mes petits-enfants vient frapper à ma porte.
Et j'en ai, Dieu merci, cent dix-sept bien comptés !
Beau chiffre, n'est-ce pas ? Tenez, vous plaisantez,

Vous autres, lorsque vous discutez politique,
Nation, avenir ; l'œuvre patriotique,
Jeunes gens, c'est la mienne ! Un homme est éloquent,
Et peut se proclamer bon patriote... quand ?
Quand il a cinquante ans labouré la prairie,
Et donné comme moi cent bras à la Patrie.
Mettez cela dans vos papiers, beaux orateurs !

Et, parcourant des yeux son cercle d'auditeurs,
Il éclatait de rire attendant la réplique.

Le vieillard conservait une étrange relique
Au fond d'un vieux bahut à moitié ruiné ;
Il tenait ce trésor de son père, et l'aîné
De ses enfants devait en avoir l'héritage...
Il ne lui plaisait pas d'en dire davantage.

Un beau soir cependant qu'on le sollicitait,
Il étala l'objet devant nos yeux ; c'était
Un petit vêtement de gros chanvre, une espèce
De chemise d'enfant, lourde, grossière, épaisse,
Mal cousue, et portant sur son tissu taché
Quelques traces d'un brun noirâtre et desséché.

— C'est là du sang, Messieurs, du sang de race fière !
Dit le vieillard ; et puis, roulant sa tabatière
Entre ses doigts noueux, il nous fit le récit
De la simple et navrante histoire que voici :

Ce fut un temps bien rude et plein d'âpres angoisses
Que les commencements de ces belles paroisses
Qu'on voit s'échelonner aujourd'hui sur nos bords.
Quand, du haut du vaisseau qui s'ancre dans nos ports,

Le voyageur charmé se pâme et s'extasie
Au spectacle féerique et plein de poésie
Qui de tous les côtés frappe ses yeux surpris,
Il est loin, oui, bien loin de se douter du prix
Que ces bourgs populeux, ces campagnes prospères
Et leurs riches moissons coûtèrent à nos pères.
Chez nous, chaque buisson pourrait dire au passant :
Ces sillons ont moins bu de sueur que de sang.
Par quel enchaînement de luttes, de souffrance,
Nos aïeux ont conquis ce sol vierge à la France,
En y fondant son culte immortel désormais,
La France même, hélas ! ne le saura jamais.

Quels jours ensanglantés ! quelle époque tragique !
Ah ! ce fut une race à la trempe énergique
Que les premiers colons de ce pays naissant.
Ils vivaient sous le coup d'un qui-vive incessant :
Toujours quelque surprise, embuche, assaut, batailles !
Quelque ennemi farouche émergeant des broussailles !
Habitants égorgés, villages aux abois,
Prisonniers tout sanglants entraînés dans les bois !...
Les femmes, les enfants veillaient à tour de rôle,
Pendant que le mari, le fusil sur l'épaule,
Au pas ferme et nerveux de son cheval normand,
Semeur de l'avenir, enfonçait hardiment
Dans ce sol primitif le soc de sa charrue ;
Et si, l'été suivant, l'herbe poussait plus drue
Dans quelque coin du pré, l'on jugeait du regard
Qu'un cadavre iroquois dormait là quelque part.
Personne n'en faisait de cas, c'était la mode.

Mais arrivons de suite au sanglant épisode
Conté par mon ami, le vieux Baptiste Auclair :

Au penchant d'un talus baigné par le flot clair
Où le beau Nicolet, à trente arpents du fleuve,
Mire aujourd'hui gaîment sa cathédrale neuve,
A l'ombre d'un bouquet de pins au faite altier,
Que les siècles n'ont pu terrasser tout entier,
Trois de ces pionniers, en ces jours de tourmentes,
Avec l'espoir prochain de saisons plus clémentes,
Avaient planté leur tente à la grâce de Dieu.

L'un d'eux se nommait Jacque. Il avait dit adieu
Aux droits, à la corvée, à la taille, aux gabelles,
Pour s'en venir chercher avec d'autres rebelles,
Sous des cieux où le fisc n'eût pas encore lui
Un peu de liberté pour les siens et pour lui.
Sa femme, une robuste enfant de Picardie,
Trois fois avait doté leur famille agrandie
D'un nouveau-né gaillard, alerte et bien portant.
Et l'œil des deux époux allait à chaque instant,
Avec un long regard, hélas ! souvent morose,
Des aînés tout brunis au bébé frais et rose.

Or, ce dernier n'avait que six mois seulement,
Lorsque se déroula l'affreux événement
Qui sur un lit d'horreurs le jeta seul au monde.

Pour les colons l'année avait été féconde.
La pente des coteaux et le creux des vallons
Etalaient, souple et lourd, un manteau d'épis blonds
Qui, comme un lac doré que le soleil irise,
Flottait luxuriant au souffle de la brise.
L'heure de la moisson était venue ; aussi
Le cœur des défricheurs, oubliant tout souci,
Montait reconnaissant vers celui dont l'haleine
Féconde les sillons et fait jaunir la plaine.

Un soir, notre ami Jacque, après mûr examen,
Prépara sa faucille, et dit : — « C'est pour demain ! »
Puis il pria longtemps et dormit comme un juste.

Hélas ! si par hasard, ce soir-là même, juste
A l'heure où les colons se livraient au sommeil,
En amont du courant, prêt à donner l'éveil,
Quelqu'un eût côtoyé la rive solitaire,
Il eût sans doute vu, furtifs, rasant la terre,
Dans l'ombre de la berge, et pagayant sans bruit,
Trois longs canots glisser lentement dans la nuit.
C'étaient les Iroquois — ces maraudeurs sinistres
Dont les premiers feuillets de nos anciens registres
Racontent si nombreux les exploits meurtriers.
Rendus non loin des lieux où nos expatriés
Avaient fortifié leur petite bourgade,
Dans un enfoncement propice à l'embuscade,
Ils prirent pied, masqués par un épais rideau
De branchages touffus inclinés à fleur d'eau,
Puis sur le sable mou halèrent en silence
Leurs pirogues au fond le plus obscur de l'anse,
Et, sous les bois, guettant et rampant tour à tour,
Tapis dans les fourrés, attendirent le jour.

Celui-ci se leva radieux et superbe.

C'est fête aux champs le jour de la première gerbe.
Aussi nos moissonneurs, la faucille à la main,
Dès l'aube, tout joyeux, se mirent en chemin.
Les aînés, que la mère avec orgueil regarde,
S'avançaient, tapageurs, en piquet d'avant-garde,
Tandis que Jacque, ému, riait d'un air touchant
Au petit que sa femme allaitait en marchant.

Car, suivant la coutume, on était en famille.
Bientôt, au bord d'un champ où l'épi d'or fourmille,
On fit halte. Partout, des prés aux bois épais,
Nul bruit inusité, nuls indices suspects,
Rien qui troublât la paix des vastes solitudes.
Du reste on n'avait nul sujet d'inquiétudes :
Pas une bête fauve, et, quant aux Iroquois,
Ils n'osaient plus tirer leurs flèches du carquois,
Refoulés qu'ils étaient au fond de leurs repaires.
On pouvait donc compter sur des jours plus prospères.
Enfin, l'espoir au cœur, et ne redoutant rien,
Jacque, après avoir fait le signe du chrétien,
— Près du marmot dormant au creux d'une javelle, —
Commença les travaux de la moisson nouvelle.

Vous voyez le tableau : dans le cadre assombri
De l'immense forêt qui lui prête un abri,
Une calme clairière où l'on voit, flot mouvant,
Les blés d'or miroiter sous le soleil levant ;
A genoux sur la glèbe, et tête découverte,
Les travailleurs penchés sur leur faucille alerte ;
Deux enfants poursuivant le vol d'un papillon ;
Et puis ce petit ange, au revers d'un sillon,
Parmi les épis mûrs montrant sa bouche rose...
C'était comme une idylle au fond d'un rêve éclos.

Qu'advint-il ? on ne l'a jamais su tout entier.

Ce matin-là, quelqu'un, en suivant le sentier
Qui conduisait du fort à la rive isolée,
Entendit tout à coup, venant de la vallée
Où Jacque était allé recueillir sa moisson,
Quelque chose d'horrible à donner le frisson.

C'étaient des cris stridents, aigus, épouvantables ;
Et puis des coups de feu, des plaintes lamentables,
Appels désespérés et hurlements confus
Frappant lugubrement l'écho des bois touffus.
Les farouches rumeurs longtemps se prolongèrent ;
Longtemps dans le lointain des clameurs s'échangèrent ;
Et puis, sur la rivière où le bruit se confond,
Succéda par degrés un silence profond...

Le soir, lorsque les deux colons du voisinage
Osèrent visiter la scène du carnage,
Un spectacle hideux s'offrit à leurs regards :
Trois cadavres sanglants, défigurés, hagards,
Jacque et les deux enfants, le crâne dépouillé,
Gisaient là sur le sol par le meurtre souillé.
Quant à la pauvre femme, elle était prisonnière ;
Sans doute condamnée à mourir la dernière
Dans quelque affreux supplice en enfer inventé.

On plia le genou sur le champ dévasté,
Et, de ces cœurs naïfs glacés par l'épouvante,
La prière des morts allait monter fervente,
Lorsqu'au *De profundis clamavi*, — faible et doux,
Un long vagissement venant on ne sait d'où (1)
Répondit aussitôt comme un cri d'âme en peine.

Les colons étonnés retinrent leur haleine...

C'était comme un sanglot d'enfant ; et, stupéfait,
Quelques instants plus tard, on trouvait, en effet,

(1) On arrivera infailliblement à admettre ces rimes-là : pourquoi pas tout de suite ?

Dans le creux d'un sillon, la face contractée.
Perdu sous un amas de paille ensanglantée,
Un enfant de six mois suffoquant à demi.
Sans doute que la mère avait de l'ennemi
Par cet ingénieux moyen trompé la rage,
Et, dévoûment sublime, avait eu le courage
De marcher à la mort d'un cœur déterminé,
Sans trahir d'un regard le pauvre abandonné !

Or, ce pauvre orphelin, ce pauvre petit être,
Fit le vieux, plus ému qu'il ne voulait paraître,
Voici le vêtement qu'il portait ce jour-là ;
Et, si je le conserve avec respect, cela
Ne surprendra bien fort personne ici, j'espère,
Car cet enfant, c'était mon arrière-grand-père !

Louis FRÉCHETTE.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS ET CORRESPONDANTS

APPARTENANT A LA CLASSE DES LETTRES

Décédés dans l'année.

DISCOURS ET NOTICES NÉCROLOGIQUES

Par J. FÉLIX

Secrétaire de la Classe des Lettres.

DISCOURS PRONONCÉ AUX OBSÈQUES DE M. GUSTAVE MORIN

MESSIEURS,

Quelle que soit la durée que Dieu ait impartie à des jours remplis par ces nobles manifestations de la pensée qui élèvent l'âme et fécondent le progrès artistique, l'homme dont l'existence s'est vouée à une tâche si utile laisse, en disparaissant, le sentiment d'un profond regret. Mais, en même temps, par une compensation dont la Providence nous réserve le doux et mystérieux secours, nous puisons une puissante consolation dans l'hommage rendu à une mémoire honorée et dans le souvenir persistant attaché aux œuvres accomplies au cours de ces carrières laborieuses qui connaissent le repos en arrivant seulement à la dernière étape où nous accompagnons aujourd'hui un confrère aimé et respecté.

Ce témoignage, mérité par le travail persévérant, l'aménité et la franchise du caractère, la distinction du talent, la dignité d'une vie qui s'est écoulée sous les yeux de ses concitoyens, n'est-il pas dû à M. Morin, que tant de titres recommandaient aux sympathies privées comme à l'estime publique?

Des voix plus autorisées diront par quelles qualités rares l'artiste rouennais avait su, à Paris aussi bien que dans sa ville natale, conquérir sa place (et ce n'était pas la dernière) dans ce domaine si vaste et d'un accès pourtant si difficile, où la notoriété vient récompenser d'heureux efforts par une consécration légitime. Je n'ai maintenant qu'à rappeler l'impression générale qui arrêtaient autour des petites toiles signées de son nom, désormais connu, un public sans cesse renouvelé qui goûtait, sans discuter son plaisir, le charme de détails piquants et l'agrément d'une exécution aussi soignée qu'habile. Dessinant, en effet, avec une précision dont l'exactitude ignorait la sécheresse, employant la finesse d'un pinceau toujours élégant à parer d'un coloris harmonieux les sujets créés par une imagination dont la vivacité se soumettait cependant aux exigences d'une composition savamment étudiée, quelquefois recherché et jamais prétentieux, se laissant même à l'occasion tenter par ces essais hardis dont la réussite ouvre des voies nouvelles et que nos contemporains trouveraient timides, ce représentant consciencieux d'une école qui a jeté quelque éclat sur la première moitié de ce siècle a traduit ses inspirations délicates et spirituelles en des scènes pittoresques qui, excitant souvent l'émotion, pro-

voquant toujours l'intérêt, gardent l'empreinte personnelle et originale des œuvres destinées à ne point périr.

A côté du peintre dont les succès étaient attestés en 1863 par sa nomination dans la Légion d'honneur, qui pourrait oublier le directeur de l'Ecole de peinture de cette ville? Dès 1836, à l'âge de 27 ans, M. Morin (né à Rouen le 8 avril 1809) était, à la suite d'un brillant concours, appelé à remplir ces fonctions dont il a supporté la responsabilité pendant 47 années. Elève d'un maître aussi renommé par la solidité de son enseignement que par le mérite de ses tableaux, ayant fait ce double apprentissage du peintre et du professeur dans l'atelier de Léon Coignet, il était préparé, malgré sa jeunesse, à l'accomplissement de cette mission de confiance. S'il en fût digne, qu'elles le disent, ces générations qui se sont succédé, avides de ses leçons, enrichies de ses conseils! Qu'ils proclament les services rendus à nos industries, ces ouvriers intelligents, ces employés adroits auxquels son initiative a ouvert des horizons nouveaux et dont il a amélioré le bien-être et perfectionné l'éducation, en créant les cours où ils reçoivent les notions de dessin utiles à la spécialité de leurs travaux! et que leur cortège, formé par la reconnaissance, ouvre ses rangs aux artistes élevés par le continuateur de Descamps, et qui prouvent par leur fidélité à un pieux souvenir comme par leurs talents ce qu'ils doivent à ses soins paternels, ce qu'ils ont acquis au contact de son esprit éclairé et bienveillant!

En 1865, M. Morin succédait à Court comme conservateur du Musée de peinture, et il continuait dans ce

poste nouveau les traditions qui avaient rendu son nom respectable à ceux qui aiment comme à ceux qui pratiquent les arts.

Longtemps auparavant, en 1841, il était entré à l'Académie de Rouen, signalant sa réception par une étude sur la peinture depuis son origine jusqu'à nos jours, suivie bientôt d'une notice étendue sur la fondation et le développement de l'école de peinture de cette ville. Là se bornèrent les communications écrites de notre confrère : l'atelier n'est-il pas le véritable cabinet du peintre et le chevalet ne remplace-t-il pas avec avantage pour tous comme pour lui la table de l'écrivain ? Nous le comprenions ainsi, et l'activité de l'artiste nous dédommageait du silence de l'académicien. Assidu néanmoins à nos séances, il prêtait une sérieuse attention aux travaux de notre Compagnie, il prenait part aux discussions engagées sur des questions familières à ses goûts et depuis la date funeste de 1874, il semblait même chercher à opérer par ces relations affectueuses une diversion momentanée à la douleur causée par la perte prématurée d'une fille, M^{me} Parmentier, dont le talent aimable et les succès parisiens emplissaient naguères son cœur paternel d'un joyeux orgueil.

Le chagrin et la maladie l'éloignèrent en 1880, bien que l'honorariat le rattachât toujours à nous ; mais dans la retraite qu'il s'était imposée, le travailleur infatigable ne se reposait pas : presque jusqu'à sa fin, sa main vaillante a tenu sans défaillance le pinceau, et la mort seule a pu vaincre la robuste énergie du septuagénaire. Alors, ferme et résigné, soutenu dans ses souffrances

par la patience et le dévouement inépuisables d'une fille qui pour la première fois se trouve séparée de lui, il s'est endormi le 15 février 1886 dans le calme d'une conscience sans reproche, fortifié contre la suprême épreuve par les secours de la religion, et rassérénant son courage à l'idée que, dans ce redoutable passage, sa foi était guidée par la main charitable d'un ami et que les prières qui recommandaient son âme au Créateur étaient dites par le prêtre respecté et le confrère excellent que l'Académie s'honore d'avoir placé à sa tête. Travailler, aimer le beau, pratiquer le bien : lorsque, comme M. Morin, on a donné l'exemple d'une vie consacrée à l'accomplissement de tels devoirs, l'on est prêt à descendre sans trouble au tombeau, avec la certitude d'être regretté dans ce monde et l'espoir d'être pardonné dans l'autre.

Au nom de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, cher confrère, adieu.

DISCOURS PRONONCÉ AUX OBSÈQUES DE M. TH. HOMBERG

Quand s'éteint une existence qui a dépassé les limites que Dieu assigne le plus souvent à la vie humaine, les regrets des survivants semblent s'atténuer et leur douleur se payer d'une plus calme résignation. D'autres sentiments dominant ceux qui viennent aujourd'hui

adresser un dernier salut à la dépouille mortelle du vieillard vénéré dont nous déplorons la perte ; c'est, en effet, que les jours départis par la Providence à l'homme de bien ne sont jamais assez longs, puisqu'il les consacre à la pratique du devoir sous ses formes les plus diverses : au respect de la religion, à l'amour de la patrie et de la famille, au dévouement envers ses semblables, et qu'il peut, en rendant au juge suprême le compte de ses bonnes actions, les résumer par le mot historique, dont cette fois le sens se relève à la hauteur d'une vérité morale : « J'ai vécu ! » c'est-à-dire, conformément aux vues de celui qui m'a créé à cette fin de me rendre utile à tous, j'ai dépensé mes forces et mon temps au service de ceux qui m'entouraient, sévère à moi-même, doux à ceux qui souffrent, patient et indulgent pour ceux qui, tombés dans le chemin journalier que nous parcourons, ont besoin d'un bras qui les aide à se relever, et consacrant mon dévouement désintéressé à soutenir le faible, à consoler l'infortune, à prodiguer au pauvre le pain du corps et de l'âme, à inspirer à ceux qui sont déchus le courage et le désir de la réhabilitation, à me rendre meilleur en améliorant les autres.

L'exposé d'une vie si bien remplie ne sera pas taxé d'inexactitude par ceux à qui il a été donné de connaître et, par suite, d'aimer M. Homberg. La modestie qui sied à la vertu, la discrétion qui s'impose à la générosité n'ont pas eu de voiles assez épais pour que la reconnaissance n'ait pénétré le secret dont la réserve du bienfaiteur cherchait à couvrir ses bienfaits, et l'on peut affirmer qu'il n'est pas, en cette ville, une œuvre

servant au développement moral ou au soulagement physique de l'humanité dont il n'ait été l'appui, le patron ou l'instigateur.

A ce zèle ardent et aux occupations multiples qu'il engendrait, M. Homberg avait su trouver des distractions dans l'amour et la culture des lettres. Avocat ou magistrat, il se sentait porté par ses goûts et l'activité de son intelligence à ne pas restreindre le champ de ses études aux limites exclusives du labeur professionnel, et, suivant une tradition à laquelle le Palais est heureusement resté fidèle, dès 1837 il entra à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, dont il est devenu le doyen, et où il a marqué sa place et assuré la durée de sa mémoire par d'intéressantes communications. Tantôt il empruntait à des récits intimes la connaissance d'épisodes ignorés, comme ce passage à Provins, en 1814, de Napoléon I^{er}, démasquant son incognito à son hôtesse, en lui faisant des confidences répétées au substitut que, plus tard, la Restauration envoyait au tribunal de la petite ville ; tantôt il nous introduisait dans la Chambre des Pairs, où il avait assisté M^e Hennequin, défenseur d'un des ministres de Charles X, et nous rappelait ces luttes mémorables de l'éloquence avec un enthousiasme demeuré juvénile.

Mais M. Homberg s'est laissé tenter par des sujets d'un ordre plus élevé, et il n'a pas reculé devant l'examen des problèmes philosophiques et sociaux qui attendent encore une solution incontestée, soit qu'il ait discuté la théorie du positivisme, soit qu'il ait cherché à concilier les textes bibliques avec les découvertes de la science

moderne. Dans la marche de cet esprit toujours en éveil, un trait cependant est à noter, qui semble unir son intelligence et sa sensibilité dans la même recherche, je veux dire la tendance constante à la protection du faible : c'est le régime dotal, sauvegarde de la femme, dont les difficultés font l'objet des études du jurisconsulte ; c'est surtout le vagabondage, avec ses tentations dangereuses, que le penseur songe à prévenir. Conçu par un esprit aussi passionné pour le bien, ce dernier projet devait, de la spéculation, passer rapidement dans la pratique et donner naissance, après des essais réitérés et malgré des obstacles dont une persévérance obstinée a fini par triompher, à la fondation d'une institution où, moins qu'ailleurs, s'il est possible, le nom du philanthrope éclairé qui en a poursuivi l'établissement ne demeurera oublié.

Placé pendant de longues années à la tête de la commission de surveillance des prisons, où celui qui vous parle a été le confident et le témoin de ses nobles préoccupations, touché du sort qui attendait les libérés à l'expiration de la peine qu'ils subissaient, M. Homberg avait eu la pensée de créer et l'honneur de constituer la société de patronage qui leur fournit, avec du travail, la facilité de la régénération. Dans ces natures corrompues, le repentir, cependant, s'il pénètre quelquefois, se maintient rarement ; l'enfance innocente, mais abandonnée et exposée à de malsaines excitations, présente des éléments plus accessibles à la moralisation. Aucun sacrifice n'a coûté à notre confrère pour cette œuvre nouvelle : il a osé, il a réussi, heureux de voir sa

pensée avoir pris un corps, satisfait du légitime succès que le refuge du Grand-Quevilly avait conquis et certain de la continuité de ces résultats favorables, grâce aux collaborations dévouées qui lui prêtaient leur concours.

Ce que cette ébauche imparfaite d'une entreprise délicate est devenue; ce qu'a produit le terrain qu'il a péniblement défriché; comment, par ses efforts, la petite maison, devant laquelle son cercueil passait il n'y a qu'un instant, a été remplacée par l'installation agricole que vous connaissez; quel a été l'ouvrier énergique et infatigable de cette transformation progressive, c'est à celui qui l'a secondé assidûment qu'il appartient de le constater: je me contente de l'indiquer et de prouver ainsi une fois de plus qu'en élevant l'esprit, le culte des lettres féconde les plus nobles inspirations de l'homme.

M. Homberg l'a témoigné par tous ses actes, pouvant adopter cette devise, à laquelle il n'a jamais failli: Travail et charité. Sous la robe de l'avocat ou du magistrat, pendant plus d'un demi-siècle, il a rendu des services qui n'ont obtenu d'autre distinction (elle lui suffisait) que la satisfaction de sa conscience, l'estime du barreau, de ses collègues et des justiciables. Nous savons quel était le chef de famille, le patriarche, comme l'appelait son contemporain, notre confrère M. le baron Charles Richard, et ceux qui l'ont vu au milieu des enfants et petits-enfants groupés autour du foyer qu'ils égayaient, comprennent par l'amour qu'il inspirait le chagrin causé par sa mort. Dans notre Compagnie, qui ne se rappelle cette aménité affectueuse, et qui ne professait respect et sympathie pour cet octogénaire aimable

dont le cœur et la main étaient toujours ouverts? La fermeté de ses convictions était tempérée par la modération qu'il apportait à les exprimer, et, s'il n'hésitait pas à affirmer hautement des croyances auxquelles il était profondément attaché, l'impartialité du représentant ici d'une minorité religieuse l'autorise à proclamer que chez personne il n'a rencontré une plus large tolérance.

De telles qualités, une existence aussi utile ne s'anéantissent pas sans laisser un grand vide au sein d'une Compagnie dont elles faisaient l'honneur, et la mémoire de celui auquel je rends, au nom de l'Académie, un suprême hommage, ne périra point parmi nous. Recevez-en, cher et vénéré confrère, le témoignage respectueusement ému, et, des régions supérieures où votre belle âme obtient de la justice divine la récompense méritée, qu'elle nous guide dans la voie où vos exemples ont tracé leur lumineux sillon, et qu'elle nous permette ainsi d'aspirer à la retrouver dans la patrie céleste et éternelle, en lui exprimant ce souhait consolateur et fortifiant dicté par la foi et l'espérance : Au revoir !

M. DUTUIT

M. Étienne-Philippe-Eugène Dutuit, né à Rouen, où il est décédé dans sa quatre-vingtième année, le 25 juin 1886, appartenait depuis 1846 à l'Académie. S'il ne fréquenta pas assidument ses réunions, où il avait cepen-

dant avantageusement marqué sa place par une étude sur les graveurs français, son goût pour les arts, son empressement à en recueillir les manifestations les plus distinguées, le soin délicat avec lequel, collectionnant émaux, faïences, tableaux, bronzes, reliures, etc., il se créait un véritable musée, toutes ces qualités, servies par un discernement éclairé et une grande fortune, contribuèrent à faire de l'amateur, sinon un artiste, du moins un critique d'une compétence presque irrécusable. L'on n'oubliera pas dans sa ville natale que, passionné pour les vestiges d'un glorieux passé, après avoir enrichi la bibliothèque publique d'une série de remarquables gravures, il s'était tour à tour préoccupé de la conservation des portes de Saint-Maclou, de l'hôtel du Bourgtheroulde et de l'édicule de Saint-Romain. Si ces projets n'ont pas été réalisés, un souvenir de sa libéralité restera du moins dans la reconstruction de la façade en bois d'une maison démolie de la rue Malpalu, transportée dans la rue qui portera son nom. Un peu intolérant, comme tous ceux qui apportent une ardeur trop rare dans les questions artistiques, il avait pris la plume pour protester contre la suppression du jubé placé au XVIII^e siècle dans la cathédrale de Rouen. Si des arguments sérieux pouvaient de part et d'autre être invoqués dans cette discussion, il convient d'ajouter que M. Dutuit avait des connaissances assez étendues pour que ces polémiques éphémères ne dussent pas absorber tout son temps, et l'on lira toujours avec intérêt, souvent avec fruit, les cinq volumes du *Manuel de l'Amateur d'estampes*, traité qu'il laisse inachevé,

et son *Etude sur l'œuvre de Rembrandt*, dont il possédait des exemplaires rares, documents précieux qui, en charmant ses yeux, instruisaient son esprit, développaient son tact et assuraient la sûreté de ses appréciations. Heureux qui peut ainsi jusqu'à son dernier jour être réjoui par le spectacle et fortifié par le culte du beau !

La mort, qui a frappé dans les rangs des membres résidents de l'Académie des coups si cruels, n'a pas davantage épargné ses correspondants, et nous avons à enregistrer ici, avec le témoignage de notre deuil, de nombreuses séparations.

M. Philippe-Joseph-Emmanuel de Smyttère s'est éteint plein de jours, le 26 janvier 1886, à Lille, où il s'était fixé. Bien qu'âgé de quatre-vingt-six ans, ce travailleur infatigable, qui avait longtemps exercé la médecine, se reposait des études scientifiques, dont de nombreux écrits ont consigné les résultats, et d'un enseignement qui de ses élèves avait fait des amis, en composant sur l'histoire de Cassel, sa patrie, et sur les annales de la Flandre, des ouvrages que la plus solide érudition et de patientes investigations signalent au lecteur sérieux. Admis dans notre Compagnie il n'y a qu'un an, il nous promettait d'inaugurer nos relations par la publication d'un nouveau volume ; la mort seule l'a empêché de tenir cet engagement contracté avec

l'enjouement d'un vieillard aimable et laborieux, prêt au travail en cette vie, prêt dans un autre monde à rendre compte d'une existence utile.

Tous ceux qui ont étudié le droit forestier sont familiers avec le nom et les œuvres de M. Meaume. Né à Rouen le 18 janvier 1812, avocat à Paris, puis à Nancy, où il exerça le professorat à l'École forestière, juge suppléant au Tribunal civil, le jurisconsulte, dont l'œuvre est considérable, s'en délassait par de curieuses recherches sur les artistes de la Lorraine, les Henriet, Israël Silvestre, Callot, etc., donnant ainsi le spectacle d'une vive intelligence consacrée à la science avec autant de zèle qu'aux beaux-arts. M. Meaume nous a été enlevé au mois de mars dernier à Paris, où il résidait auprès d'un neveu digne des leçons du vieux maître, M. Dareste, avocat à la Cour de cassation.

Un grand artiste nous avait fait l'honneur de s'inscrire sur la liste de nos membres. Auteur de traités théoriques sur la gravure et le dessin, M. Maxime Lallanne, dont le crayon et la pointe ne connaissaient plus d'obstacles dans la nature, a succombé au mois de juillet 1886 à la maladie contre laquelle il luttait énergiquement depuis plusieurs mois. Le travail seul le soutenait contre la souffrance, et, à ses vues de Bordeaux et de Rouen, à ces eaux-fortes si puissantes et si fines dont il a transmis le secret à son élève, notre confrère M. Brunet-Debaines, il ajoutait les illustrations poétiques de *Rouen pittoresque*, comme un adieu à cet art dont il a été l'un des plus brillants représentants.

Plus modeste, mais non moins belle a été l'existence

de M. Jean-François Brianchon, né à Nesle-en-Bray le 22 juin 1815 et décédé à Gruchet-le-Valasse le 15 mars 1886. Notre collègue depuis quelques mois seulement, il avait dû vaincre pour le devenir les scrupules d'une timidité que son humilité avait rendue excessive. Secrétaire adjoint de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, disciple de l'abbé Cochet, archéologue distingué, il avait marqué son passage dans cette réunion savante par d'intéressantes communications sur le manoir de Calletot, les antiquités de Lillebonne et l'abbaye du Valasse. Son aménité, sa bonté exquise, sa foi éclairée le faisaient aimer et presque vénérer, et l'on peut dire qu'avec lui un homme de bien a disparu de la terre.

M. Bénigne-Ernest Poret, marquis de Blosseville, né à Rouen le 19 janvier 1799, nous appartenait au contraire depuis de longues années. Dès 1827 il entra dans nos rangs, et son inscription sur la liste de nos membres nous permet de revendiquer l'honneur attaché au nom, que ses ancêtres lui ont transmis illustré par de grands services rendus à la France dans l'armée, dans la marine, où son père et son frère ont laissé une trace durable, dans les Compagnies judiciaires de la province. *L'Histoire des Colonies pénales de l'Angleterre en Australie*, couronnée par l'Académie française, la *Notice sur les Puységur*, diverses publications faites pour des Sociétés littéraires, un *Dictionnaire du Patois de l'Eure* sont ses principaux ouvrages ; député, conseiller général, maire, il a donné l'exemple de la modération alliée à la fermeté des convictions ; prési-

dent de la Société de l'Histoire de Normandie, il a dirigé avec distinction les travaux de cette association. Sa courtoisie parfaite, sa bienveillance accomplie, le charme élégant de son commerce ralliaient toutes les sympathies et provoquaient tous les respects, et lorsqu'il a été appelé, le 25 septembre dernier, à la vie éternelle, il a laissé ici-bas des regrets que les pauvres, dont sa charité soulageait la misère, ne sont pas seuls à ressentir.

ACADÉMIE
DES
Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX
PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1887, 1888 ET 1889

1887
PRIX DUMANOIR
L'Académie décernera un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

1888
PRIX GOSSIER
L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur de la meilleure Notice sur la vie et les œuvres des frères François et Michel Anguier, sculpteurs, nés à Eu au commencement du xvii^e siècle. Cette Notice devra être suivie du catalogue de leurs travaux et de l'indication des gravures qui les ont reproduits.

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'une des *Œuvres* qui auront figuré à l'Exposition municipale de Peinture de 1888 et dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie.

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur Ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure Œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles, présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle.

1889

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire destiné à continuer, pendant les ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, jusqu'à la Révolution de 1789, le travail de M. de Fréville sur le Commerce maritime de Rouen, travail couronné en 1846 par l'Académie.

1888-1889

LEGS DUMANOIR

L'Académie décerne, chaque année, dans sa séance publique, un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port, avant le 1^{er} mai* (terme de rigueur), soit à M. MALBRANCHE, soit à M. FÉLIX, Secrétaires de l'Académie.

Les renseignements envoyés pour le *Prix Dumanoir* comprendront une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés. Cette notice, accompagnée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être adressée *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie *avant le 1^{er} juin*.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appar-*
« *tiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux*
« *auteurs d'en faire prendre des copies à leurs*
« *frais.* »

TABLE DES OUVRAGES

REÇUS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1885-1886

Anastasi (Auguste). — *Souscription pour ériger une statue à Nicolas Leblanc, inventeur de la soude artificielle, avec notice biographique*; Coulommiers, 1885.

Barral et L. Passy. — *Enquête sur le crédit agricole faite sur la demande de M. le Ministre de l'Agriculture et publiée par les soins de MM. Barral et L. Passy*; Paris, 1885.

Bénard (Ch.). — *La philosophie ancienne : Histoire générale de ses systèmes*; 1^{re} partie, Paris, 1885.

Bischoff (Ernest). — *Nouvelle méthode de piano, théorique, pratique et progressive, avec une introduction*; 3^e édition, revue et augmentée. — *Petite méthode de piano facile et attrayante pour les enfants : Cours de 1^{re} année*. — *Petite méthode de piano facile, attrayante et instructive pour les enfants, précédée de conseils pratiques sur l'enseignement et l'étude du piano : Cours de 1^{re} année*.

Bourdon (l'abbé). — *Traité élémentaire de chant grégorien*. — *O quam Suavis, solo de ténor*. — *Quasi stella matutina, motet pour la fête de saint Romain, archevêque de Rouen*.

Bourguignat. — *Mollusques terrestres et fluviatiles recueillis par M. Paul Soleillet dans son voyage au Choa* ; Paris, septembre 1885.

Chiappelli (Alexandro). — *Della interpretazione panteistica di Platone*. Firenze, 1881.

Clos (Louis). Voir Prost (Bernard) et Clos (Louis).

Cosson. — *Note sur la flore de la Kroumirie centrale, explorée en 1883 par la mission botanique sous les auspices du ministère de l'instruction publique* ; Paris, 1885.

Courtonne. — *Manuel de la langue néo-latine usuelle et commerciale ou langage auxiliaire et facile pour les nations d'origine latine, suffisant aux premières relations et aux premiers besoins* ; 2^e édition, Nice, 1886. — *Langue internationale néo-latine ou langage auxiliaire simplifié, destiné à rendre possibles et faciles les relations directes entre tous les peuples civilisés d'origine latine* ; Nice, 1875-1881-1884.

De Baye (baron J.). — *L'importance des temps néolithiques affirmée par les travaux pratiqués à l'intérieur du sol et à sa surface dans quelques stations de la Champagne avoisinant le Petit-Morin* ; Arcis-sur-Aube, 1885.

De Bracquemont (Léopold). — *Lettres sur l'art de la peinture et les principaux peintres des diverses écoles du XIV^e au XIX^e siècles* ; Montdidier, 1886.

Decorde. — *Discours prononcé à l'ouverture de la*

conférence des avocats stagiaires près la Cour d'appel de Rouen, le 24 novembre 1885, par M^e A. Decorde, bâtonnier ; Rouen, 1885. — Un Cours de cuisine, poésie ; Rouen, 1885. — Note sur deux actes du Tabellionage de Rouen concernant la famille de P. Corneille, avec facsimile des signatures ; Rouen, 1885.

De Robillard de Beaurepaire (Eugène). — *Le Matrologe de la Charité de la très Sainte Trinité ; Caen, 1885. — Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Normandie pendant l'année 1885 ; Caen, 1885.*

Des Diguères (Victor). — *Lettres inédites de la reine Marie Leckzinska et de la duchesse de Luynes au président Hénault, publiées avec portraits, facsimile et introduction ; Paris, 1886.*

D'Estaintot (comte). — *Fouilles et sépultures mérovingiennes de l'église Saint-Ouen : décembre 1884 ; février 1885.*

Félix (J.). — *Toast porté à M. Savorgnan de Brazza au banquet offert le 4 mars 1886. — Discours prononcé le 1^{er} décembre 1885 sur la tombe de M. Th. Homberg, président de l'Œuvre du Refuge du Grand-Quevilly ; Rouen, 1886.*

Fouard (l'abbé). — *La vie de N.-S. Jésus-Christ ; 3^e édition, Paris, 1884.*

Fôville. — *La législation relative aux Aliénés en Angleterre et en Écosse : Rapport des missions remplies en 1881 et 1883 ; Paris, 1885.*

- Gadeau de Kerville (Henri). — *Varia*, 1880-1884.
- Gasté (Armand). — *Pierre Corneille au Palinod de Caen* ; Caen, 1886.
- Gravier. — *Nouvelle étude sur Cavelier de la Salle : Conférence faite à la Société d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure* ; Rouen, 1885. — *Notice sur Jean Vauquelin, de Dieppe, lieutenant de vaisseau, 1727-1794, d'après Faucher de Saint-Maurice* ; Rouen, 1885.
- Haigneré (l'abbé). — *Les Chartes de Saint-Bertin, d'après le grand cartulaire de Dom Charles Joseph Dewitte, dernier architecte de ce monastère* ; tome I^{er}, 648-1240, Saint-Omer, 1886.
- Harlem. — *Liste alphabétique de la correspondance de Christian Huyghens, publiée par la Société hollandaise des sciences, à Harlem* ; 1886.
- Héron. — *Rapport sur l'Exposition d'horticulture et les fêtes de Broglie des 13 et 14 septembre 1884* ; Rouen, 1885.
- Husnot. — *Description et figures des Mousses de France* ; 1886.
- Huyghens. Voir Harlem.
- Jenner-Just (Arthur). — *Traité de la culture du Tabac canadien* ; 1885.
- Lallemand (Léon). — *Histoire des Enfants abandonnés et délaissés* ; Paris, 1885.
- Lebon (Maurice). — *Rapport aux souscripteurs au capital de garantie de l'Exposition nationale et*

régionale de Rouen en 1884, présenté au nom de la Commission d'organisation; Rouen, 1885.

Lechalas. — *Les comparaisons entre la peinture et la musique; Paris, 1885.*

Lefèvre (Ed.). — *Liste des coléoptères recueillis en Tunisie en 1883, par M. Letourneux, membre de la mission de l'exploration scientifique de la Tunisie; Paris, 1885.*

Legoux (Jules). — *Histoire de la commune des Chappelles-Bourbon (Seine-et-Marne); Paris, 1886.*

Legrelle (Arsène). — *Voyage en France, 1789-1790, par Karamzine, traduit du russe et annoté; Paris, 1885. — Louis XIV et Strasbourg : Essai sur la politique de la France en Alsace d'après des documents officiels et inédits; 3^e édition, corrigée et augmentée; Paris, 1883.*

Le Havre. — *Annuaire de la marine de commerce française : Guide du commerce d'importation et d'exportation; 3^e année, 1886.*

Lemaître (M^{me}). — *Gerbe poétique, prose et vers; Paris, 1886. — Des héros du dévouement, poème dédié à M. Nadault de Buffon; Paris, 1881.*

Letourneux. Voir Lefèvre et Simon.

Linac (Ch. de). — *Le Livre d'ivoire à la Bibliothèque publique de Rouen; Paris, 1886.*

Lindeman (Ed.). — *Flora Chersonensis; Odessa, 1881-1882.*

Loth (l'abbé). — *Notice sur M. l'abbé Isaac, vicaire-général, doyen du chapitre métropolitain de Rouen*; Rouen, 1885. — *Les Conventionnels de la Seine-Inférieure*; Rouen, 1883.

Odessa. — *Ouvrages envoyés par la Société des naturalistes de la Nouvelle-Russie*; Odessa, 1885.

Ottawa. — *Institut canadien français : Célébration du 25^e anniversaire*; 1879. — *Société de colonisation du lac Temiskaming, vallée d'Ottawa*, 1885. — *Au lac Temiskaming*, 1885. — *Ministère de la milice et de la défense au Canada*; Rapport annuel, 31 décembre 1884.

Marchand (Charles et Eugène). — *Climatologie de la ville de Fécamp, ses rapports avec la météorologie du département de la Seine-Inférieure*; Fécamp, février 1886.

Mayet. Voir Simon (Eugène).

Montréal. — *La Revue canadienne*; mai à septembre 1885. — *La Minerve de Montréal*; décembre 1885. — *Le Manitoba*. — *La vallée d'Ottawa*. — *La Liberté : Rapport sur le procès de Louis Riel*.

Niel (Eugène). — *Note sur la maladie des végétaux, dite gommeuse*; Rouen, 1885.

Passy. Voir Barral et L. Passy.

Pellizari (Giorgio). — *Archivio della scuola d'anatomia patologica diretto dal prof. Giorgio Pellizari*; volume primo, Firenze, 1881.

Pennetier (Georges). — *L'origine de la vie, avec préface par F.-A. Pouchet*; Paris, 1868. — *Leçons sur les matières premières organiques*; Paris, 1881. — *Opuscules divers*.

Pirmez (Octave). — *Jours de solitude*, édition posthume; Paris, 1883.

D^r Plicque. — *Un talisman gallo-romain*; Clermont-Ferrand, 1885.

Poan de Sapincourt. — *Notices scientifiques, historiques, industrielles et artistiques sur la ville de Rouen, rédigées à l'occasion du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences*; Rouen, 1883. — *Notes diverses sur les moyens de prévenir les accidents du travail et sur les projets de législation qui les concernent. — Rapports sur les travaux de la Société industrielle de Rouen en 1881 et 1882*.

Prost (Bernard) et Clos (Louis). — *Notice sur les anciens vitraux de l'église Saint-Julien du Jura et incidemment sur ceux de Notre-Dame de Brou (Ain)*; Lons-le-Saunier, 1885.

Rouen. — *Conseil général du département de la Seine-Inférieure : 2^e session ordinaire de 1885*; Rouen, 1885. — *2^e session ordinaire de 1886*; Rouen, 1886. — *Catalogue du jardin académique de Rouen*; manuscrit de 250 pages.

Rovighi e Santini. — *Sulle convulsione epilettiche per valeni ricerche critico sperimentali dei dot-*

tori A. Rovighi e G. Santini, fatte nel laboratorio di fisiologia diretto dal Professore L. Luciani; Firenze, 1882.

Santini. Voir Rovighi e Santini.

Sédillot. Voir Simon (Eugène).

Simon (Eugène). — *Rapport sur les arachnides recueillis en Tunisie en 1883 et 1884 par MM. Letourneux, Sédillot et Valery-Mayet, membres de la mission de l'exploration scientifique de la Tunisie; Paris, 1885. — Etude sur les crustacés terrestres et fluviatiles recueillis en Tunisie en 1883-1884-1885 par MM. Letourneux, Sédillot et Mayet; Paris, 1885.*

Soleillet (Paul). — *Voyages en Ethiopie : janvier 1882-octobre 1884. Notes, lettres et documents divers; Rouen, 1886.*

Sulte (Benjamin). — *Histoire de la ville des Trois-Rivières et de ses environs; 1^{re} livraison, Montréal, 1870. — Situation de la langue française au Canada : Origines, modifications, accent, histoire, situation présente, avenir; Montréal, 1885. — Mélanges d'histoire et de littérature; Ottawa, 1876. — Prétendues origines des Canadiens français; mai 1885.*

Tardieu (Ambroise). — *Un mois en Espagne : Voyage artistique à Madrid, l'Escorial, Tolède, Cordoue, Grenade, Séville, Cadix, Barcelone, avec gravures; Herment, 1885. — L'Auvergne*

illustrée, ancienne et moderne : Recueil publié aux frais et sous la direction de M. A. Tardieu ; Herment (Puy-de-Dôme), 1886.

Tougard (l'abbé). — *L'Hellénisme dans les écrivains du moyen âge du VII^e au XII^e siècle.*

Trudel. — *Nos chambres hautes : Sénat et Corps législatif ; Montréal, 1880.*

Vachon (Marius). — *Rapport sur les Musées et les Écoles d'art industriel et sur la situation des industries artistiques en Allemagne, Autriche, Hongrie, Italie et Russie ; Paris, 1885.*

Valery-Mayet. Voir Simon (Eugène).

Vard (Adolphe). — *Heures noires et nuits blanches : poésies d'un ouvrier ; Paris, 1886.*

Vermont (Henri). — *Congrès mutualiste de Marseille : Rapport à mes mandants. — Le Parlement et les travailleurs ; 1^{er} mai 1886.*

Vingtrinier (Aimé). — *La Marseillaise de Mazoyer ; Lyon, 1886.*

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1886-1887.

OFFICIERS EN EXERCICE

M. HÉRON, *Président.*

M. Paul ALLARD, *Vice-Président.*

M. MALBRANCHE, *Secrétaire pour la classe des Sciences.*

M. FÉLIX ✱, *Secrétaire pour la classe des Lettres et des Arts.*

M. VINCENT ✱, *Trésorier.*

M. DECORDE, *Archiviste.*

ANNÉE
de
réception.

ACADÉMICIEN HONORAIRE

ANNÉE
d'admission
comme
honoraire.

M.

1856. DE LÉRUE, Chef de Division honoraire à la Préfecture,
place de la Motte, 3.

1886

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS

MM.

1841. VERRIER aîné ✱, Médecin-Vétérinaire honoraire, rue Thiers,
49.

1849. GLANVILLE (Léonce de), Inspecteur de la Société française
pour la conservation des monuments historiques, rue
Bourg-l'Abbé, 19.

1853. BEAUREPAIRE (Ch. de Robillard de) ✱, Archiviste du départe-
ment, rue Beffroi, 24.

1854. VINCENT ✱. Directeur honoraire de l'École supérieure des Sciences et Professeur de mathématiques spéciales au Lycée, rue Maladrerie, 19.
1855. MALBRANCHE, Pharmacien des hospices, rue de Joyeuse, 26.
BLANCHE (Emmanuel), Professeur à l'École préparatoire de médecine, Directeur de l'École de botanique de Trianon, quai du Havre, 12.
DE PILLON DE SAINT-PHILBERT, rue Saint-Gervais, 57.
1859. DECORDE, Avocat, ancien Adjoint au Maire de Rouen, rue de la Glacière, 2 bis.
1860. HOUZEAU ✱, Professeur de chimie à l'École supérieure des sciences, rue Bouquet, 17.
1863. ESTAINTOT (le comte Robert d'), Avocat, rue des Arsins, 9.
FRÈRE (Henri), Avocat, Juge suppléant au Tribunal civil, rue Beauvoisine, 57.
1872. LOTH (l'abbé), Chanoine honoraire, Curé de Saint-Maclou, rue Martainville, 195.
LEVASSEUR (Paul), Médecin en chef à l'Hôtel-Dieu, quai de Paris, 48.
1873. DANZAS, ancien Juge de paix, rue de l'Hôpital, 24.
ALLARD (Paul), ancien Magistrat, rue de la Corderie, 12.
1874. BOUTILLIER (Louis), Géologue, à Roncherolles-sur-le-Vivier.
1875. HÉDOU (Jules), ancien Avoué au Tribunal civil, rue de la Chaîne, 19.
FRÈRE (Samuel), Avocat, rue de Crosne, 19.
1876. FÉLIX ✱, Conseiller à la Cour d'appel, rampe Bouvreuil, 82.
1878. MARAIS ✱, Avocat, rue des Arsins, 8.
SIMON, Architecte, rue Bouquet, 8.
1879. LORMIER, Avocat, rue Racine, 15.
1880. MAILLET DU BOULLAY, Conservateur du Musée départemental d'antiquités, rue Beauvoisine, 198.
1881. ADELIN (Jules), Architecte, Aquafortiste, rue Eau-de-Robec, 36.
G. LE BRETON ✱, Conservateur du Musée céramique, rue Thiers, 25.
1882. VACANDARD (l'abbé), Aumônier au Lycée Corneille, rue du Maulévrier.
LÉCHALAS, Ingénieur des Ponts et Chaussées, quai de la Bourse, 13.

- LEVAVASSEUR (Charles), ancien Député, boulevard Cauchoise, 37.
1883. HÉRON, Professeur de lettres, rue du Champ-du-Pardon, 20.
LEBEL, Conservateur du Musée de peinture, rue Thiers.
1884. LEFORT, Architecte du département, rue Saint-André, 17.
1885. NIEL (Eugène), Propriétaire, rue Herbière, 28.
HOMAS, Avocat, rue Thiers. 6.
1886. BLIGNY, Avocat, ancien Magistrat, rue de Lecat, 36.
FOUARD (l'abbé), Professeur honoraire à la Faculté de théologie, au Boisguillaume, près Rouen.
POAN DE SAPINCOURT, Ingénieur civil, rue Armand-Carrel, 33.
BOURDON (l'abbé), Directeur de la Maîtrise de la Métropole, rue des Quatre-Vents, 2,
ALLARD (Christophe), Avocat, ancien Magistrat, rue Saint-Nicolas, 32.
PENNETIER, Docteur en médecine, Directeur du Musée d'histoire naturelle, impasse de la Corderie, 9.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS

MM.

1828. BÉGIN, D.-M., Membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris, avenue Duquesne, 45.
1831. FORTIN (François), D.-M., à Évreux (Eure).
1838. VACHEROT, Membre de l'Institut, à Paris.
BOULLÉE, ancien Magistrat, à Lyon, rue Saint-Joseph, 8.
MUNARET, D.-M., à Brignais, près Lyon (Rhône).
LESCELLIÈRE-LAFOSSE, Médecin en chef de la maison centrale de détention, à Montpellier, rue de l'Ancien-Courrier, 22.
1839. PORTRET (Octave), Avocat, rue des Acacias, 20, aux Ternes, Paris.
1840. BORGNET ✱, Professeur honoraire de mathématiques, boulevard Heurteloup, à Tours.
1843. ALAUZET, Avocat, Chef de bureau au Ministère de la Justice, à Paris.
MARCHAND (Eugène), Pharmacien, à Fécamp.
1844. LAMARE (vicomte E. de), D.-M., rue Cambacérès, 21, Paris
1845. GARNIER, Conservateur de la Bibliothèque d'Amiens.
CARPENTIER-MÉRICOURT, D.-M., à Paris, rue Villedo, 6.

- TRAVERS (Julien), Professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen, Conservateur de la Bibliothèque de la ville, rue des Chanoines, Caen.
1846. BELHOMME, D.-M., place de la Madeleine, 17, Paris.
1847. BOILEAU DE CASTELNAU ✱, Médecin de la Maison centrale et du Lycée de Nîmes (Gard).
1848. RICHARD (baron) O ✱, ancien Préfet du Finistère, à Quimper.
BÉNARD (Charles), ancien Professeur au Lycée Monge, rue de l'Estrapade, 11, Paris.
1849. LE JOLIS, Archiviste de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, rue de la Duché, 29.
CHÉRUEL ✱, ancien Recteur de l'Université, rue de l'Odéon, 16, Paris.
NEPVEUR O ✱, Conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue de l'École, 44, Rouen.
1850. DU BREUIL, ancien Professeur d'arboriculture, à Lisieux (Calvados).
CANOURS ✱, Examineur à l'École polytechnique, Essayeur à la Monnaie, à l'hôtel des Monnaies, Paris.
1851. CLOS, Professeur de botanique, Directeur du Jardin des Plantes, allée des Zéphirs, 2, Toulouse.
VINGTRINIER (Aimé), Bibliothécaire adjoint de la ville de Lyon, rue Neuve, 32, Lyon.
EBRARD, D.-M., Médecin de l'hospice de Bourg (Ain).
1852. GUILLAUME, D.-M., à Dôle (Jura).
MILLET, D.-M., Professeur à l'École de médecine, à Tours, quai Saint-Symphorien, 16.
MORIÈRE ✱, Doyen de la Faculté des sciences de Caen, Professeur d'agriculture des départements du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Inférieure, rue de Bayeux, 38, Caen.
MOUCHON, Pharmacien, rue Royale, 14, Lyon.
1853. GIRAULT (Ch.), Professeur de mathématiques spéciales à la Faculté des sciences de Caen.
MALLET ✱, Docteur ès-lettres, ancien Professeur de philosophie et ancien Recteur, rue de Bréa, 15, Paris.
MEUREIN, Pharmacien, rue de Gand, 30, Lille (Nord).
MAX-SIMON, D.-M., à Aumale (Seine-Inférieure).
CARO ✱, de l'Académie française, rue Thénard, 2, Paris.
REINVILLIER ✱, D.-M., rue de Provence, 23, Paris.

1856. LE ROY D'ÉTIOLLES, D.-M., rue Saint-Lazare, 60, Paris.
1858. BERTHERAND, D.-M., ex-Professeur à l'École de médecine de Lille, rue Bruce, 7, Alger.
1860. LEFÈVRE, ancien Professeur d'hydrographie, rue d'Artois, 22, Boulogne-sur-Mer.
1861. JOLIBOIS O ✱, Député, ancien Conseiller d'État, rue Castellane, 8, Paris.
GUISLAIN-LEMALE, Homme de lettres, au Havre.
BILLOT (Frédéric), Avocat, place du Sauvage, 8, Arles.
FABRE-VOLPELIÈRE, D.-M., Pharmacien, rue Halle-Dela-croix, 17, Marseille.
1862. COET, Pharmacien, Roye (Somme).
1863. DE LAMARQUE, Chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, rue Cassette, 35, Paris.
1864. MILLIEN (Achille), Hommes de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
FRAGONARD ✱, Peintre à la manufacture de Sèvres.
MOUGENOT, à Malzeville, près Nancy.
1865. DE LA TOUR-DU-PIN (le comte), Chimiste et Agronome, au château de Nanteau, près Nemours (Seine-et-Marne).
1867. CASTAN (Auguste) ✱, Bibliothécaire, Besançon.
BOIVIN-CHAMPEAUX, ancien premier Président à la Cour d'appel de Bourges, à Champeaux, près Bernay (Eure).
DUCHESNE (Léon), D.-M., rue des Saints-Pères, 85, Paris.
DE CALIGNY (le marquis), Membre de l'Académie des sciences, rue de l'Orangerie, 58, Versailles.
1868. DELISLE (Léopold) ✱, Membre de l'Institut, Directeur-Administrateur de la Bibliothèque nationale, Paris.
1869. BARRÉ DE SAINT-VENANT ✱, Membre de l'Institut, Saint-Ouen, par Vendôme.
HARLÉ ✱, Inspect. général au corps national des Mines, Paris.
1871. HEURTEL, Proviseur au lycée de Bourg.
1872. DUMESNIL ✱, Inspecteur général des maisons d'aliénés, rue de l'Arrivée, 10, Paris.
1873. REVOIL, Architecte, à Nîmes.
1874. MONTIER, Avocat, à Pont-Audemer.
HARDY (Michel), à Périgueux.
1877. DE CAIX DE SAINT-AMOUR, rue Bonaparte, 13, Paris.

- TAUXIER ✱, Capitaine en retraite, rue Saint-Geoffroi, 38, Amiens.
- BUCHÈRE ✱, Conseiller à la Cour d'appel, rue de Bourgogne, 63, Paris.
1878. SAUVAGE (l'abbé), Aumônier aux Saints-Anges, rue du Clos-des-Marqueurs, 4, Rouen.
- VALLERY-RADOT, rue de Miromesnil, Paris.
1879. JUBÉ ✱, Inspecteur honoraire d'académie, rue Delisle, 3, La Roche-sur-Yon (Vendée).
- FOVILLE, Inspecteur général des services administratifs du Ministère de l'Intérieur, boulevard St-Germain, 177, Paris.
1882. LAUGÉE, Peintre d'histoire, boulevard Lannes, 15 bis, Passy-Paris.
- BRUNET-DEBAISNE, Aquafortiste, rue Étienne-Marcel, 33, Paris.
- LENEPVEU, Professeur au Conservatoire de musique, rue de Verneuil, 9, Paris.
- JOLY, Doyen de la Faculté des lettres, à Caen.
- MARGRY (Pierre) ✱, ancien Archiviste de la marine, rue de l'Écluse, 9, Paris.
- TOUGARD (l'abbé), ancien Professeur à la Faculté de théologie, Mont-aux-Malades, près Rouen.
- MATINÉE ✱, Proviseur honoraire, à Saint-Lô, place du Champ-de-Mars, 24.
- ROUSSELIN ✱, D.-M., boulevard Bineau, 98, Neuilly-sur-Seine.
- DE BEAUREPAIRE (Eugène), Conseiller à la Cour d'appel de Caen, rue de Bosnière, 25.
1883. NEVEU-LEMAIRE ✱, premier Président honoraire, à Clamecy (Nièvre).
- LALANNE, Peintre et Graveur, rue Lafayette, 74, Paris.
- TARDIEU (Ambroise), Archéologue, historiographe de l'Auvergne, à Herment (Puy-de-Dôme).
- RIVIÈRE ✱, ancien Professeur au lycée Corneille et à l'École supérieure des sciences, au Mesnil, par Blangy-le-Château (Calvados).
- FALLOY ✱, Commissaire de la marine, à Cherbourg (Manche).
1884. LEGAY, ancien Conseiller à la Cour de Rouen, aux Andelys.
- BEAUCOUSIN, Propriétaire, à Yvetot.

MARTINET, Capitaine d'infanterie de marine, chaussée de la Muette, 6, Paris-Passy.

DE LA REINTY (baron), Sénateur, à Paris.

1885. DES DIGUÈRES, au château de Sévigni, par Argentan (Orne).

1886. COURTONNE, Architecte, rampe Bouvreur, 100, Rouen.

GRAVIER (Gabriel), au Petit-Quevilly, près Rouen.

1887. BOUCHER, Docteur en médecine au Mont Saint-Aignan, près Rouen.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

MM.

1844. GUASTALLA, Docteur-Médecin, à Trieste (Autriche).

HALLIWELL, à Cambridge (Angleterre).

1847. HERBERGER, Professeur de technologie à l'Université de Wurtzbourg (Bavière).

1848. VILLAR DI MACIAS, Docteur ès-sciences, Professeur de chimie à l'Université de Salamanque (Espagne).

SALVOLINI (Pellegrino), D.-M., à Venise (Italie).

1856. CORNAZ, Chirurgien en chef de l'hôpital Pourtalès, à Neuchâtel (Suisse).

RODA (Marcelin), Directeur des jardins royaux de Racconigi et Professeur d'agriculture, à Turin (Italie).

RODA (Joseph), Dessinateur des jardins du roi d'Italie, à Turin (Italie).

1860. BACCI, Professeur de philosophie, à la Mirandole (Italie).

1861. THIELENS, Botaniste et Minéralogiste, rue de Namur, à Tirlemont (Belgique).

VALLEZ, D.-M., avenue de la Reine, 110, Bruxelles (Belgique).

1865. D'ANGREVILLE DE BEAUMONT, à St-Maurice-en-Vallais (Suisse).

1866. DOGNÉE, Docteur en droit, à Liège (Belgique).

1869. SANGIORGI, Professeur de législation, à Bologne (Italie).

1883. WASHBURN, ancien Ministre des États-Unis en France, à Chicago (Illinois), États-Unis d'Amérique.

1885. FRÉCHETTE, Homme de lettres, à Montréal (Canada).

1886. SULTZ (Benjamin), Homme de lettres, à Ottawa (Canada).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

- Abbeville.* Société d'Émulation (Somme).
Aix. Société académique (Bouches-du-Rhône).
Amiens. Académie des Sciences (Somme).
— Société des Antiquaires de Picardie.
Angers. Société industrielle (Maine-et-Loire).
— Société d'Agriculture.
Angoulême. Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Charente.
Beaune. Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature.
Beauvais. Société de l'Athénée du Beauvaisis.
Belfort. Revue d'Alsace.
Bergues. Société de l'Histoire et des Beaux-Arts de la Flandre maritime de France (Nord).
Besançon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Doubs.
— Société d'Agriculture et des Arts du Doubs.
— Société d'Émulation du Doubs.
Bordeaux. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
— Société de Médecine.
Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts.
— Bibliothèque de la ville.
Bourg. Société d'Émulation et d'Agriculture de l'Ain.
Bourges. Société des Antiquaires du Centre.
Brest. Société Académique.
Caen. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
— Association Normande.
— Société d'Agriculture et de Commerce.
— Société Linnéenne.
Calais. Société d'Agriculture, du Commerce, des Sc. et des Arts.
Cambrai. Société d'Émulation.
Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Châlons-sur-Saône. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Châteauroux. Société d'Agriculture de l'Indre.
Cherbourg. Société académique d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).
— Société des Sciences naturelles.

- Clermont-Ferrand.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Dijon. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
— Société de Médecine.
— Bibliothèque de la ville.
Douai. Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
Draguignan. Société d'Agriculture et de Commerce du Var.
— Société d'Études scientifiques et archéologiques.
Évreux. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.
Falaise. Société d'Agriculture (Calvados).
Guéret. Société des Sc. naturelles et archéologiques de la Creuse.
Havre. Société havraise d'Études diverses.
Lille. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts du Nord.
— Commission historique du département du Nord.
Limoges. Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts.
— Société des Antiquaires.
Lons-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura.
Lyon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
— Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.
— Société de Médecine.
— Société Linnéenne.
Mâcon. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Mans (Le). Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
Marseille. Académie des Sciences, Lettres et Arts.
— Bibliothèque de la ville.
Melun. Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.
— Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.
Montauban. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'Émulation du Doubs.
Morlaix. Société vétérinaire du Finistère.
Moulins. Société d'Émulation de l'Allier.
Nancy. Société des Sciences, Lettres et Arts de la Meurthe.
— Société centrale d'Agriculture.
Nantes. Société académique des Sciences et Arts de la Loire-Inférieure.
Nîmes. Académie du Gard.
Niort. Société libre des Sciences et Arts des Deux-Sèvres.

Orléans. Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts du Loiret.

— Société archéologique de l'Orléanais.

Paris. Société des Études historiques, ancien Institut historique de France, rue Gay-Lussac, 40.

— Institut des provinces.

— Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, 184.

— Société des Antiquaires de France, au palais du Louvre.

— Société centrale d'Agriculture.

— Société Philotechnique, au Palais-Royal.

— Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle.

Perpignan. Société d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.

Poitiers. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts.

— Société des Antiquaires de l'Ouest.

Puy (Le). Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce de la Haute-Loire.

Reims. Académie des Sciences, Lettres et Arts de la Marne.

Rouen. Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure.

— Société centrale d'Horticulture.

— Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

— Société de Médecine.

— Société des Pharmaciens.

— Société Industrielle.

— Société des Amis des Sciences naturelles.

— Société Normande de Géographie.

— Bibliothèque du Séminaire du Mont-aux-Malades.

Saint-Étienne. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire.

— Société de l'Industrie minérale.

Saint-Quentin. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de l'Aisne.

— Société Industrielle et Commerciale.

Toulouse. Académie des Jeux floraux.

— Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

— Société de Médecine.

— Revue médicale.

Tours. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire.

Troyes. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Valence. Société de Statistique des Arts utiles et des Sciences naturelles de la Drôme.

Valenciennes. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes (Nord).

Versailles. Société centrale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise.

— Société des Sciences morales, Lettres et Arts.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Amsterdam. Académie royale des Sciences.

Anvers. Société des Sciences, Lettres et Arts.

— Académie d'Archéologie de Belgique.

Berlin. Académie royale des Sciences

Berne. Bibliothèque de la ville.

Brünn (Autriche). Société des Sciences, Lettres et Arts.

Bruxelles. Académie royale de Médecine.

— Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Belgique.

Cambridge et Boston. American Academy.

Christiania. Université royale de Norvège.

Colmar. Société d'Histoire naturelle.

Copenhague. Société royale des Antiquaires du Nord.

— Académie royale des Sciences.

Dublin. Société royale.

Florence. R. Biblioteca nazionale.

Goerlitz. Société des Sciences de la Haute-Lusace.

Gratz. Société historique de Styrie (Autriche).

Liège. Société royale des Sciences et des Arts.

Londres. Société des Antiquaires, Burlington house, Piccadilly.

Luxembourg. Société des Sciences nat. et mathématiques.

Metz. Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.

Manchester. Société Littéraire et Philosophique.

Milan. Société royale des Sciences naturelles.

Modène. Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Moscou. Société impériale d'Agriculture.

Mulhouse. Société industrielle.

Munich. Académie royale des Sciences de Bavière.

Odessa. Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie.

Palerme. Académie des Sciences et Belles-Lettres.

Rome. Académie des Sciences.

Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-
Alsace.

Vienne. Institut I. et R. géologique (Autriche).

Washington, États-Unis d'Amérique. Smithsonian Institution.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME

	PAGES
<i>Procès-verbal de la séance publique</i> du 25 novembre 1886 ..	5
Discours de réception de M. l'abbé Bourdon : <i>Étude historique et artistique sur l'Oratorio</i>	9
<i>Réponse à ce discours</i> , par M. l'abbé Loth, Président de l'Académie	31
<i>Rapport sur le Prix Bouctot</i> , par M. Sauvel Frère	47
<i>Rapport sur le Prix de la Reinty</i> , par M. Poan de Sapincourt ..	57
<i>Rapport sur le Prix Dumanoir</i> , par M. Homais	67

CLASSE DES SCIENCES

<i>Compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1885-1886, Classe des Sciences</i> , par M. Malbranche, Secrétaire de cette Classe	77
<i>L'Ascension du ballon La Venus</i> , par M. L. Thomas	77
<i>Rapport sur des essais de préservation des animaux domestiques contre les maladies charbonneuses</i> , par M. Verrier ..	79
<i>Rapport sur le traitement de la rage inventé par M. Pasteur</i> , par le même	80
<i>Les Mollusques dans l'antiquité</i> , par M. Locard; Rapport par M. E. Niel	81
<i>Lettres de Réaumur publiées par la Société des sciences naturelles de la Rochelle</i> , Rapport par M. E. Niel	82
<i>La Vie au fond de la mer</i> , par M. E. Niel	83
<i>Le squelette préhistorique de Menton</i> , par M. Vacandard ..	84
<i>De l'emploi des marcs de pommes</i> , par M. Houzeau	85
<i>Les origines de la population canadienne</i> , par M. Sulte; Rapport par M. Danzas	86
<i>Catalogue des plantes cultivées au Jardin des Plantes de Rouen de 1766 à 1768</i> , manuscrit de Pinard, offert à l'Académie par M. Félix	88

<i>Notice sur ce jardin, par M. Malbranche.....</i>	88
<i>Réception de M. de Sapincourt comme membre résidant..</i>	88
<i>Décès de M. Lepage, membre correspondant</i>	89

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Notice biographique sur M. Lepage, par M. Malbranche...</i>	91
<i>Le Savant et son œuvre : Discours de réception de M. Poan de Sapincourt.....</i>	101
<i>Réponse à ce discours, par M. l'abbé Loth, Président de l'Académie.....</i>	125
<i>Une correspondance inédite de Réaumur, par M. E. Niel..</i>	151
<i>Le Jardin des Plantes de Rouen, à propos d'un catalogue manuscrit de Pinard, par M. Malbranche</i>	161

CLASSE DES BELLES-LETTRES

<i>Rapport sur les travaux de la Classe des Lettres et des Arts pour l'année 1885-1886, par M. J. Félix, Secrétaire de cette Classe.....</i>	171
<i>Distinctions et Prix obtenus par MM. de Beaurepaire, d'Estaintot, Lenepveu, Paul Allard et Ch. Bénard....</i>	172
<i>Rapport sur les Mémoires de l'Académie de Besançon, par M. Héron.....</i>	172
<i>Rapport sur les Mémoires de l'Académie de Nîmes, par M. de Lérue</i>	173
<i>Rapport sur l'Annuaire de l'Association normande, par le même</i>	173
<i>Rapport sur un travail de l'abbé Corblet, relatif aux dictons picards, par le même</i>	173
<i>Examen des travaux économiques offerts à l'Académie par M. Vermont, par le même.....</i>	173
<i>Rapport sur un volume de vers, La Gerbe poétique, de M^{me} Lemaitre, par le même</i>	173
<i>Compte-rendu de l'histoire de la chapelle Bourbon, de M. Legoux, par M. Decorde</i>	173
<i>Documents sur Riel et le Canada, par M. Gravier</i>	173
<i>Compte-rendu des ouvrages offerts à l'Académie par M. B. Sulte, par M. Danzas</i>	173
<i>Rapport sur les poésies de M. Fréchette, par M. Félix.....</i>	174
<i>Rapport sur les travaux archéologiques de M. Brianchon, par M. de Beaurepaire.....</i>	174

<i>Compte-rendu de l'ouvrage de M. l'abbé Fouard, sur l'Origine du Christianisme</i> , par M. Allard.....	175
<i>Rapport sur la candidature de M. Christophe Allard</i> , par M. Bligny	175
<i>Rapport sur les œuvres musicales de M. l'abbé Bourdon</i> , par M. Félix	175
<i>Discours de réception de M. Bligny : Recherches historiques sur la Gabelle en Normandie</i>	175
<i>Discours de réception de M. l'abbé Bourdon : Histoire de l'Oratorio</i>	175
<i>Réponse à ces deux discours</i> , par M. l'abbé Loth. Président.	175
<i>Discours de réception de M. l'abbé Fouard : Education et premiers séjours de saint Paul</i>	175
<i>Réponse à ce discours</i> , par M. Loth, Président	176
<i>Correspondance des peintres Schnetz et Baudry</i> , par M. G. Lebreton.....	176
<i>Mireille et Domi ; Réflexions sur la Flânerie</i> , par M. Samuel Frère.....	176
<i>Une invasion des Barbares au III^e siècle, chapitre extrait du livre de M. Paul Allard sur les Persécutions de l'Église</i>	176
<i>La Vie d'une Émigrée</i> , par M. Levavasseur.....	176
<i>Souvenirs de Cauterets</i> , par M. Marais.....	176
<i>Documents inédits sur le peintre Saint-Igny</i> , par M. Hédou.	176
<i>La Mendicité et le Vagabondage au XVIII^e siècle dans la Généralité de Rouen</i> , par M. de Beaurepaire	177
<i>Épître à une femme de lettres</i> , par M. de Lérue.....	177
<i>La Revanche et Pas de réponse, poésies</i> , par M. Henri Frère	177

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Discours de réception de M. A. Bligny : Recherches historiques sur la Gabelle en Normandie</i>	179
<i>Réponse au discours de réception de M. Bligny</i> , par M. l'abbé Loth, Président.....	213
<i>Saint Paul devant l'Aréopage : Réponse au discours de M. l'abbé Fouard</i> , par M. Loth, Président.....	237
<i>Recherches sur la répression de la mendicité dans l'ancienne Généralité de Rouen</i> , par M. de Beaurepaire....	261

<i>Jean de Saint-Igny, peintre, sculpteur et graveur rouennais</i> , par M. Hédou.....	317
<i>Souvenirs de Caunterets, 1877</i> , par M. O. Marais.....	357
<i>Petite histoire d'une grande dame pendant et après l'Émigration</i> , par M. Charles Levavasseur.....	377
<i>Épître à une femme de lettres sur les conditions actuelles de la poésie</i> , par M. de Lérue.....	385
<i>La Revanche</i> , par M. Henri Frère.....	401
<i>Retour du bal</i> , par le même.....	407
<i>Le Pionnier</i> , par M. L. Fréchette	411
<i>Discours prononcés par M. Félix, Secrétaire de la Classe des Lettres aux obsèques de M. G. Morin</i>	419
<i>et de M. Homberg</i>	423
<i>Notices nécrologiques sur M. Eugène Dutuit</i> , par M. Félix. <i>et sur MM. de Smyttère, Meaume, Lalanne, Brianchon, et marquis de Blosseville</i> , par le même.....	428
<i>Programme des prix proposés pour les années 1887, 1888 et 1889</i>	435
<i>Tableau des ouvrages reçus pendant l'année académique 1885-1886</i>	439
<i>Tableau des membres de l'Académie résidents et correspondants et des Sociétés correspondantes françaises et étrangères</i>	449



